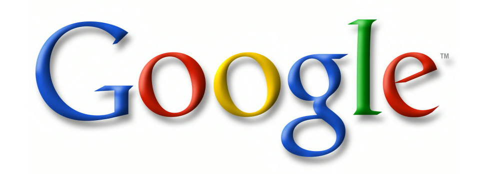
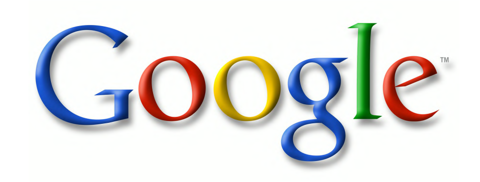



Google



Réf 701.

Complet en 5 volumes

1000 F

[redacted]

HISTOIRE

DE PARIS.

Imprimerie de Moquet et Comp., rue de la Harpe, 90.

HISTOIRE

DE



COMPOSÉE SUR UN PLAN NOUVEAU,

PAR G. TOUCHARD-LAFOSSE,

AUTEUR DU DICTIONNAIRE DES DÉCOUVERTES (17 VOL.), DU PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON, DES CHRONIQUES DE L'ŒIL DE BŒUF, ETC., ETC.

TOME PREMIER.



PARIS,

P.-H. KRABBE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE, 46.

BOISGARD, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 23.

LANGLOIS, rue des Noyers, 25.

MDCCCXXXIII.

[redacted]

PRÉFACE.

La tâche de l'historien, si difficile, si délicate, dans tous les temps, le devient bien davantage lorsque la société est tourmentée par les troubles civils. L'impartialité, cette première condition de toute narration authentique, paraît trop pâle, trop impassible à l'esprit de parti; trop hardie, trop provocatrice aux classes indifférentes pour lesquelles grondent vainement les orages politiques lorsque leurs têtes n'en sont pas atteintes. C'est pourtant au milieu de ces passions effervescentes

et de ces inerties sociales, que la vérité historique doit se produire courageusement ; car entre les deux extrêmes qu'elles signalent, il existe une sage majorité qui, dans sa nationalité calme mais réfléchie, veut former son expérience par l'étude du passé, afin de juger les hommes et les évènemens contemporains. Ce livre s'adresse particulièrement à ces lecteurs: ils recherchent de bonne foi la vérité : je me suis fait un devoir religieux de la leur offrir franche et consciencieuse.

L'*Histoire de Paris* n'est point écrite ici sous l'influence acrimonieuse d'un *parti-pris* de tout blâmer systématiquement : l'infidélité la plus funeste, la plus décourageante est celle qui montre le mal là où se rencontre le bien. Mais aucune de mes pages ne sera souillée par la trace honteuse de cette servilité, presque toujours vénale, qui falsifie les annales au gré des hommes puissans. Toute censure ou tout éloge sans restriction mérite peu de confiance : il est douteux que les siècles offrent une seule illustration exempte de blâme ; et les plus criminelles célébrités ont souvent atténué leurs forfaits par de belles actions. Je ne peindrai donc point Charlemagne, Saint-Louis, Charles V, Louis XII, Henri IV, Louis XIV, Mirabeau, Napoléon, Louis XVI et Louis XVIII

comme des astres sans tache; encore moins n'appelerai-je que des malédictions sur Louis XI, Charles IX, Richelieu, Louis XV; sur ce souverain aux cinq cents têtes qu'on appelait la *convention nationale*; enfin sur ce Charles X, dont le crime fut l'ignorance du bien. Les renommées absolues sont d'ordinaire suspectes : il est rare qu'elles ne colportent pas des préventions favorables ou des calomnies : *le vox populi* ne fut jamais une règle sans exceptions; il se forme trop légèrement pour être infaillible.

Parvenu à la période contemporaine, je ne changerai rien au système suivi pour les temps écoulés : on doit la même impartialité, la même indépendance, à Philippe de Valois et à Louis-Philippe. Equitable, désintéressée, la vérité convient aux vivans plus encore qu'aux morts; car son flambeau, qui ne peut éclairer les ténèbres de la tombe, luit quelquefois utilement aux puissances de la terre.

J'ajouterai à cette profession de foi quelques explications nécessaires sur le plan que j'ai choisi. Il m'a semblé que l'*Histoire de Paris* sollicitée par le plus grand nombre des lecteurs, ne devait pas être une description technique. Sauval, Félibien et Lobineau, Lebœuf, Pigagniol de La Force;

enfin M. Dulaure, n'ont rien laissé à desirer en ce genre. C'est donc à un autre besoin que je me suis efforcé de répondre par ma publication. Tous ces ouvrages appartiennent à l'histoire de la science et de l'art; j'ai cherché à rendre le mien plus inhérent à l'histoire des insitutions et de la population de notre capitale, en n'y faisant intervenir les monumens, que dans leurs rapports avec les évènemens. Je me suis proposé de n'omettre aucun édifice; mais j'ai laissé aux recueils spéciaux les descriptions dépourvues d'intérêt général, qui rendent l'histoire tiède, fastidieuse et languissante. Je crois que des détails sur l'architecture, la sculpture, la peinture, même recommandables par leur exactitude, sont toujours inopportuns lorsqu'ils morcellent une narration consacrée à peindre les hommes, les faits et les temps qu'ils caractérisent.

Dans l'exécution de ce plan, je n'ai copié personne; car, à parler net, je ne reconnais pas une seule histoire, proprement dite, dans les descriptions, plus ou moins parfaites, que je viens de citer. J'ai consulté à peu près tout ce qu'on a écrit sur Paris depuis Jules César jusqu'à nos jours, ainsi que l'avait fait avant moi M. Dulaure; les sources où il a puisé m'étaient connues: on sait que je ne

débute pas dans les compulsations historiques. Souvent, par un juste hommage rendu à la sagacité de cet écrivain, j'ai préféré son opinion à celle de ses devanciers; *mais je mets qui que ce soit au défi de me montrer dans mon texte quatre lignes de suite du sien.*

J'ai dû consigner ici cette déclaration pour répondre à certaines menées, aux allures processives, qu'on voudrait bien rendre redoutables; mais qui laissent la sécurité de mes éditeurs aussi calme que l'est ma conscience, en publiant une histoire de Paris dont le plan, l'exécution et le titre n'appartiennent qu'à moi.

Au moment où j'écris cette préface, mon Histoire de Paris est dans les mains de trois mille cinq cents souscripteurs, qui affirmeraient, par un témoignage imposant, que l'ouvrage répond à un besoin social. J'ai pensé, en effet, que, convenant par son prix à une classe nombreuse de lecteurs, ce livre devait offrir toute la variété d'élémens que le cadre pouvait comporter. En conséquence, ne me bornant pas à mentionner ce qui se rapporte à la capitale, j'ai voulu qu'il présentât un abrégé suffisant de l'histoire de France, sans préjudicier à la spécialité recherchée. Je crois avoir obtenu ce résultat en élaguant tout ce que je

n'ai pas trouvé empreint d'un intérêt populaire, c'est-à-dire propre à rencontrer une sympathie chez tous les citoyens. Au surplus, je ne conçois pas l'histoire d'une ville, résidence du souverain, centre de l'action gouvernementale, rendez-vous naturel des célébrités nationales, je ne conçois pas, dis-je, cette histoire privée de connexité avec celle du pays, et trop exclusivement consacrée à des descriptions architecturales.

Mes éditeurs n'ont voulu ni surcharger le mode de paiement hebdomadaire, ni ralentir la publication des livraisons, en donnant séparément les feuilles de l'atlas; il formera une livraison spéciale que l'on publiera après la dernière de l'ouvrage. Ce délai me laissera le temps de combiner, pour y être joints, des tableaux synoptiques, se rapportant à diverses actualités.

Nous avons fait graver, non-seulement tous les édifices importans de la capitale, mais encore les monumens historiques de tout genre qui pouvaient satisfaire le lecteur par le témoignage des yeux : sous ce rapport, nos soixante-quatre planches satisfont largement à la nécessité. Mais les goûts sont expansifs : un grand nombre de souscripteurs ont demandé des planches supplémentaires; l'entreprise se propose de satisfaire à cette demande,

aussitôt que les artistes chargés de la gravure pourront suffire à ce surcroît de travail. Il est bien entendu que la souscription à ces nouvelles planches est facultative.

En un mot, nous ne négligerons rien pour rendre l'*Histoire de Paris* aussi complète, aussi digne d'intérêt, aussi généralement utile qu'elle peut l'être.

G. TOUCHARD-LAFOSSE.

[redacted]

HISTOIRE

DE PARIS,

PREMIÈRE ÉPOQUE.

CHAPITRE Ier.

PARIS SOUS LES ROMAINS.

Lorsque Paris commençait à poindre sur la scène historique, Rome donnait encore des lois à tous les peuples. Ce colosse avait éteint, de son souffle puissant, les astres dégénérés qui, jadis, avaient répandu tant d'éclat en orient. Centre unique de lumière comme de puissance, Rome dispensait, au gré de son caprice, la chaleur et la vie au reste de l'univers. D'autres ont dit par quelle suite d'influences, par quelles dominations successives le sceptre universel était échu au sénat romain : ce n'est plus une hypothèse, que cette invasion réfléchie qu'on vit marcher constamment

de l'orient à l'occident, et laisser derrière elle des débris, le silence, l'abandon. L'irruption romaine dans les Gaules découla naturellement de cet ordre de choses, dont l'examen n'appartient pas à notre sujet *. Mais nous suivrons du moins, sur ce nouveau théâtre, le mouvement que nous signalons; on le verra se perpétuer sous la main de nos souverains.

En effet, dans cette grande voie que la puissance s'ouvre du levant au couchant, Charlemagne et Napoléon continuent Cambyse, Darius Ier, Alexandre et Rome. Ouvrez l'itinéraire de leurs conquêtes : elles se concentrent vers un point de plus en plus septentrional. Le vent du désert disperse la poussière des trônes de la Haute-Asie et de l'Égypte; puis l'oiseau nocturne croasse sur les palais écroulés de Pyrrhus et d'Antiochus. Bientôt un proconsul romain fait tailler sa chaise curule dans un débris

* Cette marche constante de la domination d'orient en occident ne saurait être contestée : l'Inde qui, d'après le double témoignage des écrits et des monumens, était civilisée et puissante lorsque les ténèbres de la barbarie couvraient le reste de la terre, l'Inde laissa tomber le pouvoir aux mains de l'Egypte. Vinrent ensuite les Assyriens, puis les Perses, puissance aventurière qui se montra d'autant plus redoutable qu'elle s'éloigna davantage de son berceau méridional. Après avoir conquis l'empire des Pharaons, elle se rua sur la Grèce, qu'elle eut enfin subjuguée si l'épée macédonienne n'eût brisé le glaive persan. Philippe et Alexandre ne soumirent pas les Grecs; mais ils les dominèrent... Après la mort du vainqueur de l'Asie, son sceptre était trop pesant pour ses succes-

lexandre; tandis que Scipion-le-Jeune fait labourer les rues de Carthage, fière rivale de Rome, qui ne montrera plus, sur la rive africaine, même le squelette de sa grandeur évanouie. Enfin Sylla, préludant à la soumission de Rome par celle d'Athènes, étouffe, du poids de son épée, les lumières et les gloires de la Grèce. Et lorsque le soleil n'échauffe plus en orient que des esclaves, la domination marche toujours vers le point où se couche cet astre. Le colosse du Tibre, ébranlé par les dissensions civiles et la corruption, bronche lui-même sur sa base, qui pourtant est le monde: ainsi que le pélican, il faudra qu'il se saigne incessamment au sein pour nourrir les enfans de sa conquête; encore quelque temps, et la Gaule aura des Césars; les ossemens romains blanchiront ses plaines affranchies....

trop pesant pour ses successeurs, et Rome, qui avait grandi vite, s'en saisit. A elle seule appartint bientôt la souveraineté du monde. Quel espace la domination avait franchi! de l'Indoustan au pied des Alpes.

Il faut qu'une cause permanente, absolue, supérieure même aux influences politiques, ait déterminé ce mouvement, toujours dirigé des contrées chaudes vers les climats tempérés; car le soleil brûlant, qui énerve les corps, ne suffit pas pour expliquer une telle impulsion. Cette cause, c'est la corruption, la corruption, qui, presque aussi prompte que la conquête, énervait les ames et efféminait les peuples conquérans. Alors l'ambition poursuivait sa route, laissant languir derrière elle les hommes corrompus, et cherchant des instrumens encore robustes d'ignorance et de barbarie.

Telle était la destinée des Etats lorsque, environ un siècle avant notre ère, et, selon les plus saines traditions, l'an 645 ou 646 de Rome, un petit peuple, dont l'origine est restée incertaine *, s'établit sur les bords de la Seine. Cette colonie, qu'on nomma *Parisii* ** (Parisiens), ne put se fonder qu'à certaines conditions onéreuses, consenties en faveur des *Sénones* (peuples de Sens), nation puissante à laquelle ce territoire appartenait.

Jules César, historien-conquérant qui, 54 ans plus tard, parut dans les Gaules, est le premier écrivain qui ait mentionné cette peuplade. Au moment où ce grand homme, à l'exemple de Xénophon, s'ouvrait, par la plume et l'épée, une double route vers l'immortalité, les vieillards Parisiens

* D'après les présomptions les plus raisonnables, cette peuplade avait été chassée d'une partie, plus ou moins reculée, de la Gaule-Belgique, par une de ces hordes germaines qui, dès cette époque, franchissaient le Rhin et se jetaient sur les Gaules pour les piller, sinon encore pour s'y établir. Ces invasions partielles ne détruisent pas ce que nous avons dit du grand mouvement opéré d'orient en occident: il doit s'entendre de la puissance dominatrice, qui cherchait des peuples neufs; tandis que les migrations germaines se composèrent d'abord de bandes, puis de nations qui cherchaient des terres, des foyers, qu'une population exubérante leur enlevait dans leur propre pays.

** Indépendamment de la fable ridicule qui fait venir le nom de *Paris*, du ravisseur d'Hélène, fable que nous mentionnerons ci-après, on a beaucoup divagué sur l'origine de ce nom : les uns l'ont fait dériver d'un roi appelé *Isus;* d'autres de la déesse *Isis*. Dans cette double version, ce prince et cette divinité

conservaient le souvenir de leur arrivée dans le pays; quelques-uns se rappelaient le contrat qui les soumettait à leurs suzerains, les *Sénones*. L'illustre Romain vint donc, de la métropole du vieux monde, visiter au berceau cette puissance qui devait, après dix-huit siècles, devenir dominatrice à son tour... Évènement fécond en graves réflexions! César liait ainsi, par une chaîne sanglante, la civilisation antique, parvenue à son déclin, avec l'embryon informe d'une civilisation nouvelle. Mais le germe de celle-ci était jeté sur une terre sauvage, où l'impétueuse végétation des passions barbares devait, long-temps encore, comprimer l'essor des bonnes institutions sociales.

Une poignée d'aventuriers, apparemment re-

sont signalés comme les fondateurs de la ville nouvelle. Mais, outre que le culte d'Isis chez les Gaulois ne se présente à l'esprit qu'à titre d'absurdité, ainsi que nous essayerons de le démontrer dans le second chapitre, en adoptant cette donnée, on aurait toujours à justifier le radical *Par* ou *Bar;* car dans les langues tudesques on disait *Baris* et non *Paris*. Or, on en trouve l'explication dans une définition fort solide, que M. Dulaure qualifie trop modestement de conjecture. D'après ce laborieux écrivain, les radicaux *Par* et *Bar* expriment une position géographique limitrophe: les habitans du Barrois, par exemple, étaient nommés *Barisienses*, comme ceux de Paris *Parisienses*, sans doute parce que le Barrois séparait la Lorraine de la Champagne, ainsi que le territoire parisien séparait la Gaule-Celtique de la Gaule-Belgique. L'auteur de cette judicieuse remarque ajoute que, dans la Gaule et la Grande-Bretagne, il a existé d'autres points frontières appelés *Parisii* ou *Barisii*.

poussés de leurs foyers primitifs par des brigands, voilà les fondateurs d'une capitale où viennent aujourd'hui se presser toutes les célébrités européennes. L'origine n'est pas illustre; aussi d'ingénieux écrivains se sont-ils efforcés d'en façonner une plus brillante; et, comme ils puisaient dans les trésors de la fable, ils ont pu broder à leur gré l'histoire qu'ils paraient. D'après leur complaisante fiction, un *Francus*, fils d'Hector, échappé, ainsi que le pieux Enée, aux désastres de Troie, se réfugie dans les Gaules et bâtit d'abord la ville de Troyes. Le moine-historien qui a consigné gravement ce conte, connaissait Virgile: il croyait avoir découvert une origine, tandis qu'il copiait un épisode de l'Énéide. Suivons cependant sa poétique imitation. *Francus* ne reste point dans la Champagne: il s'avance vers le midi, sans doute en suivant les rives de la Marne; puis, s'arrêtant au confluent de cette rivière avec la Seine, jette les fondemens d'une ville, à laquelle il attache le nom de *Paris*, son oncle. Il faut convenir que ce prince Troyen donnait, dans cette circonstance, une preuve incontestable de son respect religieux pour les liens de la parenté, car il ne pouvait ignorer que du trop galant Paris venaient tous les malheurs de sa famille. Donner son propre nom à cette colonie naissante eût été, de la part du fondateur, un acte naturel et conforme à l'ambition humaine. Mais les brodeurs d'origine ménageaient à ce nom une plus noble destinée: *Francus*, en dépit des annales vé-

ridiques qui constateraient l'invasion des *Francs*, devait être la racine de *Français* et *France*.

Du reste ces fables merveilleuses sont peu surprenantes : lorsqu'après la longue barbarie qui suivit la chute de l'empire romain, les laborieux investigateurs des treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles retrouvèrent la trace de l'antiquité, séduits par ses écrivains, surtout par ses poètes, ils adoptèrent toutes leurs exagérations. Mais une critique rationnelle a pesé depuis les travaux et les écrits des anciens dans une plus juste balance : on sait maintenant tout ce que le beau prisme d'Homère ajouta de grandeur et d'éclat aux renommées grecques et troyennes.... Hélas ! que deviennent ces prestigieuses fascinations quand on a vu le théâtre où s'agitèrent tant de héros ; lorsqu'on s'est convaincu que les ruines d'Ilion ne font pas même lever le pied au voyageur, et que l'œil a cherché en vain les cent villes héroïques dans ce Péloponèse, moins étendu que l'une de nos provinces..... Ulysse, Diomède, Achille, Ménélas, Agamemnon décroissent alors de vingt coudées. Convenons-en, c'est le compas géométrique à la main qu'on apprécie sûrement les exploits guerriers des potentats : l'héroïsme aura de minces résultats, malgré toute son audace, partout où les inspirations martiales d'une seule tête ne seront pas fécondées par des milliers de bras.

Tout bien considéré, l'on ne voit donc pas quel avantage nous aurions à descendre d'un petit-fils

de Priam, plutôt que d'une colonie belge : abstraction faite du clinquant des historiens courtisans, l'obscurité originelle serait la même; et l'on pourrait renier le prince fabuleux par indifférence, quand on ne réfuterait pas son existence par respect pour la vérité.

Les Parisiens établis sur les bords de la Seine, qui séparait la Gaule-Belgique de la Gaule-Celtique, devaient être peu nombreux : l'exiguité du territoire qu'ils occupaient le prouve suffisamment. Limité au nord par les possessions des *Silvanectes* (peuples de Senlis), à l'est par celles des *Meldi* (peuples de Meaux), au sud par le pays des *Senones*, à l'ouest par les terres des *Carnutes*; ce territoire, dit M. Dulaure, n'excédait pas dix à douze lieues dans sa plus grande étendue : en sorte que les positions diverses de Melun, Jouarre, Pontoise et Saint-Germain-en-Laye, se trouvaient hors du littoral parisien.

La population nouvelle s'étendit sur les deux rives de la Seine, qui, comme on le verra bientôt, favorisa ses petites exploitations, et contribua notablement à sa prospérité. Ce fleuve offrait, au lieu le plus peuplé de la colonie, cinq îles *, dont la plus grande était celle qu'on a nommée pos-

* Ces cinq îles n'en forment plus que trois : l'*île Louviers*, l'*île Saint-Louis* et la *Cité*. Les deux autres, c'est-à-dire celles qui se trouvaient le plus en aval, ont été réunies à la dernière, qui se prolonge ainsi jusqu'au-delà du Pont-Neuf, et qui se terminait autrefois au lieu où se trouve maintenant le Palais.

térieurement île Notre-Dame : les Parisiens, qui lui donnèrent alors le nom de Lutèce (*Lutetia*), en firent leur forteresse principale. Mais qu'on ne se méprenne point à ce mot : cette place de guerre, où l'on éleva quelques cabanes d'une grandeur un peu plus qu'ordinaire, ne présenta pas d'autre système défensif que le cours divisé de la Seine, fossé naturel, derrière lequel les *Parisii* devaient retrancher eux, leurs bestiaux et leur butin, en cas d'invasion ennemie. Il faut encore reléguer parmi les fabulistes, ces prétendus historiens qui érigent dès lors des châteaux, des tours, une muraille d'enceinte sur la petite Lutèce. Au temps de sa fondation, les Gaulois n'avaient pas ou n'avaient plus de villes : peuples rustiques, ils construisaient leurs habitations en rase campagne; et, prévenus avec raison contre les inconvéniens du voisinage, plus réels que ses avantages, ils réunissaient rarement un grand nombre de chaumières sur une petite superficie. En temps de guerre seulement, ces nations se resserraient dans leurs camps; tandis que les vieillards, les femmes et les enfans se retiraient dans quelques forteresses en bois, dont la Société des Antiquaires de France a fait graver les dessins.

On doit présumer que les *Parisii* n'assirent pas leur colonie sans appuyer leur choix sur des motifs de convenance agricole et commerciale; peut-être furent-ils plus particulièrement déterminés par des considérations de salubrité; car le vallon qu'ils

choisirent, quoique très boisé, l'était pourtant moins que l'intérieur des terres. Sous ce double rapport, nous terminerons ce chapitre par un rapide aperçu statistique.

Paris est situé au 20e degré moins 6 minutes un quart de longitude, comptée de l'Ile-de-Fer; sa latitude septentrionale est, à l'Observatoire, de 48 degrés, 50 minutes, 14 secondes.

Le sol parisien s'élève à 73 mètres au-dessus du niveau de l'Océan. La Seine, qui arrose la ville actuelle dans toute sa longueur, prend sa source près de Saint-Seine (Côte-d'Or), au milieu d'une forêt. Avant de traverser Paris, elle reçoit l'Yonne, l'Yerre, la Marne, et, dans l'enceinte même de cette capitale, la petite rivière de Bièvre. Au-dessous de Paris, l'Oise vient mêler ses eaux à celles du fleuve, qui, formant à travers les plaines d'innombrables replis, en s'écoulant au sud-ouest, se jette enfin dans l'Océan entre le Hâvre et Honfleur *.

Deux ruisseaux coupaient jadis transversalement le territoire septentrional de Paris: il est probable

* La Seine traverse Paris du sud-est au nord-ouest; mais au-dessous de l'enceinte de cette capitale, elle décrit brusquement une courbure qui fait incliner son cours vers le sud-ouest. La vitesse du courant a été observée entre le Pont-Neuf et le Pont-Royal: on a constaté qu'il parcourt 20 pouces par seconde; des portes de Paris à l'embouchure, il ne parcourt que 15 pouces par seconde.

L'élévation la plus considérable qu'ait atteinte la Seine (1719-1733, 1740) fut de 25 pieds 5 pouces au-dessus des

que leur cours, libre dans la campagne au temps où remonte cette histoire, portait à la Seine un double tribut assez considérable; tous deux ont disparu. L'un, qui surgissait d'un champ près de Menilmontant, traversait les terrains sur lesquels s'élèvent aujourd'hui les faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis, les rues Grange-Batelière, de la Ville-l'Évêque, du Roule, et tombait dans le fleuve au quai de Billy. L'autre ruisseau, venant de Bagnolet et Montreuil, à travers la vallée dite de *Fécamp*, se perdait en Seine au Petit-Bercy. Ce filet d'eau, affaibli par la disparition des bois, absorbé ensuite par les irrigations des marais, a cessé depuis long-temps de couler.

La terre primitive de Paris est un gyspe marneux; celle dont on l'a recouverte, à diverses reprises, se compose du limon que la Seine dépose sur ses rives. Ces alluvions successives, puis les travaux faits pour se préserver des inondations, puis les pentes ménagées afin de procurer aux eaux

plus basses eaux; sa hauteur moyenne au-dessus du niveau de l'Océan est de 99 pieds (36 mètres).

La Seine a souvent produit de grands ravages par ses inondations : en 1740, les eaux s'élevèrent jusqu'au deuxième étage sur le quai Saint-Bernard.

Au-dessus de Paris, la largeur du fleuve est de 166 mètres; au-dessous, elle se réduit à 136.

M. Girard, ingénieur hydrographe, a publié d'excellentes recherches sur les eaux de Paris; les personnes qui desireraient des détails plus étendus que nous ne pouvons les donner, consulteront avec fruit cet ouvrage.

un écoulement naturel, enfin l'exhaussement de la voie publique qui s'en est suivi, tout a concouru à élever le sol dans une rapide proportion *; ce qui rend compte de l'ensevelissement d'une partie de la base des anciens édifices.

Les collines qui environnent la plaine où Paris est bâti se développent, au nord, en une chaîne demi-circulaire, composée des hauteurs de Bercy, Charonne, Menilmontant, Belleville, La Villette et Montmartre: plusieurs de ces coteaux s'élèvent au-dessus du bassin de la Seine d'environ 18 à 20 mètres; les buttes Saint-Chaumont et Montmartre ont environ 90 mètres. Les éminences situées au midi sont moins hautes, moins âpres: à l'est et au sud-est de Paris, c'est-à-dire sur la rive gauche du fleuve, une pente douce s'élève insensiblement jusqu'au point où se trouvent aujourd'hui la bar-

* Divers travaux exécutés pendant le dix-huitième siècle, rue Saint-Jacques, ont fait découvrir l'ancien pavé, à dix-pieds au-dessous du sol actuel; l'abbé Lebœuf, auteur *des Recherches sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris*, assure qu'entre ce pavage et celui d'aujourd'hui, l'on découvrait la trace d'un pavage intermédiaire.

Dans la Cité, où l'exhaussement du terrain est surtout fort sensible, le parvis des anciennes églises était en général huit à neuf pieds plus bas que le pavé des rues.

Au commencement du seizième siècle, il y avait au portail de Notre-Dame treize marches, dont l'élévation devait être d'environ quatre pouces au moins; aujourd'hui le pavé de cette basilique est au niveau de la place, dite le *Parvis*.

Ces exhaussemens ne se sont pas faits sans que la main de

rière d'Italie, le plateau d'Ivry et la butte dite des Cailles; tandis que de la rive gauche de la Bièvre, une autre pente douce monte jusqu'au plateau de Sainte-Geneviève (*Mons Loeutitius*), dont la hauteur est de 34 mètres 3 centimètres. Cette plate-forme s'étend aux barrières de Saint-Jacques et d'Enfer; elle est dominée par le plateau de Mont-Souris, sur lequel est érigé l'Observatoire.

Il serait fastidieux de poursuivre cet examen géologique derrière cette première ligne de collines; nous nous bornerons à dire qu'à une lieue environ de Paris, une seconde chaîne d'éminences semble protéger cette capitale: ce sont les hauteurs de Villejuif, Rungis, Lai, Bagneux, Meudon, Saint-Cloud; puis le Calvaire qui, seul, dans la double chaîne que nous venons d'indiquer, mérite le nom imposant de montagne.

Quelques écrivains ont avancé que cette dernière écharpe de collines renfermait un grand lac, alimenté par les eaux de la Seine et de la Bièvre. Il aurait commencé vers Corbeil, et se serait prolongé, tortueux, inégal dans sa largeur, mais con-

l'homme y ait concouru. Nous voyons dans les *Antiquités de Paris*, par Sauval, tome I, page 97 et 184, qu'en 1507, le parlement ordonna que la rue du Petit-Pont fût élevée de dix pieds; ce qui n'eut pas lieu sans que les rues adjacentes éprouvassent le même exhaussement. Sur la rive droite, lorsque Catherine de Médicis fit bâtir l'*hôtel de la Reine*, appelé depuis *hôtel de Soissons*, sur l'emplacement actuel de la Halle au Blé, on exhaussa le sol de quatorze pieds.

stamment profond, jusqu'aux portes de Mantes. Ses eaux eussent couvert, au-dessus de Paris, les plaines de Vitry et de Maisons; au-dessous, celles de Grenelle et d'Issy. Il est permis de douter que ce lac ait réellement existé; aucun signe du moins ne l'indique; les accidens du terrain semblent même démentir le séjour d'un si grand amas d'eaux, et partout on reconnaît l'ancien lit d'un lac *.

Indépendamment des hauteurs naturelles comprises dans l'enceinte actuelle de Paris, il y a existé, il existe même encore, dans quelques parties, des inégalités factices formées à diverses époques, et dont nous devons assigner les causes. Parmi les premières, il faut ranger le creusement des fossés qui ceignirent autrefois cette capitale, et dont les terres furent amoncelées pour former ses remparts; amoncellemens souvent interrompus par les portes de la ville.

Une autre cause, à peu-près permanente, de l'inégalité du sol Parisien, résulta de l'usage d'entasser, sur divers points, les immondices et les gravois. Ces amas, d'abord placés hors des murs, fu-

* En Italie, et particulièrement dans la Calabre, plusieurs lacs ont disparu; quelques-uns même tout à coup. Mais nonobstant l'ancienneté de leur disparition, on reconnaît aisément les traces de leur séjour. Des sables, des coquillages, des poissons pétrifiés sont trouvés presque à la superficie du sol; et quelquefois on voit se rouvrir, sur cette terre volcanique, ou les sources qui avaient produit ces lacs, ou les cratères enflammés qui les ont desséchés et engloutis.

rent ensuite compris dans l'enceinte : on les appela *buttes, mottes, monceaux*, plusieurs affectaient la forme de ces anciens tombeaux gaulois nommés *Tumuli*, et servirent à désigner les quartiers sur lesquels ils s'élevaient. Ainsi furent qualifiés le *monceau Saint-Gervais, la butte de Bonne-Nouvelle, la butte Saint-Roch, la motte aux Papelards**, *la rue des Buttes, la butte des Copeaux***. Telles sont les causes des ondulations de terrain que présente le bassin de la Seine : dans l'enceinte de collines qui l'environne, il était primitivement assez uni.

Le Paris minéralogique est d'un puissant intérêt ; nous manquerions à notre mission si nous n'essayions pas d'en retracer les principaux phénomè-

* « Sans doute, appelée ainsi, remarque aussi malignement que sensément M. Dulaure, parce qu'elle appartenait aux chanoines de Notre-Dame. » Il faut convenir que le sobriquet est peu canonique. Du reste, cette *motte aux papelards*, enlevée depuis long-temps, était sur l'emplacement occupé par le Jardin de l'Archevêché : la désignation du lieu eût été d'une grande exactitude encore au temps de l'archevêque de Harlay, si peu connu par sa piété épiscopale, mais si célèbre par ses galanteries.

** C'est cette butte que l'on a comprise depuis dans le Jardin des Plantes, et qui se trouve maintenant couverte d'une végétation charmante. On monte à son sommet par des sentiers sinueux, artistement dessinés, qui aboutissent à une sorte de belvédère. Nous en reparlerons en son lieu. Il y a loin de ce joli mamelon à l'ignoble *Butte des Copeaux*, formée d'immondices et de décombres.

nes. L'histoire géographique d'un pays est souvent bien imposante, et répand une vive lumière sur celle des peuples qui l'habitent. « La contrée dans laquelle Paris est situé, disent MM. Cuvier et Brongniart*, est une des plus remarquables qu'on ait encore observées, par la succession des divers terrains qui la composent, et par les restes d'organisation ancienne qu'elle recèle. » Nous ne pouvons que résumer les profondes recherches de ces savans, indiquer les points les plus lumineux de leurs découvertes, et restreindre aux objets à peu près ignorés la nomenclature fort étendue qu'ils ont publiée.

«On retrouve le caractère d'une grande irruption, venue du sud, dans les formes des caps, et dans la direction des collines dont Paris est environné, disent les mêmes savans » : là, plus qu'ailleurs, se présentent les traces éloquentes des dernières révolutions qui ont terminé la formation de nos continens. Des milliers de coquillages marins, alternant avec des coquillages d'eau douce, forment la masse

* *Essai sur la Géographie minéralogique des environs de Paris*, par MM. Cuvier et Brongniart. Cet ouvrage, dont toutes les parties offrent un puissant intérêt, sous le rapport de la science, sera consulté avec beaucoup de fruit par les personnes qui ont fait une étude particulière de la géologie. Mais, écrivant pour les gens du monde et devant respecter des limites que les spécialités nous obligeraient à franchir, nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs au livre même des deux savans naturalistes auxquels nous empruntons seulement quelques généralités.

principale du terrain. Dans quelques parties, se rencontrent, amoncelés, des ossemens fossiles d'animaux terrestres inconnus; on y trouve aussi d'autres ossemens, d'une grandeur considérable, appartenant à des races encore existantes, mais qui ne vivent plus que dans l'autre hémisphère.

Sur la rive droite, l'enchaînement de collines dont nous avons parlé se compose, outre ces débris d'animaux, d'une substance gypseuse que recouvrent immédiatement des sables rouges argilo-ferrugineux et dépourvus de coquilles. Au-dessus de cette dernière couche, s'étend un sable agglutiné, présentant l'empreinte de coquillages marins. Les marnes s'offrent en couches épaisses dans le sein de ces petites montagnes, particulièrement vers Montreuil et Bagnolet, où leur épaisseur excède 17 mètres.

Les carrières de Ménilmontant renferment, dans leurs marnes vertes, des cristaux de sélénites, et les silex ménilithes, à travers les marnes argileuses feuilletées. La butte Saint-Chaumont recèle le grès marin, et, dans la partie voisine de Pantin, des huîtres, qui se rencontrent 6 à 7 mètres au-dessous du sable.

Ces derniers coquillages se trouvent plus abondamment parmi les quatorze espèces marines que contient la butte Montmartre. On remarque aussi, dans les gisemens de cette montagne, des débris de crabes et de balanes... Nulle part le passage, ou plutôt le long séjour de la mer, n'a laissé de traces aussi démonstratives.

A une plus grande profondeur que celle où résident ces vestiges marins, on a découvert un *tronc de palmier*, pétrifié en silex. Ici l'imagination demeure stupéfiée! Avant que l'Océan eût creusé son lit en ces lieux, une végétation s'y développait; végétation qui n'appartient plus qu'aux latitudes méridionales... Les révolutions physiques qui se sont succédées dans l'immensité des temps ne se sont donc pas arrêtées à des phénomènes géologiques : les astres ont-ils subi de grandes anomalies? le monde a-t-il obéi à d'autres lois?

Le sol de la rive gauche ou méridionale de la Seine, diffère peu, par l'ordre et la nature des couches, du sol septentrional, que nous venons d'examiner rapidement. Le plateau qui domine cette rive, maintenant excavé dans presque toute son étendue, a fourni la plus grande partie des pierres pour les constructions de Paris. Nous parlerons ailleurs des *Catacombes:* une piété bien entendue a présidé à leur disposition souterraine; car, en donnant asile aux ossemens humains expulsés des cimetières, elle a consolidé les demeures de la population vivante, qui pèse et se meut sur ces profondeurs sépulcrales.

Au sud de Paris, comme au nord, les couches maritimes alternent avec d'autres gisemens. MM. Cuvier et Brongniart y ont aussi découvert, à de grandes profondeurs, des témoignages incontestables de l'existence d'une surface jadis habitée: des vestiges de quadrupèdes, de reptiles, d'oiseaux,

de poissons, y abondent... mais des traces d'humanité, nulle part... L'homme serait-il la plus jeune espèce des êtres créés?... C'est par le classement de ces débris fossiles, par la savante restauration de leurs races, que Cuvier a surtout inscrit son nom dans les plus hautes régions de la science *.

Plusieurs causes ont contribué à vicier de plus en plus l'air de Paris, qui primitivement était pur, comme il l'est d'ordinaire près des rivières, quand les eaux en sont rapides et les rives découvertes. Des rues étroites, des maisons mal aérées,

* Voici la nomenclature des races animales que M. Cuvier a restaurées avec une admirable sagacité, en rassemblant des ossemens, quelquefois des parcelles d'ossemens épars, et en comblant, par de savantes déductions, les lacunes que ses découvertes laissaient, à chaque instant, dans ce système presque magique.

On a découvert dans les carrières des environs de Paris cinq espèces de *Palæotherium*. 1° *Le P. Magnum*, dont les proportions sont celles d'un tapir, grand comme le cheval. 2° *Le P. Crassum* : il ressemble plus que l'espèce précédente au tapir, dont il a la grandeur. Cet animal avait la stature d'un porc; ses pieds étaient larges et courts. 3° *Le P. Medium* était plus haut sur jambes que le tapir; les pieds de cet animal étaient aussi plus longs, plus déliés que ceux de la précédente espèce; sa stature approchait également de celle du cochon. 4° *Le P. Minus* : cette espèce, dont le squelette a été trouvé presque entier à Pantin, devait être plus petite qu'un mouton; ses jambes étaient grêles, et semblaient devoir favoriser la course. 5° *Le P. Curtum* ne différait de la précédente espèce que par des jambes grosses et courtes.

Cinq espèces d'*Anoplotherium* ont été découvertes dans des

et surtout le séjour des immondices sur la voie publique, auraient suffi pour détruire la salubrité de cette capitale; mais à ces inconvéniens, résultant d'une population compacte, sont venues se joindre les inhumations dans l'intérieur de la ville, dont elles ont saturé l'atmosphère d'émanations putri-

carrières de plâtre. Ce genre offrait de grandes variétés: 1° *L'an. commune* avait la stature d'un âne ou d'un petit cheval; sa queue devait être remarquable par sa longueur et sa grosseur. Le corps, svelte et alongé, présentait des rapports avec celui de la loutre. Comme elle, cet animal devait être couvert d'un poil lisse, herbivore et nageur. Une partie du squelette de l'espèce fut découverte à Montmartre; la tête fut trouvée ensuite à Antony. Nous pouvons affirmer que, dans l'intervalle, M. Cuvier en avait déja décrit la forme et les proportions. 2° *L'an. secundarium* a été jugé (par l'inspection de l'os tibia et des dents molaires) devoir ressembler pour la forme à l'espèce précédente, pour la stature au cochon. 3° *L'an. medium*: les formes sveltes et la grandeur de cet animal devaient le faire ressembler à la gazelle ou au chevreuil: Il en avait sans doute la légèreté. 4° *L'an. minus* était gros, et fait comme un lièvre. 5° *L'an. minimum*: on n'a découvert qu'une mâchoire de cette espèce, dont la stature était encore plus petite que la précédente.

Indépendamment de ces deux genres, les diverses fouilles ont produit 1° une partie de la mâchoire d'un animal, qui devait approcher du chien; 2° le pied de devant d'un animal carnassier; 3° le squelette d'un quadrupède du genre des sarigues, animaux qui ne vivent plus qu'en Amérique; 4° beaucoup d'ossemens fossiles d'oiseaux; 5° des ossemens de tortues, de reptiles, de poissons d'eau douce. Le tout a été décrit dans les ouvrages de M. Cuvier, auxquels nous renvoyons nos lecteurs.

des; puis les maisons bâties sur les ponts, qui n'ont plus permis aux vents de la Seine d'assainir ses bords. Tous ces élémens d'infection n'existaient point au temps des premiers Parisiens; aussi conçoit-on qu'ils aient choisi cette situation, où la température est d'ailleurs assez douce. La chaîne septentrionale de collines qui avoisine Paris, plus haute que la chaîne méridionale, abrite le bassin de la Seine contre les vents du nord; tandis que ceux du midi y font sentir librement leur tiède haleine. Il en résulte que les froids les plus intenses qu'on ait ressentis dans cette contrée n'ont jamais fait descendre le thermomètre au-dessous de 17 degrés; les plus grandes chaleurs ne l'ont pas fait monter au-delà de 32. Or la température moyenne des hivers est à Paris de 3 degrés 7 minutes au-dessous de zéro; celle des étés de 18 degrés une minute au-dessus.

Si les fondateurs de Paris, chassés de leur ancien pays par des hordes barbares, venaient, comme quelques écrivains l'ont pensé, des rives sombres, boisées et froides de la Meuse, l'exposition, la nature et la température du sol que nous avons décrit durent leur paraître déterminans; et nous verrons les Romains, puis les Francs trouver aux bords de la Seine, les mêmes avantages, le même attrait.

CHAPITRE II.

ÉLÉMENS HISTORIQUES TIRÉS DES MONUMENS.

L'histoire des Parisiens est à peu près nulle, ou du moins inconnue, pendant toute la domination romaine ; nous avons vu que la naissance de ce peuple fut révélée par quelques lignes de Jules César *; durant une longue période encore, nous ne connaîtrons ses destinées que par les écrits de ses vainqueurs.

César avait presque achevé de conquérir les Gaules lorsqu'il parut aux bords de la Seine **;

* *De Bello Gallico*, *lib.* III, *cap.* 3.

** Cette conquête avait commencé, environ 100 ans plus tôt, de la manière suivante : Les *Oxibiens*, qui occupaient le pays où se trouvent aujourd'hui Vence et Grasse, ayant fait des courses sur le territoire de Nice et d'Antibes, colonie des Marseillais, ceux-ci, dès long-temps alliés des Romains, les appelèrent à leur secours. Alors le sénat fit passer le Var à une armée, commandée par Q. Opimius; les Oxibiens furent battus; une légion romaine occupa *OEgytna*, leur capitale; ils donnèrent des otages aux Marseillais. Plusieurs fois, cependant, ce même peuple reprit les armes : *A Posthumius*, *Fulvius* et *C. Sextius* le vainquirent tour à tour, quoiqu'il eût formé diverses alliances avec *les Liguriens*, les *Vocontiens* et les *Salyes*. C. Sextius établit un camp, régulièrement fortifié, au lieu où s'élève maintenant la ville d'Aix, qui, de ses sources

mais les belliqueux Gaulois étaient loin d'être soumis. Des révoltes éclataient de toutes parts et chaque jour; le joug romain pesait cruellement sur ces fronts où la nature semblait avoir imprimé le sceau de l'indépendance. Tour à tour vainqueur et vaincu en Auvergne, peu maître des Berruyers *, au milieu desquels se défendaient vaillamment Vercingétorix et la puissante forteresse d'*Avaricum* **, le conquérant songeait à se replier sur les légions confiées à *Labienus*, son lieutenant, renfermé dans *Agedineum* (Sens), capitale des Senones ***. Dans cette extrémité, César convoqua à

nombreuses et du nom de ce consul, prit celui *d'Aquæ Sextiæ*. Les peuples vaincus devinrent tributaires de Rome. Telle fut la première colonie romaine dans les Gaules. Plus tard, une grande victoire remportée par Q. Fabius Maximus, au confluent de l'Isère et du Rhône, sur les Arvernes et les Allobroges, lui soumit presque tout le Dauphiné, la Provence, le comté de Foix, le Vivarais et le Roussillon : ce fut la *Gallia provincia*.

Le premier proconsul de la Gaule fut *C. Mareius;* cinquante-huit ans plus tard, Jules César fut titulaire de ce gouvernement.

* *Berruyers*, peuples du Berry.

** Maintenant Bourges : *Avaricum* était la capitale de la Gaule-Celtique.

*** Puisqu'il demeure à peu près prouvé que les Gaulois n'avaient point de villes, il faut s'habituer à entendre par *capitale* ou par *cité* une enceinte fortifiée, à la manière décrite au livre VII des *Commentaires de César*, mais qui ne renfermait que des cabanes plus ou moins grandes, pressées les unes contre les autres, sans alignement, sans distinction de rues. Nous décrirons ces habitations et l'enceinte gauloise.

une assemblée générale les nations qu'il croyait pouvoir compter parmi ses alliés; son but était de leur demander un renfort de cavalerie *, pour reprendre l'offensive contre les forces gauloises qui lui résistaient encore. Les *Treviri*, les *Carnutes* (peuples de Chartres) et les *Senones*, que l'on croit avoir été les plus puissantes nations des Gaules, s'abstinrent d'envoyer leurs députés à cette réunion. Soit que ces mêmes Senones considérassent les Parisiens comme leurs subordonnés, soit qu'ils eussent jugé une si faible colonie indigne d'être consultée, celle-ci n'avait pris aucune part à la résistance, sans doute réfléchie, que ses voisins opposaient aux volontés du général romain. Ayant appris cette circonstance, il convoqua une seconde assemblée dans *Lutetia*; prenant sans doute pour un acte de vigueur des *Parisii*, ce qui n'était qu'un effet du peu d'importance qu'on avait attaché à leur concours.

Mais, appuyant sa seconde convocation des argumens qui contraignent ceux qu'on ne peut persuader, César marcha avec ses légions contre les peuples de Sens. A son approche, leur résolution s'évanouit; ils promirent d'envoyer des députés à *Lutetia*; les Carnutes suivirent cet exemple. Le général romain obtint le secours de cavalerie qu'il

* La cavalerie gauloise, au dire de César, était excellente : elle se composait de toute la noblesse et de ses *soldures* ou affidés, mot dont nous avons fait sans doute dériver celui de *soldat*. Souvent les Gaulois entremêlaient leur cavalerie d'archers et de petits corps d'infanterie légère.

demandait; il reprit ses opérations au-delà de la Loire.

Ici se termine le petit rôle que Paris joua sur la scène historique dans ces temps reculés; dès-lors et jusqu'à la fin du cinquième siècle, ses annales se confondent avec celles de l'empire romain.

Sans doute l'année suivante, lorsque presque toute la Gaule se révolta contre le conquérant qui l'opprimait, les Parisiens se confédérèrent avec leurs compatriotes pour combattre l'oppresseur commun; mais rien qui leur soit spécial ne ressort de cet évènement. Au moment où *Labienus*, sorti d'*Agedineum*, marcha contre les révoltés, en descendant le cours de la Seine, les *Parisii*, après avoir fourni un contingent qui ne dut pas excéder 2,000 hommes, se réfugièrent dans *Lutetia*, et coupèrent les ponts en bois qui liaient cette île aux deux rives du fleuve. On ne les attaqua point derrière leur fossé d'eau vive; et pourtant une grande bataille fut livrée et gagnée par les Romains dans la plaine d'Issy *, c'est-à-dire sur le territoire Pa-

* Les Gaulois, ayant appris que *Labienus* marchait contre eux, réunirent autant de troupes qu'ils le purent, et en conférent le commandement à un vieillard nommé *Camulogène*. Ce général campa son armée sur la rive gauche de la Seine, d'abord vis-à-vis Lutèce, puis dans la plaine d'Issy, au bas du coteau où se trouve aujourd'hui Meudon. Les Romains prirent position sur la rive droite, vers le lieu où commence maintenant le pont de Sèvres. Ce fut en cet endroit que *Labienus*, favorisé par les ténèbres et par un orage vio-

risien. Il est présumable que *Labienus* pensait, ainsi que son général, que les *Parisii* étaient dévoués aux intérêts de Rome, et que cette erreur le détermina à épargner leurs foyers.

Dans l'absence de tout document historique sur la vie politique et religieuse des Parisiens, durant leur longue soumission au peuple-roi, il a fallu demander aux entrailles de la terre les notions qu'on ne pouvait trouver à sa surface, et ce secours est venu tard. Pendant les deux derniers siècles, des fouilles, pour la plupart étrangères à l'archéologie, ont répandu quelque lumière satisfaisante sur cet important sujet; alors seulement des débris de monumens ont confirmé ou détruit ce que les écrivains anciens avaient rapporté, ou ce que les modernes avaient conjecturé.

Au printemps de l'année 1711, en creusant sous le chœur de Notre-Dame, où l'on voulait construire un caveau destiné à la sépulture des archevêques, on trouva neuf grosses pierres cubiques,

lent, qui couvait le bruit de son passage, parvint à traverser le fleuve. Au point du jour, il attaqua les Gaulois en tête, tandis que deux autres corps, qu'il avait détachés de son armée, attaquaient leur gauche et l'un de leurs flancs. Malgré la plus héroïque valeur, les troupes de *Camulogène*, enveloppées d'ennemis, durent céder à la supériorité de tactique qui les avait placées dans cette position. Le massacre fut horrible : la moitié de l'armée gauloise resta sur le champ de bataille, avec son chef. *Labienus* retourna paisiblement à *Agedincum*.

couvertes, sur leurs diverses faces, de bas-reliefs et d'inscriptions. Une fouille continuée *ad hoc*, découvrit, à six pieds de profondeur, un double mur, qui se dirigeait du sud au nord, en traversant le chœur de l'église métropolitaine. La plus grande des pierres, dont trois faces étaient chargées de sculptures, offrait sur la quatrième cette inscription, gravée en creux.

TIB. CAESARE. AUG. JOVI. OPTUMO.
MAXUMO... M *. NAUTAE. PARISIAC.
PUBLICE. POSIERUNT.

*Sous Tibère César Auguste, les bateliers Parisiens ont publiquement élevé cet autel à Jupiter très bon, très grand**.*

* Cette inscription, dit M. Dulaure, fut gravée par une main inhabile : l'espace fruste qui suit le mot *maxumo* doit être rempli de manière à présenter, avec la lettre M restant, le mot *aram*. Du reste, des lettres omises ont été ajoutées, après coup, au-dessus des mots, et ce n'est qu'en ayant égard à ces rectifications qu'on peut comprendre l'inscription.

** « La pierre, sur laquelle cette inscription est gravée, a plus de trois pieds de hauteur. Les bas-reliefs dont elle est couverte représentent sur une face deux figures d'homme à mi-corps, armées de piques et de boucliers de forme elliptique... On y remarque la place d'une troisième figure fruste. Celles existantes sont dans l'attitude de la marche; un fragment qui manque à la pierre portait sans doute une inscription. — La seconde face présente trois soldats armés de piques et de boucliers, en forme de losange à pans coupés; l'un d'eux porte un cerceau sous le bras droit. Au-dessus du sujet est gravé le mot EVRISES. — Le troisième bas-relief se compose de trois

La découverte de ces pierres, leurs inscriptions et leurs bas-reliefs prouvent donc que, entre l'an 14°

figures à mi-corps, drapées à la romaine; l'un des personnages tient en main un aviron. Au-dessus est gravé : SENANI V... I. L. O. M. Il est à présumer que ces trois bas-reliefs représentent des nations riveraines de la Seine, et qui naviguaient sur cette rivière. Les inscriptions semblent désigner ces peuples : on croit que *Evrises* est le nom contracté des *Eburavices* (peuples d'Evreux), *Senani* pourrait être le même nom que *Senones*.

« Une seconde pierre porte sur deux de ses faces deux figures à mi-corps, qui se ressemblent; toutes deux ont la main armée d'une haste. Quoique le temps ait détruit l'une des inscriptions, celle qui reste : CASTOR, et la ressemblance des deux personnages ne laissent pas douter que ce ne soient CASTOR et POLLUX. Sur la 3° face de la même pierre on voit une divinité dont le front chauve est armé de cornes, élargies et fendues à leurs extrémités, comme celle d'un cerf; à chaque corne pend un anneau, qui paraît être un bracelet gaulois : sans doute une offrande, un *ex veto*. Le menton de cette figure est barbu, ses épaules sont drapées; au-dessous on lit : CERNUNNOS ou CERVUNNOS. C'est une divinité gauloise. Peut-être est-ce la même que *Cervulus*, dont les conciles ont souvent interdit le culte. La quatrième face de cette pierre présente un homme à mi-corps, tenant un faisceau de feuilles, dit *aspergillum*, ou bien une massue. Il en menace un serpent qui s'élance sur lui. C'est un prêtre qui exorcise ou conjure l'animal immonde; ou c'est Hercule qui va frapper l'hydre de Lerne. Au-dessus on lit SIVIER... OS.

« Une troisième pierre a des bas-reliefs sur ses quatre faces, mais n'offre point d'inscriptions. Sur une face on reconnaît Mars, avec une autre figure peu caractérisée. Sur l'autre, on distingue Vénus et Mercure. Des figures frustes, qu'on ne peut plus définir, occupent les deux autres faces.

et l'an 37 de l'ère chrétienne, une corporation de bateliers parisiens nommée *Nautae* *, éleva à Ju-

Tous les personnages décrits sont à mi-corps; ceux dont nous allons parler sont en pied.

« Une quatrième pierre, plus forte que les précédentes, montre à l'une de ses faces un taureau, couvert de l'étole sacrée, et dessiné sur un fond de feuillage. Trois grues sont placées, l'une sur sa tête, deux sur son dos. L'inscription est TARVOS TRIGARANVS. On sait qu'ici les V doivent être pris pour des U; mais il semble que TARUOS ne peut encore présenter un mot satisfaisant, et qu'il faut lire TAURUS. Alors le mot *trigaranus* s'explique, et l'on traduit *le Taureau aux trois Grues*. Le taureau, objet d'un culte presque universel, était donc aussi en vénération chez les Gaulois. Sur une autre face de la même pierre, est une figure en pied, à demi-couverte du *paludamentum*, vêtement qui ne dépasse pas le genou; elle tient de la main droite un marteau, de la gauche, des tenailles. L'inscription porte VOLCANVS (Vulcain). Sur la troisième face, on voit un homme barbu et à demi-couvert d'une ample toge, qui lui descend jusqu'aux pieds. Il s'appuie d'une main sur une haste, attribut de la royauté; à ses pieds on remarque une aigle éployée; l'inscription porte JOVIS (Jupiter).

Les cinq autres pierres ont moins d'intérêt. On doit mentionner seulement: 1° que, dans une ouverture ronde d'environ 8 pouces de diamètre qu'offre une de ces pierres, on trouva du charbon et de l'encens : ce charbon était très combustible, et l'encens, jeté sur du feu, répandit encore un parfum agréable; 2° qu'une entaille pratiquée au milieu d'une autre pierre, semblait destinée à l'écoulement du sang des victimes. » (*Histoire de Paris*, par Dulaure, t. I, p. 103–112).

* Ces corporations de *Nautæ* existaient sur toutes les rivières de la Gaule : à Vienne et à Lyon sur le Rhône, sur la Durance, la Loire, etc.

piter un monument isolé, une sorte de piédestal, qui portait sans doute la statue du Dieu. Ce monument était, selon les mêmes témoignages, accompagné de deux autels: l'un destiné aux sacrifices, l'autre à faire brûler l'encens.

Mais cette consécration prouve beaucoup plus qu'un fait matériel: elle démontre clairement que, dès le premier siècle, les Gaulois avaient embrassé la religion des Romains, ainsi qu'on doit le conclure des effigies de Jupiter, Vulcain, Mars, Vénus, trouvées dans l'ancienne Lutèce, etc.; et cela sans renoncer encore à leurs anciennes divinités, *Esus*, *Cornunnos*. Les vainqueurs auraient-ils imposé des Dieux aux vaincus, comme ils leur imposèrent un gouvernement; ou plutôt la tolérance réciproque des croyances religieuses du temps en permit-elle l'association?

Quoi qu'il en soit, l'autel consacré à Jupiter par une corporation de bateliers, assez riche pour le faire ériger, donne à présumer que leur industrie prospérait; et l'on se le persuade aisément lorsqu'on pense qu'à cette époque les routes étaient fort rares. Or le seul transport des vivres, des munitions, des armes nécessaires à l'armée romaine, suffisait pour alimenter une active navigation.

La corporation des bateliers parisiens s'est perpétuée: les Romains, qui en avaient senti l'utilité, s'en réservèrent la direction. Un préfet fut chargé d'entretenir des flottes de bateaux marchands, dont le mouillage central se trouvait à Andresy. Il

est donc raisonnable de penser que ces bateliers parisiens, soumis aux vainqueurs par une puissance plus forte encore que les armes, l'intérêt, qui de tout temps parla si haut dans le cœur de l'homme, prouvèrent plutôt leur servilité que leur conviction religieuse en élevant un autel à Jupiter. Cette hypothèse peut d'autant mieux se soutenir que l'effigie d'une divinité gauloise, trouvée confondue avec les figures de la théogonie romaine, donne lieu de soupçonner un reste d'attachement au culte primitif du pays *.

D'autres découvertes successives ont répandu quelques lueurs historiques sur le Paris gaulois-romain. Par exemple, lorsqu'en 1784, on jeta les fondemens du nouveau Palais de Justice, on découvrit les vestiges d'un édifice très ancien, dont nous parlerons bientôt; et parmi ses ruines, un cippe quadrangulaire, présentant une divinité en pied sur chacune de ses faces. La hauteur totale du monument est de 5 pieds 10 pouces; celle des

* Nous disons un reste d'attachement, et ce mot convient à l'état de dégénérescence où se trouvait alors le culte des Gaulois. La consécration d'une image de *Cornunnos* en est la preuve évidente. Dans la pureté de leurs croyances primitives, ces peuples ne représentaient point les divinités sous des formes corporelles, et pensaient qu'il ne convenait pas à leur majesté qu'on les renfermât dans des temples. Ils leur donnaient pour sanctuaire la voûte céleste, et consacraient particulièrement les forêts aux mystères divins. (*Tacite Germ.*, *cap.* 9.)

figures n'est pas moindre de 3 pieds et demi. Ces sculptures représentent : 1° *Mercure* *, avec ses attributs ordinaires; 2° une femme que l'on croit être *Maïa* **, mère de Mercure; 3° un jeune homme, que l'arc et le carquois dont il est muni autorisent à prendre pour *Apollon* ***; 4° une figure qui peut être *Horus* ****.

M. Dulaure, dont nous aimons à citer les opi-

* Le caducée, les ailes à la tête et aux talons; un chien est à ses côtés, sans doute comme symbole de la fidélité commerciale.

** Elle est entièrement drapée; du diadème dont sa tête est couverte part un voile qui se développe sur ses épaules. Elle tient un caducée; attribut qui a fait présumer que cette figure était la mère de Mercure.

*** Aux attributs que l'allégorie prête au Dieu des arts et de la lumière, cette figure réunit ceux d'une divinité présidant à la navigation. D'une main elle tient un poisson; de l'autre elle semble s'appuyer sur un aviron. L'artiste a-t-il voulu exprimer, par cet emblème ingénieux, la navigation sur la Seine, avec le double secours du vent et de l'eau? Il en faudrait conclure que les bateliers de ce fleuve faisaient usage de voiles.

**** Cette figure représente un jeune homme, en partie couvert du *paludamentum*. A ses pieds et à ses épaules sont des ailes éployées; un de ses pieds élevé lui donne une attitude ascendante. Il tient un disque, qu'il élève vers le ciel. Suidas a dit d'une figure semblable, en lui donnant le nom d'*Horus* : « Ses ailes indiquent la vélocité de sa course, le disque, la rotondité de l'univers, et c'est lui qui fait éclore les germes cachés dans le sein de la terre. » En adoptant cette explication, ce jeune homme serait l'emblème du soleil au printemps.

Ces quatre figures ont été gravées dans les mémoires de

nions judicieuses, pense que ce monument appartient au troisième siècle, époque à laquelle les Romains, influencés par les cultes orientaux, en mêlaient quelquefois les attributs à ceux de leurs divinités mythologiques.

L'autel dédié à Jupiter et le cippe que nous venons de décrire sont les seuls monumens connus qu'on ait découverts dans l'ancienne Lutèce; car personne n'a vu les figures antiques, qui, au dire de Sauval, auraient été trouvées sous une des piles du Pont-au-Change.

Mais la récolte de débris précieux a été plus abondante sur les deux rives de la Seine : si les Parisiens, jusqu'à l'invasion des Francs, ne bâtirent point ou bâtirent peu d'édifices, leurs dominateurs en élevèrent plusieurs, particulièrement au quatrième siècle. L'espace situé entre le fleuve et les hauteurs qui ferment son bassin au nord, fut long-temps couvert de marais et de bois; les Romains défrichèrent, cultivèrent ce terrain sauvage, et bientôt ils y formèrent divers établissemens : c'est du moins ce que l'on peut induire, avec

l'Académie des Inscriptions, t. III; dans l'*Histoire de Paris*, par Felibien, t. I; dans les mémoires de l'Académie celtique, t. I; dans l'*Histoire de Paris*, par Dulaure, etc. Quant au cippe lui-même, il avait été déposé, en 1784, au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale. Il doit avoir été transporté depuis au Musée, ainsi que les antiquités découvertes précédemment sous le chœur de Notre-Dame.

beaucoup de raison, des découvertes faites sur ce point.

Cette partie du territoire parisien se trouvait traversée par une voie romaine, partant du *Grand-Pont*, appelé sans doute ainsi parce qu'il était jeté sur le plus large des deux bras de la Seine; puis, au lieu nommé depuis Marché des Innocens, la route se divisait. L'une des branches se dirigeait vers Clichy, le bourg d'*Estrée*, Pierre-Laye et Pontoise. En divers endroits l'on a retrouvé quelques parties, assez bien conservées, de cette voie romaine. La seconde conduisait à Saint-Denis, Pierrefitte, etc. Les établissemens formés sur la rive droite de la Seine semblent donc avoir été motivés par le mouvement, sans doute journalier, que ces deux chemins entretenaient dans cette direction : les personnages opulens s'y fixèrent par goût, les industriels par nécessité.

Or une fouille, faite en 1763, a démontré qu'un aqueduc souterrain commençait sur les hauteurs de Chaillot, au lieu où se rencontre une source d'eaux minérales, et traversant l'emplacement des Champs-Élysées, puis celui du jardin des Tuileries, aboutissait probablement sur le terrain du Palais-Royal. Une nouvelle fouille, entreprise en 1781, dans le jardin même de ce palais, a donné beaucoup de poids à cette opinion, si elle n'en a pas confirmé pleinement l'exactitude. Vers l'extrémité méridionale de ce local, on a découvert, à trois pieds environ de profondeur, un réservoir cons-

truit par les Romains, de forme carrée, et dont chaque côté avait environ 20 pieds. A quelque distance, étaient enfouies des médailles appartenant à divers règnes. Plusieurs portaient l'effigie de l'empereur Valentinien Ier; circonstance de laquelle on peut raisonnablement inférer que le bassin fut construit sous le règne de ce prince, c'est-à-dire vers la fin du quatrième siècle. Si l'on considère maintenant que l'aqueduc venant de Chaillot avait été reconnu jusqu'à la place Louis XV par le laborieux antiquaire Caylus, et que sa direction le conduisait précisément au Palais-Royal, il sera difficile de se refuser à l'évidence que cet aqueduc amenait les eaux dans le réservoir mentionné, apparemment pour alimenter les bains d'un personnage élevé en dignité *.

Avant la découverte de l'aqueduc et du réservoir (1751), des maçons, qui travaillaient rue Vivienne aux fondations d'une écurie, trouvèrent, à 7 ou 8 pieds sous terre, huit fragmens de marbre sculptés avec goût; M. de Caylus, qui les a décrits et fait graver **, croit que ces bas-reliefs dépen-

* Les ruines de l'aqueduc ont été décrites avec détail dans le Recueil des Antiquités de Caylus, t. II, p. 375; et M. Bourguignon, de Saintes, a publié des observations sur les Antiquités romaines trouvées dans le jardin du Palais-Royal. Cet écrivain a décrit aussi les débris d'un second bassin, plus grand que le premier, découvert à la partie septentrionale du même lieu.

** *Recueil d'antiquités*, t. II, p. 373. Ces bas-reliefs repré-

daient d'un sarcophage. Une urne cinéraire en marbre fut trouvée dans la même fouille : sa forme est élégante et gracieuse ; ses ornemens sont de bon goût. Au-dessous d'un feston de fleurs et de fruits, dont les deux extrémités se rattachent à des têtes de bélier, on lit en langue romaine : *Pithusa a fait exécuter ce monument pour sa fille Ampudia Amanda, morte à 17 ans.* Un tendre intérêt s'attache à ce vase, qui renferma les cendres d'une jeune fille ; un parfum virginal semble, après tant de siècles, s'en exhaler encore.

Au commencement du dix-neuvième siècle, d'autres monumens funéraires furent découverts rue Vivienne : les mêmes festons, les mêmes têtes de bélier se reproduisirent sur une seconde urne ; mais au bas de celle-ci étaient sculptées quatre aigles aux ailes éployées, et à l'une des faces on lisait : *Chrestus affranchi, a fait ériger ce monument à son patron, Nonius Junius Epigonus* *. Sur le

sentent un homme à demi-étendu sur un lit de table ; un esclave chargé d'un plat se tient derrière lui. L'autre sujet est Bacchus, couché près d'Ariane. Un troisième fragment offre un prêtre rendant des oracles ; un second personnage les écrit. Ailleurs on voit une table servie ; trois convives sont couchés auprès. Les autres bas-reliefs, moins bien conservés, ont le même caractère. Sans doute, ils signalaient la sépulture d'un épicurien, d'un autre Lucullus.

* On a sur ces vases cinéraires une bonne dissertation de M. Vialart de Saint-Morys, tué en duel, sous la restauration, par le colonel Dufaillis. Cet écrivain éclairé pense

[redacted]

même emplacement, se trouva le couvercle, richement sculpté, d'une troisième urne dont le corps avait sans doute été brisé précédemment.

Il nous sera permis d'abréger la nomenclature de ces découvertes : elles ne prouvent, quant à l'histoire des premiers Parisiens, que l'absence de toutes notions qui leur soient particulièrement relatives; et l'on en peut déja conclure que, jusqu'à la fin du quatrième siècle, leur existence politique fut entièrement absorbée par la présence des Romains. Voici pourtant une circonstance que nous croyons pouvoir rattacher, sinon à l'histoire des habitans de Lutèce, au moins à celle d'une nation gauloise, en déduisant les probabilités du caractère connu de ces peuples. En l'année 1628, un jardinier, qui déracinait un arbre rue Vivienne, trouva, assez près les unes des autres, neuf cuirasses ayant appartenu à des femmes : les formes arrondies marquées à la partie supérieure de ces armes défensives, ne laissaient aucun doute sur le

que ces divers tombeaux, trouvés au même lieu, prouvent que là était l'hypogée de toute une famille romaine; ce qui autoriserait à croire que non loin de cette sépulture avait résidé quelque grand personnage. Cette probabilité admise, on revient naturellement à l'idée que, sur l'emplacement du Palais-Royal, si voisin de la rue Vivienne, s'élevait une opulente habitation; que l'aqueduc de Chaillot y conduisait les eaux, et que l'hypogée reconnu par M. de Saint-Morys pourrait bien être celui de la famille qui habitait cette demeure somptueuse.

sexe dont elles avaient protégé les charmes. Or les dames gauloises, au rapport de Polybe, montraient une intrépidité égale à celle des hommes : elles les accompagnaient à la guerre ; au moment du combat, on les entendait exciter les guerriers par leurs chants et leurs exhortations ; étaient-ils blessés, elles les pansaient avec une tendre sollicitude, et se tuaient sur leur corps s'ils perdaient la vie en combattant. Serait-ce donc trop hasarder une opinion que de faire appartenir les cuirasses qui nous occupent à des femmes douées d'un si mâle courage ? On sait d'ailleurs que tel n'était pas le genre d'héroïsme des dames romaines, et ces armes révélaient une haute antiquité.

Mentionnant avec rapidité les médailles, les casques, les épées, les fragmens de poterie, les poids de verre et d'autres objets antiques trouvés sur la rive septentrionale de la Seine, nous apporterons plus d'attention à une tête de Cybèle en bronze, découverte au pied d'une vieille tour autrefois enclavée dans le mur d'enceinte. A quel temps remonte cette antiquité, quel fut son usage, d'où provient-elle ? Voilà des questions que beaucoup de savans se sont adressées, et qui, jusqu'à ce moment, n'ont point été résolues. Dans les recherches qu'on a faites à ce sujet, les conjectures ont, comme de coutume, remplacé les explications satisfaisantes, et les incertitudes, ainsi qu'il arrive toujours en pareil cas, se sont multipliées *.

* M. de Caylus, laborieux investigateur, qui n'a pas man-

On a beaucoup disserté sur les antiquités de *Montmartre*, mais plus particulièrement sur l'origine de ce mot; et de la diversité des noms donnés à cette montagne par les écrivains, est découlée celle des avis qui ont été émis postérieurement. Fredégaire * la nomme *Mons Mercorii*, l'abbé Hilduin ** *Mons Martis*, Frodoart et quelques

qué d'exercer son active sagacité sur cette tête de Cybèle, pense qu'elle a été apportée de Rome à Lutèce, soit comme objet de magnificence, soit pour servir au culte de la déesse. M. Dulaure se range à ce dernier avis. Peut-être, ajoute cet écrivain, se trouvait-il un autel (*ædiculum*) consacré à Cybèle, au lieu même où le buste a été découvert, c'est-à-dire près de l'église Saint-Eustache : toujours à l'endroit destiné au culte d'une divinité païenne, les premiers chrétiens installaient un saint. A la place de l'autel de Jupiter s'élève l'église de Notre-Dame; au lieu où l'on a trouvé le cippe antique est bâtie la Sainte-Chapelle; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que sur les ruines d'un autel consacré à Bacchus, (nous en parlerons) les chrétiens ont fondé le culte *d'un saint Bacchus*. Nous verrons ailleurs que le christianisme faisait aussi des concessions aux païens. Voyez, pour le dessin de la tête, les Antiquités de Caylus, t. II, p. 379.

* Le plus ancien des historiens français, après Grégoire de Tours; il écrivait pendant le septième siècle. *Sa Chronique*, divisée en cinq livres, n'offre d'intérêt qu'au cinquième, qui comprend les règnes de Clotaire II et Dagobert I[er]; le surplus n'est qu'une compilation de Grégoire de Tours.

** Cet abbé de Saint-Denis vivait au neuvième siècle, sous le règne de Louis-le-Débonnaire et de Lothaire, son fils. Il a laissé *des chroniques* précieuses. Les catholiques lui reprochent amèrement d'avoir confondu saint Denis, évêque de Paris, avec saint Denis, l'aréopagiste.

historiens plus modernes, *Mons Martyrum*. Les ruines trouvées en cet endroit ont donc appartenu, selon le premier et ses adhérens, à un temple de Mercure; d'après la version du second, à un temple de Mars; suivant l'opinion du dernier, à un *Martrois*, ou lieu de supplice chez les Gaulois. Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Les mots de *Martre*, *Martrois*, *Martrais*, *Marthuret* sont restés en usage, dans quelques parties de la France, pour indiquer divers emplacemens. Les pierres ayant servi aux sacrifices des Druides conservent les noms de *Marte*, *Martet*, *Martine*; une rue de Paris, aboutissant à la place de Grève, et une place d'Orléans, servant encore aux exécutions, s'appellent *Martrois*. Cette similitude de dénominations, se rapportant à des lieux où le sang est ou fut versé, rend plus que probable l'opinion que Montmartre était anciennement un théâtre de supplice; et ce point éminent, conforme au choix que les prêtres gaulois faisaient ordinairement d'une situation élevée pour leurs offrandes homi-

* Est-il invraisemblable que le nom de l'instrument appelé *marteau* dérive de la même origine : ne peut-on pas croire que cet ustensile ait servi aux sacrifices des Druides, qui, peut-être, assommaient leurs victimes; et nos ancêtres n'y auraient-ils point attaché cette idée lorsqu'ils ont joint le mot *Martel* au nom de Charles Héristal? Ajoutons que les bouchers ont conservé long-temps l'horrible usage d'abattre les bœufs à coups de marteau; usage, aussi inhumain que peu expéditif, venu probablement des anciens.

cides, confirme au moins la grande vraisemblance de cette opinion. Au surplus les fouilles faites à Montmartre en 1737 et 1738, bien qu'elles aient offert, ainsi que toutes celles effectuées sur le territoire parisien, des objets antiques *, n'ont point révélé l'existence d'un temple consacré à Mercure ou à Mars. Les ruines du vieil édifice qui s'élevait au penchant nord de la montagne, loin d'avoir un caractère sacré, n'ont fait reconnaître qu'un bâtiment ayant servi à des fonderies **.

Lorsque l'on marche dans les ténèbres, il faut profiter avec empressement de la moindre lueur

* Dans les fouilles faites sur l'emplacement du prétendu temple, on a trouvé une tête en bronze, dont le caractère paraît indéterminé; M. de Caylus l'a fait graver dans son Recueil d'Antiquités, t. III. Un peu plus bas, mais sur le même versant de la montagne, c'est-à-dire au nord, on a découvert deux fragmens de bas-relief en marbre blanc, représentant des enfans ailés, montant sur un char, et se disposant à le diriger. Don Martin, dans son livre intitulé *de la Religion des Gaulois*, a fait graver un petit buste, trouvé sur la butte Montmartre. Le docte écrivain commit une lourde erreur, s'il attribua ce buste à un travail gaulois des temps antérieurs à la domination romaine : l'art statuaire était, ce semble, fort peu connu dans les Gaules.

** L'examen des localités, fait par le savant et laborieux abbé Lebœuf, qui a suivi les fouilles, découvrit le reste d'un bâtiment parallélogramme, divisé en cellules, dont plusieurs renfermaient des fourneaux. Deux chambres paraissaient avoir été soigneusement cimentées en-dehors et en-dedans; là sans doute s'opérait la fusion des métaux. L'eau, qui arrivait à cet édifice à l'aide d'un canal venant du midi, sor-

qui se montre sur la route. Ammien Marcellin * rapporte que César Julien, étant à Lutèce, reçut l'avis qu'un corps auxiliaire, composé d'*Erudes*, de *Bataves*, de *Petulans*, de *Celtes*, devait passer sur le territoire parisien, pour se rendre en Perse. On doit présumer que ces troupes formaient un contingent fourni aux Romains par ces nations, leurs alliées. Julien, dit le même écrivain, se rendit au-devant de cette armée dans le faubourg : *in suburbanis princeps occurrit*. Or les pays d'où

tait probablement de la fontaine du Buc; elle pénétrait dans l'enceinte par une ouverture voisine des fourneaux.

Frodoart nous apprend que cet édifice fut renversé en l'an 944, par un ouragan furieux, qui dévasta tous les environs. Cette cause suffisait bien pour motiver la destruction d'un monument situé sur un point élevé; mais il faut toujours que le merveilleux se joigne aux récits des écrivains du moyen âge. Celui-ci ajoute : « On raconte qu'alors on vit des dé- « mons, sous la forme de chevaliers, qui, après avoir démoli « une église du voisinage, se servirent des poutres pour « abattre les murs antiques de cet édifice, très solidement « construit. Puis ils arrachèrent toutes les vignes. » A cette époque satan avait à subir une robuste responsabilité; non-seulement tous les effets dont on ne pouvait pénétrer la cause lui étaient attribués; mais il était encore l'auteur du désordre des élémens. Voyez, pour la citation, le *Recueil des Historiens de France*, *t.* VIII, *p.* 198.

* Cet historien était d'Antioche; quelques livres de son histoire ont été perdus. Ce qui reste est fort intéressant. Il paraît qu'Ammien Marcellin accompagna Julien dans les Gaules. L'abbé de Marolles a traduit cet écrivain en français (3 vol. in-12).

ces soldats venaient étaient tous au nord, et le faubourg dont parle Ammien ne pouvait être situé que sur la rive droite de la Seine. De ce témoignage contemporain, on peut donc inférer qu'au milieu du quatrième siècle, Paris s'étendait beaucoup au-delà de sa petite île. Continuons d'interroger les monumens.

Si les morts révélaient l'histoire des générations, la terre de Paris serait éloquente : ses gisemens sont partout semés de cendres et d'ossemens; et Rome a contribué largement à former cette population souterraine. Les fouilles ont fait constater que tout le terrain occupé par les rues de la Verrerie et du Mouton, la place de Grève, le marché Saint-Jean et l'église Saint-Gervais, servait aux inhumations.

On ne saurait révoquer en doute la haute stature des Gaulois : Polybe, Strabon, César et quelques autres écrivains sont d'accord sur ce point * : les hommes, disent-ils, dépassaient six pieds. Nous ajouterons que les tombeaux trouvés dans plusieurs parties de la France ont confirmé souvent cette assertion **. Mais, pendant les cinq siècles de

* La grandeur colossale des Gaulois suffisait pour épouvanter ceux qu'ils combattaient. Fiers eux-mêmes de cet avantage, la petite taille des peuples d'Italie était pour eux un sujet de raillerie et d'insulte. *Ammien Marcellin*, *liv.* XV, *chap.* 12; *Tite-Live*, *liv.* XXXVII; *Strabon*, *liv.* XLII; *César*, *liv.* II, *chap.* 30.

** Laureau, dans son Histoire de France avant Clovis,

la domination romaine dans les Gaules, la maîtresse du monde, en gouvernant cette contrée, lui communiqua ses passions raffinées, c'est-à-dire sa corruption, conséquemment les infirmités qui devaient en découler; la belle nature gauloise dégénéra : elle subit l'appauvrissement au prix duquel les nations policées civilisent celles qui ne le sont pas.

Il aurait donc été difficile de juger, par la seule inspection des débris humains déterrés au quartier Saint-Antoine, s'ils étaient gaulois ou romains. D'autres signes ont établi cette distinction : presque toujours la forme ou la matière des tombes, les médailles qu'on y avait enfouies, les inscriptions qui les couvraient, ont aidé à reconnaître les restes qu'elles recélaient. On n'a guère trouvé dans ce vaste cimetière que les hôtes impérieux des Parisiens : ils envahissaient le sein de la terre comme sa surface. Les cercueils sont, pour la plupart, d'une pierre qui paraît s'être amollie par son long séjour dans une région humide, et les cadavres sont généralement pulvérisés. Un observateur a rapporté que, dans cet état de dissolution, les os seuls laissent un résidu perceptible : il ressemble à de la cendre, et se trouve plus abondant à l'endroit où reposait la tête. Cependant on a découvert, en 1612, dans les fondations de l'hôtel d'Anjou, une

donne à cet égard d'amples développemens, particulièrement appliqués aux tombeaux gaulois découverts en Bourgogne.

bière qui renfermait encore un squelette : cette sépulture appartenait au quatrième siècle *.

Les antiquités de la rive méridionale, dont nous allons parler, répandent quelque lumière sur la période ténébreuse que nous traversons. Cette partie du territoire parisien, appelée *Locutitius*, comme la montagne Sainte-Ceneviève, qui en est le point culminant, était beaucoup plus animée que la rive septentrionale : les autorités romaines en avaient fait le centre de leurs établissemens. Là s'élevait le palais des Thermes, le puls authentique des monumens romains construits à Paris. L'importance de cet édifice nous fait un devoir de le mentionner avec détail : notre attention s'arrêtera d'abord à son origine.

Les Thermes étaient à Rome des édifices impériaux ; les souverains seuls en faisaient élever : on peut voir encore, daus cette ancienne dominatrice de l'univers, ceux des empereurs Néron, Antonin, Caracalla, Dioclétien. L'imagination moderne, habituée à nos magnificences étroites, s'étourdit, se perd dans les ruines de ces palais, où tournerait à l'aise l'une de nos grandes villes. Les Thermes de Dioclétien, particulièrement, dépassent toute idée qu'on peut se faire de l'immensité d'une habita-

* Mais on a trouvé dans une autre tombe, découverte à peu près au même lieu, une médaille d'argent du règne d'Antonin-le-Pieux, qui fleurissait au milieu du second siècle. On peut présumer que le cimetière de la rive septentrionale date de l'établissement des Romains à Paris.

aussi long dans ces contrées, et, selon tous les témoignages historiques, un règne calme et paisible permit à Constance Chlore d'ériger le magnifique édifice des Thermes. D'ailleurs, collègue de Dioclétien, qui venait d'élever à Rome le palais somptueux dont nous avons parlé, il ne voulut pas sans doute que le sien eût moins de splendeur : quelques écrivains ont même avancé que celui-ci fut bâti sur les plans du premier.

Il faut convenir que cette explication, tirée de l'exposition toute simple des faits et des dates, est beaucoup plus vraisemblable que la version qui prête à Julien la fondation des Thermes. M. Dulaure, dont nous reproduisons en cela l'opinion, ajoute judicieusement : « Les goûts simples de Julien, ses « mœurs austères, son économie sévère, son éloi- « gnement pour le luxe et la magnificence, ne « permettent pas de lui attribuer cette construc- « tion. » Disons aussi, qu'à partir du seizième siècle seulement, le palais qui nous occupe est appelé *Thermes de Julien*, et que jusqu'alors, aucune autorité respectable ne l'avait désigné ainsi.

Cela posé, essayons de restaurer cet édifice, l'aîné des monumens du vieux Paris, en nous servant de tous les matériaux historiques qu'il nous paraîtra raisonnable d'appareiller. La faible partie qui subsiste du palais des Thermes est enclavée entre les rues de la Harpe, du Foin et des Mathurins ; on y entre par la première. Antérieurement à l'année 1819, un tonnelier empilait ses

futailles dans ce précieux débris de la grandeur romaine; M. de Chabrol, alors préfet de la Seine, en fit, pendant cette même année, l'acquisition au nom de la ville, long-temps indifférente sur ces ruines illustres. L'habitation du tonnelier a été démolie; quelques travaux urgens ont soutenu la voûte antique, qui se laissait enfin vaincre par le temps, après lui avoir résisté quinze siècles.

La salle unique échappée aux lentes mais constantes atteintes des ans, nous rappelle bien peu le magnifique palais que les poètes Fortunat et Jean de Hauteville ont chanté dans leurs vers latins. Le dernier surtout en fait une habitation digne d'être comparée aux merveilles de Ninive et de Babylone: écoutons-le. « Ce palais des rois, dont les « cimes s'élèvent jusqu'aux nues, et dont les « fondemens atteignent l'empire des morts.... » Il faut faire ici la part de l'emphase poétique ; mais voici quelques détails plus précis : « Au « centre, on distingue le principal corps de logis, « dont les ailes s'étendent sur le même aligne- « ment, et, se déployant, semblent embrasser la « montagne. »

En se renfermant dans les bornes d'une observation réfléchie, et en s'appuyant de témoignages raisonnables, on voit que le palais s'avançait, au sud, jusqu'au lieu où se trouve maintenant la Sorbonne : ceci est attesté par Joinville, et le même Jean de Hauteville, déja cité, dit à peu près formellement, dans un chapitre en prose, que le prin-

cipal bâtiment du palais était situé sur la montagne : *de aulâ in montis vertice constitutâ.*

Au nord du lieu où se trouvent les tristes restes des Thermes, les constructions dépendantes de ce palais se prolongeaient jusqu'à la Seine: M. de Caylus affirme que dans tout l'espace qui sépare cette ruine du fleuve, on rencontre sous terre des voûtes d'une maçonnerie identique avec celle de l'édifice. Le savant antiquaire ajoute qu'avant la démolition du Petit-Chatelet qui, comme on sait, formait la tête méridionale du *Petit-Pont*, on voyait des arrachemens de murs antiques, se dirigeant vers le palais des Thermes.

Sans doute les siècles sont avant tout coupables de la destruction de ce vaste monument ; mais la main des hommes n'y a-t-elle pas notablement contribué? Pour élever le mur d'enceinte de Paris, Philippe Auguste fit disparaître plusieurs parties de cet édifice, et ce monarque n'est sans doute pas le seul qui ait attenté à sa conservation. Quoi qu'il en soit, il ne reste aujourd'hui de la fastueuse demeure impériale qu'une salle voûtée, présentant deux parallélogrammes inégaux quoique contigus : le plus grand a 62 pieds de longueur sur 42 de largeur ; le plus petit, 30 pieds sur 18. Les voûtes à plein-cintre s'élèvent à 42 pieds : on peut juger de leur solidité en apprenant que, long-temps, elles supportèrent une épaisse couche de terre, cultivée en jardin, avec une plantation d'arbres.

Il y a peu d'ornemens dans la salle unique res-

tant du palais des Thermes; selon le goût du quatrième siècle, la face des murs offre trois grandes arcades appliquées; celle du milieu est plus grande que les deux autres. Des trous pratiqués à la muraille font conjecturer que cette pièce était destinée aux bains, et que ces ouvertures servaient à l'introduction des eaux. Les arrêtes des arcades viennent s'appuyer sur des consoles représentant la poupe d'un vaisseau; l'une de ces consoles porte quelques figures humaines. Dans la construction générale, trois rangs de moellons, taillés carrément et hauts ensemble d'environ un pied, alternent avec quatre rangs de briques, formant à peu près le tiers de cette hauteur. On conçoit combien une telle maçonnerie devait être solide, surtout scellée par cet indestructible ciment romain, dont les modernes ont vainement cherché la composition. Il est difficile d'apprécier l'étendue des souterrains que l'on sait exister encore en ce lieu; des décombres empêchent d'y pénétrer. Mais on présume qu'ils doivent s'étendre, au sud, sous l'hôtel de Clugny et la rue des Mathurins; nous avons vu déja, par les travaux de Caylus, qu'au nord ils parviennent jusqu'à la Seine. Ces souterrains paraissent être à deux étages.

Maintenant parlons des jardins, qui, selon quelques historiens, répondaient à la magnificence du palais. Ils devaient, au levant et au midi, s'avancer jusqu'à la partie la plus méridionale des constructions; au nord, ils bordaient immédiatement la

Seine. Leur limite, au couchant, avoisinait le lieu où s'éleva, depuis, l'église de Saint-Germain-des-Prés. Le poëte Fortunat célèbre aussi cette vaste dépendance: si l'on s'en rapporte à ses vers, Childebert habita, au sixième siècle, le palais des Thermes, et les jardins de cet édifice étaient ceux de la reine Ultrogothe *.

Nous retrouverons, à diverses époques, l'occasion de mentionner le palais des Thermes; il en sera ainsi de ses jardins, qui, sous plusieurs dénominations, se maintiendront long-temps dans leur intégrité primitive.

A deux lieues de Paris, vers le bourg d'*Arcueil*, on rencontre la naissance d'un aqueduc romain, dont les arches, situées au-dessus du vallon creusé par la Bièvre, ont sans doute donné leur nom au village. Une partie importante de cette construction antique, assez semblable à celle du palais des Thermes, existe encore aujourd'hui. Or des fouilles successives ont appris que ce canal, poursuivant sa route sous terre (autrefois il se trouvait à la superficie du sol), se dirigeait vers les Thermes, et plusieurs de ses vestiges ont été découverts assez près de ce monument pour démontrer qu'ils y aboutissaient. C'était donc d'Arcueil que ses habitans tiraient les eaux, sinon pour les bains des em-

* Fortunat dit que Childebert traversait ces jardins pour se rendre à l'église de Saint-Germain-des-Prés :

Hinc iter ejus erat cum limina sancta petebat.

Fortunati carmina, lib. VI, De horte Ultrogothonis reginæ.

pereurs, du moins pour les autres usages domestiques du palais *.

Derrière la demeure des Césars, et à une très petite distance, était établi le camp romain : cette proximité est rendue presque incontestable par le récit que fait Ammien Marcellin de la révolte dont nous avons parlé, et l'on en peut conclure que les communications entre Julien et ses troupes s'exécutaient avec célérité. Zozime ajoute textuellement que le camp était voisin du Palais. D'ailleurs au lieu indiqué se rapprochaient les nombreux chemins qui traversaient le faubourg Locutitius; la grande voie venant de *Genabum* (Orléans), longeait aussi un des côtés de l'emplacement dont il s'agit; disposition qui seule motiverait la présence d'un corps armé sur ce point. Tout porte donc à croire qu'il campait, comme nous l'avons dit, derrière l'édifice; car on voit qu'à la partie antérieure s'étendaient de vastes jardins. Or, le terrain le plus immédiat étant l'espace rempli de nos jours par la rue d'Enfer, celle de Vaugirard et le Luxembourg, il devient probable déja que le camp romain était assis dans cet endroit; les fouilles ont confirmé depuis cette destination. A différentes époques, on a trouvé sur ce terrain

* Les bornes que nous avons dû nous prescrire s'opposent à ce que nous entrions dans des détails minutieux sur l'aqueduc d'Arcueil. On trouvera à cet égard toutes les notions désirables dans la *Description des Catacombes, par M. Hericart de Thury*, p. 261.

beaucoup d'objets portatifs et convenables à un campement : par exemple, une figurine en bronze, représentant Mercure; une petite idole d'Apollon, une de Cybèle, quelques instrumens destinés aux sacrifices, mais plus particulièrement les objets servant aux repas: des plats, des cuillers, des fourchettes, des couteaux, des vases variés de formes et de grandeurs; enfin, des ustensiles domestiques ou de toilette : comme ornemens d'habits, miroirs, cure-oreilles, aiguilles d'ivoire ou de bronze, bracelets, clefs, dés à coudre, anneaux, styles, etc. Les objets servant à l'équipement militaire abondaient : la terre était jonchée d'agraffes, de boucles, d'ardillons, de boutons, de crochets, de garnitures destinées aux ceinturons, d'harnachemens de chevaux... Mais, dans aucune partie de cet emplacement, il ne s'est rencontré de vestiges annonçant des constructions solides; on n'y a point découvert non plus de tombeaux. Seulement, vers le milieu du local, les fouilles ont produit quelques fragmens de mosaïque : peut-être appartinrent-ils à la tribune du haut de laquelle le chef militaire haranguait ses soldats, ou prononçait les sentences qu'ils avaient encourues.

* Voyez pour de plus amples détails sur les objets antiques découverts dans le camp romain :

1°. *Les Antiquités de Paris, par Sauval, t. II, page* 345.

2°. *Recueil des Antiquités, par Caylus, tome II.*

3°. *Les Antiquités gauloises et romaines, recueillies au palais du Sénat, en* 1807, *par M. Grivaud.*

Des médailles ont été déterrées aussi dans le même lieu : quelques-unes celtiques ou consulaires, le plus grand nombre impériales. La série de ces dernières finissait à Honorius : c'est donc à son règne qu'on peut faire rapporter l'abandon de ce camp, dont nous croyons avoir démontré l'existence.

La mort avait, sur l'ancien territoire parisien, des domaines vastes et multipliés : il existait encore un cimetière sur la rive méridionale, dans le terrain occupé aujourd'hui par l'extrémité inférieure de la rue d'Enfer, la place St.-Michel et les prolongemens des faubourgs Saint-Victor, Saint-Jacques et Saint-Marcel. L'abbé Lebœuf rapporte qu'en 1636, on découvrit, sur le seul emplacement du vieux cimetière Saint-Marcel, 64 cercueils antiques. On lisait sur l'un d'eux ; VITALIS A BARBARA, *son épouse très aimable, âgée de vingt-trois ans, cinq mois et 28 jours*. Sur cette bière étaient gravées deux colombes, emblème mythologique de l'Amour, se confondant avec le monogramme du Christ, entre l'*alpha* et l'*oméga*, autre allégorie païenne de la vie. Cette découverte établit un fait important, c'est que le local indiqué fut destiné à la sépulture des chrétiens, lorsque leur religion eut pénétré dans les Gaules *. Près de là se trouvait un nouveau champ

* Le christianisme pénétra dans les Gaules vers le milieu du deuxième siècle : ses progrès y furent lents, jusqu'à Constantin ; mais sous le règne de ce prince ils furent rapides. En

funéraire nommé *Terra de loco cinerum* (le lieu des cendres) : peut-être était-il consacré à brûler les corps *.

Mentionnant avec rapidité une fabrique de poterie romaine, dont les vestiges ont été trouvés sur l'emplacement actuel du Panthéon, nous devons signaler une découverte plus remarquable, faite en 1630 dans l'enclos des Carmélites : c'est un bas-relief représentant un jeune homme immolant un taureau ; au-dessus du sujet principal sont sculptés les signes du zodiaque. Ce monument, très rare en France, dit M. Dulaure, appartient au culte de *Mithra*, divinité dans laquelle les an-

312, cet empereur accorda le libre exercice de la vraie religion ; en 314, le concile d'Arles, convoqué par lui, publia les premiers canons de l'église gallicane. Dès lors le christianisme porta parmi les Gaulois son esprit d'intolérance : saint Hilaire de Poitiers prêcha avec véhémence contre l'arianisme ; il attaqua même l'empereur qui, disait-il, favorisait l'hérésie.

* Nous ne nous étendrons pas davantage sur les tombeaux découverts sur l'ancien territoire parisien. On peut voir, quant aux sépultures de la rive méridionale, *les Antiquités de Paris, par Corrozet, p. 10 ; l'Histoire de la Ville et du Diocèse de Paris, par Lebœuf.*

Nous devons cependant une mention particulière à un monument trouvé dans un caveau profond, sous le jardin des Carmélites. Ce monument, qui ne paraît pas avoir été conservé, consistait en un groupe de figures représentant un homme à cheval, suivi de trois personnages à pied, parmi lesquels était un jeune enfant. Chacune des figures avait à la bouche une médaille de bronze, destinée à payer le naulage

ciens Perses avaient personnifié le soleil. Les Romains qui, politiquement plutôt que par foi religieuse, adoptèrent souvent les croyances des peuples qu'ils avaient soumis, impatronisèrent *Mithra* parmi leurs dieux, vers le terme de la république. Ils représentaient ordinairement ce dieu sous la forme d'un homme jeune et vigoureux, coiffé du bonnet phrygien, armé d'un poignard, et l'enfonçant dans le sein d'un taureau. C'est le soleil, vainqueur du taureau équinoxial, et triomphant, au printemps, des ténèbres de l'hiver*.

Nous terminerons ce chapitre en rapportant une conjecture, assez généralement admise, qui établit au penchant de la montagne Sainte-Geneviève, sur l'emplacement où l'on construisit plus

aux enfers. Ces médailles appartenaient au règne d'Antonin-le-Pieux; donc les sculptures étaient du deuxième siècle. L'un des piétons portait à la main gauche une lampe ayant la forme d'un soulier. Cette forme, peut-être allégorique, était commune chez les anciens. La même figure avait à la main droite huit dés et trois jetons d'ivoire, presque pétrifiés. L'enfant tenait un grand vase, vers lequel il dirigeait une cuiller d'ivoire, comme pour y puiser une liqueur odoriférante, qui, par la rupture fortuite de ce vase, répandit, après tant de siècles, une odeur dont l'air fut parfumé.

Ce monument décrit par Sauval, mais dont il a négligé d'indiquer la matière, le travail et le goût, dépendait incontestablement de la sépulture d'une famille élevée en dignité.

* Voyez les *Antiquités de Paris, par Sauval;* voyez aussi le recueil des *Antiquités, par Caylus, t. III;* enfin consultez l'atlas de l'*Origine des Cultes, par Dupuis, pl.* 7.

tard l'église Saint-Benoît, un autel consacré à Bacchus. Ce monument, élevé au milieu des vignes qui couvraient ce coteau, avait tout le mérite de la convenance : c'est sans doute pour cela que, par la suite, le christianisme, jaloux d'établir son culte partout où les païens se livraient au leur, fit passer le dieu du vin dans sa légende, sous le titre étrange de *Saint-Bacchus;* il fut célébré sur ce même lieu. L'autel dont nous venons de parler devint la chapelle du nouveau saint, et les bacchanales furent apparemment annexées aux rites chrétiens.

Dans le chapitre suivant, nous verrons commencer l'existence civile des Parisiens : ils auront enfin une ville *municipe*; dès-lors on pourra les considérer comme nation; leur forteresse deviendra le centre d'un gouvernement ; nous aurons à mentionner le *palais de la Cité*, et tout ce qui se

* Après quelques siècles, ce même lieu fut occupé par les moines de saint Benoît, et sa destination changea peu; car les Bénédictins ont souvent mérité la qualification de zélés sectateurs de Bacchus. Mais tout récemment une dernière vicissitude était réservée au territoire si long-temps consacré à ce dieu : en l'année 1832, on y éleva un théâtre : Thalie vint s'établir sur les domaines du Bacchus païen, du Bacchus saint, et de l'anachorète Benoît... cet ennemi intrépide des idoles, qui renversa de sa main un temple d'Apollon. Subsidiairement, Venus s'y est attiré, pendant ces derniers temps, plus d'un adorateur, sur les traces des gentilles actrices... C'est une singulière histoire que celle de cet emplacement.

rapporte à l'organisation politique du vieux Paris. L'histoire de la capitale commencera : les mœurs de ses habitans poindront.

mât un caractère plus imposant au nouvel état politique des Parisiens, leur ville cessa de s'appeler *Lutetia*, et reçut le nom de la nation elle-même : *Parisii*, PARIS. Plusieurs écrivains du temps s'accordent à dire qu'à la suite des maux qui venaient de désoler la Gaule, Julien ne négligea rien pour purger non-seulement l'administration, mais encore les lois de tous les abus et les vices qui permettaient l'arbitraire et les exactions : *in re civili magnanimitate correxit et libertate* *, dit Ammien Marcellin; et Mamertin complète le témoignage en ajoutant : *civibus jura restituit* **.

Paris, érigée en cité, eut des juges et un corps municipal (*ordo municipalis curia*), qui se composa de *decuriones* et de *curiales*. Alors fut construit le palais *dit de la Cité****. Sa situation devait être voisine du lieu où s'élève maintenant la Sainte Chapelle : tout porte à croire que le cippe dont nous avons parlé dans le chapitre précédent servait à l'ornement intérieur de cet édifice municipal, où les magistrats parisiens délibéraient, et déposaient les actes de leur gestion. Nous avons reproduit ce monument d'après une gravure très ancienne qui existe à la bibliothèque royale.

Ainsi, lorsqu'après la révolte militaire de 360, Julien eut été proclamé empereur, il régna sur le

* *Ammian. Marcell.*, *lib. XVI*, *cap.* 5.

** *Mamertinus*, *panegyr. in Julianum*, *cap.* 4.

*** Voyez au cabinet des estampes le tome Ier de la Collec-



Palais de la Cité.

monde du faubourg *Locutitius* de Paris; et près d'un tel colosse, les magistrats parisiens gouvernèrent librement leur nation, d'une capitale moins grande que les jardins du palais impérial. Loin de traiter nos aïeux en vaincus, ce souverain, qui fut certainement un des plus grands hommes de l'antiquité, contribua puissamment à la prospérité de ces peuples qu'il aimait, et ce fut sans doute par suite des bienfaits dont il les combla qu'il lui érigèrent une statue*, retrouvée, de nos jours, dans le sein de la terre.

C'est au règne de Julien qu'on doit faire rapporter le peu de prospérité dont jouirent les Gaulois en général, et particulièrement les Parisiens, durant la domination romaine. Avant lui la tyrannie militaire, le despotisme naissant du christianisme et surtout les invasions, qu'il réprima un instant,

tion des gravures sur l'Histoire de France. Celle-ci se trouve sur le coin d'une planche, représentant l'église de Notre-Dame et quelques édifices voisins. L'intention de l'artiste a été d'établir, par ce rapprochement, un parallèle entre l'état primitif de la Cité et celui où cette île était parvenue au moment où il tenait le burin. Nous ignorons où ce graveur a pris le modèle du fort que nous reproduisons; mais son dessein nous a paru empreint de toute l'authenticité qu'on peut obtenir sur ce sujet. Il paraît qu'indépendamment des deux bras de la Seine, le Palais de la Cité avait un fossé immédiat. *Voy. la planche*.

* Cette statue fut trouvée sous le règne de Napoléon, dans l'atelier d'un marbrier. On ignore à quelle époque et dans quelle partie de Paris elle a été découverte. M. Denon

avaient attiré sur les Gaules toutes les calamités; elles se reproduisirent après sa mort, arrivée en 363 *.

en fit l'acquisition pour la placer au Musée. L'opinion de cet habile antiquaire et celle de M. Visconti, dont l'autorité n'est pas moins respectable, sont que cette figure n'a point été exécutée par un ciseau romain, mais par un artiste gaulois, apparemment élève d'un statuaire de Rome. La tête de l'empereur est couronnée de pierreries, enlacées avec des lauriers. En la rapprochant des médailles de ce souverain, on voit qu'elle est très ressemblante. Le corps est drapé à la grecque.

* L'empereur Julien a été généralement mal jugé par les écrivains les plus rapprochés de son époque, parce qu'ils ont vu ce grand homme à travers le prisme étroit du fanatisme religieux. Les historiens philosophes lui ont rendu plus de justice : ils ont surtout démontré que rien n'est plus gratuitement injurieux que l'épithète d'*apostat* attachée à son nom. Ce prince avait senti que les devoirs d'un homme parvenu au suprême pouvoir sont tout autres que ceux qu'il devait s'imposer comme particulier : chrétien, par conviction ou par entraînement avant son investiture, Julien vit du trône où il était monté tout ce que l'aristocratie sacerdotale allait susciter d'entraves à son autorité; il pensa avec raison qu'une révolution deviendrait bientôt imminente, s'il laissait propager cette domination sacrée; il abjura le christianisme, afin de pouvoir réprimer ses empiétemens sur le pouvoir temporel que les évêques usurpaient déja, au mépris du repos des peuples. Du reste, cet empereur philosophe, outrageusement calomnié de son vivant par les promoteurs de l'intolérance chrétienne, ne se vengea que par ses écrits et par quelques édits peu sévères des antagonistes véhémens déchaînés contre lui.

Julien fut tué dans une expédition contre les Perses.

Nous saisirons donc ce règne trop passager pour tracer rapidement un aperçu de la vie publique et privée des peuples gaulois : durant cette courte période, ils eurent des administrations locales, des droits respectés par l'empereur, des institutions indépendantes du gouvernement romain ; le caractère national, jusqu'alors comprimé, reprit son essor, car ce ne fut qu'à la longue et par d'autres ressorts que ceux de la force qu'on parvint plus tard à le changer.

Trois classes existaient encore sous Julien, parmi les Parisiens comme chez les autres nations gauloises : les Druides *, devenus rares, les chevaliers, et le peuple proprement dit. Les Druides, indépendamment du service des autels, présidaient à l'é-

* *Druide* paraît être une corruption du mot celtique *derouyd* (interprète des dieux). L'origine de l'un et de l'autre est peut-être dans le mot *deru* ou *dru* (chêne) ; on sait que cet arbre jouait un grand rôle dans le culte druidique. L'institution de ces prêtres remonte à une haute antiquité ; il est impossible de déterminer en quel pays elle a pris naissance ; il y avait des Druides dans la Germanie comme dans les Gaules. Ces pontifes vivaient d'une manière fort austère ; ils habitaient les forêts et se tenaient ordinairement éloignés des autres hommes. Leur science ne se manifestait jamais que d'une manière mystérieuse et propre à frapper les esprits ; aussi passaient-ils pour être en communication directe et habituelle avec les dieux. Le respect qu'on leur vouait était tel que souvent leur apparition entre deux armées suffisait pour suspendre la fureur des combattans. Leur ordre était limité et peu nombreux : il fallait surmonter beaucoup d'obstacles pour en être revêtu ; les seules études duraient vingt ans. Il

éducation de la jeunesse : c'est avoir dit assez pour assigner la cause de leur grande influence morale. Ajoutons, que cette influence s'étendait sur toute la vie de leurs élèves : uniques dépositaires du savoir, qu'à l'exemple des prêtres égyptiens, ils dispen-

n'était pas permis d'écrire les doctrines secrètes du druidisme; il fallait les apprendre par cœur. Le principal collège des Druides, au dire de César, était dans la Bretagne.

La contenance des Druides était triste et sévère; ils marchaient un bâton à la main, la tête découverte, les pieds nus. Ils portaient une robe blanche, une longue barbe; leur tête était ceinte d'une couronne de chêne. Ils étaient choisis parmi les familles les plus puissantes.

Il y avait aussi des Druidesses chez les Gaulois : elles partageaient avec les Druides le ministère des autels, surtout en ce qui concernait les sacrifices et les mystères propres à certaines divinités, dont le culte devait être desservi par des femmes. Dans quelques rites même, l'enceinte consacrée à ces divinités était interdite aux hommes. Il y avait trois espèces de Druidesses : 1°. Celles qui ne quittaient ni leurs maris, ni la société, et qui veillaient sur l'instruction des jeunes filles. 2° Celles qui, mariées, devaient néanmoins habiter des enceintes destinées à les maintenir dans la continence, sauf à quelques époques de l'année, pendant lesquelles le commerce conjugal leur était permis. 3° Celles qui devaient faire vœu de virginité, ainsi que les vestales de Rome. Cette dernière classe de Druidesses jouissait d'une grande considération : elles se mêlaient de divination, passaient pour être animées par un *génie* particulier, et pratiquaient, disaient-elles, certains enchantemens. On leur attribuait le pouvoir d'exciter la tempête et de guérir les maladies jugées incurables. On croit que ces prêtresses étaient particulièrement vouées au culte de la lune.

saient avec parcimonie, leurs lumières devenaient à chaque instant nécessaires dans la législation, la jurisprudence et l'administration publique, qu'ils dirigeaient à leur gré. Pendant la domination romaine, le pouvoir des Druides fut, comme on le pense bien, notablement restreint sous ce dernier rapport; en même temps leur école religieuse perdit de ses sectateurs, d'abord par les conquêtes du polythéisme romain, ensuite par celles du christianisme.

Les chevaliers devaient se tenir toujours prêts à prendre les armes, ou plutôt ils ne les quittaient point. Ces chevaliers, type primitif des barons du moyen-âge, étaient d'autant plus considérés que leur naissance était plus illustre * et qu'ils avaient à leur solde un plus grand nombre de *cliens:* ces derniers n'ont fait que changer de nom en devenant par la suite des *vassaux.*

Ainsi le peuple des Gaules languissait dans une condition servile. Il ne pouvait rien par lui-même, n'assistait à aucune délibération.... Chez ces hom-

* *Illustre* doit être entendu ici comme distingué par la fortune de ses pères, par la sienne propre, ou bien par des exploits précédens. La noblesse chez les Gaulois n'avait aucune forme héraldique : c'était tout simplement le synonyme de *puissance.* Le Gaulois sorti de la dernière classe des *cliens*, et qui acquérait, n'importe comment, une grande influence dans l'Etat, prenait de droit place en tête des classes sociales. Nos vieux ancêtres étaient plus près que nous de la raison.

mes à demi-sauvages, déja celui qui possédait était maître, celui qui n'avait rien esclave.

Le pouvoir judiciaire était exercé dans les Gaules par les Druides, qui paraissaient l'avoir usurpé à une époque qu'il n'est pas possible de fixer : les Romains, redoutant l'influence de ces prêtres, leur firent souvent enlever cette arme dangereuse. Les lois gauloises ne prononcaient point la peine de mort; mais les juges religieux pouvaient exclure leurs justiciables des sacrifices sacrés, et cette peine, dit Jules-César, leur semblait plus terrible que le supplice même; car les excommuniés étaient mis au nombre des impies, des scélérats : on fuyait leur approche, leur entretien; chacun s'éloignait d'eux avec horreur, comme s'ils eussent communiqué une contagion funeste... Tous leurs droits civils étaient anéantis. Il y avait cependant quelques crimes politiques dont la connaissance était réservée à de grandes assemblées nationales : dans ces circonstances, assez rares, les peines prononcées étaient le bannissement et même la mort. Du reste on connaît peu la jurisprudence des Gaulois; Strabon rapporte qu'ils aimaient à plaider : il devait donc s'être établi parmi eux une sorte de droit. César cite un usage de ces peuples sur le régime dotal; nous le mentionnons à notre tour, et les modernes feraient bien de l'imiter. « Autant, dit l'illustre auteur des Commentaires, « les hommes ont reçu d'argent de leurs épouses, « autant, sur estimation, ils mettent de leurs

« biens en communauté avec cette dot; on tient « un compte de toute la somme; le produit en est « mis à part, et le survivant hérite du fond et des « revenus. »

Les lois étaient moins équitables sur un bien plus précieux que les richesses; au rapport du même historien, l'homme avait droit de vie et de mort sur son épouse, sur ses enfans. Quand le chef d'une famille venait à mourir, si le moindre soupçon atteignait sa femme, on lui donnait la question; était-elle convaincue d'avoir attenté aux jours du défunt, elle périssait par le feu.

L'éducation des Gaulois était propre à bannir la mollesse: les jeunes gens des deux sexes étaient légèrement couverts: dès leur bas âge on les endurcissait au froid; ce qui contribuait sans doute à leur donner la haute stature et la vigueur extraordinaire dont ils étaient favorisés. On formait avec soin les hommes à tous les exercices du corps; on leur rendait de bonne heure le maniement des armes familier; mais le développement de l'esprit était généralement négligé. Avant d'avoir atteint leur dix-huitième année, les Gaulois servaient leurs parens à table; ils ne pouvaient paraître en public devant eux: parvenus à cet âge, ils recevaient des armes, qu'on leur remettait dans une assemblée publique. Dès-lors leur servitude domestique cessait; l'indépendance dont jouissaient les nouveaux citoyens devenait aussi absolue que l'avait été précédemment leur soumission filiale.

Plusieurs écrivains ont rapporté que les jeunes filles gauloises pouvaient choisir librement un époux : ce point historique paraît constaté. Lorsqu'on songeait à marier l'une d'entre elles, son père réunissait dans un repas les prétendans qui aspiraient à sa main; et le premier auquel elle présentait une coupe d'eau devenait le possesseur de ses charmes. « Les fiançailles, dit Plutarque, se bornaient à faire boire les fiancés dans le même vase. » Cette chaîne était légèrement tissue ; aussi les époux la rendaient-ils souvent fort élastique. Il faut, par esprit d'équité, ajouter ici que les Gaulois se montraient plus volages que leurs femmes.... Mais d'une part régnait l'impunité; de l'autre le despotisme conjugal, qui pouvait aller jusqu'au meurtre. Nous nous abstiendrons d'apprécier la chasteté réelle des dames gauloises.

Nous avons vu qu'on élevait les enfans avec rudesse: il paraît cependant qu'il ne ressortait de ce système d'éducation qu'une indolence, une paresse à peu près générales. Les Gaulois, selon Florus, étaient fainéans et grands dormeurs; ils supportaient impatiemment la fatigue, surtout lorsqu'elle était accompagnée d'une chaleur un peu forte. « Leur premier choc à la guerre, poursuit le même écrivain, était plus violent que celui des hommes ordinaires; le second plus faible que si des femmes l'eussent effectué.... Dès que le combat les échauffait, ils fondaient en sueur comme la neige fond aux rayons du soleil. » Certes! on ne pouvait

refuser à ces peuples une témérité capable de tout entreprendre; mais au premier obstacle, leur résolution chancelait, la nonchalance caractéristique reprenait ses droits... ils ne possédaient pas ce courage réfléchi qui constitue la véritable valeur. Le jugement de Dion-Cassius confirme à cet égard celui de Florus: « Ils se portent à tout, dit l'historien « grec, avec une ardeur pétulente; mais si leur « audace ne connaît point de bornes, la terreur « chez eux n'en connaît pas non plus. » Convenons qu'il coule encore dans nos veines beaucoup du sang gaulois.

Les nations de la Gaule passaient pour être cupides et même enclines au vol. Il fallait donc que ces deux vices allassent bien loin chez elles, puisque les Romains, qui pour le pillage n'eurent pas d'égaux dans l'antiquité, se récriaient sur l'infidélité de ces peuples. Mais en admettant que leur cupidité fut extrême, ils rachetaient ce vice par une libéralité qui n'est pas moins constatée. L'hospitalité était pour eux une loi sacrée, et le malheur ne les trouvait jamais indifférens. Souvent même ils sacrifiaient leurs intérêts les plus chers pour obliger de simples connaissances. « Un Gaulois, affirme Strabon, est aussi sensible à l'injustice qu'on fait à son voisin que si elle lui était personnelle. » Cet observateur si attentif, si laborieux des mœurs antiques, ajoute que les habitans des rives de la Seine particulièrement, étaient sincères, francs, fidèles à leurs engagemens. Un ennemi sans dé-

fense était, au milieu d'eux, un être inviolable.

Nous devons revenir sur l'intrépidité des Gaulois qui, la moins persistante de leurs qualités, doit pourtant être placée en tête, non pas seulement de leurs vertus, mais de leurs plus impétueuses passions. Un Gaulois qui eut craint la mort ne pouvait échapper à l'infamie. Ce transport martial s'exaltait surtout par les sentimens qui, de tout temps, furent les plus nobles véhicules de l'héroïsme: l'amour de la liberté, l'esprit national, le dévouement à la patrie. Les femmes, ainsi que nous l'avons rapporté ailleurs, partageaient et l'enthousiasme guerrier de leurs maris et les chances funestes du combat. Souvent on les vit saisir des armes pesantes et, dans les cas désespérés, se précipiter à travers les rangs ennemis.... Vaincues et menacées d'être livrées à la brutalité des vainqueurs, elles se donnaient la mort après avoir égorgé leurs enfans *.

La religion des Gaulois, comme toutes les autres croyances sacrées réduites à la pureté primitive de leur morale, était la source et l'appui des belles qualités que nous venons d'énumérer. Nous parlerons peu des cultes divers anciennement répandus dans les Gaules: à l'époque qui nous occupe,

* Les femmes des Cimbres vaincus par Marius, négocièrent avec lui du camp où elles s'étaient renfermées : elles consentaient à se rendre si le général romain voulait les destiner à servir les vestales. Sur son refus, elles se tuèrent toutes.

ils étaient bien altérés par la double influence du paganisme d'Orient et de la foi chrétienne. Toutefois, nous ferons une rapide mention du druidisme, puisque, à la naissance du quatrième siècle, les Druides, les prêtres du polythéïsme romain et les évêques prêchaient simultanément à Paris.

Clément d'Alexandrie appelait la religion des Gaulois *une religion de philosophes:* Pline, sous ce même rapport, la comparait à celle des Perses; il semblait, disait-il, que ces nations se fussent, des deux extrémités du monde, communiqué leur croyance *.

Quoi qu'il en soit, *Esus* fut long-temps la seule divinité des Gaulois: plus tard, en adoptant d'autres Dieux, ils le révérèrent comme l'être suprême, le créateur de toutes les intelligences divines. La première en dignité, après ce Jupiter Gaulois, fut *Teutatès:* son culte devint général dans les

* Il ne serait pas impossible que les Perses eussent inculqué quelques opinions religieuses aux Gaulois. On sait que l'an 154 de Rome, et 600 ans avant notre ère, Belloveze, neveu d'Ambigatt, roi des Berruyers, conduisit une nombreuse armée, ou plutôt une puissante migration en Italie; d'autres bandes gauloises se portèrent bientôt vers la Grèce, la Macédoine et enfin l'Asie. Ces diverses expéditions, qui constituaient un mouvement tout-à-fait opposé à la marche dominatrice d'orient en occident, que nous avons signalée dans notre premier chapitre, n'en altèrent point l'authenticité. Toutes ces peuplades armées qui, en définitive, se sont évanouies en Orient, allaient conquérir partout où elles pouvaient des foyers et du pain, qu'elles ne trouvaient plus dans

Gaules; on adora en lui l'inventeur des arts, le guide des voyageurs, le Dieu du commerce, en un mot le Mercure de ces peuples. *Belenus* * venait

les Gaules... Nous le répétons, l'invasion dominatrice cherchait des hommes neufs qui pussent la soutenir; elle devait donc s'avancer avec persévérance vers l'Occident. L'expédition de Belloveze et de ses successeurs fut un épisode; tandis que la puissance dont nous parlons ne s'arrêtera peut-être que lorsqu'elle aura écrit aussi sur un rocher du pôle: *Nous nous arrêtons ici quand la terre nous manque.*

Mais le séjour des Gaulois en Asie fut assez long pour qu'ils aient pu s'inspirer de la doctrine religieuse des Perses, et la reporter ensuite dans les Gaules.

* *Belenus* est un ancien mot celtique, qui signifie *jaune*, et dont nous avons peut-être fait *blond*, épithète attribuée à Apollon. *Belenus* était, comme ce dieu des Grecs et des Romains, invoqué par les médecins: la jusquiame lui était consacrée. Aussi les Druides, seuls médecins gaulois, employaient-ils cette plante contre beaucoup de maux. La gui et la verveine avaient encore de grandes vertus à leurs yeux. La dernière de ces plantes, surtout, aidait les divinations; ceux qui s'en servaient s'assuraient à volonté l'affection des personnes; par elle on obtenait du sort tout ce qu'on desirait. Elle guérissait promptement les fièvres; enfin, broyée dans du vin, la verveine était souveraine contre la morsure des serpens. La sabine jouait aussi un grand rôle dans la pharmacopée gauloise; sa fumée guérissait radicalement les maux d'yeux. La pulsatille partageait cette haute réputation: c'était un spécifique contre une foule de maladies; mais il fallait la cueillir à jeun sans la regarder. Voilà tout ce qu'on sait de la médecine des Gaules: il pouvait arriver que la confiance des malades dans ces remèdes opérât parfois des crises salutaires; mais on frémit en songeant que, durant leurs maladies, les Gaulois sacrifiaient à *Belenus* des victimes humaines.

ensuite : il présidait à la médecine. *Camulus* * était le Mars des Gaulois : ils croyaient tenir de lui le courage et la victoire. Au moment du combat, quelques guerriers faisaient ce Dieu leur héritier ; d'autres lui consacraient d'avance tout le butin dont ils s'empareraient ; d'autres promettaient de lui immoler les prisonniers qui tomberaient en leur pouvoir. Il faut compter encore parmi les divinités gauloises *Carnunnos*, dont nous avons parlé ailleurs, puis *Vogenus*, en qui ces peuples avaient personnifié les montagnes et les forêts des Vosges ; puis *Arduina*, autre personnification des Ardennes. Enfin presque toutes les nations gauloises adoraient la lune, sous le nom de *Néhalenia :* nous avons dit que les Druidesses vestales étaient ses prêtresses.

Quant aux Dieux du paganisme romain : Hercule, Bacchus, Vulcain, Cybèle, Castor et Pollux, etc., le culte que les Gaulois leur rendirent fut évidemment ou inspiré ou imposé par le peuple-roi ; l'opinion que ce culte existait dans les Gaules avant la conquête romaine, ne saurait guère s'expliquer que par une circonstance assez vraisemblable : c'est que divers écrivains ont donné

* Voici un exemple : lorsque les Ambrons, réunis aux Cimbres et aux Teutons, eurent défait le consul Cépion, l'an de Rome 642, ils jetèrent dans un fleuve l'or et l'argent qu'ils lui prirent, précipitèrent les chevaux dans des gouffres, brisèrent les cuirasses, dispersèrent le reste du butin, et pendirent les Romains à des arbres. C'était une offrande faite à *Camulus*.

les Gaulois étaient ignorans. Diodore de Sicile leur accorde cependant beaucoup d'esprit, et César une aptitude singulière à imiter, quelquefois en le perfectionnant, ce qu'ils voyaient faire. Mais, sans doute par l'ascendant invincible de la paresse dont nous avons parlé, ils s'abstenaient d'apprendre; aussi étaient-ils imbus de toutes les superstitions qui accompagnent d'ordinaire l'ignorance: on croit tout lorsqu'on ne sait rien expliquer. Long-temps après la fusion de ces peuples avec les Romains, ils ajoutaient foi aux plus ridicules augures. Tout pour eux avait un langage prophétique: la façon d'éternuer, la courbure des branches d'un arbre, l'intonation du vent, le vol ou le chant des oiseaux. Pour se mettre en route, ils observaient certaines heures, certains jours, certaine hauteur du soleil. Avaient-ils une douleur locale, la partie atteinte était gravée sur un morceau de bois et suspendue en un lieu consacré. Dans les grandes entreprises, un usage affreux était consacré par la superstition: on frappait mortellement un homme en l'abordant par derrière; puis un *vate* ou devin, qui suivait le meurtrier, formait un jugement d'après la direction où tombait cette victime, d'après celle où s'écoulait le sang sorti de sa plaie, d'après la forme qu'elle affectait *. Si d'une ignorance fanatique le

* Voici un usage superstitieux qui n'est guère moins horrible. Les Gaulois voisins du Rhin qui doutaient de la fidélité conjugale de leurs femmes l'éprouvaient ainsi : Quelques

crime pouvait surgir ainsi, à plus forte raison devait-elle produire les vices, qui naissent trop naturellement dans les cœurs où n'ont point été jetées des semences de vertu. Par malheur les Druides, uniques dépositaires du savoir, prétendaient aussi l'être de toute la puissance... Ils avaient l'esprit du sacerdoce, qui, dans tous les pays, dans tous les temps, voulut que le peuple ignorât, afin de se garantir son aveugle obéissance.

L'ignorance et l'oisiveté engendrèrent parmi les Gaulois, ce qu'elles engendrent partout; la curiosité si facile à exciter dans des esprits où rien n'a germé: ce travers, dit Jules César, était poussé chez ces peuples jusqu'à la plus fatigante importunité. Quand un marchand arrivait dans un village, les habitans sortaient en foule de leurs maisons; on l'entourait, on le pressait de questions. Quelquefois ces avides amateurs de nouvelles arrêtaient les voyageurs malgré eux, et les forçaient de leur raconter ce qu'ils avaient vu en d'autres lieux.

L'oisiveté, chez les peuples de la Gaule, produisit encore un funeste résultat: familiarisés dès l'enfance avec les armes, en portant presque toujours,

jours après la naissance de leurs enfans, ils les plaçaient sur le fleuve; dans leur croyance, l'enfant illégitime devait disparaître, et le fruit légitime de leur hymen surnager. Toutes les pauvres petites créatures, qui ne présentaient pas ce véritable phénomène, périssaient. (*Julian. épistol. XVI, ad maxi. philosophum.*)

ils jouaient, pendant leurs loisirs, avec ces instrumens meurtriers, et finissaient ordinairement le jeu par de funestes réalités. Le duel était fréquent entre eux, soit qu'il suivît l'excès d'une boisson fermentée assez semblable à la bière, soit qu'il résultât d'une humeur naturellement irascible. Dans l'un ou l'autre cas, les combats singuliers ne se terminaient guère sans que l'un des deux champions restât sur la place *. Revenus à la raison, les

* *Polybe*, *livre III*. Nous devons décrire ici les armes des Gaulois. Les principales étaient l'épée, la lance et l'arc. L'épée gauloise était longue, sans pointe, mais tranchante; la lame, de mauvaise trempe, pliait aisément; les soldats devaient souvent la redresser sous leurs pieds. On la suspendait au côté droit. Les lances étaient longues; mais le fer, également mal trempé, résistait peu au choc. Les archers se servaient de l'arc ou de la fronde avec une certaine habileté. Quelques guerriers portaient des massues de fer; d'autres préféraient une hache de pierre, fichée avec un manche en corne de cerf. Il y avait encore parmi les armes gauloises des traits appelés *materis* ou *matara*. Plusieurs peuples se servaient d'une sorte de glaive, garni de pointes recourbées, qui déchirait les chairs, quand on voulait le retirer de la blessure. Le *sparus*, ou pieux, ne servait guère qu'à la chasse. Les boucliers gaulois, longs, étroits et plats, laissaient une partie du corps à découvert. Cette mauvaise arme défensive donna souvent l'avantage aux Romains sur les troupes de la Gaule. Les combattans avaient la tête couverte d'un casque, orné de crin, de plumes, quelquefois surmonté d'une tête d'animal, montrant les dents; mais leur corps était ordinairement nu jusqu'à la ceinture. (*Polybe, lib. II et III. — Diodore de Sicile, liv. V. — Tite-Live, livres XXII et XXXVIII*).

Gaulois avouaient du moins que leur emportement avait été condamnable : le duel signalait un accès de colère; ces barbares étaient trop sensés pour l'ériger en *point d'honneur*.

Si l'on doit s'en rapporter au panégyrique que l'empereur Julien a tracé dans son *Misopogon*, les Parisiens méritaient, quant aux mœurs, une exception fort honorable. « S'ils rendent un culte à Vénus, dit l'illustre écrivain en s'adressant aux peuples d'Antioche, ils considèrent cette déesse comme présidant au mariage; s'ils adorent Bacchus et usent largement de ses dons, ce dieu est pour eux le père de la joie, qui, avec Vénus, contribue à procurer une nombreuse progéniture. On ne voit chez eux ni l'insolence, ni l'obscénité, ni les danses lascives de vos théâtres. »

Ce que nous avons dit de l'oisiveté des Gaulois ne doit pas s'entendre de toutes les classes; mais on peut, à peu près généralement, l'appliquer aux hommes opulens, dont l'unique occupation était la guerre. Dans les Gaules, comme partout, le travail devenait le frein du vice, et ces contrées offraient une partie de population laborieuse.

Peu de terrains étaient incultes dans les pays propres à la culture : il n'y en avait nulle part sur le sol parisien, où, durant les troisième et quatrième siècles, la population était nombreuse. Les marais et les bois restaient seuls en friche : on ne connaissait point alors l'art d'en tirer parti au profit de l'agriculture. La terre gauloise pro-

duisait en abondance du millet et du blé : les Romains trouvaient que ce dernier grain donnait un pain plus blanc, plus nutritif que celui d'Italie. Le cultivateur gaulois moissonnait d'une manière ingénieuse : des chevaux ou des bœufs traverasient le champ, attelés la tête tournée vers les roues, à un char armé sur ses côtés de lames bien tranchantes; ces lames coupaient le blé au milieu du tuyau, et les épis tombaient dans un coffre destiné à les recevoir. Le millet était récolté à la main : on se servait, pour épurer le grain, d'un crible en crin de cheval.

Long-temps avant l'arrivée de César, on cultivait la vigne dans les Gaules ; nous avons vu qu'à Paris le versant est du mont Locutitius en était couvert. Ce qui doit surprendre davantage, c'est que, au rapport de l'empereur Julien, l'olivier croissait sur les bords de la Seine : on lit dans le *Mispogono* qu'avant l'arrière-saison on couvrait cet arbre d'une enveloppe de paille, pour le mettre à l'abri du froid.

Les Gaulois se servaient de la marne comme engrais : ils en connaissaient, suivant Pline, une multitude d'espèces, et la cherchaient jusqu'à cent pieds sous terre. L'illustre naturaliste ajoute que la blanche fécondait les terres pour quatre-vingts ans.

La culture des arbres était très soignée chez ces peuples : les jardiniers s'y servaient, pour greffer, d'un instrument commode ; les Romains aban-

donnèrent le leur pour l'adopter. Les légumes que nos aïeux cultivaient le plus ordinairement, étaient l'ognon, la carotte et le céleri; Pline parle aussi de l'hysope, de la bétoine et de l'absinthe; mais il paraît que l'usage en était moins fréquent.

Le pays nourrissait tous les troupeaux que nous connaissons aujourd'hui; mais, dans la Gaule-Belgique, qui venait finir au bord septentrional de la Seine, on élevait particulièrement des porcs d'une grosseur extraordinaire; les Belges salaient ces animaux, et en faisaient des envois dans la Grande-Bretagne, où l'on était déja fort avide de viande. Ces porcs couchaient dans les bois; leur approche n'était guère moins redoutable que celle des loups. Du reste, divers autres peuples de la Gaule entretenaient des moutons, dont la toison était fort estimée à Rome : la matière première de presque toutes les étoffes de laine fabriquées en Italie était fournie par les Gaulois.

Strabon donne à entendre que, dans les Gaules, la culture était presque exclusivement abandonnée aux femmes : cela pouvait être vrai à une certaine époque; toutefois, quand cette fertile contrée fut conquise par les Romains, la population masculine, refrénée dans ses inclinations guerrières, revint d'assez bonne grace aux travaux champêtres, et de ce temps date la culture à peu près générale des terres.

Le commerce gaulois était, comme celui des Français d'aujourd'hui, alimenté surtout par les

productions du sol. Les mines étaient communes et fécondes dans plusieurs provinces : Strabon et César disent que le cuivre se trouvait en Aquitaine, le fer dans le Périgord et le Berry. Le premier de ces écrivains fait une brillante mention des mines d'or de Tarbes, où le métal, presque pur, se rencontrait en morceaux plus gros que le poing. Les mines d'argent du Rouergue et du Gévaudan étaient aussi fort estimées.

Les Gaulois fondaient les métaux de la même manière que les Romains ; mais on leur devait un étamage sur cuivre qui imitait l'argent. Ils en paraient leurs armes, les harnais de leurs chevaux et leurs chars. La ville d'Alise, célèbre par le siège qu'en fit César, et dont nous ignorons aujourd'hui la situation, était renommée pour ses travaux d'orfèvrerie.

Il existait des manufactures d'étoffes chez les nations gauloises avant l'invasion romaine : on y fabriquait particulièrement un tissu de laine nommé *vela*, dans le Rouergue, dans le Quercy, dans le Berry, dans le pays de Caux. Les étoffes mouchetées, sont, au dire de Pline, d'invention gauloise. Dans ces différentes fabriques, on connaissait les couleurs et l'art de les appliquer ; mais on ne savait pas les fixer solidement. Il entrait beaucoup d'herbes dans ces teintures : l'illustre naturaliste véronais cite l'*hyacinthus*, l'*hisgynum*, la tourtelle, l'airelle ou le pastel. Le Berry produisait de l'ocre dont on faisait usage en peinture pour les ombres ; il était recherché à Rome.

[redacted]

Les Gaulois fabriquaient fort bien le sel domestique, soit qu'ils l'obtinssent en faisant cristalliser les eaux de la mer au soleil; soit qu'ils le tirassent gemme du sein de la terre.

Le négoce proprement dit n'était pas étranger aux peuples des Gaules : ils portaient chez d'autres nations les productions de leur pays, et en rapportaient divers objets d'échange. Par exemple, on tirait de la Grande-Bretagne l'étain, les chiens de chasse, diverses pelleteries, et, n'en déplaise à l'esprit d'indépendance qu'affectent aujourd'hui les Anglais, des esclaves que leurs ancêtres vendaient sans façon aux nôtres.

Ces relations commerciales avec des insulaires démontrent que les Gaulois naviguaient en mer: César, au livre III de ses Commentaires, décrit les vaisseaux des Vénètes *. Ces navires, forts en bois et très hauts de bord, avaient la poupe et la proue plus élevées que le reste du bâtiment. Les marins se faisaient des voiles avec certaines peaux; ils se servaient de chaînes au lieu de cables, et ne connaissaient point les rames.

Nous avons déja signalé la haute stature, la constitution robuste des Gaulois : nonobstant l'atteinte d'une civilisation qui ne forme le plus souvent l'esprit qu'en énervant le corps, ces qualités physi-

* Le pays des Vénètes était situé dans la partie de la Gaule appelée *Armorique* (la Bretagne). Leur capitale était *Dariorigum*. Le département du Morbihan représente à peu près toute la Vénétie.

ques étaient encore très remarquables au milieu de l'occupation romaine. La nourriture de ces peuples était pourtant simple, souvent frugale: dans les classes ordinaires elle se composait de lait, de fromage, de miel, de porc frais ou salé; le poisson en faisait aussi partie: on l'assaisonnait avec du vinaigre et du sel seulement. Les riches joignaient à ces mets le gibier, fort abondant dans leurs maisons, car ils se livraient avec passion à la chasse. Aucune espèce de ragoût n'était connue des Gaulois. Leur boisson, avant que la vigne crût dans le pays, était, comme nous l'avons dit, une sorte de bière nommée *cervisia*, dont le ferment servait à faire lever la pâte. Dans les banquets, on mangeait beaucoup de viande bouillie ou rôtie; fort peu de pain. Les Gaulois préparaient leur nourriture avec une extrême propreté; mais ils mangeaient malproprement. Les Romains n'obtinrent que fort tard d'eux qu'ils se servissent de cuillers et de fourchettes; ils prenaient les morceaux à pleine main puis les déchiraient avec les dents. Si la viande résistait, un couteau, que chacun portait toujours à sa ceinture, servait à la trancher. Tous les convives buvaient dans le même vase *, coutume qui semble empreinte d'une bon-

* Ce vase était ordinairement formé d'une corne d'*aurochs;* les riches la faisaient garnir d'ornemens d'argent, quelquefois d'or.

L'*aurochs*, ainsi que l'élan et la renne, ont disparu de la Gaule; il y vivait encore au sixième siècle : car Théodebert

homie toute patriarcale. Cependant les repas, qui se terminaient presque toujours par l'ivresse, dégénéraient souvent en scènes sanglantes. Celles-ci n'étaient que trop favorisées par l'usage que l'on avait de paraître en armes dans les banquets : tandis que le convive mangeait, un écuyer, debout derrière lui, tenait son bouclier. Quelquefois on se disputait, l'épée au poing, le morceau d'honneur : quand la rixe finissait, l'un des champions n'avait plus besoin d'alimens.

Avant l'invasion romaine, les Gaulois mangeaient assis sur la terre ; l'usage des tables et des lits environnans leur fut apporté par leurs vainqueurs, qui le tenaient de la Grèce et de l'Asie. Les ustensiles de cuisine consistaient en vases et en plats d'une poterie fort épaisse : les riches possédaient quelque vaisselle de cuivre et même d'argent. Celle-ci était ornée de ciselures.

Les maisons gauloises étaient en général de simples chaumières : le bois, l'argile, le chaume en formaient tous les matériaux. Leur forme était circulaire ; le toit arrondi, comme les murailles, se terminait en cône, dont l'extrémité ouverte donnait issue à la fumée. Le jour ne pénétrait dans ces habitations que par la porte, ordinairement très grande. Les gens opulens faisaient construire, toujours d'après le même plan, des demeures plus ou

périt, en 547, à la chasse de cet animal. Buffon croit que la renne se trouvait encore au quinzième siècle dans les Pyrénées.

moins vastes ; ils en avaient même plusieurs contigues : on est autorisé à croire qu'ils les habitaient tour à tour, suivant les saisons. Ces dernières maisons étaient couvertes en ardoise.

Les Gaulois se chauffaient avec des fourneaux, placés au milieu de la chambre unique dont se composait chaque demeure: la fumée sortait par l'ouverture que nous avons indiquée, quand les rafales d'un vent rebelle ne la faisaient pas retomber dans l'habitation. Si cet inconvénient avait lieu, les habitans étaient inévitablement enfumés.

On couchait, dans les Gaules, sur des lits de bois, peu élevés, garnis de foin ou de paille; les riches y substituaient des peaux. Mais il paraît qu'aucune classe, dans la simplicité primitive des mœurs gauloises, ne se servait de draps... Les voluptés devaient être peu sybaritiques chez ces peuples, et l'on conviendra que le libertinage n'y était nullement provoqué par la mollesse. Pline cite, comme une exception, les *Cadurces* et les *Lingons* *, qui faisaient usage des matelas.

Si ces amas informes de maisons que les Gaulois faisaient dans leurs forteresses, ne doivent pas être considérés comme des villes, le mur d'enceinte qui les environnait mérite au moins d'être dépeint:

* Les Cadurces habitaient le Quercy. Les Lingons résidaient à la partie la plus méridionale de la Champagne et la plus septentrionale de la Bourgogne. Leur capitale était *Andomatunum*, aujourd'hui Langres.

nous empruntons au livre VII des Commentaires de César la description suivante.

« Des poutres étaient rangées à deux pieds de distance, de manière à former une imposante épaisseur. L'intervalle était rempli par des fascines et de la terre; mais on masquait entièrement le front au moyen d'énormes pierres: l'extrémité seule des poutres paraissait. Ainsi se surperposaient alternativement les poutres et les roches taillées. jusqu'à une hauteur de 35 à 40 pieds. Le bois résistait au bélier, la pierre bravait le feu. Au sommet de cette muraille, s'élevait un parapet garni de tours où se renfermait la garnison. »

Les collèges des Druides étaient les seuls édifices ayant un caractère monumental qui existassent chez les Gaulois; leur construction était d'une grande solidité: au seizième siècle, on en voyait encore un auprès d'Autun. Il paraît que ce genre de monumens admettait des colonnes, mais peu élevées et d'une architecture pesante, comparable à celle des premiers Égyptiens. Les collèges druidiques restaient sans couverture: on ignorait dans les Gaules l'art de construire des voûtes et de tailler des charpentes.

Nous sommes amenés naturellement à parler des beaux-arts. Les Gaulois ne paraissaient avoir aucune idée de la peinture, et quelques sculptures grossières que les Romains ont trouvées en pénétant dans leur pays, appartenaient incontestablement à la colonie phénicienne établie sur les

bords de la Méditerranée. Le tombeau du grand druide *Chindonax*, découvert à Dijon, accuse cette origine : on y a représenté *Mithra*, divinité dans laquelle les Phéniciens, ainsi que les Perses, adoraient le soleil *.

On sait peu de chose sur l'aptitude musicale des Gaulois. Les Bardes, dont nous avons parlé ailleurs, chantaient en s'accompagnant d'un instrument qu'on a, sans doute improprement, appelé harpe ; leur poésie était-elle rimée? On l'ignore.

Terminons ce tableau, où nous nous sommes efforcés de réunir tout ce qui caractérisait les nations gauloises, par une rapide mention de leur écriture et de la langue qu'elles parlaient. Nous avons déja dit que ces peuples n'écrivaient rien; mais ils s'abstenaient en cela par système, non par ignorance. L'art de tracer la pensée, répandu dans les diverses classes, eut favorisé l'émission de certains principes qui n'eussent pas été ceux des Druides; ces prêtres recommandaient à la jeunesse d'éviter un exercice dont ils pouvaient avoir à redouter l'influence. Le peu d'écrits que les Romains aient trouvés dans les Gaules étaient en caractères grecs : César cite des tablettes saisies sur un chef helvétien : elles contenaient le contrôle exact de son armée. Où les Gaulois prirent-ils ces caractères ?

* Il ne serait donc pas impossible que le bas-relief, représentant *Mithra*, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, fût d'origine phénicienne, et non d'origine romaine.

Sans doute chez les Phocéens de Marseille, ou chez les Phéniciens de l'Aquitaine.

La langue presque généralement répandue dans les Gaules était le celtique; mais elle avait subi de nombreuses altérations, qui ne permettaient plus de reconnaître sa pureté originaire après la domination romaine. Les Parisiens, par exemple, à la suite d'une longue fusion avec des peuples d'Italie, s'étaient fait un idiôme mêlé de gaulois et de latin, qui, bientôt, devait se combiner encore avec les langues germaines, pour former le franc, puis le français.

Voici l'occasion de dire que cinq cents ans et plus de rapports continuels, intimes, journaliers avec ces Romains sur lesquels avait plané le siècle lumineux d'Auguste, avaient imprimé aux peuples de la Gaule une physionomie morale différente de celle que nous venons d'esquisser; mais outre que le caractère national subsista foncièrement, même lorsque les Francs eurent envahi le territoire gaulois, nous avons dû le montrer avec ses nuances primitives, dont plusieurs ne sont pas entièrement effacées à l'heure où nous écrivons.

Essayons maintenant d'apprécier les lumières qui s'allumèrent successivement dans la Gaule, depuis la conquête de César jusqu'à la fin du cinquième siècle, époque à laquelle le Sicambre Clodovets (Clovis) substitua son pouvoir barbare à celui des Romains.

Un coin de terre, qu'il ne faut en rien con-

fondre avec le reste du territoire gaulois, Marseille, florissait lorsque d'épaisses ténèbres couvraient encore le pays occidental : la langue grecque était généralement sue des Marseillais ; ils avaient des chaires d'éloquence, et la Gaule Narbonnaise les imitait avant la conquête romaine. Après l'arrivée de César, plusieurs provinces se piquèrent d'une noble émulation : il en sortit bientôt des gouverneurs, des préfets du prétoire ; et Juvénal, en atteignant d'un vers sanglant la décadence de l'éloquence à Rome, renvoyait chez les Gaulois ceux qui voulaient se perfectionner dans ce bel art. Plus tard on vit s'établir à Autun et à Lyon des écoles, où l'on se livrait aux combats oratoires et littéraires. Les concurrens qui se présentaient à ces jeux devaient prononcer en public un discours grec ou latin : les prix décernés aux vainqueurs étaient fournis par les vaincus ; en outre ils prononcaient l'éloge de leurs heureux adversaires. Ceux qui succombaient subissaient le sort le plus humiliant : il fallait qu'ils effaçassent leur discours avec la langue, à moins qu'ils ne préférassent être frappés violemment d'une férule ou précipités dans la rivière... Il y avait un notable reste de barbarie dans ce développement de l'esprit humain. Ces lycées se multiplièrent lorsque les empereurs, chassés de Rome, s'établirent à Trèves. Cette ville, Toulouse, Bordeaux, Poitiers, eurent leurs académies : il en sortit une pépinière d'habiles professeurs et beaucoup d'hommes illustres.

[redacted]

La Gaule fut le berceau du célèbre historien Trogue-Pompée, digne rival de Tite-Live et de Salluste. Pétrone puisa dans l'école marseillaise ce goût exquis, cette délicatesse voluptueuse qui firent placer son nom à côté de celui d'Ovide. Ausone, homme d'état et poète, vit le jour à Bordeaux. Il était Gaulois ce Roscius qui, dit-on, fut le premier comédien de l'antiquité.

Les lettres gauloises purent se prévaloir encore de Plotius-Gryphon et de Publius. Terentius-Varro, Zénothémis, Vibius-Gallus, Domitius-Afer, fleurirent dans la jurisprudence; Charnis, Crinas et Démosthène s'illustrèrent dans la médecine: le dernier eut pour admirateur l'illustre Gallien.

Nous terminerons ce chapitre par un portrait des Parisiens-Gaulois au moment où la masse Sicambre les soumit.

Les habitans de Paris n'étaient plus doués de cette corpulence puissante, de cette taille élevée qui les distinguait avant d'être civilisés. Mais ils avaient toujours le teint blanc, les yeux bleus, les cheveux blonds; comme autrefois, ils aspiraient à se procurer une chevelure rousse qui, suivant eux, était un attrait séduisant: ils se frottaient la tête avec certaines cendres afin de l'obtenir. Les hommes se coupaient la barbe soigneusement, et ne conservaient que de longues moustaches. Leur voix, naturellement forte, et dont ils s'efforcaient jadis d'augmenter la rudesse, devenait maintenant

douce par le soin qu'ils prenaient d'en comprimer l'éclat. Ils se baignaient et se parfumaient: soins primitivement négligés chez eux. Les dames gauloises, qui, selon Athenée, étaient de son temps les plus belles femmes barbares, pouvaient passer au cinquième siècle pour des coquettes fort expérimentées: l'art de plaire, cette philosophie du beau sexe, avait prospéré parmi elles, presque autant que l'éloquence et la littérature parmi leurs époux.

Pour indiquer l'habillement gaulois-parisien, nous avons choisi le milieu du troisième siècle; plus tard on ne portait plus dans les Gaules que le costume romain. L'habit des hommes se composait de la saye (*sagum*), petit manteau qui agraffait sur l'épaule: on le prenait léger en été, plus épais en hiver. Les nobles avaient des sayes teintes ou rayées de diverses couleurs; ceux qui aimaient le faste y joignaient des ornemens d'or. Ce vêtement recouvrait une tunique à manches, servant de chemise; elle descendait à mi-cuisse, et cachait la naissance des brayes (*braccæ*), sorte de larges culottes auxquelles s'attachaient des bas ou guêtres de la même étoffe. Les Gaulois marchaient pieds nus pendant la belle saison; durant les pluies, ils faisaient usage d'une chaussure appelée *gallicæ*, dont nous avons fait le mot *galoches*. En temps de paix, ces peuples avaient ordinairement la tête nue, à moins que le froid ne les obligeât à se couvrir: alors ils portaient un bonnet revêtu extérieurement d'un poil ras.



Parisiens – Gaulois.



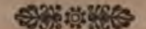
L'habit des dames ne différait guère de celui des hommes que par la tunique, qui leur descendait jusqu'à la cheville du pied. Elles étaient renommées pour leur extrême propreté: nous doutons cependant que nos belles contemporaines leur accordent cette qualité, en apprenant qu'elles avaient coutume de se laver les dents avec leur urine pour les conserver. Du reste, les gauloises se baignaient souvent, et même elles prenaient leur nourriture dans le bain sans en être incommodées. Un autre usage, fort accrédité, les portait à se frotter le visage avec l'écume de la bière, prétendant que ce procédé entretenait la fraîcheur du teint.

A l'époque où nous sommes parvenus, les Gaulois avaient complètement abjuré la simplicité de leurs ancêtres; ils la remplacaient par toutes les recherches du luxe, et rivalisaient d'élégance, de goût avec leurs maîtres *.... Tout le faste de Rome était déployé dans les festins et les habits... Ils apportaient tant de soin à leur parure dès le quatrième

* C'est assurément à cette époque surtout, qu'on doit faire rapporter ce que plusieurs historiens disent du goût des Gaulois pour les bijoux : les deux sexes chargeaient leurs bras, leur cou, leur tête, leurs doigts, leur poitrine, des plus riches ornemens. L'usage des colliers dans les Gaules avait pourtant précédé la domination romaine : César parle d'un immense butin en joyaux de cette nature fait par les Romains sur les Gaulois. C'était leur luxe de prédilection. Aussi croyaient-ils faire une offrande agréable aux dieux en leur consacrant un collier d'or.

siècle, dit Ammien Marcellin, qu'on ne voyait nulle part dans la contrée ni hommes, ni femmes, fussent-ils des plus pauvres, qui eussent des habits déchirés.

Enfin, incorporés parmi les Romains, imitateurs empressés de leur magnificence, de leurs opinions, de leur mollesse voluptueuse, ils devaient éprouver le même sort. Chérissant tout ce qui rend la vie agréable, déshabitués des travaux guerriers par une longue servitude, insoucians à ces nobles mots de patrie et d'indépendance qui avaient été si puissans à leur oreille, les Gaulois, jadis la terreur de l'univers, subirent, presque sans résistance, le joug des barbares: policés comme les Romains, ils furent précipités avec eux du sommet de la civilisation; sommet glissant que nul peuple encore n'avait atteint que pour en tomber.



DEUXIÈME ÉPOQUE.

PARIS SOUS LES MÉROVINGIENS.

CHAPITRE Ier.

INVASION DES FRANCS.

Les brodeurs d'origines ont voulu dorer aussi celle des *Francs:* ils avaient beau jeu à les faire venir du Troyen *Francus*, plutôt que d'attribuer cette descendance au petit peuple parisien. Ils ont préféré conduire, après la prise de Troie, un Anténor dans la Germanie, et lui faire fonder une ville de *Sicambrie;* ce qui, dans cette fable, expliquerait le nom de *Sicambres*, que l'on donne quelquefois aux Francs *. Repoussant avec mépris ce conte ridicule, ainsi que beaucoup d'autres,

* Cette fable est rapportée avec confiance par Paul, diacre; Aimoin, Fredégaire et plusieurs autres écrivains. Le livre intitulé les *Gestes des Francs*, fait, sans façon Pharamond, petit fils de Priam; rapprochant ainsi deux hommes, entre lesquels il y eut seize cents ans d'intervalle.

nous chercherons l'appui de ces documens historiques qui, lorsque les preuves ont manqué, se sont au moins fondés sur des probabilités raisonnables. D'après le témoignage des plus anciens historiens, une alliance purement défensive se forma, vers le milieu du troisième siècle, entre plusieurs nations d'outre-Rhin, dans le but de repousser ou les légions romaines, ou d'autres peuples germains, appelés depuis *Allemands* * et *Saxons*. Cette confédération prit le nom générique de *Francs* **. Ces nations réunies sous une désignation commune***, habitaient les terres qu'avaient autrefois occupées les Sicambres, défaits par Auguste; les Romains leur en donnèrent le nom, et c'est ainsi que ces deux mots de *Francs* et de *Sicambres* s'expliquent tout naturellement.

Le territoire sur lequel s'étendaient les Francs,

* Le mot *allemand* qui, par la décomposition, donne dans les langues du nord, *tous hommes*, semble désigner une autre confédération germanique.

** *Francs*, en langue tudesque, signifie *libres*. Cette dénomination fut sans doute choisie, afin d'exprimer, qu'en se confédérant pour repousser les attaques d'un ennemi commun, chaque nation entendait néanmoins conserver sa liberté particulière. Mais l'ambition de quelques chefs devint bientôt conquérante; ils soumirent leurs alliés, et tous ces peuples n'en formèrent plus qu'un.

*** Ces peuples étaient les Salyens, les Cherusques, les Bructères, les Chamaves, les Cattes, les Teuctères, les Cauques, les Attuariens, les Ampsivariens, et quelques autres dont les noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

[redacted]

situé entre l'Océan, le Rhin et le Mein, comprenait la Westphalie, la Hesse et une partie de la basse Saxe. Or cette contrée occidentale était marécageuse, peu fertile; les Francs qui, au rapport d'Eutrope, connaissaient depuis long-temps la navigation, devinrent aventuriers et pillards. Ces peuples, réunis aux Saxons, leurs anciens ennemis, franchirent le Rhin, et côtoyèrent la mer pour faire du butin dans la Belgique et dans l'Armorique. Telle fut l'origine des invasions germaines; ainsi commença cette puissance qui devait conquérir la Gaule, et achever l'anéantissement du pouvoir romain.... Toujours, toujours des ambitions occidentales soumettant, avec des barbares, les nations civilisées.

Depuis l'apparition de ces conquérans farouches, l'histoire ne nous fait plus assister qu'à l'agonie de l'empire: nous le voyons d'abord combattre sans avantage les barbares; il forme ensuite des alliances avec eux; enfin il leur accorde des terres, des honneurs, des dignités: un ennemi ambitieux avec lequel on capitule ainsi ne tarde guère à devenir un vainqueur absolu.

Franchissons cette longue succession de combats que les Romains eurent à soutenir, pendant deux siècles et demi, contre des myriades de barbares; mais, après avoir signalé en passant cette fatale année 406 durant laquelle ces irruptions forcèrent à la fois toutes les frontières de l'empire *, écoutons

* Stilicon, général romain et favori d'Honorius, fut ac-

le dernier soupir de Rome antique, sous le faible Augustule.

En l'année 476, Odoacre, roi des Hérules, entre triomphant dans cette vieille métropole du monde, maintenant sans défenseurs sur ses propres remparts. Ce barbare déclare que l'empire d'Occident n'existe plus, il monte au Capitole, ceint la couronne de roi d'Italie, puis se fait saluer en cette qualité par tous les citoyens; tandis qu'Augustule dépouille la pourpre romaine, et lègue les insignes impériaux à l'empereur grec Zénon. Ainsi finit la ville héroïque, douze cent-trente ans après sa fondation.

Dans le temps que Rome et l'empire d'Occident expiraient, la Gaule subissait le joug des Visigoths *,

cusé d'avoir facilité cette irruption, en dégarnissant à dessein les frontières. On prétendit que ce ministre aspirant à l'empire, avait peut-être cru pouvoir y parvenir à la faveur du désordre que devait produire une invasion en Italie. Toujours est-il constant que, comme s'ils se fussent donné le mot, plusieurs peuples, jusqu'alors inconnus, se rassemblèrent et fondirent en même temps sur toutes les parties de l'empire. Depuis lors la puissance romaine courut à sa perte : elle ne dura plus que 70 ans.

* *Ataulphe*, frère de la femme d'Alaric, roi des Goths, succéda à ce farouche conquérant qui, après avoir pris Rome en 409, s'était joué à faire et défaire des empereurs, puis était mort en Calabre. Ataulphe avait de la grandeur d'ame : touché des maux de l'Italie, et respectant les ruines fumantes de cette grande Rome, dont le nom remplissait encore l'univers, il arrêta la fureur de ses soldats, conclut un traité avec

des Bourguignons * et des Francs qui, après d'autres nuées de barbares, dissipées par leurs armes **, demeurèrent enfin maîtres de cette contrée.

L'histoire des Francs est obscure et peu digne de confiance jusqu'à Clovis; ses prédécesseurs, Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric n'apparaissent qu'à travers un nuage épais d'hypothèses

Honorius, et vint s'établir dans la Gaule. Ainsi commença, en 412, le royaume des Visigoths, dont Narbonne d'une part, et Bordeaux de l'autre, étaient les bornes. Il fut détruit par Clovis.

L'amour, qui peut tout vaincre, avait adouci les mœurs sauvages de ce prince goth : Placidie, sœur d'Honorius, était tombée, en Italie, au pouvoir d'Ataulphe. Epris de la princesse, il la traita avec générosité, et la trouva peut-être reconnaissante. Quoi qu'il en soit, il l'emmena avec lui dans la Gaule, et parvint à obtenir sa main. Ce mariage se fit à Narbonne avec une rare magnificence; contraste trop marquant avec les malheurs de l'empire. On offrit, dit-on, à la nouvelle reine, placée sous un dais magnifique, cinquante bassins remplis de pièces d'or et de pierreries. Ces dépouilles de Rome durent rappeler de fâcheux souvenirs à celle qui les recevait.

* Le royaume de Bourgogne avait été fondé, dit-on, dès l'an 313; mais à cette première époque les Bourguignons ne possédaient qu'une portion de l'Alsace. Dans la suite, ils acquirent une partie de la Gaule.

** Les autres peuples qui, à diverses époques, avaient envahi les Gaules, étaient les Suèves, les Vandales, les Alains et les Huns. Ces derniers surtout menacèrent cette contrée d'un entier bouleversement, vers le milieu du cinquième siècle, et sous la conduite du terrible Attila. Ils furent enfin

et d'incertitudes. Rien n'est moins authentique, particulièrement, que l'existence de Pharamond. Les plus anciens historiens francs, tels que Sulpicius, Alexandre, Frigeridus, Grégoire de Tours et Frédégaire ne font aucune mention de ce roi; Roricou, dans son *Gesta Francorum*, ouvrage du huitième siècle, le nomme pour la première fois. Ajoutons que Sulpicius, qui écrivait antérieurement, dit en termes précis que les Francs n'avaient point de rois avant Clodion, mais des chefs appelés *Ducs*. Or ce qu'on peut admettre de plus probable, c'est que Pharamond fut un de ces Ducs; qu'il avait acquis en 420, époque de son prétendu couronnement, plus d'illustration et d'autorité que ses collègues, et qu'il fraya la route du trône à son successeur.

Clodion régna-t-il par droit d'hérédité ou par élection? On ne l'a jamais su; mais il semble plus conforme au caractère des Francs qu'ils aient choisi ce prince, comme le plus vaillant, le plus distingué après celui qu'on venait de perdre. Quoi qu'il en soit, Clodion, surnommé le *Chevelu*, parce qu'il

défaits, à Meri, en Champagne, par les efforts réunis des Romains, des Francs et d'autres peuples. Les Huns venaient du nord de l'Asie; leur pays était compris entre la mer d'Azoff et l'Océan glacial. Ce peuple peut donc être considéré comme Tartare. Son nom, d'origine chinoise, était d'abord *Hiony-Nou*, d'où sont venus, par corruption, *Huni* et *Huns*.

Attila, vaincu en Champagne, se jeta en l'Italie. Bientôt il mourut des suites d'une débauche.

portait une longue chevelure, qui du reste était chez les Germains un attribut caractéristique de la grandeur, Clodion paraît être le premier roi franc qui ait formé un établissement stable dans la Gaule, vers l'année 445. Vainqueur d'Aëtius, général romain, il demeura maître de tout le territoire situé entre le Rhin, la Moselle, la Meuse et la Somme; les forteresses de Tournay, de Calogne, de Cambray furent occupées par ses troupes; puis il établit le siége de ses états à Amiens, où il mourut en 448, après avoir régné vingt ans. Or, en adoptant les probabilités qui s'offrent ici comme uniques documens historiques, c'est à ce souverain qu'on doit faire remonter la fondation de notre monarchie. Il est du moins à peu près constaté que jusqu'à l'année 445, les Francs ne firent dans la Gaule que des expéditions plus ou moins longues, et qu'ils ne s'y fixèrent qu'à cette époque.

Grégoire de Tours * et Amoin ** pensent que Mérovée, proclamé roi des Francs à Amiens, était parent de Clodion. Ce fut la troisième année de ce règne qu'Attila ***se précipita sur les Gaules comme un torrent dévastateur. Dans la confédération que le Romain Aëtius parvint à former avec ses enne-

* Livre II, chapitre 9.

** Livre I, chapitre 6.

*** Attila avait soumis l'empereur d'Orient, Théodore II, dont il venait de ravager les Etats, à lui payer un tribut annuel de six cents livres pesant d'or. Valentinin III, empereur d'Occident, craignant que ce barbare ne tournât ses armes

mis mêmes * contre les Huns, nous voyons Mérovée commander un des corps réunis pour la défense commune, ce qui fait présumer que ce prince était un homme expérimenté et valeureux. Plus tard le roi des Francs porte la flamme et le fer dans le pays qu'il avait défendu; il détruit Trèves, puis, reportant ses armes vers le sud, il franchit la Seine et s'avance jusqu'aux portes d'Orléans. Ici les traces de Mérovée échappent à l'histoire; on sait seulement qu'il mourut en 457, après avoir joint à l'état fondé par Clodion une partie de l'Alsace, l'Artois, la Picardie, la Flandre et quelques portions de la Normandie. Son fils, Childéric Ier, lui succéda: ainsi fut établie en France la monarchie héréditaire, et Mérovée laissa son nom à la race de rois sortie de lui.

contre son empire, lui céda cette partie de la Pannonie qui bordait le Danube, et s'engagea à lui payer annuellement deux cents livres d'or. Le Hun farouche s'arrêta alors sur la rive du fleuve. Ce chef terrible, qui dictait des lois à deux empires, habita une misérable cabane, véritable repaire où ce tigre couva, quelques mois, d'un œil ardent, la proie qu'il avait choisie. Enfin, en 451, il s'élança sur la Gaule.

* Cette confédération était composée des Bourguignons, des Alains, des Visigoths, des Armoricains, des Francs et des Romains. Le commandement était confié à Théodoric, à Mérovée, à Gaudicaire, et au Romain Aëtius. Les alliés joignirent Attila sous les murs d'Orléans, dont il faisait le siège; ils le battirent et l'obligèrent à se retirer en désordre. Poursuivi par les vainqueurs, le Hun se retira dans les plaines de la Champagne, où la bataille de *Meri*, ou de *Mauriac*, dé-

Le second prince *Mérovingien* avait toute la valeur de son père; mais l'amour du beau sexe l'emportait encore dans son cœur sur celui de la gloire; il se livra avec emportement à cette passion. Non-seulement il eut d'innombrables concubines, mais les filles et les femmes de ses sujets, lorsqu'elles étaient belles, devenaient tributaires de ses caprices souverains. Ces mœurs orientales déplurent à ce peuple Franc auquel la mollesse et les langueurs amoureuses étaient inconnues : il chassa le trop galant Childéric. Alors ces barbares, dont la nature seule avait formé le jugement, considéraient un roi comme l'instrument de leur propre puissance; il fallait toutes les subtilités de notre logique moderne pour démontrer que des milliers d'hommes doivent être au contraire les instrumens, et les instrumens passifs d'un seul.

cida du sort de la Gaule... Attila fut encore vaincu. Mais les deux tiers des troupes confédérées restèrent sur le champ de bataille. Quelques historiens portent à trois cent mille le nombre des morts. Théodoric, roi des Visigoths, fut tué... (Voyez *Isidore*, *hist. Gothus. et Isace*, *Chronc. Olymp.*, 307.)

Il faut citer ici un point historique, digne d'attention. Pendant qu'Attila parcourait l'Italie avec une fureur encore augmentée par le sentiment de sa défaite dans les Gaules, les Vénètes, fuyant épouvantés devant lui, se réfugièrent dans quelques îles de la mer Adriatique, et jetèrent en ce lieu marécageux les fondemens d'une ville... Ce fut cette belle, cette opulente Venise, qui devait être un jour la reine des mers. C'est donc à l'année 452 ou 453 qu'on doit faire remonter sa fondation.

Le mécontentement avait banni Childéric, un mécontentement plus grand détermina son rappel. Ses sujets avaient trouvé qu'il s'occupait peu d'eux; ils pensèrent qu'un Gaulois appelé Egydius Gillon, qu'on lui avait donné pour successeur, s'en occupait trop rudement: las du despotisme qu'il exerçait, ils le chassèrent à son tour, et rappelèrent le fils de Mérovée. Egydius, qui régnait depuis huit ans, s'était habitué au pouvoir; il voulut défendre sa couronne contre celui qui, dans ses opinions, avait cessé d'être légitime en gouvernant mal. Mais la fortune fut contraire à l'usurpateur: Childéric lui prit successivement Cologne, Trèves, Metz, quelques écrivains ajoutent même Paris *. Egydius s'enferma dans Soissons où bientôt il mourut, laissant à son fils, Syagrius, le commandement que l'empereur lui avait confié dans les Gaules... C'est dans la main de ce même Syagrius que nous verrons se briser le dernier débris de la puissance romaine; sur son épée malheureuse brillera

* Tout porte à croire que Paris joue ici un rôle fort gratuitement : entre cette ville et Tournay, alors capitale de Chilpéric, il y avait des troupes et des places romaines qui, à cette époque, n'auraient pas permis aux Francs de se maintenir aussi loin de leur pays assez long-temps pour assiéger Paris. La légende de Sainte-Geneviève mentionne pourtant un siège, qui aurait duré cinq ans. En admettant qu'il ait eu lieu, l'on voit qu'il se serait rattaché à la guerre faite par le roi *légitime* des Francs à l'*usurpateur* de son trône, postérieurement à l'an 465.

le dernier reflet de cette grandeur qui laissera d'éternels souvenirs.

Cependant Childéric, corrigé à la plus sûre des écoles, celle du malheur, gouverna sagement l'état qu'on lui rendait; mais les aventures galantes étaient dans sa destinée: pendant son exil, le roi de Thuringe lui avait offert un asile, qu'il avait indignement violé en séduisant Basine, femme de ce prince hospitalier. Lorsque le monarque franc fut revenu dans sa capitale, cette princesse y accourut. « Ta valeur et ta beauté, lui dit-elle, mé-
« ritaient tout mon empressement; s'il existait un
« homme plus beau et plus grand que toi, je tra-
« verserais les mers pour lui offrir mon cœur et
« ma main. » Ce discours, où s'épanchait une imagination ardente, était peu propre à rassurer Childéric sur la fidélité future de son amante; mais il ne s'arrêta point à cette réflexion, et, non moins dissolu que Basine, il n'hésita point à épouser une princesse déja mariée. De cette union naquit ce Clovis* dont la plupart des écrivains, rejetant comme trop incertains les évènemens que nous venons de tracer, ont fait le véritable fondateur de la monarchie française.

Childéric étant mort en 481, son fils lui succéda

* Les historiens ont écrit diversement le nom de ce prince : ils l'appellent Chlodovech, Clodowetz, Clodovez, et enfin Clovis. Nous avons adopté ce dernier nom comme le plus consacré; nous en ferons de même à l'égard des successeurs de Clovis, et des princes et princesses de leur maison.

sans conteste; il paraît évident que l'hérédité de la couronne était dès-lors établie légalement chez les Francs. Clovis, à peine sorti de l'enfance lorsqu'il saisit le sceptre, n'attendit pas sa maturité pour agir. Brave, cupide, ambitieux, son premier soin fut d'agrandir les États dont il héritait: il ne médita pas moins que la conquête entière des Gaules. Un grand nom, une grande ombre planaient encore sur cette contrée; l'empire avait des institutions, des alliés, des partisans et quelques débris d'armée dans presque toutes les provinces. Le jeune ambitieux ne se laissa point étonner par ces obstacles. Syagrius commandait le principal corps romain; Clovis marcha droit à lui, l'attaqua près de Soissons, tailla ses troupes en pièces et le fit décapiter. Cette tête était celle de l'empire; mort dans presque tous ses membres, lorsqu'elle tomba, il tomba avec elle.....

Après avoir pillé Soissons, Reims * et plusieurs autres villes, Clovis entreprit la conquête qu'il

* L'histoire du vase dit *de Soissons* est devenue populaire : nous la répétons toutefois, parce qu'elle caractérise bien le roi des Francs. Ce vase, appelé *urcée*, avait été pris dans l'église de Reims; Saint-Remi, évêque de cette ville, le réclama avec ferveur. Clovis promit de le faire rendre... Au moment où l'on faisait à Soissons le partage du butin, le roi témoigna que l'*urcée* lui ferait plaisir : tous les Francs s'empressèrent de le lui offrir. Un seul d'entre eux, déchargeant sur ce vase précieux un coup de *francisque* (hache d'armes), s'écria : La part du roi, comme celle d'un autre, dépend du sort... Le prince garda le silence; mais quelque temps après, pas-

méditait. Ce fut pendant cette marche conquérante que, voulant s'assurer l'alliance du roi des Bourguignons, il épousa sa nièce, Clotilde, fille de Chilpéric, dernier roi, que Gondebaud, alors régnant, avait fait assassiner pour usurper ses Etats. La princesse s'éloigna avec plaisir d'un oncle cruel, dont l'ambition de Clovis la vengea plus tard.

En 494, le prince franc poussa ses conquêtes jusqu'à la Seine; en 496, il franchit la Loire. Entre ces deux époques Clovis se rendit maître de Paris, que les évêques lui livrèrent ainsi qu'ils lui avaient livré d'autres villes. Ils n'agissaient pas ainsi sans un puissant intérêt, que le jeune monarque, aussi bon politique que valeureux guerrier, avait su apprécier. Il sentait que la puissance du christianisme était déja trop bien établie dans les Gaules, et la sienne trop nouvelle encore pour qu'il pût, sans risquer de se perdre, lutter avec le sacerdoce: il flatta donc partout ses membres et se les rendit favorables. Aussi Clovis dut-il incontestablement une grande partie de sa réussite aux prélats; car ils lui donnèrent le conseil salutaire de s'annoncer aux

sant une revue de ses troupes, il s'approche brusquement du soldat insolent, et, sous prétexte que ses armes n'étaient pas claires, il lui arrache sa francisque, la jette à terre, et lorsqu'il se baisse pour la ramasser, le roi lui dit d'une voix rugissante : *Souviens-toi du vase de Soissons*, et lui fend la tête d'un seul coup de hache. Grégoire de Tours rapporte que, par cette action violente, ce prince ne fit qu'augmenter le respect et la soumission des troupes.

Gaulois comme un libérateur; laissant aux vaincus leurs biens, leurs lois, leurs coutumes, et les mettant à l'abri de la cupidité des soldats. Cependant il fallait que ces derniers eussent des terres: dans la répartition de celles-ci, Clovis, selon quelques auteurs, se montra d'une équité scrupuleuse; il est plus naturel de penser, avec Montesquieu, que les Gaulois, qui s'attendaient à être dépouillés entièrement, parurent satisfaits en reconnaissant qu'on leur laissait quelque chose. D'ailleurs, les habitans de la Gaule, presque tous ralliés à la foi du Christ, virent avec plaisir au lit du nouveau conquérant une femme chrétienne; ils espérèrent que lui-même embrasserait leur religion........ Ce prince vit dans une communauté, au moins apparente, de croyance avec ses sujets, un moyen assuré de se les attacher; il n'attendit plus qu'une occasion favorable pour abjurer l'idolâtrie d'une manière éclatante, concevant que la solennité d'un tel acte ajouterait à son utilité. Cette occasion se présenta en 496: vainqueur des Allemands et des Saxons à Tolbiac, il accomplit le vœu qu'il avait fait pendant le combat de se consacrer *au Dieu de Clotilde*.

Clovis se fit baptiser, à Reims, par ce même Saint-Rémi * auquel il avait rendu l'*urcée;* son

* Les historiens du temps ne disent pas un mot de la sainte ampoule, qu'un ange aurait apportée du ciel, tout exprès pour baptiser Clovis. Hincmar, archevêque de Reims, qui

exemple entraîna une grande partie de ses troupes. Cette conversion nous semble fort naturelle: ces guerriers, étrangers à tout dogme, à tous principes, ne connaissaient que l'influence de leur prince: elle en fit en ce moment des chrétiens, comme elle en faisait des héros dans les combats.

La conversion du roi franc acheva de lui concilier l'église; de là le pouvoir excessif que les prêtres acquirent et conservèrent si long-temps dans le royaume; de là cette participation, si souvent funeste, qu'ils eurent aux affaires de l'État. La lettre que le pape Anastase écrivit au roi à cette occasion, caractérise tout à la fois l'esprit du temps et la triste dégénérescence des lettres, si brillantes encore le siècle précédent. « La chaire de Saint-« Pierre, disait le pontife, pourrait-elle ne pas « tressaillir de joie, quand le filet de ce pêcheur « d'hommes, de ce portier du ciel, se remplit « d'une pêche si abondante. Glorieux et illustre « fils, soyez la consolation de votre mère (l'église), « soyez pour la soutenir une colonne de fer. Nous « louons Dieu de ce qu'il vous a tiré de la puissance « des ténèbres, pour donner à son église un pro-« tecteur capable de la défendre contre tous ses « ennemis. » *

vivait au neuvième siècle, est le premier écrivain qui ait parlé de cette huile sacrée.

* Clovis n'avait pas autant de confiance dans la puissance divine que le pape dans celle de ses armes : un jour, saint Remi lisant devant lui la Passion du Sauveur, il s'écria : « Que

Peu de temps après son baptême, Clovis vainquit Gondebaud, roi des Bourguignons, qu'il avait attaqué pour satisfaire au ressentiment, plus juste qu'apostolique, de la dévote Clotilde. Il soumit ensuite les Armoricains (peuples de la Bretagne). Mais il lui restait à soumettre les Visigoths, lorsque vers l'année 505, il choisit Paris pour sa capitale. Il fit son entrée dans cette ville à cheval, (voyez la planche ci-contre) la couronne en tête, et couvert de la pourpre romaine, que l'empire, du bord de sa tombe, avait jetée sur ce barbare. Telle était encore la renommée de ce fantôme sublime, que ses vainqueurs mêmes ne se croyaient grands que lorsqu'ils étaient revêtus des dignités qu'il décernait : Clovis prenait les titres de patrice et de consul, qu'il avait reçus dans sa jeunesse.

Le cortège du roi était étincelant d'acier; lui seul et sa femme marchaient couverts des habits consacrés aux temps de paix : le monarque voulait donner ainsi à la population de sa capitale un témoignage de haute confiance. Les Parisiens furent frappés de la taille colossade et de l'attitude martiale des Francs, toujours doués d'une grande puissance physique, parce qu'ils étaient privés des

n'étais-je là avec mes Francs pour le défendre ! » Le nouveau chrétien connaissait peu l'esprit des mystères; on ne s'était pas donné le temps de le catéchiser. Sa conversion importait plus, comme fait matériel, que comme résultat d'une conviction morale.





Clovis Ier



bienfaits de la civilisation, qui avaient rendu les Gaulois aussi chétifs qu'ils étaient, par une triste compensation, gracieux et élégans. Nous saisirons cette occasion pour esquisser le portrait de ces nouveaux dominateurs. « Les cheveux des Francs, dit Sidonius Apollinarius, sont couleur de feu et ramassés sur le front; une partie de leur crâne est à découvert. Leurs yeux sont bleus et d'une blancheur éclatante. Ils rasent leur barbe, et n'en laissent que quelques touffes. Des vêtemens étroits tiennent serrés leur taille élevée et leurs membres vigoureux. Ils portent de courtes tuniques qui descendent jusqu'à leurs jarrets. Un large baudrier soutient à leur côté une petite gibecière. Ils aiment à agiter leur hache en l'air, afin de montrer leur dextérité. Ils manient aussi la lance avec une habileté surprenante. Souvent ils s'appuient sur cette lance pour sauter avec agilité et fondre sur l'ennemi. La passion des combats naît avec eux. S'ils succombent par le nombre des ennemis ou par le désavantage de la position, c'est la mort qui les abat, mais jamais la crainte; on dirait que leur courage va leur survivre.»

Ajoutons que la témérité des Francs était portée jusqu'au délire : ils se plaisaient à braver les plus violentes tempêtes, à remonter à la nage le cours des torrens, à affronter l'intempérie des élémens; on a vu ces barbares se brûler lentement les membres, pour donner une preuve démonstrative du mépris qu'ils faisaient de la chaleur. Ainsi que

nous l'avons dit ailleurs des Gaulois, les Francs ne quittaient jamais leurs armes, pas même sur la dure couche où ils s'étendaient. Ces armes, selon Agathias, ne sortaient pas de leurs mains pour être réparées; tous savaient au besoin se livrer à ce travail *.

Si les Francs se montraient cruels envers leurs ennemis vaincus, l'hospitalité était pour eux une loi sacrée. Mais ils manquaient aisément à leurs promesses et s'affranchissaient sans scrupule de la foi même du serment, lorsque leurs intérêts l'exigeaient. Il en était de même des traités qu'ils avaient conclus; bien différens, sous ce rapport essentiel, des Gaulois, dont la parole demeurait inviolable,

* Ces armes consistaient en une épée et un léger bouclier, que les Francs portaient suspendus au côté gauche; puis en une hache à deux tranchans, appelée francisque, qu'ils lançaient contre leur ennemi, d'une grande distance. Le fer en était épais au milieu, très aiguisé des deux côtés. Elle était ajustée avec un manche de bois fort court. Ces guerriers se servaient aussi d'une lance, appelée *angon*, montée de manière à ce qu'on pouvait s'en servir de loin comme de près. Le bois en était couvert de lames, et l'extrémité garnie de petites pointes recourbées. On ajoutait au danger de cette arme en l'empoisonnant; la loi salique défendait pourtant de se servir des armes empoisonnées.

Le plus grand nombre des Francs combattaient sans casques; d'autres se jetaient dans la mêlée, nus jusqu'à la ceinture. Leur cavalerie était médiocre et peu nombreuse. On ne s'en servait guère que pour entourer les chefs dans les batailles.

bien qu'elle ne fût jamais écrite, ainsi que nous l'avons vu. Nous parlerons plus tard de la fameuse loi salique, qui devint, sous Clovis, le code de la monarchie.

A l'époque où le roi des Francs fixa le siège de son empire à Paris, cette ville, c'est-à-dire la Cité, avait une enceinte qui, probablement, datait de la fin du quatrième siècle.

La Cité commençait à devenir vivante; on y voyait quelques édifices, indépendamment du Palais Municipal, situé à l'extrémité occidentale de l'île. On doit penser, d'après quelques chartes et diplômes, que cette île était traversée par une voie, se dirigeant du Petit-Pont, jeté sur le bras méridional de la Seine, au Grand-Pont, qui conduisait à la rive septentrionale. Cette route n'était point directe, car les ponts n'avaient pas été construits l'un vis-à-vis de l'autre: elle suivait le terrain sur lequel fut bâtie depuis la rue du Marché-Palud, jusqu'au lieu où viennent s'y joindre les rues Saint-

* La preuve de l'existence de cette enceinte au sixième siècle se trouve dans un diplôme de l'année 558 : il s'agissait de la fondation de l'église de Saint-Vincent et de Saint-Croix, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés. Childebert, dans ce diplôme, déclare qu'il a entrepris de bâtir un temple, non loin des murs de la Cité : *Cæpi construere templum in urbe Parisiacâ, propè muros civitatis.* D'autres témoignages du sixième siècle mentionnent *une tour et une porte* du mur de la Cité. (*Diplomata chartæ*, etc., *t. I*, *p.* 14 et p. 104; *voyez aussi. Gregorii Turon; His.*, *lib. VII*, cap. 4.)

Christophe et de la Calande. Puis, formant à gauche un angle presque droit, le chemin arrivait à la *Place du Commerce*. Enfin, après avoir tourné à droite, ce même chemin aboutissait au Grand-Pont. A l'est, se trouvaient la *cathédrale*, la *maison de l'église*, le *baptistère*, l'*école* et l'*hospice des pauvres matriculaires:* ce dernier établissement devint, long-temps après, l'*Hôtel-Dieu*. Sans doute il est difficile de fixer précisément l'époque à laquelle ces constructions furent faites; mais le nom d'*Atrium*, que portait l'enceinte où elles étaient comprises, est romain, et tout porte à croire qu'à la fin de l'empire les chrétiens avaient dans la Cité une église métropolitaine, puisqu'un évêque résidait depuis long-temps à Paris *.

* Suivant Grégoire de Tours, Denis qui vivait sous l'empereur Décius, c'est-à-dire vers l'année 250, fut le premier évêque de Paris. On envoya à cette époque dans les Gaules sept évêques, dont voici les noms et les sièges. Gratian à Tours; Trophisme à Arles; Paul à Narbonne; Saturnin à Toulouse; Strémonius à Clermont; Martial à Limoges, et Denis ou *Dionysius* à Paris. Malheureusement rien n'est moins avéré que cette mission, qui, selon le pieux historien, aurait été donnée à ces prélats, par saint Saturnin. Dans les actes de ce saint, encore existans, on ne parle ni de saint Denis, ni de ses compagnons. (Voy. le Recueil des historiens de France, t. II, p. 147.) Une lettre authentique, écrite en 389 à sainte Radegonde, par sept évêques gaulois, parmi lesquels se trouvaient *Euphronius* de Tours, et *Saint-Germain* de Paris, rapporte que saint Martin parut dans la Gaule vers le milieu du quatrième siècle, pour y *répandre les semences du christianisme*. Cette même lettre dit textuellement : « Il fit éclore *les premiers*

Au côté sptentrional de l'île, et sur une partie

germes de notre foi vénérable; car alors les mystères inef-
« fables de la Trinité divine n'étaient encore parvenus à la « connaissance que d'un petit nombre de personnes. » Cet écrit prouve donc qu'avant la mission de saint Martin (372), la vraie religion, malgré les efforts de Constantin, avait fait peu de progrès parmi les Gaulois.

On pourrait, d'après cet unique témoignage, révoquer en doute la venue de saint Denis; mais beaucoup d'autres contradictions se pressent dans l'histoire de cet apôtre chrétien. Par exemple, plusieurs écrivains placent à Paris le théâtre des prédications et du martyre de saint Denis, tandis que d'autres le font prêcher et mourir sur les bords du Rhin. L'église de Saint-Emmeran, à Ratisbonne, prétendit dès le neuvième siècle posséder le corps du bienheureux Denis; l'abbaye fondée près de Paris, sous son invocation, soutint, de son côté, qu'elle avait ses reliques. A cette époque, l'abbé Hilduin, sentant ce que ces traditions incohérentes avaient de ridicule, les repoussa toutes, déclara le saint Denis proclamé jusqu'alors un être purement imaginaire, et le remplaça par *Denis l'Aréopagite*, ordiné évêque d'Athènes, après sa conversion par saint Paul. Hilduin fait voyager cet autre Denis. Il l'envoie d'Athènes à Rome; puis de là dans les Gaules, avec une mission évangélique du pape Clément. Le chroniqueur donne, pour compagnons à son saint Denis, *Rustique et Eleuthère*, et les fait décapiter avec lui à Paris. C'est dans cette version que ce martyr prit sa tête entre ses bras, et la transporta, conduit par des anges, du lieu de son supplice à celui où fut élevée plus tard la chapelle, dite *de Saint-Denis*, par les soins d'une dame gauloise. (Voy. l'Histoire littéraire de la France, t. IV, p. 611; t. V, p. 576).

L'opinion d'Hilduin se maintint du neuvième siècle au dix-septième; mais alors la science était plus robuste et moins crédule : l'abbé chroniqueur fut accusé d'imposture, comme

de l'emplacement du Marché aux Fleurs, s'élevait

il en avait accusé ses prédécesseurs. Les raisonneurs de cette dernière époque soutinrent que l'Aréopagite, brûlé à Athènes, ne pouvait être le Denis décapité à Paris; ils ne voulurent pas absolument concevoir qu'un corps réduit en cendres se fût retrouvé tout entier à l'abbaye de Saint-Denis. Les partisans d'Hilduin essayèrent bien d'alléguer que le saint Denis d'Athènes était ressuscité, pour venir se faire martyriser une seconde fois dans les Gaules : mais cette assertion trouva peu d'adhérens.

Nous ne suivrons pas les discussions postérieures : ce sujet nous paraît suffisamment éclairé pour les esprits sages. Une dénégation absolue ne serait, en vérité, qu'un acte sensé. Ajoutons cependant que, pour justifier la présence d'une relique de saint Denis à Ratisbonne, un certain *Alberic* écrivait, en 895, que le roi Charles-le-Simple en avait fait présent à l'empereur Arnoul, qui s'était empressé d'en enrichir l'église de Ratisbonne. (Historiens de France, t. IX, p. 62). Une autre thême fait voler le saint par un *Gisalbert*, qui l'aurait donné à l'église de Saint-Emmeran. Par malheur, dans les temps modernes, il existait encore un saint Denis à l'abbaye de ce nom, et un autre à Ratisbonne. (Même ouvrage, t. IX, p. 102).

Jusqu'ici voilà, de bon compte, trois Denis; nous en allons voir paraître un quatrième. En 1215, des moines de l'abbaye, fondée sous l'invocation de ce saint, envoyés à Rome au concile de Latran, reçurent un nouveau corps du bienheureux. Innocent III l'accompagna de cette singulière bulle : « Il n'est « pas certain que vous ayez le corps de saint Denis; recevez « toujours celui-ci, afin qu'ayant des reliques de l'un et de « l'autre, on ne puisse plus douter que les véritables ne soient « chez vous... » Ce quatrième exemplaire du saint fut appelé *Denis de Corinthe*. (Histoire Ecclésiastique, par l'abbé de Fleury, t. XVI, p. 412 et 413).

un édifice qu'un ancien chroniqueur * nomme

Ces quatre corps possédaient bien leurs têtes, et cependant nous allons trouver des têtes détachées, en vénération : 1° au duché de Luxembourg; 2° Dans l'église de Long-Pont, près Soissons; 3° Dans la métropolitaine même de Notre-Dame à Paris. (Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, par Felibien). Total, quatre corps et sept têtes... On peut maintenant juger quelle confiance méritent l'Histoire de Saint-Denis, sa mission dans les Gaules, sa qualité d'évêque des Parisiens, et même son martyre.

M. Dulaure a émis une opinion curieuse, que nous rapportons dans une rapide analyse : En Grèce, dit cet historien, le dieu du vin portait le nom de *Dyonisus* ou *Dyonisius* (Denis). C'est précisément le nom du patron des Parisiens. Or, un poète du quatorzième siècle (Geoffroy), dans une pièce de vers, intitulée le *Martyre de saint Bacchus*, le désigne par le surnom d'*Eleutherus*, que les Grecs lui donnaient. De plus, les fêtes du dieu dans la Grèce étaient nommées *ruralia* ou *rustica*, parce qu'on les célébrait dans les champs. N'est-on pas autorisé à croire d'après cela que l'abbé Hilduin ayant trouvé réunis les noms de *Dyonisus*, d'*Eleuthère et de Rustique*, aura pris quelque monument destiné à conserver la mémoire, d'une fête bachique pour une consécration dédiée à saint Denis. En l'an 281, l'empereur Probus permit aux Gaulois de replanter les vignes, que Domitien avait fait arracher. Ces vignes durent être en plein rapport vers 286 ou 287. Alors commença sans doute le culte de Bacchus dans les Gaules. Or, c'est à la même époque que l'Histoire Ecclésiastique, par Tillemont, et l'Histoire Littéraire de la France par don Rivet, placent l'origine du culte de Saint-Denis. Conclusion bien probable : Bacchus et saint Denis pourraient bien être un seul et même personnage, plus évidemment païen qu'apôtre de la foi chrétienne.

* *Gesta Dagoberti regis*, *cap.* 33.

carcer Glaucini, prison de Glaucin, et sur lequel nous n'avons pu nous procurer aucune lumière. Plus tard les restes de ce monument ont été appelés *tour de Marquefas, puis tour Rolland.* Cette partie de la Cité présentait un assez grand nombre d'habitations, et, comme on le pense bien, elles étaient construites dans le goût romain *. Parmi ces maisons, on voyait celle du savant *Eusèbe*, qui sans doute avait suivi Constantin dans les Gaules **.

La Place du Commerce était située entre l'église cathédrale et le Palais: elle avait pour limites, à l'est et au nord, le chemin décrit ci-dessus; à l'ouest, la forteresse-municipe, au sud, le petit bras de la Seine. Le nom de cette place en indique suffisamment la destination: les marchands parisiens avaient sans doute cherché dans l'enceinte murée de la capitale, un local sûr pour se livrer à leurs spéculations; ils payaient fort cher cette sauve-garde. On peut inférer d'un passage de Grégoire de Tours,

* Plusieurs de ces maisons avaient cependant retenu l'ancien nom de *cases :* Childebert, par un diplôme de 558, donne à l'église de Saint-Vincent et Sainte-Croix (Saint-Germain-l'Auxerrois) des places et des *cases* situées dans la Cité.

** Eusèbe (Pamphile), évêque de Césarée, a laissé une Chronique comprenant l'histoire universelle jusqu'à la vingtième année du règne de Constantin : elle renferme des détails, négligés ordinairement par les écrivains sacrés, sur les découvertes dans les arts. Il y eut trois autres Eusèbes évêques; deux furent canonisés. Mais celui de ces quatre prélats qui eut une maison à Paris ne peut être que Pamphile.

où cet historien fait le récit d'un incendie arrivé dans la Cité en 586, que les maisons des négocians, (*domos negotiantium*) environnaient la Place du Commerce.

L'imagination, aidée de ces détails, se représente un peu la physionomie de Paris au commencement du sixième siècle: un mur d'enceinte, avec deux portes, l'une au nord, l'autre au sud, et communiquant aux ponts; au levant, l'église cathédrale, flanquée des diverses constructions comprises dans l'*Atrium*; au couchant, le château municipal; entre ces deux édifices et leurs dépendances, la Place du Commerce, environnée des cases où logent les marchands; à la partie septentrionale de l'île, la prison de Glaucin; partout, mais sans direction régulière, des maisons, entre lesquelles se trouvent des jardins et quelques places irrégulières.

Sur les deux rives de la Seine s'élèvent, coquettes et fastueuses, les habitations qu'y a semées l'opulence romaine; le faubourg Locutitius surtout offre un assez grand nombre de constructions élégantes. Au milieu d'elles, et comme un géant parmi des pygmées, le magnifique palais des Thermes montre sa face, toute jeune encore après deux

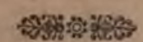
* Cet incendie fut produit, dit M. Dulaure, par le dépôt imprudent d'une lumière près d'une barrique d'huile. Le feu, poussé du midi ou nord, brûla tout ce qui se trouvait dans cette direction; mais rien ne fut endommagé ni au levant ni au couchant.

siècles d'existence.... Et sur les deux plages, parmi les demeures des vivans, plusieurs enceintes hérissées de tombeaux : villes funéraires où dorment, ici sous les emblèmes du paganisme, là sous les croix chétiennes, les hôtes de cinq siècles.

Tel fut l'aspect qui s'offrit au roi des Francs lorsqu'il entra dans notre vieille capitale. Etablit-il sa résidence royale derrière la noire muraille qui ceignait la Cité, ou succéda-t-il aux empereurs dans le palais des Thermes ? Nous penchons pour cette dernière opinion, et ce n'est pas sans probabilités. Grégoire de Tours laisse supposer que la reine Clotilde habitait ce palais avec ses petits-fils, égorgés par Clotaire et Childebert *. Sans doute cette princesse était restée dans cette habitation après la mort du roi son époux ; l'on peut donc au moins présumer qu'ils y avaient demeuré ensemble.

Nous verrons par quels nouveaux fastes Clovis illustra cette demeure, naguère encore impériale ; mais auparavant, il convient d'exposer l'état politique des Francs.

* Ces deux princes assassins, dit encore Grégoire de Tours, vinrent se saisir de leurs neveux dans le palais qu'habitait Clotilde, et les emmenèrent dans un *autre palais*, où ils les massacrèrent. Cette seconde habitation ne peut être que le Palais de la Cité.



CHAPITRE II.

GOUVERNEMENT, DISTINCTION DES CLASSES, RELIGION, MŒURS, RÉSULTATS.

Lorsqu'ils arrivèrent dans la Gaule, les Francs n'avaient aucun système de gouvernement arrêté; peuple conquérant, ils ne s'étaient inquiétés que d'acquérir, l'arme au poing, nullement de gérer la propriété, non plus que d'asseoir les droits de la personne. Leur uniqne code pénal consistait en un tarif pour le rachat des crimes et délits : le vol, l'homicide s'y trouvaient taxés, et cette législation fiscale multipliait chaque jour les attentats.

En effet, que pouvait-on attendre de la crainte d'un homme qu'on punissait moins sévèrement pour blessure grave faite à son semblable, que pour insulte envers un cadavre *. Par ce digeste bizarre on avait aussi tenté de prévenir les outrages aux mœurs, au moyen d'un régime financier, comme si les passions impétueuses calculaient : si l'on serrait la main d'une femme libre, l'amende était de

* Dans le premier cas, il payait quinze sous d'or; dans le second, la taxe s'élevait à soixante deux sous. Le sou d'or valait environ quinze francs de notre monnaie.

quinze sous d'or ; il en coûtait le double s'il demeurait constaté qu'on lui eut pressé le bras. Ce frein illusoire n'arrêtait point l'immoralité des riches : le déshonneur du sexe était marchandise à leur portée.

Cependant si le roi, dans sa prérogative ou dans sa personne, avait été atteint, il sévissait à son gré contre le coupable. Le plus ordinairement, et afin d'éviter une instruction qui pouvait ne pas satisfaire la vindicte du prince, on attirait le prévenu dans un piège, où il tombait sous des coups assassins.

La loi salique *, que Clovis avait méditée pendant sa vie nomade et aventureuse, ne présentait guère que des dispositions aussi choquantes; car c'est un préjugé de croire qu'il y eût été expressément pourvu à l'hérédité du trône. Elle porte seulement que, relativement à la terre salique, les femmes n'ont nulle part à l'héritage. Or ce texte ne pouvait s'appliquer à la maison royale en particulier, puisque l'on appelait généralement terres saliques celles provenant de la conquête, et dont la répartition était faite entre les soldats. Ce n'est donc que par une interprétation forcée de cet article, qu'on a pu en faire une règle pour la succession royale.

Les conquérans ne comptaient parmi eux ni

* La loi salique était ainsi appelée du nom des *Saliens* qui étaient les plus sages des Francs. Elle fixait, comme nous l'avons dit, la pénalité financière des crimes et délits ; on y

lettrés, ni législateurs. Lorsque Clovis fut maître d'une partie des Gaules, il pensa que les lois établies précédemment pouvaient être maintenues, en ce qui ne contrariait point les coutumes de sa nation. La division du territoire demeura donc telle qu'elle était précédemment : un *duc* continua de gouverner chaque province ; un *comte* commanda sous lui dans chaque ville. Mais le régime municipal, fondé par Julien, ne pouvait se concilier avec un despotisme tel que celui des Francs ; il fut aboli. Les ducs armaient quand ils voulaient leurs subordonnés, qui tous étaient soldats, et faisaient la guerre ou la paix suivant leur bon plaisir ; enfin ces gouverneurs exerçaient le terrible droit de vie et de mort. Sous les ordres de ces souverains, les comtes levaient des contributions, menaient à la guerre la population des villes, et rendaient la justice avec leurs *vicaires* ou assesseurs. Il faut regarder comme purement illusoire la juridiction des *centeniers* et des *deceniers*, juges choisis dans les diverses classes, afin de simuler ces arrêts rendus par les *pairs* que réclame impérieusement l'équité naturelle. Le comte connaissait en appel de toutes les causes, et pouvait casser tous les jugemens.

Il est presque superflu de dire que, la monarchie des Francs étant établie au centre des Gaules, les *Leudes*, ou fidèles compagnons du roi, furent

trouvait aussi quelques règles de police, et même d'administration.

pourvus des duchés et comtés ; mais il n'y avait pas assez de gouvernemens pour suffire à toutes les ambitions. Une partie de ces grands resta donc à la cour, et le pouvoir qu'ils y eurent fut immense. Le roi ne pouvait entreprendre aucune expédition sans leur assentiment ; ils avaient voix délibérative dans les conseils ; souvent leur autorité réunie, l'emportant sur la sienne, l'obligeait à renoncer aux projets qu'il avait formés.

Nous nous étendons un peu sur ces institutions, parce qu'elles doivent durer plusieurs siècles sans modifications importantes. Or, dans cet état de choses, les droits du prince étaient fort restreints, et ses revenus se bornaient à peu près à ceux provenant de ses domaines particuliers. Mais la couronne n'avait point de troupes à payer : les seigneurs devaient, en temps de guerre, entretenir un nombre de soldats fixé par le roi, et servir eux-mêmes un nombre de jours convenu. Les ducs, les comtes, les leudes étaient déja, comme on le voit, ce qu'on a nommé depuis de grands vassaux. Le monarque ne jouissait d'une puissance vraiment suprême que sur le champ de bataille : car il était le généralissime né de la nation.

Clovis, à l'exemple des empereurs romains, installa dans sa maison quatre hauts fonctionnaires dont l'autorité était imposante : *le maire du palais* commandait à tous les autres officiers ; *le comte du palais* les jugeait ; *le référendaire* contresignait les chartes royales ; *le connétable* (comte de

l'étable) avait l'intendance de l'écurie. Nous verrons le premier de ces dignitaires arracher le sceptre des mains du monarque, et le dernier règnera souvent en son nom.

Ces fonctions domestiques, en grand honneur parmi les Francs, ne furent pas les seules que leurs souverains environnèrent de considération. Les Romains opulens entretenaient des esclaves, choisis parmi des hommes que le malheur ou la pauvreté vouait au mépris, compagnon injuste de la servitude. Les vainqueurs de l'empire, plus orgueilleux, voulurent se faire servir par les fils de leurs proches parens, et ceux des leudes. Ils renvoyèrent à l'agriculture, qui honore, les esclaves romains; et vouèrent à l'esclavage, qui humilie, les enfans des princes et des nobles *. Ces jeunes laquais, que Grégoire de Tours nomme *Pueri*, sont devenus dans la suite des pages, et les

* Telle est l'origine de ces brillans valets qui remplissent nos cours modernes. Nous avons deja vu que le *connétable* (*comes stabuli*), ce premier personnage du royaume après le roi, était primitivement un officier chargé de surveiller le pansage des chevaux et le nettoiement des écuries; le nom de *maréchal*, donné au général en chef d'une armée, s'entendait jadis, sans équivoque, du forgeron qui ferrait les chevaux. Le *senéchal*, qu'on voyait sous nos premiers rois factotum de leur maison, valet servant de leur table, est devenu, dans cette étrange illustration de la domesticité, un puissant magistrat. Le *grand pannetier*, humble boulanger du palais; le *grand bouteiller* qui d'abord perçait obscurément les tonneaux; le *grand veneur* et le *grand louvetier* qui, dans l'origine, n'é-

cours modernes ont achevé de les flétrir en leur faisant endosser une livrée.

Tel fut le gouvernement établi par Clovis, et qui se maintint long-temps après lui. Sa forme, au régime municipal près, n'était guère différente des institutions romaines; mais abandonné aux Francs, le pouvoir différa essentiellement dans ses effets. Outre que les Romains possédaient ces manières affables qui naissent de la civilisation, une longue communauté de destinées avec les Gaulois avait fait disparaître toute distinction d'origine : il n'existait plus dans les Gaules ni vainqueurs ni vaincus. Il n'en fut pas ainsi avec les Francs. Indépendamment de leurs allures barbares, de leur ton dominateur, ils manquaient souvent d'équité envers la population gauloise. Ces conquérans se réservaient des privilèges particuliers : par exemple l'amende pour le meurtre de l'un d'eux, commis par un Gaulois ou un Romain, était double de celle imposée si le contraire avait lieu. Ajoutons que souvent les ducs ou les comtes

taient que de simples gardes-chasses; enfin une foule de valets titrés dont l'énumération serait trop longue, sont devenus grands officiers de la couronne.... Il serait curieux d'examiner si la grandeur intrinsèque de la royauté s'est accrue en proportion.

Nous nous abstiendrons de toutes réflexions sur la domesticité illustre des femmes : il serait trop affligeant d'avoir à signaler le déplorable contre sens qui résulte d'ordinaire de la dénomination de *fille* ou *dame d'honneur*.

faisaient frapper les habitans originaires de la Gaule, et que, sous ce rapport, la personne d'un Franc était inviolable.

Nous avons parlé de la tyrannie des ducs, des comtes, des leudes; mais il nous reste à signaler une puissance non moins impérieuse et plus redoutable, car ses intérêts étaient et seront toujours sans aucune adhérence, sans la moindre sympathie avec ceux du reste de la société.... Le clergé gallican, représenté alors par des prélats nombreux, attirait à lui plus d'autorité que le pouvoir temporel, malgré tout son despotisme. Qu'on juge jusqu'où pouvait aller l'influence de ce corps sacré parmi ces Francs, devenus chrétiens par occasion, qui ne connaissaient du christianisme que les terreurs dont ses ministres avaient soin de l'environner. Les grands seigneurs mêmes subissaient la domination des évêques; l'instruction de ceux-ci les rendant à chaque instant nécessaires dans les affaires publiques, ils partageaient presque partout le pouvoir acquis par l'épée aux séculiers francs. Mais il fallait abuser ces barbares pour avoir un tel empire sur leur caractère farouche; le sacerdoce n'y réussissait pas toujours, et son ambition avait souvent ses martyrs, qui passaient pour ceux de la foi. Les évêques de Paris*, particulièrement, exerçaient une grande influence auprès du

* *Victorinus*, sixième évêque de Paris, et peut-être le premier dont l'existence soit authentique, avait prêché avec véhémence contre le paganisme vers le milieu du quatrième

trône; peut-être fut-ce seulement sous le règne de Clovis que le christianisme cessa d'être traversé par le polythéisme expirant, et l'ascendant que les prélats prirent alors sur la multitude, ne pouvait manquer de leur soumettre les grands et le monarque lui-même.

Cependant Clovis, inquiet de la puissance d'Alaric, roi des Visigoths, ne dormait point dans le palais des Césars; ce voisin lui causait d'autant plus de soucis qu'il se rendait plus digne de l'amour de ses peuples, par un gouvernement sage, paisible, paternel, et le monarque franc n'ignorait pas que la sagesse conquière quelquefois non moins vite que l'épée. Mais il était difficile de rompre avec un souverain qui se montrait scrupuleusement fidèle à l'alliance formée entre les Francs et les Visigoths; la religion fournit à Clovis le prétexte d'une rupture. Il publia que l'arianisme * avait

siècle. Pour aviser aux moyens de propager la foi, encore chancelante, il s'était réuni un concile ou synode à Paris en 360 ou 361. Enfin les évêques *Paulus*, *Pudentius* et *Marcellus*, successeurs de *Victorinus*, eurent souvent à combattre l'idolâtrie, encore puissante, des Romains et des Gaulois. Ce Marcellus, dont les chrétiens ont fait *Saint-Marcel* ou Saint-Marceau, métamorphosait l'eau de la Seine en vin pour convaincre les incrédules, et guérissait miraculeusement les malades : ces prodiges firent beacoup de prosélytes que l'on n'eut point obtenu par le raisonnement. Marcel mourut en 436, laissant Paris rempli du renom de sa puissance sur le démon.

* L'*Arianisme* vient d'*Arius*, qui publia que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais une simple créature. Constantin ayant

trouvé un refuge dans les États d'Alaric, et qu'il était du devoir des serviteurs du vrai Dieu d'atteindre, de frapper les mauvais croyans partout. Ainsi ce conquérant, toujours politique avisé, revêtit des couleurs d'une guerre sainte l'injuste agression qu'il méditait. Toutefois, voulant environner son expédition d'une certaine légalité, il convoqua les principaux Francs à une assemblée en *plein champ* * qui eut lieu, à Paris, au mois de mars 507. Ducs, comtes, leudes et soldats, influencés par le sacerdoce, qui se trouvait subsidiairement intéressé aux hostilités projetées, jurèrent de ne se point raser la barbe qu'ils n'eussent vaincu les troupes d'Alaric; on marcha contre lui. Clovis, fit en ce moment un vœu particulier : persuadé ou non que celui formé par lui dans la mêlée de Tolbiac lui avait donné la victoire, il promit cette fois d'élever une basilique ** somptueuse, selon le desir

convoqué le concile de Nicée, en 325, fit condamner cet hérésiarque. Il fut saisi et mis à mort à Constantinople, au moment où les *Ariens* le portaient en triomphe à l'église. Sa secte lui survécut long-temps.

* Ces réunions, imitées par les successeurs de Clovis, ont été nommées assemblées *du Champ de Mars ou du Champ de Mai*, selon le mois où elles se trouvaient. On y paraissait armé, prêt à combattre; les soldats faisaient un serment, la main étendue vers leur drapeau.

** Les premiers Francs, et même les Gaulois du cinquième siècle, se servaient toujours du mot de basilique pour désigner un temple chrétien. Celui *d'église* ne s'entendait que de la réunion des fidèles, professant la religion du Christ.

de Clotilde et de Sainte-Geneviève, depuis patrone des Parisiens. Nous en parlerons plus tard.

Indépendamment de cette promesse intéressée, mais qui témoignait sinon une ferveur pieuse, du moins quelque germe de foi, le prince franc déposa des présens magnifiques sur le tombeau de Saint-Martin en passant à Tours. Ce fut dans l'église même consacrée à ce promoteur courageux du christianisme, que Clovis ceignit le diadème impérial, et revêtit les insignes d'*Auguste*, qui lui avaient été envoyés par Anastase, empereur d'Orient *. Depuis lors ce prince se fit appeler Auguste; précédemment il aimait qu'on lui donnât le titre de *consul*... Singulier caprice d'un souverain qui, loin de reconnaître les droits populaires dont cette dignité républicaine avait été l'appui, étendait sur ses peuples le réseau de fer d'un despotisme inflexible.

L'armée des Francs rencontra celle d'Alaric dans les plaines de Vouillé, près Poitiers: le choc fut terrible; mais les Visigoths, malgré leur courage égal à celui de leurs ennemis; malgré l'habileté du prince qui les conduisait, furent taillés en pièces. Clovis tua de sa main le monarque visigoth. La Touraine, le Poitou, le Limousin, le Périgord,

* Nous avons dit ailleurs que, dès l'avènement de Clovis au trône, l'empire d'Occident, près d'expirer, avait donné à ce prince les titres illusoires de patrice et de consul.

** Ce prince laissa une collection de lois, fort sages, qu'on a nommée le *Code Alaric*.

la Saintonge, l'Angoumois, Bordeaux et jusqu'à Toulouse, capitale d'Alaric, tombèrent au pouvoir du vainqueur. Il ne lui restait à conquérir qu'une partie du Languedoc et de la Provence, lorsque sa fortune se démentit.

Théodoric, roi des Ostrogoths, régnait glorieusement en Italie; il crut la dignité des Goths atteinte par les malheurs d'une partie de cette nation; et quoique beau-frère de Clovis, il envoya au secours des Visigoths une puissante armée. Elle rencontra les Francs devant Arles; ceux-ci furent défaits dans ce second engagement; mais le vaincu n'en conserva pas moins presque tous les fruits de sa précédente victoire. Il revint à Paris *.

Après cette guerre, les seigneurs visigoths, privés du chef qui était l'ame de leurs prospérités, fondèrent obscurément quelques principautés, trop

* Quelques historiens placent l'établissement de Clovis à Paris, après son retour de la guerre contre Alaric : il ne peut en être ainsi. Les Francs étaient maîtres de Paris dès l'année 494. (Recueil des Historiens de France, t. II, p. 8, 38, 169, 336). Comment supposer que leur roi, dans une période de quatorze années, n'eut pas encore fixé le siège de ses Etats, tandis que ses prédécesseurs avaient eu soin de fonder leur capitale dès qu'ils étaient restés paisibles possesseurs du pays conquis. D'ailleurs les écrivains qui font différer, jusqu'à l'année 508 ou 509, la résidence du monarque franc sur les bords de la Seine, ne disent pas où ce prince s'établit quand il eut cessé d'avoir des ennemis à combattre. Ce fut évidemment à Paris. On pourrait donc, sans errer beaucoup, fixer l'installation de Clovis même avant l'année 505, pour laquelle je me suis décidé.

faibles pour inquiéter la monarchie, et qui n'y furent réunies que mille ans après.

Peu d'exploits ont marqué les dernières années de Clovis : son esprit conquérant avait reçu peut-être un salutaire avis d'une défaite. Mais la fin de sa vie fut souillée d'assassinats. Nous le voyons mettre un poignard à la main de *Clodéric* pour égorger son père *Sigebert*, roi de Cologne ; puis envoyer des assassins au parricide et s'emparer de ses trésors ; puis usurper son royaume. Bientôt, le monarque perfide, après avoir traité en bon allié *Cararic*, roi des Belges, lui déclare tout à coup la guerre sous les prétextes spécieux qui sont ses moyens ordinaires. L'ayant battu sans peine, il le jette dans un cloître, l'oblige à prendre les ordres, et le rend ainsi inhabile à régner. On va tondre également les enfans de *Cararic*, lorsque ces paroles imprudentes échappent à ce malheureux père, au moment où les ciseaux s'approchent de leurs cheveux : *le tronc n'est pas coupé ; les tiges repousseront. — Il n'en sera rien...* répond Clovis... Et les deux enfans sont décapités. Vient ensuite le tour de *Rignomer*, roi du Mans, et parent de Clovis ; celui-ci parvient à le tirer de sa capitale ; on le tue par l'ordre du tyran... Cet infortuné a deux frè-

L'assemblée du Champ de Mars, eut lieu certainement à Paris ; et Clovis en venait lorsqu'il eut, pendant la même année 507, une entrevue avec Alaric dans une île de la Loire, près d'Amboise. Les hostilités commencèrent peu de temps après.

res, *Ragnacaire* et *Reignier*, qui règnent à Cambray; des traîtres habiles s'en emparèrent; ils sont amenés devant le roi des Francs: *Pourquoi, dit-il à l'un d'eux, as-tu déshonoré notre race, en te laissant lier comme un esclave? Pourquoi, ajoute Clovis en interpellant l'autre, as-tu souffert qu'on t'ait garotté. Vous êtes tous deux indignes de vivre....* Et lui-même leur fend le crâne avec sa hache.

Comment sous un tel souverain, les mœurs de la nation n'eussent-elles pas été atroces comme celles du prince? par une fatalité que tous les temps ont consacrée, l'exemple est puisé dans les plus hautes régions de la société: il y a peu de grands vertueux au pied d'un trône où le crime se commet, peu d'innocence dans les classes inférieures que domine une aristocratie criminelle. Les ducs, les comtes, les leudes, habitués au spec tacle des perfidies, des infidélités astucieuses de leur roi, enchérissaient encore sur sa mauvaise foi: nous l'avons déja dit, ils prodiguaient les promesses, les sermens mêmes avec l'intention formée d'y manquer, et lorsqu'on se plaignait de ce mépris des engagemens que les hommes d'honneur regardent comme sacrés, ils riaient aux éclats d'un tel scrupule, qu'ils ne pouvaient concevoir. Aussi les Francs avaient-ils, parmi les étrangers, une fort mauvaise renommée. Salvien les appelait nation sans foi: *gens Francorum infidelis.* Du reste la férocité de Clovis, sa cupidité, l'amour des con-

quêtes et du pillage qui le dévorait, n'étaient pas sans imitateurs dans ses États. Chacun des grands vassaux, disons plus, chacun des chefs de famille agissait envers son concitoyen, comme le prince agissait à l'égard des autres souverains. « Vous pou-« vez avoir un Franc pour ami, disait un proverbe « grec; mais ne l'ayez jamais pour voisin. »

Au milieu des flots de sang qui baignaient le pied de son trône, Clovis accomplit cependant un vœu formé par lui avant son expédition contre Alaric: il fit bâtir, sur le mont Locutitius, l'église des apôtres saint Pierre et saint Paul, fondation promise à Clotilde et à Sainte-Geneviève*.

* Geneviève, dit l'historien Dubois, était fille d'un habitant de Nanterre, nommé *Sévère*, et d'une dame appelée *Geronce*. Elle naquit dans ce village, vers l'an 420. Valois, auteur à peu près contemporain, puisqu'il écrivait la vie de Geneviève dix-huit ans après sa mort, rapporte que, loin d'avoir gardé les moutons par nécessité, cette pieuse fille appartenait à des parens aisés, et qu'elle même avait des biens aux environs de Meaux. Selon cette tradition, la patrone de Paris menait une vie pastorale par goût, ou par humilité. A propos des biens que Geneviève possédait, il faut rapporter avec moins de confiance qu'une pluie d'orage étant venue pendant qu'on moisonnait son champ, elle survint, conjura cette pluie, et les blés voisins furent inondés, sans que les siens fussent même mouillés. On ne saurait, en lisant ce récit, réprimer cette réflexion : il eût été d'une véritable piété de garantir aussi les champs voisins.

Nous signalerons rapidement la vocation religieuse inspirée à Geneviève par saint Germain et saint Loup, passant à Nanterre pour se rendre dans la Grande-Bretagne. C'est un

La mort surprit Clovis, avant qu'il eût ter-

fait généralement connu. L'abbé de Fleury, auteur de l'Histoire Ecclésiastique, dit que la jeune vierge avait quinze ans lorsque ceci arriva.

Les miracles abondent dans la vie de sainte Geneviève : nous ne pouvons citer que les plus marquans. Un jour, Geronce, sa mère, impatientée de ce que cette fille dévotieuse voulait aller à l'église contre sa volonté, lui donna un soufflet; à l'instant même cette dame devint aveugle. Elle fut guérie, dix-huit mois après, par Geneviève, qui lui frotta les yeux avec de l'eau de puits. — Notre vierge, dit Viallon, ne mangeait que deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi. — Lorsque le redoutable Attila parut près de Paris, les habitans, saisis d'épouvante, voulaient quitter cette ville et se retirer en d'autres forteresses. Geneviève les retint, leur assurant que Paris serait respecté, et les cités où ils voulaient se réfugier saccagées. L'évènement justifia sa prédiction... Dès-lors la renommée de cette fille fut très grande; on la vénéra. — Les ouvriers qui bâtissaient la chapelle dédiée à saint Denis, à saint Rustique et à saint Eleuthère, ayant manqué d'eau pendant ce travail, Geneviève fit des prières sur le vase destiné à contenir ce liquide. Soudain il s'emplit et ne tarit plus. — Il paraît que Geneviève voyageait quelquefois : un jour qu'elle priait à Tours, dans l'église de Saint-Martin, un chantre fut tout à coup possédé de l'esprit malin. Le démon, ne pouvant supporter les oraisons de la sainte, exprima le desir de sortir par l'œil du chantre. Geneviève, jalouse de faire obéir le diable sans aucune capitulation, le jeta dehors, par...... un lieu tout opposé.

Nous avons beaucoup abrégé l'énumération des prodiges dus à sainte Geneviève; mais on en trouvera la narration dans les légendaires et chroniqueurs Chiffletius, Beurrier, Toussaint Duplessis, Ciambotti, Lallemant, etc.

Geneviève mourut à Paris le 3 janvier 512, à l'âge d'environ

miné cette pieuse fondation. Ce fut Clotilde qui finit la basilique où devaient reposer les restes de le patrone des Parisiens*. Ce prince mourut entre

quatre-vingt-onze ans. Elle fut inhumée dans le caveau de la basilique des apôtres saint Pierre et saint Paul, élevée par Clovis, à sa prière et à celle de Clotilde, pour satisfaire au vœu que ce prince avait fait d'accomplir cette consécration s'il revenait vainqueur d'Alaric. L'opinion la plus généralement reçue est que Geneviève avait demandé et obtenu, de son vivant, d'être enterrée dans cette même église, qui prit le nom de Sainte-Geneviève quand la sainte y fut déposée.

Geneviève avait résidé dans un monastère de vierges, fondé par elle près de St.-Jean en Grève. Ce couvent fut connu depuis sous le nom d'*Hôpital des haudriettes*. On y conservait religieusement le lit où Geneviève était morte. Pendant une grande inondation, survenue sous le règne de Louis-le-Débonnaire, l'eau remplit toute la chambre où ce lit se trouvait, dit Duplessis; mais elle forma une voûte au-dessus du précieux meuble, et n'y toucha point.

Si l'on doit s'en rapporter à Molinet, l'église des apôtres saint Pierre et saint Paul était un édifice magnifique. L'ouvrage, construit en mosaïque, était de petites pierres de toutes les couleurs, lesquelles, jointes ensemble, représentaient diverses figures. Le dedans, ajoute-t-il, était orné comme d'une tapisserie fixe et d'une peinture solide... Ceci nous paraît de grands efforts d'art pour l'époque.

Nous reparlerons plusieurs fois du tombeau de sainte Geneviève, qui ne fut pas exempt de vicissitudes.

L'image de la sainte patrone des Parisiens a été reproduite dès l'enfance des arts : un peintre, encore fort inhabile, qui voulait la représenter sur des vitraux, gardant son troupeau, ne savait peindre que des cochons. Il en fit donc; mais il eut soin d'écrire au-dessus : *Ces cochons sont des moutons*.

* Clovis avait déja doté richement d'autres établissemens

les bras des ministres du christianisme, qui lui avaient vendu une partie des Gaules, et qu'en récompense il s'était plu à gorger de richesses. Il emporta dans l'autre vie une ample moisson de prières et de bénédictions, une absolution entière: elle ne put, aux yeux des hommes, effacer les taches de sang dont sa pourpre royale était souillée. Ainsi finit ce prince, qui n'eut que cette qualité d'airain, dont les ambitieux ont fait une vertu: l'esprit de conquête et de domination. Vainement voudrait-on reconnaître en lui une seule des perfections qui font aimer les hommes: perfide dans ses relations, infidèle aux traités qu'il conclut, assassin de tous ses parens, suspecté d'hypocrisie dans ses croyances religieuses, insouciant aux malheurs de ses peuples, qu'il abandonna au despotisme des grands, le premier roi chrétien des Français, ne justifie par aucune action véritablement louable, les éloges des écrivains sacrés. Et pourtant on l'honora presque à l'égal des saints; un seul mot motive ce panégyrique usurpé: il avait associé le sacerdoce à sa puissance.

religieux. Il fit don à la basilique de Reims, dit Hincmar, évêque de cette ville, d'autant de terres que saint Remi pourrait en parcourir à cheval, tandis que le roi prendrait son sommeil de midi. La charte de fondation du monastère de Réomans porte que le même prince fit une libéralité de toutes les terres dont saint Jean, fondateur du couvent, pourrait faire le tour en une journée, étant monté sur son âne. (*Anquetil, Histoire de France, t. I, p.* 73 *et* 74.)

Mais au moins on trouvait chez ce prince cette grandeur conventionnelle, qu'acquièrent les exploits militaires; ses enfans ne donnèrent au monde que l'horrible spectacle du meurtre, et ce fut dans le sang de leur propre famille qu'ils se baignèrent à l'envi. Clovis laissait quatre fils, entre lesquels il partagea ses états au lit de la mort. Thiery I, né d'une concubine, eut tout ce que son père possédait au-delà du Rhin, et beaucoup de terres endeçà : son royaume prit le nom de *Neustrie*, et sa capitale fut Metz. *Clodomir*, roi d'*Orléans*, régna sur le Gatinais, la Sologne, le Blésois et la Beauce. A *Childebert*, couronné roi de *Paris*, échurent les comtés de Paris, de Melun, de Chartres; le Perche et le Maine. Ce prince s'assit sur le trône où son père venait d'expirer, et, sans exercer aucune suprématie sur ses frères, il eut le titre de roi de France. Enfin, *Clotaire*, investi du royaume de *Soissons*, posséda, avec cette capitale, la Picardie, l'Artois, la Normandie, ce que les Francs avaient conquis de la Flandre, et tout ce que leurs armes pourraient conquérir dans ces terres marécageuses, jusqu'au bord de l'Océan *.

Ces princes, trop jeunes encore pour manier une épée, restèrent quelques années tranquilles dans leurs états respectifs. Mais la vengeance fermentait au cœur de Clotilde, leur mère. Cette princesse si pieuse, dont les chrétiens ont fait une

* Au moment de ce partage, Thiery avait 18 ans; Clodomir 17; Childebert 13 et Clotaire 12. Leur père mourait à 45 ans.

sainte, n'était pas satisfaite des désastres où son oncle avait été entraîné dans la guerre injuste * que Clovis lui avait faite précédemment. Elle attendit avec impatience que ses fils fussent en âge de porter les armes, pour les lancer contre celui de Gondebaud, leur cousin. Ce prince, nommé *Sigismond*, régnait paisiblement sur la Bourgogne, lorsque Clodomir, Childebert et Clotaire, l'attaquèrent, le vainquirent et le massacrèrent, ainsi que sa femme et ses enfans; moyen dont Clovis avait légué l'exemple à ses successeurs pour rendre vacante la succession des trônes. Mais Clodomir, qui venait d'avoir le plus de part à ces meurtres, dut faire face à *Gondemar*, frère et successeur du malheureux Sigismond. Ce nouveau monarque bourguignon ne réussit qu'à sacrifier aux mânes du feu roi l'assassin sous les coups duquel il était tombé: Clodomir, en expirant, vit fuir les Bourguignons Le roi d'Orléans étant mort, Childebert et Clotaire, après avoir renforcé leurs troupes combinées, battirent de nouveau *Gondemar*, le firent prisonnier, et l'enfermèrent dans une tour, où il périt d'une mort violente.

Clodomir qui, le premier, avait vaincu dans

* Cette guerre était inique; car Clovis, ayant obtenu Clotilde de ce même oncle, ne devait pas épouser tardivement la vengeance de cette princesse, surtout sous prétexte d'un mauvais voisinage dont le roi de Bourgogne était innocent... Le roi franc ressemble ici au loup de la fable, croquant l'agneau pour des méfaits supposés.

cette guerre, laissait trois enfans; mais les rois de Paris et de Soissons se partagèrent la Bourgogne sans en destiner la moindre part à ces jeunes princes. Ils ne s'en tinrent pas là, l'état même de leurs neveux devint l'objet de leur convoitise; ils dépouillèrent ces mineurs, laissant Clotilde, leur grand'mère, arbitre de leur destinée, et l'on va voir quelle était à cet égard la latitude donnée à cette princesse. Ses petits-fils devaient ou prendre l'habit religieux, ou perdre la vie : ce qui, selon l'usage de ces temps barbares, avait été exprimé par l'envoi emblèmatique fait à la reine douairière d'une paire de ciseaux et d'un glaive. Dans un moment d'exaspération, Clotilde s'écria devant l'envoyé : *j'aime mieux les voir morts que tondus.* Cette exclamation du désespoir devint l'arrêt fatal des innocentes créatures.

Paris fut le théâtre de ces horreurs : Clotilde, attirée dans cette ville avec ses petit-fils par leurs oncles, sous prétexte d'une prise de possession des terres qui leur revenaient, s'était logée au palais des Thermes *; Childebert et Clotaire occupaient apparemment la forteresse de la Cité. Prenant au mot l'exclamation douloureuse de leur mère, ils lui arrachent deux des enfans **, les entraînent dans la Cité et se disposent à les égorger de leur

* Voyez la note de la page 122.

** Le troisième enfant fut soustrait, dit-on, par des officiers : il ne se trouva pas du moins sous la main de ses oncles dénaturés; les princes assassins n'emmèrent que deux de leurs neveux.

main. Clotaire saisit l'aîné, qui n'a pas dix ans, le renverse et le perce de son épée... Son sang inonde les dalles, qu'il tache à peine *. Le second enfant, plein d'effroi, se précipite tout en larmes aux genoux de Childebert... Une étincelle d'humanité luit au cœur de ce barbare; il relève son neveu, et va le sauver... Clotaire, lion rugissant, en qui la nature est muette, s'empare violemment de l'infortuné et l'immole sur le corps de son frère. Le troisième fils de Clodomir, nommé Clodoald, sauvé sans qu'on sache au juste comment, se retira dans un hermitage au bord de la Seine; il y mena une vie simple et contemplative : on l'honora par la suite sous le nom de *Saint-Cloud* **. Thiery, roi de Neustrie ne prit aucune part à ce massacre de princes bourguignons et francs : on respire un moment en voyant un des quatre fils de Clovis exempt des crimes dont se souillèrent ses frères... Hélas ! c'est trop se hâter.... Tandis que les meurtres que nous venons de re-

* Nous empruntons cette expression, si poétique pour peindre une créature innocente, d'un écrivain de nos jours, dont nous sommes le fervent admirateur, *M. Victor Hugo*... Il appartiendrait à ce jeune homme, déja vieux de gloire, d'écrire l'histoire avec de telles couleurs. Alors cette grande institutrice aurait des sectateurs empressés... Jusqu'ici nos historiens nous ont, le plus souvent, offert une coupe où trop de pavots avaient été exprimés... Il fallait du courage pour boire... ou s'abstenir.

** Il est aisé de reconnaître que ce nom est une corruption de celui du jeune prince *Clodoald*.

tracer s'accomplissaient, Thiery aidait le roi de Thuringe, Hermanfroi, à détrôner son frère, Balderic. Le premier avait promis au monarque neustrien de lui faire partager cette dépouille; infidèle à sa promesse, il fut attaqué, vaincu et dépouillé par celui qui venait d'être son allié.... Thiery demeura seulement étranger à l'assassinat de ses parens.

Nous planerons, sans nous y arrêter, sur les années combles de forfaits comprises dans les règnes sanglans dont nous venons d'esquisser les principaux traits: elles ne contiennent que des évènemens, c'est-à-dire des crimes domestiques, qui ne doivent pas salir inutilement les tablettes de l'histoire. Bornons-nous à signaler, dans cette période, ce qui se rapporte à notre sujet.

Il n'est aucun criminel qui n'éprouve le besoin de croire à la possibilité du rachat des crimes qu'il commet; les prêtres de toutes les époques l'ont su: ils furent toujours prêts à tracer aux coupables opulens une voie certaine vers le salut, si ces derniers semèrent les richesses sur cette route ouverte par une indulgence cupide. On voit donc beaucoup de consécrations religieuses pendant l'époque, noire d'attentats, que nous traversons rapidement.

Pour l'intelligence de ce que nous allons rapporter, il faut dire que Childebert, roi des Parisiens, mourut en 558, et que Clotaire, qui bientôt devait être l'unique souverain de la France, hérita d'abord du royaume de Paris. Il mourut en 561.

Childebert, dont nos lecteurs ont pu apprécier la piété, en jugeant de cette vertu d'après les inspirations philosophiques propres à notre siècle, Childebert s'inscrivit surtout parmi les fondateurs d'édifices religieux, et son règne offre plusieurs chartes pieuses. Clovis avait bâti, ou du moins commencé à bâtir, comme nous l'avons dit, la basilique des apôtres saint Pierre et saint Paul: sa dépouille mortelle y reposait avec celle de sainte Geneviève. C'est donc la première église de Paris dont l'origine soit assez nettement établie *: elle remonte à l'année 508. La seconde fondation de ce genre qui fut faite dans la capitale est due à Childebert: voici ce que Grégoire de Tours rapporte à ce sujet. Ce prince, ayant porté la guerre en Espagne, arriva sous les murs de Saragosse, dont il se disposa à faire le siège. A son approche, les habitans ne courent point aux armes; ils jeûnent, prient, se fustigent processionnellement sur les remparts, en y promenant la robe du bienheureux Vincent, sans doute patron de leur ville. Cet étrange système défensif, peu meurtrier pour les assiégeans, frappe néanmoins de terreur le roi franc; il lève le siège, s'éloigne, et fonde à Paris l'église de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, nommée depuis Saint-Ger-

* Nous avons parlé ailleurs de l'église cathédrale (la sainte église) comprise dans la Cité. Il est bien évident qu'elle existait avant la fin de la domination romaine; mais l'époque précise de sa fondation est inconnue.

main-des-Prés. Le chroniqueur Tourangeau était un croyant exalté : il faut faire large la part de ses superstitions. L'auteur des Gestes des rois francs corrobore ainsi le récit du bon historien Grégoire. Ayant vu l'étole de saint Vincent promenée sur les remparts de la ville espagnole, Childebert fit appeler l'évêque, lui demanda ce précieux insigne, et, après avoir dévasté l'Espagne, revint à Paris chargé de dépouilles. On peut donc conclure d'après ces deux témoignages, appuyés encore par celui de saint Doctrovée, premier abbé de Saint-Vincent et Sainte-Croix (Saint-Germain-des-Prés), que cette église fut bâtie au retour d'une expédition au-delà des Pyrénées, antérieurement à 558; car Childebert, mort durant cette année, fut enterré dans l'édifice dont il était le fondateur. Ce prince, dit le même écrivain, avait enlevé d'une église de Tolède une croix enrichie de pierres précieuses, taillées par Salomon. Il destina cette croix à la basilique projetée, dont le plan eut la forme de ce signe * révéré. Le pieux légendaire fait une peinture brillante du nouveau temple chrétien: « Les arceaux de chaque fenêtre, dit-il, « étaient supportés par des colonnes de marbre « précieux ; des peintures rehaussées d'or bril- « laient sur les murs et au plafond. Les toits, « composés de lames de bronze doré, produisaient,

* Cette forme n'était point nouvelle. On sait que dès l'origine du christianisme en Orient, les premières églises qu'on y bâtit étaient construites sur ce plan.

« lorsque les rayons du soleil venaient à les frap-
« per, des éclats de lumière qui éblouissaient les
« yeux. »

Ce passage, extrait du recueil des historiens de France, appartient certainement aux éditeurs du dix-huitième siècle : les laborieux bénédictins se sont inspirés, en l'écrivant, des amplifications qu'ils avaient faites en rhétorique. Personne, à coup sûr, ne croira à un genre de magnificence qui ne pouvait découler ni des connaissances ni du goût propres au sixième siècle *.

Au surplus, rien n'est moins propre à confirmer l'exactitude de cette brillante description, que la tour carrée au-dessous de laquelle se trouve la principale entrée de l'église, et dont le pied paraît appartenir à la construction primitive. On a pensé aussi que les statues placées sous le porche étaient du même temps ; nous en doutons. Dès le commencement du cinquième siècle, l'art statuaire, comme tous les arts, disparut des Gaules, enseveli avec la splendeur romaine, qui l'avait propagé dans ce pays, et le sixième siècle ne le vit pas renaître **.

* L'architecture dite *gothique* pouvait commencer à fleurir en Italie sous Théodoric ; mais, outre qu'elle n'admettait pas ces magnificences de peinture et de dorure, elle avait assurément fait peu de progrès aux bords de la Seine, sous le règne de Childebert.

** Tout le surplus des constructions actuelles de l'église Saint-Germain-des-Prés appartient aux onzième et treizième siècles.

Childebert dota richement la basilique consacrée à Saint-Vincent, soit en terres situées sur le territoire parisien, soit en serfs appelés dans la charte de donation *inquilins*, *affranchis*, *ministériaux* et autres hommes privés encore de l'*ingenuat* (la liberté)*.

Environ quatre ans avant cette dédicace, Childebert avait rendu un édit qui prouvait que les habitans de Paris ne partageaient pas généralement sa ferveur chrétienne: il ordonnait à ceux qui conservaient chez eux des idoles ou simulacres dédiés au démon (c'est-à-dire aux divinités païennes), de les renverser immédiatement. Les évêques devaient, ajoutait-il, détruire ces effigies partout où ils les trouveraient, et dans le cas d'opposition de la part des idolâtres, le roi se réservait de les punir. Ce même édit défendait aussi les désordres qui se commettaient pendant la nuit, à la veillée des fêtes, durant laquelle on ne s'occupait qu'à chanter, boire, s'enivrer, et où l'on se livrait à

* Cette église fut consacrée par saint Germain, évêque de Paris, le 23 décembre 558. Ce jour même, Childebert mourut, après quarante-huit ans d'un règne rempli de forfaits. Pourtant le poète Fortunat, ardent panégyriste de ce prince, loue sa haute piété au point de lui donner le titre de prêtre, avec celui de roi.: *Rex atque sacerdos.*

Childebert et sa femme Ultrogothe furent enfermés dans le même tombeau. La pierre qui recouvrait cette double sépulture portait, en relief, la figure de ce roi, tenant d'une main le sceptre, de l'autre, le modèle de l'église élevée par lui. On croit que ce travail était du quatorzième siècle.


Eglise Basse de St-Denis de la Chastre.



d'autres débauches. Enfin Childebert faisait défense aux femmes de parcourir la campagne en dansant, parce que cette pratique offensait Dieu. Ces chants nocturnes, ces orgies, ces courses à travers champs tenaient sans doute au culte rendu à Bacchus ou à Cybèle par les Parisiens et les Romains. Parmi les apôtres d'une religion quelconque, toutes ses coutumes paraissent sublimes; pour les ennemis de cette croyance, ces mêmes coutumes sont autant d'abominations.

Nous avons omis jusqu'ici de mentionner une église dont la construction paraît avoir précédé le règne de Childebert, et qui peut-être n'est pas moins ancienne que la cathédrale. Cet édifice, appelé *Saint-Denis de la Châtre*, était situé à la partie septentrionale de la Cité, et avoisinait la prison de Glaucin; on pourrait même, d'après le style de son enceinte souterraine, que nous avons fait graver (voyez la planche ci-contre), induire de cette proximité que ces deux constructions n'en avaient d'abord formé qu'une seule. Les traditions des légendaires viennent à l'appui de cette opinion; car c'est ce lieu qu'ils désignent comme ayant servi à la détention de saint Denis, et cette assertion prouve au moins un fait matériel, c'est que, de leur temps, Saint-Denis de la Châtre présentait le caractère d'une prison. Or comme il paraît évident que le *carcer Glaucini* existait avant le sixième siècle, on peut, avec une grande probabilité d'exactitude, faire remonter

à la même époque le souterrain que nous avons fait graver. Nous l'offrons avec l'autel où saint Denis officia, dit-on, pendant sa captivité, et avec les débris de chaînes qui la rappellent. La raison du lecteur discernera sans peine ce qu'il peut y avoir ici de jonglerie, d'appas tendus aux charités pieuses. Nous reviendrons ailleurs sur ce monument.

On voit, parce que nous avons rapporté dans ce chapitre et dans le précédent, qu'à la mort de Childebert il n'existait encore à Paris que trois basiliques chrétiennes dont l'existence soit bien avérée: Saint-Etienne, cathédrale alors desservie par saint Germain; l'église des apôtres saint Pierre et saint Paul, élevée par Clovis, ou plutôt par Clotilde, qu'on y enterra près de lui en 545; enfin Saint-Vincent, dont la construction se fit, par un rapport singulier, le jour même où décéda son fondateur. Si l'on ajoute à ces trois édifices, Saint-Denis de la Châtre, ce doit être encore à titre de prison, ainsi que nous avons essayé de l'établir plus haut. Il est présumable qu'il existait sur les deux rives de la Seine quelques chapelles, quelques hermitages; mais on ne pourrait émettre sur leur situation que des conjectures vagues, dont il est prudent de s'abstenir.

Les chroniqueurs n'ont rien précisé touchant les autres fondations religieuses, fort nombreuses, disent-ils, que Childebert a faites. Mais nous trouvons, dans le recueil des historiens de France

(tome III), l'indication des conciles qui se réunirent sous son règne : il n'y en eut pas moins de dix. Il est cependant douteux que ce barbare ait trouvé des consolations dans ces vains simulacres, dans ces comédies dévotes, qui ne purent d'ailleurs réprimer un seul instant en lui l'amour du meurtre et du pillage.

Plus criminel encore, mais aussi plus repentant, Clotaire, après son dernier meurtre.... celui de son propre fils *, fut saisi d'une terreur au sein de laquelle se reproduisirent tous les crimes de sa vie. Tous ses parens assassinés obsédaient, cortège sanglant, ses lentes insomnies; son ame forte essayait de braver ces visions lugubres, mais sa constitution physique s'altéra rapidement. Sentant sa fin approcher, il s'écria plusieurs fois : *Uva uva* **, quelle est donc la puissance du Dieu qui

* Ce prince, nommé *Chramne*, né d'une concubine, était l'aîné des fils de Clotaire. Il se révolta souvent contre son père, qui le vainquit toujours, et lui rendit chaque fois sa tendresse. Il n'en fut pas ainsi la dernière; pris en Bretagne avec sa femme et ses enfans, Chramne fut enfermé, ainsi que sa famille, dans une chaumière. Clotaire ordonna qu'on y mît le feu... Ces infortunés furent dévorés par les flammes. (*Histoire de France, par Anquetil*, t. I, p. 93.)

** *Uva* était une exclamation qui marquait une profonde impression, ou de surprise ou d'admiration... Les Romains disaient *uvæ;* les Juifs crient encore, dans quelques parties de l'Allemagne et de la Pologne, *ovaie*, qui nous semble être une corruption de l'*uvæ*.

règne au ciel, puisqu'il peut abattre un aussi grand roi que moi *.

Clotaire bâtit aussi quelques églises; mais, aux yeux des évêques, il perdit beaucoup du mérite attaché à ces fondations : le premier, parmi les rois de sa race, il demanda des subsides au clergé... Aussi voyez son histoire sous la plume des écrivains sacrés; elle révèle leur ressentiment : l'éloge s'y montre laborieux et décoloré.

Avant d'entamer une nouvelle carrière de crimes et d'horribles turpitudes, sous les petits-fils de Clovis, achevons de peindre les mœurs du temps. On a vu, au commencement de ce chapitre, que le pouvoir des grands, dans leur ressort respectif, était à peu près illimité. Cette latitude en fantait tout ce que la perversité humaine peut imaginer de plus scandaleux, de plus criminel. Les sujets des ducs ou des comtes, sans cesse en butte aux caprices de ces maîtres impérieux, en subissaient journellement la funeste mobilité : lorsqu'ils possédaient le droit d'attenter à la vie, qui eut songé à

* Clotaire eut six femmes, et l'on croit qu'il les eut ensemble. Toujours est-il constant qu'il vécut avec les deux sœurs en même temps. Ingonde, qu'il avait épousée la première, le pria de choisir un époux à sa cadette; il alla voir cette dame, la trouva à son gré, et la conduisit à l'autel. « Vous m'aviez chargé, dit-il à l'autre, de lui chercher un mari convenable; je n'en ai pas trouvé qui le fût plus que moi. » Il épousa ensuite la veuve de *Théodebalde*, son petit neveu... (*Histoire de France, par Anquetil, t. I.*, p. 93.)

leur disputer sa fortune, qui se fût opposé à ce qu'ils attentassent à la pureté du lit conjugal? La loi salique, arme déja trop insuffisante contre les débordemens d'une nation barbare, reposait aux mains des gouvernans : ils en frappaient le peuple, sans jamais craindre d'en être atteints. Aussi les voyait-on chaque jour arrondir leurs domaines aux dépens des propriétés qui avaient le malheur d'être riveraines des leurs : si le voisin spolié était égal en puissance au voisin spoliateur, ils soutenaient par les armes l'un son vol, l'autre sa possession légitime; et les pauvres vassaux arrosaient de leur sang cette terre qui ne devait jamais produire à leur profit. Ni le roi ni les évêques n'intervenaient dans ces querelles : le premier n'avait sur ses seigneurs que la suzeraineté; les derniers, moyennant des fondations religieuses ou des subsides monnoyés rendaient leur censure religieuse muette comme les lois civiles. Grace à la même impunité, les ducs, les comtes et les leudes, prenaient deux, trois et jusqu'à quatre femmes à la fois, non compris les harems seigneuriaux, qu'ils alimentaient en frappant une contribution de femmes sur les habitans de leurs duchés ou de leurs comtés. Saint Germain, évêque de Paris, lança deux excommunications, pour cause de polygamie, contre divers seigneurs; mais ces foudres vinrent expirer inoffensifs aux pieds de ces personnages puissans. Ce prélat, véritablement pieux, n'osa réclamer l'appui du trône : au moment où sa première

excommunication était fulminée, Clotaire avait six épouses; lorsqu'il lança la seconde, Charibert faisait partager son trône à quatre reines *.

Du reste les évêques ne montraient guères plus de continence que les souverains et que les seigneurs séculiers : Grégoire de Tours dont le témoignage n'est pas suspect en pareille matière, donne une longue liste des prélats, ses confrères, qui se livraient de son temps aux plus scandaleux déréglemens : *Bricius*, évêque de Tours, tout en ridiculisant le pieux saint Martin, son prédécesseur, fait cumulativement des miracles, des orgies et des enfans à toutes les femmes de la ville. *Dractegisilius*, évêque de Soissons, s'énivre à tel point qu'il tombe en démence et n'en conserve pas moins l'épiscopat. *Audoveus*, évêque d'Angers, est signalé comme ivrogne, dissolu, adultère, et l'historien sacré laisse entrevoir entre lui et un archidiacre, nommé Théadulfe, le genre de commerce que Dieu punit à Sodôme. *Cautinus*, évêque de Clermont, ne cesse de boire que quand quatre hommes l'ont porté de la table au lit. Deux autres prélats, *Solonius et Sagittarius*, passent les nuits à table, excitent les clercs qui reviennent de matines à boire avec eux, et ne quittent la table au point du jour, que pour s'étendre dans un lit

* Plus tard, saint Germain eut pourtant le courage de lancer une excommunication contre le prince bigame; mais il ne s'en effraya point, et conserva ses quatre épouses. Nous verrons Dagobert l'imiter.

somptueux où les attendent leurs concubines *. Cependant ces évêques étaient pour la plupart mariés, et, dans leurs voluptueux égaremens, ils n'avaient pas le prétexte d'une chasteté contre nature. Il est vrai que leurs épouses n'étaient point en reste d'infidélité; et lorsque ces prélats portèrent la dissolution jusqu'au crime. on vit quelquefois ces femmes partager leurs attentats **.

Nous ne révèlons à l'indignation contemporaine que des évêques vicieux; il faudrait consacrer plusieurs chapitres au récit des crimes que d'autres commirent... Nous nous abstenons... Il faut taire également les désordres révoltans auxquels se livraient, dès cette époque, les moines et les religieuses : on conserve encore, à Poitiers, la mémoire des débauches d'une fille de Childebert ***, religieuse dans un couvent de cette ville. Cette princesse, bacchante furieuse, après avoir entraîné toutes

* *Gregor. Turon., hist., lib. II, cap.* 1*; lib. IX, cap.* 37*; lib IV, cap.* 12*; lib. V, cap.* 21.

** Grégoire de Tours, livre VIII, chap. 39, parle d'un Badegisile, évêque du Mans, qui obtint ce siège après avoir été maire du Palais. Ce seigneur, cruel et pillard, avait pour femme une Magnastrade, qui le surpassait en férocité. Souvent, dit le naïf historien, elle fendait la peau du ventre des hommes, ou leur coupait les parties sexuelles. D'autres fois, elle brûlait les endroits les plus secrets du corps des femmes avec des lames rougies dans un brasier.

*** Cette princesse, fille de *Denteric*, seconde femme du roi, avait une sœur, née d'un premier mariage de sa mère. Celle-ci, craignant que sa fille ne la supplantât dans le cœur cor-

ses compagnes dans ses débordemens effrénés, finit par sortir de vive force du monastère avec ses prosélytes en libertinage. Elles rendirent tout le pays témoin de leur cynisme, et coururent chercher des voluptés dans les bras de tous les nobles *.

Tant de dérèglemens, tant de crimes n'enlevaient aux grands ni les faveurs de la couronne, ni les indulgences de la religion, dont les ministres étaient leurs complices. Tous étaient enterrés pompeusement dans les églises; de magnifiques tom-

rompu de Childebert, forma la résolution de s'en défaire. Elle fit atteler à un char, préparé pour une promenade, selon l'usage du temps, deux taureaux, qu'on avait privés de boisson pendant plusieurs jours; elle y fit monter sa fille, et ordonna qu'on dirigeât ces animaux vers la rivière. A peine aperçurent-ils l'eau qu'ils s'y précipitèrent, et engloutirent avec eux la malheureuse princesse. (*Anquetil, hist. de France, t. I, p.* 85).

* Cette fille de Childebert, nommée *Cradielde*, avait rallié à son projet un duc *Childeric*, surnommé le *Saxon*, qui, d'une forteresse voisine, se jetait dans les plaines du Poitou pour piller les voyageurs. Ce seigneur était l'amant de la princesse; sur un avis d'elle, il se rendit un jour sous les murs du couvent, avec les brigands qui le secondaient sur les grands chemins, et, après un signal que Cradielde lui fit d'une fenêtre, il pénétra dans le monastère pour en enlever les religieuses..... Les évêques, alors réunis en concile dans l'église de Saint-Hilaire, voulurent faire défendre l'abbaye; mais les satellites de Childeric demeurèrent vainqueurs, et le couvent resta désert. (*Greg. Turon., his., lib. X, cap.* 21).



Tombeaux des Francs.



[redacted]

beaux, de menteuses inscriptions usurpaient, à leur profit, les hommages de la postérité.

Quant au peuple, s'il n'était pas exempt de blâme, s'il imitait trop souvent les vices de ses maîtres, les calamités attachées à sa condition précaire et servile rachetaient avec usure ces attentats, qui rarement allaient jusqu'au crime.... Les grands forfaits étaient alors un patrimoine aristocratique. L'utile artisan, le laborieux cultivateur vivaient et mouraient obscurément. Tandis que les caveaux d'une basilique suffisaient à peine au corps d'un duc, ambitieux encore, lorsque les vanités étaient finies pour lui, les Francs privés de titres, étaient resserrés dans une tombe commune, dont nous offrons le dessin à nos lecteurs. *

* Le tombeau dont nous avons fait graver le dessin, a été découvert auprès d'Evreux. L'original de cette gravure est déposé au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, tome Ier de la Collection des Gravures touchant l'histoire de France.



CHAPITRE III.

PARIS SOUS LES SUCCESSEURS DE CLOTAIRE I.

Nous n'égarerons point nos lecteurs dans la confusion d'actions barbares, d'attentats, de trahisons, d'intérêts obscurs et compliqués, dont l'histoire, au point où nous sommes parvenus, va présenter la trame inextricable. Notre spécialité sera notre loi, maintenant que des généralités indispensables ont été relatées dans les chapitres précédens.

Clotaire I avait régné seul sur la Gaule pendant trois ans; à sa mort, cette contrée fut de nouveau divisée en quatre royaumes, dont chacun des quatre fils du dernier roi eut une portion. *Charibert*, l'aîné, régna à Paris, *Gontran* eut la Bourgogne et Orléans, *Sigebert* fut roi de Metz, *Chilpéric* ceignit la couronne de Soissons. Le premier de ces princes, celui dont l'histoire se rattache le plus immédiatement à notre sujet, ne régna que cinq à six ans, et ce règne fut rempli par les scandales de sa vie privée. Dégoûté d'une femme d'environ trente-six ans, quoiqu'il en eût lui-même quarante, il la répudia dès qu'il fut

[redacted]

monté sur le trône, et épousa deux sœurs, Marofléde et Marcovelde, filles d'un artisan. Cette dernière était religieuse : saint Germain ne put supporter l'asile du cloître violé, en même temps que l'exemple de l'inceste donné par le roi de Paris; ce fut alors qu'il excommunia son maître, qui ne fit que rire du foudre épiscopal, et joignit aux trois femmes qu'il avait déja, *Théodéchisilde*, fille d'un pâtre, qu'il s'était déja donnée par aubaine pendant une chasse. Il mourut peu temps après ce dernier hymen.

Ce prince, dont la vie offrit un scandale ignoble, ne laissa pas le souvenir d'un seul trait honorable, même dans cette carrière sanglante où les cruautés sont érigées en faits glorieux. Charibert fit un instant la guerre sous le règne de Clotaire; mais ce fut contre son propre frère *Chramne*. Les plus intrépides panégyristes des rois, c'est-à-dire les mieux payés pour violer la vérité, n'ont pourtant pas osé décerner des lauriers à ce prince pour cette expédition, qui se termina, comme nous l'avons dit, par l'assassinat de toute une famille. Au début de son règne, nous le voyons maltraiter Honorius, nommé évêque de Soissons, qui venait lui demander la confirmation de son élection. Ce barbare, après avoir fait chasser ignominieusement ce prélat, ordonne qu'il soit attaché sur un chariot hérissé d'épines ; et dans cet état il l'envoie en exil. Tels sont les fastes de Charibert, et nous avons vu qu'elle fut sa vie

privée. Du reste, aucune fondation, aucun édit ne signale le passage de ce roi sur le trône des Francs; ce fut une nullité, et par malheur une nullité méchante.

La mort de Charibert donna lieu au traité le plus bizarre et le moins facile à maintenir. Les frères du roi défunt: Gontran, Sigebert et Chilpéric partagèrent le royaume de Paris; il était plus difficile de diviser cette capitale. Il demeura pourtant convenu que chacun des trois souverains en aurait une partie; mais qu'il n'y pourrait entrer sans la permission des deux autres : convention inexécutable, surtout dans ces temps de barbarie, où la moindre difficulté politique amenait une lutte sanglante.

Il est présumable que l'étrange convention que nous venons de signaler ne reçut jamais son exécution : l'histoire ne désigne, dans aucune partie de Paris, les palais respectifs des trois rois qui s'étaient partagé le royaume et sa métropole. Nous devons dire ici que quelques historiens pensent qu'à la mort de Charibert, Paris cessant d'être capitale d'un royaume, devint celle d'un duché de *Dentelin*. Dans cette hypothèse ce fut ce duché que les co-partageans divisèrent. Le chroniqueur Frédegaire mentionne en l'année 600 ce duché, qui eut existé depuis 567, époque du décès de Charibert.

Quoi qu'il en soit Chilpéric, le plus ambitieux des trois frères, celui qui, à la mort de Clotaire, s'était emparé d'autorité des trésors et du royaume

de son père, et n'avait ensuite partagé que contraint par les armes; Chilpéric, disons-nous, ne se tint pas long-temps dans ses limites; il n'existait qu'une foi jurée pour garant de sa convention avec ses frères: c'était pour un tel temps et un tel homme une bien fragile barrière.... Il la rompit; et profitant d'une guerre survenue entre Gontran d'Orléans et Sigebert de Metz pour quelques possessions du midi, il se jeta sur l'État du dernier. Gontran, qui craignait Chilpéric, se réunit à lui. Cette alliance ne fut point heureuse: Sigebert défit complètement ses deux frères; Gontran se réfugia à Tours, Chilpéric à Tournay. Mais le vainqueur poursuivit ce dernier à outrance; il allait tomber entre les mains de son ennemi, lorsque Sigebert fut assassiné dans sa tente.

Ici paraissent sur la scène deux femmes qui vont prendre à tâche de faire oublier les fureurs de Médée; Euménides couronnées qui furent appelées barbares dans un siècle de barbarie, et dont les crimes firent frémir les plus criminels..... On a reconnu *Frédégonde*, femme de Chilpéric, et *Brunehaut*, femme de Sigebert *.

* Sigebert avait épousé *Brunehaut*, fille cadette d'un roi visigoth, qui régnait en Espagne. Chilpéric, peu de temps après, épousa *Galsuinde*, fille aînée de ce même prince. Les deux sœurs régnèrent donc en France : l'une dans l'Austrasie (Brunehaut); l'autre dans la Neustrie (Galsuinde). Par malheur, l'épouse de Chilpéric eut auprès d'elle une femme que ce monarque débauché aimait avant son mariage : c'était

Or, la première de ces reines venait de débuter sur le théâtre sanglant qu'elle devait occuper long-temps : l'assassin sous les coups duquel Sigebert était tombé, avait été armé par elle. Cet assassinat changea subitement la face des évènemens : les troupes de Sigebert, privées de leur chef, non-seulement cessèrent de poursuivre les vaincus, mais retournèrent en désordre dans leur pays.

Pendant cette déroute, Brunehaut attendait

Frédégonde, créature spirituelle, intrigante, courageuse, dont l'empire sur le Neustrien était sans bornes. Depuis long-temps elle songeait à partager le trône, et le mariage de Chilpéric ne lui fit point abandonner ce projet. Voici l'expédient qu'elle employa pour le faire réussir : un jour que certain seigneur venait prier le souverain de tenir son fils, nouveau né, sur les fonts baptismaux, Frédégonde eut l'adresse de déterminer le royal parrain à choisir la reine pour commère. Or, cette concubine savait que, dans ce temps d'ignorance et de superstition, partager la couche de sa commère était un crime digne de mort. On croit que le roi n'ignorait pas cette circonstance, et qu'il voulût favoriser les desseins de sa maîtresse. Quoi qu'il en soit, on persuada facilement à Chilpéric que la reine, étant devenue sa commère, ne pouvait plus être sa femme. Mais apparemment les formes du divorce parurent trop lentes à Frédégonde; on trouva Galsuinde étranglée dans son lit. La mégère avait fait commettre ce crime; Chilpéric en fut probablement complice. Brunehaut, qui était convaincue de cette complicité, voua une haine profonde à ce prince et à sa criminelle épouse. Cette haine devint une source de crimes réciproques; car Brunehaut n'était guère moins cruelle que sa belle-sœur.

Sigebert à Paris pour jouir du triomphe qu'on lui préparait; elle avait amené avec elle son fils *Childebert*, âgé de cinq ans. Quel fut l'effroi de cette princesse, lorsque des officiers fidèles, accourus auprès d'elle, lui dirent que Chilpéric et Frédégonde les suivaient de près. La reine songea d'abord au salut de *Childebert*. Il paraît que Brunehaut habitait alors le palais de la Cité; car les historiens du temps disent qu'un seigneur austrasien, nommé Gondebaud, descendit l'enfant, *du haut des murailles*, dans une corbeille; il le conduisit à Metz, capitale du feu roi. Quant à Brunehaut, elle trouva, pour le moment, un asile dans la cathédrale. Soit politique, soit inspiration inaccoutumée d'humanité, Chilpéric et Frédégonde n'ôtèrent point la vie à la veuve de Sigebert; ils se contentèrent de l'envoyer à Rouen, où elle fut surveillée *.

* Brunehaut était fort belle et n'avait que vingt-huit ans. Mérovée, fils de Chilpéric et d'Andovèse, première femme de ce roi, vit sa tante en passant à Rouen, en devint éperdument amoureux, et l'épousa, par le ministère de *Prétextat*, évêque de cette ville. Chilpéric, furieux d'un mariage qui contrariait ses vues sur l'état d'Austrasie, court à Rouen pour surprendre les nouveaux époux. Mais, informés à temps, ils se réfugient dans une église. Le roi, forcé de capituler, promet qu'il ne sera fait aucun mal ni à Mérovée, ni à sa femme. En effet, Brunehaut fut simplement renvoyée en Austrasie, dont les habitans la réclamaient pour élever leur jeune roi; mais dès que Chilpéric tint son fils, il le fit tondre et le relégua dans un cloître. Evadé plus tard de ce couvent, il fut pour-

Cependant le roi neustrien venait de violer sa parole jurée, en entrant à Paris sans la permission de Gontran, qui, réfugié à Tours après leur défaite commune, priait toute la journée, prosterné sur le tombeau de saint Martin; car ce prince jouissait d'une grande renommée de piété *. Chil-

suivi par son père, et se réfugia à Saint-Martin de Tours. Voici un trait digne de l'esprit du temps : Chilpéric n'osant violer un asile sacré, pensa que, dans cette circonstance, il devait faire auprès du saint mort une démarche polie, en le consultant sur ce qu'il avait à faire. Il lui écrivit donc une lettre pleine d'expressions respectueuses, et la fit porter sur son tombeau, avec une feuille de papier blanc, pour recevoir la réponse du bienheureux... Saint Martin se garda bien de répondre; las d'attendre, Chilpéric se retira. Mérovée, étant sorti de Tours, des traîtres, vendus à Frédégonde, le trompèrent par des offres de service, et l'investirent dans une maison, où il prenait quelque repos. Il allait tomber sous des coups assassins, lorsque, à l'exemple de Néron, il se fit poignarder, pour ne pas rester vivant aux mains de ses ennemis.

* Voici un témoignage de la piété réelle de ce prince. Après la mort de Charibert, roi de Paris, *Théodechisilde*, sa veuve, jeune encore, et sans doute passionnée, fit savoir à Gontran qu'elle desirait vivre auprès de lui, et qu'elle serait heureuse s'il lui accordait le titre de son épouse. « Qu'elle vienne avec ses trésors, répondit le roi; j'accepte l'offre qu'elle me fait. Je la ferai grande aux yeux du peuple, et elle sera, avec moi, plus honorée qu'elle ne l'était avec mon frère. La fille couronnée du pâtre arrive avec ses richesses. » « Ces trésors, je les garde, dit alors le pieux monarque; ils viennent d'une femme qui s'était rendue indigne de partager la couche de mon frère. » Que l'on reconnaît bien à ce trait la foi punique

péric, couvrant son parjure de démonstrations religieuses, était entré à Paris, précédé des châsses de plusieurs saints, et comme s'il eut été à la suite d'une procession. Barbare insensé, qui croyait abuser le ciel par un simulacre frauduleux.

Les évènemens que nous venons de rapporter remplirent l'espace de temps compris entre l'an 570 et l'an 583. Ce fut à cette dernière époque que Chilpéric resta, par le fait, seul maître de

des Francs. Après cette brutale réception, *Théodechisilde*, privée de ses biens, fut conduite dans un couvent à Arles, où, soumise à toutes les austérités de la règle, elle était battue par l'abbesse lorsqu'elle les enfreignait, ce qui arrivait souvent; car cette reine avait des passions impérieuses. Elle mourut dans cette retraite forcée.

On voit encore ce Gontran, dont la dévotion est exaltée par les écrivains mitrés, faire attacher à un poteau et lapider un seigneur de sa cour, sur le simple soupçon d'avoir tué un buffle.

Il fit périr, dans d'horribles tourmens, l'évêque Epiphane, dont le seul crime était d'avoir quitté son siège pendant une invasion des Lombards, et de s'être réfugié chez son collègue de Marseille.

Ce roi avait une épouse digne de lui. Cette reine, appelée Austrechilde, étant sur son lit de mort, demanda que Gontran sacrifiât les médecins qui l'avaient soignée pendant sa maladie, sans doute parce qu'ils n'avaient pu la guérir; ce desir cruel fut satisfait : les médecins furent torturés, égorgés et enterrés avec Austrechilde.

Voilà quel était le pieux Gontran. C'est Grégoire de Tours, lui-même qui, tout évêque qu'il était, nous peint ainsi ce roi. (*Liv. IV, chap.* 26; *liv. V ch.* 36; *liv. VI, chap.* 24; *liv. X; chap.* 10.)

Paris. Ecartant du sujet qui nous occupe cette trame compliquée d'intrigues ténébreuses et d'assassinats, dont Frédégonde d'une part et Brunehaut de l'autre, tenaient les deux extrémités, nous ne reproduirons dans notre narration que les faits inhérens à l'Histoire de Paris.

Chilpéric était trop ambitieux pour aimer le clergé, qui ne l'était pas moins que lui : souvent on l'entendait s'en plaindre; bientôt, disait-il, ces superbes ne voudront pas souffrir d'autres souverains qu'eux. Ce roi, surnommé par Grégoire de Tours, le *Néron*, l'*Hérode* des Gaules, eût certainement noyé le parvis sacré du sang des Lévites, si les langes étroits d'une ignorante superstition ne l'eussent enveloppé, malgré ses prétentions au savoir. Il subit donc l'ascendant religieux auquel son époque était soumise, et fit même des fondations pieuses. Chilpéric, selon les solides dissertations de Jaillot, fit bâtir l'église que nous appelons *Saint-Germain-l'Auxerrois*. D'après le même savant, cette désignation serait inexacte; car le Germain de Paris, non celui d'Auxerre, serait le patron invoqué. Il est vrai que les probabilités parlent ici fort éloquemment. Saint Germain était évêque des Parisiens sous le règne de Chilpéric : souvent même ce prélat, véritablement pieux, s'efforça, mais vainement, d'adoucir le caractère farouche de ce prince et de la furie qui partageait, disons plus, qui dominait son pouvoir. Saint

Germain, mort en 576, laissa dans l'esprit du roi quelques traces de vénération, tant la vertu peut exercer d'influence, même sur une ame perverse. Chilpéric invoquait souvent l'intercession du prélat mort, lorsque, vivant, il n'avait pu refréner un instant ce tigre royal. Ce fut dans ces dispositions que celui-ci commença l'église dédiée à Saint-Germain, et dans laquelle il voulait faire transporter son corps. On ne sait pas précisément en quelle année on jeta les fondations de l'édifice; mais les travaux se prolongèrent jusqu'en 606. Saint-Germain ne fut jamais transféré à la nouvelle basilique; il resta enterré à Saint-Vincent, dans une abbaye fondée sous le titre de *Saint-Germain-des-Prés;* titre qui rappelle et la situation du couvent[1], et le nom de son fondateur. Le monument commencé par Chilpéric s'appela long-temps *Saint-Germain-le-Rond* (*S. Germanum rotundum*); dénomination qui prouve que l'église était bâtie sur un plan circulaire*.

* Il en était ainsi de quelques églises, bâties d'après les dessins des architectes romains ou de leurs imitateurs. On sait que les temples de l'antiquité étaient pour la plupart ronds. Mais ce nom de Saint-Germain-le-Rond prouve encore autre chose, c'est que, nonobstant l'opinion de plusieurs antiquaires, il ne reste plus rien du monument primitif; car on ne retrouve aucune trace de la forme arrondie qu'il aurait eue. En effet, on lit dans les Annales de Paris, page 101, que le roi Robert, vers l'année 1010, fit reconstruire l'église de Saint-Germain, saccagée par les Normands, et qu'alors seulement on lui donna le nom *de Saint-Germain-l'Auxerrois.*

On doit conclure d'un passage de Grégoire de Tours, où il mentionne un débordement de la Seine, arrivé en 585, qu'à la fin du sixième siècle, il existait sur la rive septentrionale du fleuve une église dont l'origine est inconnue. Selon cet historien, l'eau couvrait tout l'espace compris entre la Cité et la *basilique Saint-Laurent*. Or, le monument qui se révèle ici occupait l'emplacement actuel de Saint-Lazarre. Nous en parlons, sans prétendre attribuer son élévation à Chilpéric; mais seulement parce que la première mention historique qui en est faite, répond au règne de ce prince.

Il eut à s'occuper de constructions plus urgentes, lorsqu'il fut établi à Paris. Grégoire de Tours nous apprend qu'en l'année 574*, Sigebert, armé contre Chilpéric, entra dans cette capitale, et brûla une grande partie de la ville: alors disparut à peu près tout ce qu'il y restait d'habitations romaines. Mais nous ne voyons pas que le digne époux de Frédégonde ait songé à réparer les désastres causés par la guerre. Son premier soin, lorsqu'il cessa d'avoir des ennemis redoutables sur les bras, fut de revenir à ses habitudes favorites, la débauche, l'orgie, le pillage Ce prince, dit Grégoire de Tours, se livrait aux plus dégoûtans excès de gourmandise, d'ivrognerie et de luxure; et, lorsque sa raison l'avait abandonné, il se plaisait, ainsi que le fils

* *Gregor. Tur., his., lib. VIII, cap.* 38.

d'Agrippine, à dévaster, à incendier des villages entiers : telles étaient ses parties de plaisir. A jeun, il ne laissait pas plus de repos à l'humanité ; conseillé alors par sa cupidité, il faisait périr ses sujets pour spolier leurs biens. Dans ses loisirs, retiré au fond de son palais, et s'inspirant des conseils de Frédégonde, plus ingénieuse encore que lui à faire le mal, il cherchait sans cesse à inventer de nouveaux moyens d'oppression. Lorsque ses vues tyranniques étaient fixées, lorsqu'il avait jeté sur quelqu'un ou quelque chose son dévolu funeste, si la moindre opposition se manifestait, il faisait livrer les opposans à des juges stipendiés; ajoutant, par provision, à l'énoncé de sa volonté, cette terrible formule : « si quelqu'un s'écarte de « mes ordres, qu'on lui arrache les yeux. »

Mais le ciel, pour châtier ce grand coupable, arma, en 584, une main plus criminelle encore que la sienne. Un jour que Chilpéric, entré à bas bruit dans l'appartement de Frédégonde, fut pris par elle pour *Landry*, son amant, ce prince entendit un témoignage non équivoque du commerce adultère que sa femme entretenait avec cet officier. *. La reine, ayant reconnu son erreur, et redoutant les suites qu'elle pouvait avoir,

* Voici l'épisode. Frédégonde était assise à sa toilette, lorsque Chilpéric, s'étant avancé jusqu'à une petite distance de son fauteuil, la frappa légèrement derrière la tête d'une badine qu'il tenait. « Landry, dit la reine, sans se retourner, un loyal chevalier ne frappe jamais les dames par derrière... »

fit appeler Landry, pour se concerter avec lui sur ce qui venait de se passer. La mort du roi fut décidée; et le favori, fortement intéressé à prévenir la vengeance d'un homme aussi cruel, se chargea d'éteindre sa fureur dans son sang. Le soir même, Chilpéric fut assassiné au retour de la chasse, non loin du palais de Chelles, que le couple royal habitait en ce moment.

Dès-lors et pour long-temps encore, la Neustrie et l'Austrasie sont livrées aux deux furies que Sigebert et Chilpéric ont placées sur leurs trônes : aux assassinats de Frédégonde répondent les meurtres de Brunehaut; elles inondent à l'envi la France du sang de ses princes et de ses habitans. Par ces deux monstres, les frères, armés contre les frères, se pillent, se poursuivent et s'égorgent réciproquement... Brunehaut est accusée justement par son neveu Clotaire II, d'avoir fait périr dix rois francs. Frédégonde, plus sanguinaire encore, après avoir ordonné de poignarder son beau-frère, puis un fils de son mari, puis ce roi, fait assassiner l'évêque Prétextat, à l'autel; elle-même tente d'étrangler Rigonthe sa propre fille, entre un coffre de fer et son couvercle. Un seul jour les sentimens d'une mère apparaissent au cœur de cette furie, et cet éclair de tendresse est la cause d'une nouvelle série d'attentats. Un en-

L'équivoque était trop significative pour que le roi s'y trompât; il prit un air pensif et sombre qui, sans doute, fit concevoir des craintes à Frédégonde.

fant de Frédégonde meurt dans une dissenterie épidémique : elle se persuade que des enchantemens, des opérations magiques ont ôté la vie au jeune prince. Plusieurs femmes parisiennes, accusées de sorcellerie, sont livrées aux tourmenteurs.

La torture interroge et la douleur répond.

Ces infortunées, pour abréger leurs souffrances horribles, avouent des pratiques imaginaires : elles déclarent avoir livré l'enfant royal au démon pour racheter à ce prix la vie du préfet Mummolus... Ces prétendues sorcières sont assommées, rompues sur la roue, brûlées vives, après avoir eu les seins coupés et les parties sexuelles dévorées par des instrumens rougis au feu. Mummolus, saisi, torturé, livré aux plus subtiles recherches du martyre, n'avoue rien : son courage surpasse la férocité de Frédégonde... On a hâte de voir l'enfer engloutir sa proie.

Mais ce ne sera point avec l'appareil du supplice que cette hyène des Gaules quittera la terre : on la verra mourir, calme, paisible, impunie dans son lit, qu'elle souilla de toutes les impuretés, sur la pourpre, qu'elle recouvrit d'une sombre teinte de sang *.

* Frédégonde mourut, en 597, dans un âge avancé, qui, durant plusieurs années, ne l'avait pas empêchée de supporter toutes les fatigues de la guerre. Childebert, fils de Gontran, attaque en 593 Clotaire, roi de Soissons. Frédégonde rassemble des troupes, monte à cheval, marche à leur tête, commande en

Brunehaut, moins criminelle, peut-être, fit une autre fin; et Clotaire II, son neveu, voulut, par le supplice de cette reine, égaler en horreur tous les crimes de sa vie. Une nouvelle guerre éclatait entre l'Austrasie et la Neustrie; Brunehaut, qui venait d'empoisonner Thiéry II *, son petit-fils, régnait au nom des quatre fils de ce prince, enfans en bas âge. Elle marcha, selon sa coutume, à la tête des troupes, dont le commandement était confié à *Varnachaire*, maire du palais d'Austrasie. La régente, ayant soupçonné, non sans raison, que ce général la trahissait, recourut à son expédient ordinaire : elle ordonna à l'un de ses affidés d'assassiner Varnachaire. Mais cet attentat ne put s'accomplir, et le seigneur austrasien livra à Clotaire trois des quatre petits-fils

personne son armée, et bat son neveu à Droissi. Après de nouvelles victoires remportées sur Brenehaut, sa rivale, Frédégonde rentre dans Paris, jusqu'alors disputé, jusqu'alors assujéti à plusieurs maîtres, et meurt paisiblement, certaine d'avoir consolidé la puissance de son fils.

* Après avoir plongé tous ses enfans dans la débauche, par un esprit de libertinage qui dominait encore sa soixante-dixième année, Brunehaut s'avisa, l'on ne sait pourquoi, de blâmer une intrigue amoureuse que Thiéry II entretenait. Sa remontrance fut vive; le roi la trouva étrange dans la bouche d'une femme aussi dissolue. Il s'emporta contre sa grand' mère, jusqu'à porter la main sur la garde de son épée... Brunehaut se retira en silence... Le lendemain Thiéry fut attaqué d'une maladie, qu'on traita de dissenterie. Il mourut peu de jours après. (*Histoire de France, par Anquetil, t. I., p.* 135.)

[redacted]

de Brunehaut, puis cette princesse elle-même.

Le roi de Neustrie fit égorger deux des jeunes princes; il épargna le troisième parce qu'il était son filleul; mais, rasé et jeté dans un monastère, on n'entendit plus parler de lui*.

Clotaire donna plus d'appareil au supplice de sa tante : assis sur un tribunal, assisté des ducs et comtes neustriens, il fit comparaître devant lui la vieille reine, revêtue des insignes royaux. Lui, dont les mains fumaient encore du sang de ses neveux, osa lui reprocher ses assassinats; Brunehaut ne répondit à son neveu que par un dédaigneux sourire. La condamnation fut, comme on le pense bien, unanime; car le jugement n'avait été que de pure forme. Le monarque neustrien savait que nul bourreau ne pouvait égaler en cruauté la multitude irritée; il lui livra donc la régente d'Austrasie. A l'instant son manteau fut déchiré, dispersé, sa couronne brisée, foulée aux pieds. La reine, garottée sur un chameau, exposant aux regards du peuple et de l'armée son corps dépouillé de vêtemens, fut promenée ainsi, pendant trois jours, à travers le camp neustrien et dans les campagnes environnantes. Chaque soldat, chaque habitant eut la liberté d'insulter, au gré de son caprice, la fille, l'épouse, la mère des rois, parvenue à sa soixante-dixième année. Enfin, elle fut attachée par les cheveux et par une jambe à la queue d'un jeune

* L'aîné de ces princes s'était sauvé, ou plutôt avait été sauvé; il ne reparut jamais.

cheval, qui, lancé au galop dans un champ couvert de halliers, eut bientôt fracassé le crâne, broyé les os, déchiqueté les chairs de cette princesse... On vit ses débris palpitans accrochés à tous les buissons; les ronces, teintes de ce sang royal, le laissaient tomber goutte à goutte sur le gazon, déja jonché des lambeaux encore animés que le coursier indompté avait semés dans sa course... Ainsi la justice divine voulut s'absoudre de la mort trop douce de Frédégonde. *

La mission de l'historien est de rechercher, à travers tant d'horreurs, le peu d'actions louables qui peuvent s'y mêler. Un écrivain qui s'attacherait à les taire, mériterait autant de blâme que le panégyriste assez corrompu pour garder le silence sur les crimes, ou pour s'efforcer de les justifier. La Justice et la Vérité pèsent dans une même balance tous les faits qui leur sont révélés. Dans cette longue succession de forfaits qui suivit le règne de Clotaire I, Sigebert ne doit pas être confondu avec ses criminels contemporains. Ce prince montra peut-être quelque ambition; sa politique pouvait être plus sage, plus éclairée; mais il mourut pur de crimes. Le seul reproche grave que l'histoire doive lui faire, c'est d'avoir trop peu réprimé les vengeances de Brunehaut, sa femme; vengeances qui, selon l'esprit

* *Histoire de France, par Anquetil, t. I, pages* 139 *et* 140; *Millot, t. I., p.* 69.

de l'époque, lui parurent à peine égales au meurtre de Galsuinde, sa belle-sœur.

Car telle fut l'origine de tous les attentats qui s'enchaînèrent dans la longue carrière de Brunehaut : ils eurent une base non légitime, le crime ne peut jamais l'être, mais excusable en des temps de barbarie *. Ajoutons que quelques éclairs d'inspiration généreuse brillèrent dans ce caractère ordinairement enclin au mal : voici un trait digne d'éloges. Plusieurs seigneurs s'étaient ligués contre *Loup*, duc de Champagne, et grand feudataire d'Austrasie. Les alliés en voulaient non-seulement à ses états, mais à sa vie; Brunehaut arma pour le défendre. Tout à coup et lorsque les deux armées vont fondre l'une sur l'autre, la reine, à cheval, en habit de guerre, se jette entre les combattans : « Arrêtez, guerriers, s'écrie-t-elle, épargnez un innocent; pour un seul homme, faut-il livrer une bataille, et exposer les intérêts d'une province!... » Les chefs ne paraissaient pas disposés à écouter ses réprésentations ; ils lui prescrivirent de s'éloigner. Loin d'obéir, elle persista dans ses exhortations conciliatrices, et parvint, après de longs débats, à prévenir

* Brunehaut fut encore excitée dans ses vengeances par la mort de Mérovée, son second mari, poursuivi, comme nous l'avons vu, par les ordres de Frédégonde, et qui dut se tuer pour échapper aux assassins. Voilà de justes ressentimens; Frédégonde n'en eut pas de semblables; tous ses crimes découlèrent de son naturel atroce.

l'effusion du sang. L'histoire de la première race n'offre pas un second trait empreint d'un tel héroïsme. Nous devons ajouter ici que, dans le but de favoriser un peu le commerce, si laborieusement exercé au sixième siècle, faute de communications, cette reine d'Austrasie fit réparer plusieurs voies romaines, dont on retrouve quelques traces entre Metz et Paris : ces chaussées, dites de *Brunehaut*, étaient encore au onzième siecle, les seuls chemins praticables qu'on rencontrât dans cette direction.

Par le meurtre de Brunehaut et de ses petits-fils, Clotaire se trouva, comme son aïeul l'avait été, le seul roi de la Gaule; mais il n'en fut pas l'unique maître. Les Austrasiens et les Bourguignons, voulant continuer d'être régis par leurs lois, gouvernés par leurs seigneurs, menacèrent de continuer la guerre s'ils ne conservaient pas un *Maire du Palais*, qui fût leur prince particulier. Clotaire, las sans doute d'hostilités, déféra à la demande de ces peuples : *Varnachaire* resta maire de la Bourgogne; *Random* fut maire d'Austrasie, et le roi investit *Gondolon* de la même dignité en Neustrie. Mais, adroit politique, il retint auprès de lui les plus puissans seigneurs de la Bourgogne et de l'Austrasie, comme conseillers touchant les affaires de leurs pays, ce qui lui ménagea une prépondérance souveraine sur ces deux états. Sous un prince habile et résolu, ce système pouvait être une garantie suffisante

contre la puissance des maires ; plus tard , des souverains inhabiles laissèrent envahir tout le pouvoir par ces grands dignitaires, ainsi que nous le verrons bientôt.

Durant les règnes tumultueux et sanglans qui suivirent le partage des états de Clotaire I, Paris souffrit beaucoup, et reçut peu d'accroissemens : les monarques, qui ne faisaient que passer dans cette ville, tour à tour poursuivans et poursuivis, demandaient sans cesse à ses habitans, et ne leur donnaient que des charges et des calamités. Si Chilpéric fonda, comme tout porte à le croire, l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, ce fut la seule fondation de ces temps calamiteux, et la tombe même de ce prince fut creusée si obscurément dans l'église de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés), qu'elle y resta ignorée jusqu'en l'année 1656, époque à laquelle on la découvrit par hasard. On doit présumer que Frédégonde s'était hâtée d'enfouir sa victime, afin qu'on ne reconnut pas sur son corps les traces du poignard. La structure de ce monument, son extrême simplicité, le peu d'espace qu'il occupait, tout révélait le dessein qu'on avait eu de le dérober à l'attention publique; il portait cette inscription :

REX CHILPERICUS HOC TEGITUR LAPIDE.

On n'est pas assez autorisé à croire qu'un tombeau plus somptueux, aussi trouvé dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, était celui de Frédé-

gonde, comme plusieurs antiquaires l'ont pensé : le style de cette construction et le dessin barbare d'une figure de femme, dont on y remarque les restes, donnent quelque probabilité à cette opinion. La figure est exécutée en mosaïque, sur une pierre de liais : sa tête est ceinte d'une couronne; elle tient un sceptre. Aux petits émaux formant le travail, se mêlent des ornemens en cuivre. Un simple trait indique, en se contournant, la tête, les mains, les pieds; l'intérieur de ces contours est vide, ce qui fait présumer que l'exécution n'a point été achevée. D'autres tombes du même temps ont appris que ces espaces étaient remplis par des reliefs d'argent, quelquefois d'or, figurant les différens membres : les Normands auront, plus tard, enlevé ces parcelles de métal précieux.

A défaut de lumières certaines sur l'origine d'une foule de monumens, nous continuerons de les signaler dès que les évènemens historiques les feront connaître. Ainsi nous mentionnons ici l'église de *Saint-Julien-le-Pauvre*, qui, au sixième siècle, se trouvait à l'entrée de la Cité; Grégoire de Tours nous apprend que, lorsqu'il venait à Paris, il habitait cette basilique, espèce d'hospice destiné aux voyageurs pauvres et aux pèlerins. Or ce prélat se rendit en 577 au concile de Paris, où fut jugé son collègue Prétextat, coupable d'avoir marié Mérovée à sa tante Brunehaut. Sans doute le pieux historien se logea au même lieu, quand, à

une époque postérieure, il dut venir à la cour de Chilpéric se défendre d'avoir calomnié la chasteté de Frédégonde, qui, non moins dissolue que sa rivale, voulait néanmoins conserver une renommée de sagesse que ses contemporains lui ont déniée. On peut donc affirmer que *Saint-Julien-le-Pauvre* * existait avant la fin du sixième siècle.

Grégoire de Tours nous révèle aussi l'existence d'un oratoire élevé sur le tombeau de saint Marcel, (mort évêque de Paris en 436) dans le faubourg auquel ce prélat a laissé son nom. *Ragnemode*, dit l'historien du sixième siècle, attaqué de la fièvre quarte, passa une journée en prières dans cet oratoire, s'endormit ensuite et se réveilla guéri. Cette mention, en la dépouillant de ce qui touche la guérison miraculeuse, prouve au moins qu'il existait une chapelle en ce lieu sous le règne du farouche Chilpéric. Saint Marcel eût opéré sur l'évêque *Ragnemode* une cure morale bien utile, s'il l'eût détourné d'être le complice des attentats de son maître et de la criminelle Frédégonde. Mais cet évêque ne fut que leur courtisan; il mourut en 591.

Nous avons dit ailleurs qu'en l'année 586, un incendie vint ajouter aux calamités accumulées sur

* Saint Julien était invoqué autrefois par les voyageurs et les pèlerins, comme le patron de l'hospitalité... Ils lui adressaient une prière pour avoir un bon gîte. C'est cette idée que La Fontaine, après Bocace, a exploitée dans son conte intitulé : *L'Oraison de saint Julien*.

les malheureux Parisiens, si froissés par les guerres civiles, et par la tyrannie des rois qui se disputaient leur territoire. Une grande partie de la Cité fut réduite en cendres. Grégoire de Tours, après avoir relaté cet incendie, ajoute: « Paris, grace à une ancienne consécration, avait été préservé jusqu'alors des désastres du feu; et ni les serpens ni les loirs ne pouvaient s'y montrer. Mais en réparant les *fondemens* du pont, on découvrit un loir et un serpent de bronze qu'on enleva. Depuis lors, ces animaux reparurent dans la ville, et les incendies s'y manifestèrent *. Ce passage pourrait servir à constater qu'à l'époque où la réparation fut faite, il existait déja un pont en pierre communiquant de la Cité à l'une des rives du fleuve, car le mot *fondemens* ou *fondations* ne s'est jamais appliqué aux ponts en bois, construits sur des pieux enfoncés dans le sable. En fait d'origine il ne faut pas négliger le moindre jet de lumière.

On ne voit pas que Paris ait acquis entre le règne du premier Clotaire et celui du second, aucun monument autre que ceux signalés dans l'aperçu, mêlé de simples probabilités, que nous venons de donner. Terminons ce chapitre par une esquisse morale de cette même période.

Clotaire Ier avait émis ce principe équitable: *non condemnetur penitus inauditus* (il ne faut pas condamner un accusé sans l'entendre.) Chilpéric,

* *Gregor. Tur.*, *hist.*, *lib. VIII*, *cap.* 33, et même auteur, *miracula*, *lib. I*, *cap.* 72.

loin de se conformer à ce sage précepte, exerçait sur ses sujets les plus rudes vexations, leur faisait subir le traitement le plus rigoureux, sans même pouvoir motiver ses rigueurs. En 584, Récarède, roi des Goths, envoya des ambassadeurs demander en mariage *Rigonthe*, fille du roi de Neustrie. Chilpéric jaloux de donner à sa fille un cortège pompeux, s'avisa pour le former d'un moyen digne de ce despote. Il fait enlever une foule de familles nobles, ordonne qu'elles soient placées sur des chariots, et dirigées vers l'Espagne avec la princesse. Dans certaines maisons, les officiers choisissaient un ou deux individus seulement pour composer cette suite: le fils était arraché des bras de son père, la femme du lit de son époux, la fille du sein de sa mère. La douleur des Parisiens allait jusqu'au désespoir: ils parcouraient les rues en pleurant, leurs gémissemens poursuivaient le tyran jusqu'au fond de son palais; mais sans l'émouvoir, sans lui faire révoquer son ordre cruel. Plusieurs des personnes ainsi forcées de s'expatrier, firent leur testament, qui devait être ouvert dès qu'on apprendrait leur entrée en Espagne; d'autres abandonnèrent aux églises, aux monastères les biens qu'elles possédaient dans les Gaules; toutes considéraient ce malencontreux voyage comme le terme de leur vie, et plusieurs, frappées de ce funeste pressentiment, se donnèrent la mort. Quel autre souverain qu'un Chilpéric eut ainsi traité en esclaves des particuliers libres, des nobles de sa

cour : on va voir à quelle fin conduisit cet acte despotique.

Le mariage de Rigonthe ayant été célébré à Paris (sans doute dans l'église de Saint-Etienne), en présence des ducs, comtes et leudes convoqués pour y assister, la princesse se mit en route avec d'immenses trésors, et suivie du cortège gémissant dont nous venons de parler, sous la conduite de *Wadon*, maire du palais. Frédégonde, dit Grégoire de Tours, ajouta encore aux libéralités de son mari, une surprenante quantité d'or, d'argent, de bijoux, d'habits magnifiques. Les seigneurs présens à ces dons, cupides comme tous les Francs, furent éblouis de tant de richesses; peut-être dès ce moment méditèrent-ils quelque mauvais dessein. La nouvelle reine partit enfin avec une escorte d'environ quatre mille hommes, destinée à protéger sa personne et les cinquante chariots contenant ses trésors. L'historien Tourangeau indique la Cité comme le point du départ; assertion dont nous pouvons conclure en passant que Chilpéric habitait à cette époque l'ancien palais municipal. On n'avait fait que huit milles, lorsque la brillante caravane, surprise par la nuit, s'arrêta et dressa ses tentes pour se livrer au repos. Il serait superflu de dire qu'il n'y avait alors aucune hôtellerie sur les grands chemins.

Tout à coup, cinquante hommes de l'escorte se lèvent, se rendent, à la faveur des ténèbres, au lieu où l'on garde les bagages, s'emparent de cent

chevaux richement harnachés, puis de plusieurs objets précieux et disparaissent. Ce brigandage se renouvella à peu près chaque soir; et ce ne fut pas le seul. Tous les habitans du pays que le cortège traversa furent pillés: les moindres chaumières, continue Grégoire de Tours, ne purent échapper à la rapacité des superbes brigands attachés à Rigonthe. Ils emmenaient les bestiaux, enlevaient toutes les provisions, coupaient les vignes pour s'emparer du fruit d'une manière plus expéditive.... En un mot, ajoute l'historien, ils ne laissèrent rien à prendre sur leur passage *.

Cependant la princesse, privée chaque jour d'une partie de ses richesses, en avait perdu la moitié lorsqu'elle arriva à Poitiers, et plusieurs des grands seigneurs de sa suite s'étaient éloignés

* *Gregor. Tur.*, *his.*, *lib.* 6, *cap.* 45. Ce brigandage est conforme à l'usage des Francs, même de la plus haute naissance, et sans distinction de territoire, ami ou ennemi. Il semblait qu'un démon les portât à détruire, lors même qu'il n'en devait résulter aucun profit pour eux. Ils brûlaient les maisons, arrachaient les arbres, détruisaient les moissons, égorgeaient les habitans. Lorsque le duc *Beppolenus*, poursuit Grégoire de Tours, fut investi du duché d'Anjou, par Gontran, il enleva, sur toute la route qu'il suivit pour s'y rendre, blé, vin, foin, fruits, bestiaux; vola tout ce que renfermaient les habitations, puis les fit raser souvent par ses gens. Arrivé devant les villes, il en enfonçait les portes, tandis qu'on lui en apportait les clés; dès qu'il y était entré, il accablait les citoyens de coups et les foulait aux pieds. *Liv. VIII*, *chap.* 31.

avec leur part du butin qu'on lui avait enlevé. Rendue à Toulouse, Rigonthe apprit la mort de son père, assassiné par le favori, ou plutôt par l'un des favoris de Frédégonde; car il régnait à ce qu'il paraît une liaison intime entre elle et l'évêque *Ragnemode*, qui, dans cette circonstance, offrit à la meurtrière l'asile sacré de Saint-Etienne.

Rigonthe, décidée cependant à poursuivre sa route vers l'État de Récarède, après un bref séjour à Toulouse, ne put accomplir ce projet. Un soir le duc Désiderius fondit sur le reste des trésors de la princesse, et l'enleva sans que son escorte opposât la moindre résistance. Loin de là, le maire du palais Wadon, commandant supérieur des troupes, disparut avec le spoliateur, et le suivit sans doute dans quelque forteresse, où l'on partagea le butin. Telle était alors la fidélité des serviteurs de la couronne; ainsi s'accomplissaient les engagemens qu'ils prenaient avec leurs rois.

Après ce dernier attentat, la fille de Chilpéric, dépouillée de tout, réduite à la robe qu'elle portait sur elle, ne pouvant se procurer les alimens nécessaires à sa propre existence, dut mendier un asile dans le couvent de Sainte-Marie de Toulouse, d'où Frédégonde ne la tira que l'année suivante; et nous avons dit ailleurs que cette infortunée faillit périr par les mains de sa mère.

Tant de crimes devaient résulter, disons-le, d'une absence totale de principes moraux: non-seulement il n'en existait pas dans la société; mais

la religion, elle-même, éludant les préceptes de l'évangile, pour ne proclamer que des dogmes intéressés, laissait l'ame des fidèles vide de saines doctrines: nulle part on ne trouvait de notions claires sur le juste et l'injuste; ni la vertu, ni le vice n'étaient définis; les passions se livraient à tous les déréglemens qui sont de leur nature, parce que personne ne leur présentait un frein. Les écrivains ne manquaient pourtant pas au sixième siècle: nous en comptons soixante-onze dans le troisième volume de l'Histoire littéraire de la France. Mais presque tous étaient évêques, moines ou religieuses: tous se sont abstenus de propager le respect dû à la propriété, la religion du serment, l'oubli des injures, la répression d'un esprit de vengeance que les Francs portaient jusqu'au délire. Il faut le dire à la honte des écrivains ecclésiastiques qui envahissaient alors les lettres, après avoir fermé les écoles romaines, leur tâche était spéculative, leur but l'obtention des richesses. En frappant de réprobation les vices des grands, en les atteignant des foudres évangéliques, ils eussent perdu leurs bienfaits, qu'ils voulaient à tout prix conserver.



CHAPITRE IV.

PARIS SOUS CLOTAIRE II ET DAGOBERT, LES ROIS FAINÉANS, CHUTE DES MÉROVINGIENS.

Frédégonde et Brunehaut avaient développé, par de funestes exemples, tout ce que le caractère franc renfermait de férocité. Quand l'enfer eut réclamé ces furies, les mœurs parurent s'adoucir un peu. Clotaire II montra des inclinations pacifiques; une seule guerre fut soutenue par lui durant les quinze dernières années de son règne, et l'on doit ajouter que la cause pour laquelle il prit les armes était juste. Les Austrasiens, qui avaient eu leurs rois, se lassèrent d'être gouvernés par un maire du Palais, révocable, comme les ducs et les comtes, à la volonté du roi. Ils demandèrent à Clotaire qu'il envoyât Dagobert, son fils aîné, régner sur eux. Ce prince, fort jeune encore, leur fut accordé peu volontiers; mais enfin il partit en 622, sous la conduite *d'Arnould*, évêque de Metz, et de *Pépin*, seigneur doué d'une haute capacité, que le monarque neustrien fit maire du Palais d'Austrasie. Ces deux hommes, dont l'histoire a proclamé la probité, dirigèrent le jeune roi avec sagesse et loyauté; mais que

peuvent les vertus contre l'ambition? *Bertould*, duc des Saxons, encouragé par l'extrême jeunesse de son souverain, se déclare indépendant. Dagobert marche contre lui; un combat s'engage sur les bords du Veser, et se termine sans avantage décisif. Clotaire, à la vue d'une mèche ensanglantée des cheveux de son fils, blessé dans la mêlée, court en personne en Germanie pour châtier le rebelle Bertould.

Voulant tenter de faire rentrer les Saxons dans le devoir, avant d'en venir une seconde fois aux mains, le roi lève son casque, déploie sa longue chevelure, marque souveraine révérée des Francs, et, la laissant flotter au vent, se promène sur la rive du Veser, pour être reconnu des révoltés, dont le camp est assis sur l'autre plage. Mais, loin de les ramener par cette démonstration, Clotaire ne fait qu'exciter leurs injures et leurs provocations. Furieux alors, il pousse son cheval vers le fleuve, le traverse à la nage, suivi des plus braves seigneurs neustriens, et court à Bertould, qui cherche à se réfugier parmi ses troupes. Mais Clotaire l'atteint, lui abat la tête d'un seul coup, et, l'ayant fait mettre au bout d'une pique, la montre aux Saxons. Frappés d'un tel héroïsme et surtout d'un tel châtiment, les révoltés se soumettent.

Rentré dans sa capitale, Clotaire ne s'occupa plus que de sages institutions. Avant sa campagne contre les Saxons (627), il avait réuni à Paris



un concile qui, pour la première fois, discuta des matières civiles. Cette assemblée, où siégeaient trente-trois évêques et trente-quatre ducs, se prolongea plusieurs années. Nous voyons, par quelques récits du temps, qu'on donnait dès-lors, sinon au concile, du moins à ses séances, le nom de *Parlemens*, consacré depuis pour désigner les premières corporations judiciaires. Là, furent continuées les *Capitulaires* ou ordonnances formant corps de lois, dont Clotaire I s'était occupé le premier. Cette collection, beaucoup étendue par Clotaire II, lui a mérité certainement une place distinguée parmi les monarques législateurs. Sous son règne furent institués les *Plaids* ou parlemens ambulatoires, dont cette dernière désignation indique les fonctions. On y délibérait sur les affaires publiques; les avis de ces assemblées étaient ensuite adressés au roi avec les demandes qui en découlaient : c'était une sorte d'exercice du droit de pétition; mais le prince décidait seul.

On voit que déja les ducs perdaient beaucoup de leur pouvoir, et que la couronne généralisait ses prérogatives. Mais les sujets n'y gagnaient rien; au contraire, à l'origine de la monarchie des Francs, les gouverneurs étaient souvent élus dans des assemblées de la nation; un lien naturel les attachait donc au corps social qui les avait choisis; mais lorsque l'action gouvernementale vint se centraliser au pied du trône, le roi investit ses agens. Alors ces derniers furent les hommes de

la monarchie, non ceux du peuple; et ses maîtres, dégagés envers lui de reconnaissance, le traitèrent plus rigoureusement que jamais.

Vers la fin de sa vie, Clotaire abandonna trop de son autorité aux grands, et commit la faute grave de rendre inamovibles les fonctions de maire du Palais, qui jusqu'alors avaient été temporaires. Du reste, ce prince, jaloux sans doute de faire oublier les crimes de sa jeunesse autrement que par des pratiques dévotes, que ses prédécesseurs avaient conciliées avec tant de forfaits, se montrait affable, libéral et populaire. Il était accessible à ses sujets; écoutait volontiers les réclamations que l'on venait lui faire directement, et se plaisait à rendre en personne la justice. Paris jouit, sous son règne, d'une lueur de prospérité.

Mais si Clotaire parvint à dominer l'âpreté primitive de son caractère, il n'eut pas le même empire sur ses passions. On le voyait se livrer à la chasse avec ardeur; il fallait être chasseur pour lui plaire: aussi les évêques de son royaume, abandonnant leur ministère sacré, poursuivaient-ils intrépidement la renne, l'élan et le sanglier, afin de se rendre agréables au roi *. La cour de Paris était brillante et voluptueuse : Clotaire, qui aimait

* Ces prélats durent se prêter assez volontiers à ce genre de courtoisie; car nous lisons dans le tome 3 de l'Histoire littéraire de la France que, dès le commencement du sixième siècle, les ecclésiastiques étaient déja d'intrépides chasseurs. Cette

beaucoup les femmes, leur donnait souvent des fêtes somptueuses. Là, des poètes, nommés *fatistes*, faisaient chanter par un chœur certaines petites pièces où l'éloge de la vertu se mêlait à une critique, quelquefois piquante, des travers du temps. Venaient ensuite les *plaisantins*, les jongleurs, les pantomimes, que plusieurs rois entretinrent pour leur divertissement : si l'on en croit quelques écrivains de l'époque, les mimes francs égalaient, surpassaient même ceux de l'antiquité *. Ce mouvement d'une cour amie du plaisir et de la galanterie, favorisa le commerce, long-temps banni d'une ville où ne retentissait que le bruit des armes, où ne s'élevaient que des chants funéraires. Sur la Seine, reparut cette navigation marchande jadis prospère : des juifs, des Syriens firent glisser à sa surface des bateaux chargés d'habits élégans, d'armes richement ornées, de bijoux précieux, qu'on fabriquait dans le midi de la Gaule, en Italie, et dans quelques coins de l'Asie, où les arts avaient survécu aux désastres des peuples. Les négocians parisiens se firent les simples entreposeurs de ces riches marchandises; l'industrie manufacturière n'était pas encore sortie des ruines de l'empire romain. On avait vu précédemment une singulière fortune surgir de cette activité mercan-

passion était portée si loin chez le clergé qu'un concile (celui d'Epaone) défendit aux évêques, aux prêtres, aux diacres, d'avoir des chiens et des oiseaux pour la chasse.

* *Histoire littéraire de la France*, *tome III*, *p.* 19.

tile : un Syrien nommé *Eusèbe* *, enrichi dans le négoce, devint évêque de Paris après Ragnemode. Le transport des articles destinés à favoriser le luxe parisien, ne se faisait avec sécurité, ni par terre ni par eau : il y avait le long de la Seine des riverains puissans et audacieux, toujours prêts à faire main-basse sur tout ce que son cours offrait à leur cupidité ; tandis que les routes, infestées de brigands titrés, étaient moins sûres encore. Il fallait vendre cher pour couvrir les chances du brigandage ; mais ceux qui achetaient puisaient le plus souvent à la même source la faculté de payer.

On ne voit pas que Clotaire ait fait de fondations religieuses importantes : il employa mieux la fin de son règne, en créant quelques élémens d'administration, et surtout en ébauchant un système de législation. Ce prince mourut en 628, laissant des regrets mérités sous plus d'un rapport. Dagobert, qu'il avait déja associé à son règne en lui abandonnant l'Austrasie, lui succéda.

La Gaule devait être partagée en deux Etats, puisque le feu roi laissait deux enfans ; mais l'aîné ne put se résoudre à ce partage. Il eut cependant l'air d'en soumettre la question à une assemblée des grands : plus puissant que son frère, tous les

* Il y a lieu de présumer que c'est cet Eusèbe, et non pas Pamphile Eusèbe, qui eut une maison dans la Cité. Cependant nous ne croyons pas cette donnée assez authentique pour la donner comme une rectification de celle émise dans le chapitre 2.

suffrages lui furent favorables... Après cette décision, Dagobert parut être généreux en accordant à Charibert une partie de l'Aquitaine, espèce d'apanage dont Toulouse fut la capitale. Mais ce prince vécut peu, et l'enfant au berceau qui devait lui succéder, le suivit de près au tombeau. Dagobert fut alors l'unique roi des Francs.

Voici un souverain dont le sarcasme et la plaisanterie ont flétri le règne; considéré avec plus de gravité, soumis à un jugement moins partial, on y trouve cependant des entreprises généreuses, d'utiles institutions, des actions à louer. Examinons d'abord ce règne en ce qu'il offre de recommandable; nous en signalerons ensuite les taches.

Dagobert avait pu voir à la cour du roi son père beaucoup de bijoux, et prendre le goût de ces chatoyantes superfluités. Mais nous voyons que, devenu roi des Francs, il ne se borne pas à faire usage de ces joyaux; il encourage leur fabrication : dès-lors c'est une industrie qu'il favorise.

Le commerce parisien cesse, au moins pour ces objets, d'être tributaire des étrangers : c'est un progrès. Un simple brocanteur, Eusèbe était devenu évêque en 591 ; il n'est pas dérisoire que l'orfèvre *Eligius* ou *Eloi*, artiste et industriel ingénieux, parvienne à la même dignité *. Qu'il soit fait en même temps *monétaire* ou trésorier de

* Eloi, d'abord simple orfèvre, ensuite évêque, devint saint après sa mort. Tel était à cette époque le genre d'avancement recherché par l'ambition. Le titre de saint était le

la couronne, rien de plus naturel; puisque cet homme, par ses connaissances financières, sans doute aussi par sa probité, avait mérité la confiance de son souverain. Dagobert, faisait cas, à ce qu'il paraît, des capacités commerciales: un marchand juif, appelé *Salomon*, devint receveur-général du fisc de ce prince.

Éloi, vers l'année 633, fit construire un monastère dans la Cité, sur l'emplacement compris entre la rue de la Barillerie et celle de la Calande; lieu où s'élevait un oratoire dédié à saint Martial. Il plaça dans ce couvent trois cents filles, sous la direction d'une abbesse qu'on nommait *Aurée*, nom qu'elle changea en celui de *Sainte-Aure*: cette fondation conserva l'ancienne désignation de l'oratoire.

Il paraît que l'évêque Éloi fit aussi quelques dons à l'église *Saint-Gervais*, que, selon notre habitude, nous mentionnons à propos de cette circonstance, et dont la fondation paraît être antérieure à la mort de saint Germain, c'est-à-dire à l'année 576. Cet argentier fit encore bâtir un oratoire dans le cimetière destiné aux religieuses du couvent de Saint-Martial: ce petit édifice s'élevait sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la rue Saint-Paul, et fut remplacé plus tard par l'église du même nom.

dernier degré de la fortune sacrée, comme sous le règne du grand Napoléon le grade de maréchal d'empire était l'apogée de la fortune militaire.

Jeune, Éloi avait aimé la magnificence; il portait des ceintures d'or, garnies de pierres précieuses. Plus âgé, ce fut aux trésors d'en-haut qu'il aspira. Il se dépouilla de tout en faveur des pauvres et de l'église; et, quand il n'eut plus rien, il demanda au roi pour continuer ses charités. « Mon prince, lui disait-il un jour, donnez-moi la terre de Solignac, que j'en fasse une échelle par laquelle vous et moi puissions monter au ciel. » Cette échelle était un couvent dans lequel s'établirent cent cinquante moines, qui, peut-être, ne tracèrent pas toujours fidèlement la route de salut desirée par leur fondateur.

Ce fut sans doute Éloi, qui, toujours dominé par son ambition sacrée, inspira à son maître la pensée de consacrer une magnifique basilique au martyr saint Denis. Quoique ce point historique ne soit pas exempt de controverse, on regarde cependant comme positif que l'abbaye où la dépouille mortelle de Dagobert reposa la première parmi celle de nos rois, fut bâtie par lui; et sa prodigalité bien connue rend très probable le faste insensé qu'il montra, dit-on, en faisant couvrir l'église avec des lames d'argent. Ce prince enrichit aussi les églises de Verdun, d'Aumont, de Rebais, de Saint-Calais; nous verrons bientôt que les sources de ces munificences pieuses n'étaient pas aussi pures que leur intention.

Une institution plus digne d'éloges, parce qu'elle n'exigea pas, comme les précédentes, d'o-

néreux sacrifices de la part du peuple, c'est le code appelé *Ripuaires*, commencé peut-être par les prédécesseurs de Dagobert, mais qu'il retoucha et publia tel que nous le connaissons. Cette publication fut faite en l'année 630.

Ce souverain roi, tant qu'il régna seulement sur l'Austrasie, fut actif, laborieux, occupé sans relâche du bien-être de ses sujets. Il se levait avant l'aurore, et, seul au fond de son appartement, examinait, à la lumière d'une lampe, les demandes écrites qu'on lui avait adressées la veille. Plusieurs fois dans la semaine, il rendait en personne la justice dans des séances publiques. Et ces soins, cette sollicitude royale étaient un mérite d'autant plus grand chez lui que, né fougueux sectateur du plaisir et de la galanterie, il en sacrifiait alors le culte par amour du devoir.

Cette sagesse, cet empire sur un naturel passionné, s'évanouirent dès que Dagobert régna sur toute la Gaule. Nous supposons que sa cour fut établie au palais des Thermes ; les spacieux appartemens que renfermait cet édifice pouvaient seuls suffire aux recherches de magnificence que les traditions attribuent à ce monarque. Des richesses inestimables ruisselaient, en filets de pierreries, sur la tête et sur le cou de trois reines que Dagobert avait reconnues, indépendamment de vingt concubines. Les historiens parlent aussi d'un trône d'or massif, fait par saint

Éloi, et de cent figurines du même métal, sorties des ateliers de cet orfèvre, devenu évêque et ministre. Il peut y avoir de l'exagération dans de tels récits; mais, en réduisant beaucoup ces trésors, il faut néanmoins reconnaître que tant d'or, tant d'objets précieux, dans un royaume où l'agriculture, l'industrie et le commerce renaissaient à peine, accusaient la continuation d'un brigandage infâme, que Dagobert n'avait pas réprimé.

Loin de là, ce roi lui-même semblait vouloir propager les exactions, en faisant peser sur le peuple des charges accablantes. Nous n'avons pu mentionner parmi ces institutions louables une foire qu'il établit vers l'an 629 au lieu dit *le petit pas de Saint-Martin* *. Les revenus de cette foire, c'est-à-dire les droits perçus sur les marchands, étaient cédés à l'abbaye de Saint-Denis, et devaient être reçus par ses agens. Cependant l'ordonnance de fondation portait que, durant trois années consécutives, aucun impôt ne serait frappé ni sur les marchands de l'intérieur du royaume, ni sur ceux des ports qui viendraient à Paris acheter du vin, du miel et de la garance. La même ordonnance réglait ensuite les droits que ces marchandises

* Cet emplacement, selon M. Dulaure, devait être situé près de l'endroit où s'élève aujourd'hui la porte Saint-Martin. Ce petit pas était un pont en bois, jeté sur le ruisseau descendant des hauteurs de Ménilmontant, et dont nous avons parlé au chapitre premier de la première époque.

paieraient, après l'expiration de l'immunité dans le marché nouvellement établi, et défendait aux marchands de Paris d'exercer leur commerce ailleurs pendant sa durée. Enfin, il était interdit par le même édit aux officiers du fisc et autres d'entraver en rien les opérations conclues en ce lieu, comme d'y percevoir aucune des autres subventions ordinairement exigées dans l'étendue du comté *.

La multiplicité des contributions qui frappaient

* Ces droits étaient le *navigios* ou droit de navigation sur la Seine; *le portaticos*, perçu au débarquement; le *pontaticos*, péage sur les ponts; le *rivaticos*, payé pour les stations des barques au rivage; le *rotaticos*, ou des routes par terre; le *vultaticos*, droit se rapportant, à ce qu'on croit, au placement des marchandises dans les caves voûtées; le *temonaticos*, redevance probablement perçue sur les marchands qui vendaient leur marchandise sur la voiture même; le *chespetaticos*, impôt destiné à dédommager les propriétaires dont les terres avaient souffert du passage des voitures; le *pulveraticos*; il est présumable que ce droit était dû par les marchands vendant des articles susceptibles d'être pulvérisés; le *foraticos*, contribution spécialement appliquée aux vins forains; le *mestaticos*, peut-être *mistaticos*, droit de mélange du vin, ou *mutaticos*, droit de mouvement; le *laudaticos*, impôt qui pouvait être perçu pour le criage des marchandises, et l'éloge que ne manquait pas d'en faire le vendeur; le *saumaticos*, redevance perçue pour les marchandises portées par les bêtes de somme, peut-être à dos d'homme; le *salutaticos*, présent fait au comte, en venant lui faire son salut; enfin le *passionaticos*, droit de transit acquitté sans doute par les marchands qui traversaient la Cité. *Histoire de Paris, par Dulaure, t. I, p.* 367 *et* 368; *Chartes et Diplômes, publiés par Bretigny et Laporte Duthiel, p.* 131.

toutes les industries, explique en même temps et le peu d'activité qu'elles avaient dans la Gaule, et l'affluence des marchands étrangers qu'on y voyait accourir *. Ils vendaient cher et beaucoup à des consommateurs qui pillaient pour satisfaire leurs goûts; le souverain percevait des droits énormes établis selon ses caprices; si les revenus du

* Nous croyons avoir dit ailleurs que les Syriens, les Juifs, les marchands lombards, espagnols et autres, apportaient aux seigneurs des bijoux, des armes richement ornées, des ceintures enrichies de pierreries, des baudriers garnis d'or. Tous objets qu'ils aimaient avec passion; car chez nos pères le luxe avait devancé de long-temps la civilisation. Cependant les Francs conservaient l'usage, établi par les Romains, de fabriquer dans la Gaule les étoffes destinées aux vêtemens et aux meubles. Les rois, les ducs, les comtes mêmes, entretenaient des manufactures de ces objets : chacun avait la sienne. Ces établissemens appelés *gynécées* étaient remplis de femmes, jeunes et belles, occupées à filer et à tisser le lin ou la laine. Les grands choisissaient souvent parmi elles leurs concubines, quelquefois leurs épouses. Ainsi, dès les premiers âges de notre monarchie, on recherchait les beautés de magasin. Les Parisiens du temps de Dagobert avaient les ouvrières des *gynécées*, comme ceux d'aujourd'hui, ont les modistes et les lingères.

Les marchands étrangers apportaient aussi dans les Gaules le *papyrus* ou papier, qu'on ne savait point y préparer. Il était cher et rare. Ce papyrus devait être encore ou une large feuille d'arbre, ou une peau, ou quelque écorce mince, sur laquelle, après certaines préparations, on écrivait avec l'ustensile appelé *style*. Les anciens écrivaient aussi sur de minces tablettes, enduites de cire; mais cet usage ne paraît pas avoir été introduit dans la Gaule.

commerce et les redevances territoriales ne lui suffisaient pas, il prenait les terres: il est aisé de concevoir, d'après cela, l'opulence des rois francs; on s'explique facilement et leurs générosités pieuses, et les prodigalités intérieures de leurs cours.

Dagobert, qui les surpassa tous sous ce double rapport, avait pourtant auprès de lui des hommes renommés pour leur sagesse: tels que Pépin de Landen, maire du Palais; Dadon, référendaire, et Arnould, évêque de Metz. Saint Eloi, lui-même, peut être mentionné comme un personnage doué de quelque sagesse; à part sa convoitise immodérée des biens de l'éternité, à laquelle cet orfèvre-mitré sacrifia sans mesure les richesses terrestres.

Quelques années avant la mort de Dagobert, son règne, qui ne fut pas précisément tyrannique, était pourtant devenu intolérable. Ses débauches, les habitudes fastueuses de sa cour, et les dons qu'en d'autres temps il avait faits sans calcul aux églises, avaient épuisé ses coffres, malgré l'énormité des impôts qui contribuaient à les remplir. Alors ce souverain recourut, pour s'ouvrir de nouvelles ressources, à des exactions plus révoltantes peut-être que celles de ses prédécesseurs: il confisqua les biens des particuliers sous mille prétextes, usurpa ceux du clergé, et prit de l'argent à toutes mains.

Les exploits militaires de Dagobert ajoutèrent peu à sa gloire, et lui méritèrent un blâme trop fondé. Il ne fit qu'user d'un droit légitime en sou-

mettant les Saxons, et depuis les Esclavons du Danube, qui inquiétaient les frontières d'Austrasie *; mais d'horribles massacres suivirent ces deux guerres. Après la première, Dagobert dévaste la Saxe, et fait passer par les armes tous les habitans dont la hauteur excède celle de son épée : exécution digne d'un Chilpéric. En 631, vingt mille Pannoniens, chassés de leur patrie, sollicitent la permission de s'établir sur les terres gauloises; le roi les autorise à passer l'hiver dans la Bavière, en attendant qu'il examine leur demande; ils sont répartis chez les habitans. A peine les a-t-on admis sous ces toits hospitaliers, que Dagobert donne à leurs hôtes l'ordre de les égorger tous dans la même nuit: vingt mille cadavres sont enterrés le lendemain... «Je ne savais que faire de cette population, dit froidement le roi des Francs.... elle fumera nos terres **. »

Le règne de ce roi fut donc un mélange de faits recommandables et d'actions illicites ***: mélange où le mal domina. Mais Dagobert, loin d'être fidèlement représenté dans le portrait ridicule qu'en ont fait quelques poètes joyeux, fut certainement supérieur à son siècle pour les lumières et le discer-

* Vers l'année 634, Dagobert envoya son fils, Sigibert II, régner en Austrasie; dans le même temps, il donna la Bourgogne à Clovis II, prince encore enfant.

** *Gesta regum Francorum*, *cap.* 41; *Fredegarii*, *chronic.*, *cap.* 72; *Gesta Dagoberti*, *cap.* 28.

*** Peut-être est-ce une allusion à cette fusion de bonnes et

nement : il est avéré seulement qu'en lui les passions effrénées éclipsèrent les bonnes qualités. Il mourut détesté de ses peuples et méritait leur haine. Dagobert, qui cessait de vivre à trente-cinq ans, fut enterré dans les caveaux du monastère de Saint-Denis, qu'il avait fondé. Avec ce monarque périt le pouvoir suprême des Mérovingiens; nous n'avons à signaler pendant un siècle que l'autorité usurpée des maires du Palais. Traversons, en pressant les évènemens, cette période déplorale, lente agonie de la race de Clovis, où la couronne fut couverte d'opprobre et de mépris.

Paris n'offrit, durant plus de cent ans, qu'un théâtre silencieux et triste; lorsqu'il cessait d'être une arène, tour à tour sanglante et honteuse, où l'anarchie aristocratique traînait ses victimes et tondait ses souverains. Les Parisiens durent se trouver heureux quand leur humiliation se bornait à voir :

Quatre bœufs attelés d'un pas tardif et lent
Promener dans Paris le monarque indolent.

Résumons cependant ces pages historiques souillées de fange ou de sang. A la mort de Dagobert, Sigebert, âgé de neuf ans, conserva le trône d'Aus-

de mauvaises qualités, qu'il faut voir dans la fable suivante, racontée par l'auteur des Gestes de Dagobert? On vit, dit-il, des démons conduire son ame en enfer dans une barque; mais tout à coup saint Denis, saint Maurice et saint Martin, accoururent à son secours, et l'arrachèrent des mains de ces esprits immondes pour le porter dans le sein d'Abraham.

trasie; Clovis II, qui n'avait que quatre ans, eut en partage la Neustrie et la Bourgogne. Jusqu'à l'année 670, nous ne voyons que des intrigues et des évènemens obscurs, dans ces trois royaumes : les maires régnaient; les rois fondaient des monastères, priaient et languissaient sur le sein de leurs concubines. Durant cette période, *Pépin* dit le vieux, *Flavent*, *Œga*, *Erchonald*, *Grimoald* et *Ebroin* exercent la suprême magistrature dans les Gaules, pour des princes qu'il suffit de nommer ici, car leur règne n'exista que dans leur nom. Ces princes furent donc, après Clovis II et Sigebert II, Clotaire III, Dagobert II, Childéric II et Thiéry III : fantômes royaux qu'on vit figurer tour à tour sur les trônes de Neustrie. Long-temps la vertueuse Batilde, veuve de Clovis II, comprima, par son angélique douceur, l'ambition fougueuse du maire Ebroin. Mais, lasse des combats sans fin qu'il fallait livrer à cet homme dur, arrogant et insatiable, elle se retira dans l'abbaye de Chelles, dont elle était la fondatrice *; laissant une libre carrière à l'ambition du tyran.

* La vie de cette princesse est romanesque : prise par des pirates sur la côte d'Angleterre, elle fut amenée à Paris, et vendue au roi. Elle était d'une beauté rare; quelles qu'eussent été ses aventures, en qualité d'esclave, sa conduite à la cour de Clovis II fut irréprochable; il l'épousa, et en eut Clotaire III, Childéric II et Thiéry III. On essaya de prouver que Batilde était princesse saxonne; les cours ne manquent jamais de généalogistes officieux : « Quand on est élevé par

Après la retraite de Batilde, Ebroin fit et défit des rois, avec les princes du sang; il voulut même produire un Clovis III imaginaire. On ne fut pas dupe de son imposture; toutefois il gouverna despotiquement la Gaule jusqu'en 686*, époque à laquelle il tomba sous le poignard d'un seigneur qui, par ce meurtre, crut rendre service à la monarchie. Il la délivrait d'un despote; bientôt elle devait retrouver un nouvel usurpateur; mais celui-là du moins mettrait fin à son ignominie.

la fortune, dit Mézeray, on n'a qu'à choisir la race dont on veut être. » Il est bien probable que cette reine était d'une naissance obscure; mais elle n'en possédait pas moins une ame noble et des manières pleines d'affabilité.

* Ebroin ne gouverna pas sans être troublé dans ses usurpations de fait : *Léger*, évêque d'Autun, parvint, vers l'année 670, à soulever Childéric II et la noblesse contre cet homme impérieux. Une guerre civile animée lui fut faite; il succomba, et n'échappa à la mort qu'en prenant le froc. Retiré dans le monastère de Luxeuil, Ebroin y médita sa vengeance... Une singulière destinée amena bientôt dans le même couvent *Léger*, cet ennemi acharné du maire, qui venait de le précipiter du suprême pouvoir. Le prélat, disgracié par Childéric II, après l'avoir si bien servi, se réconcilia au pied des autels avec Ebroin. Tous deux, dit-on, se conduisirent en bons religieux. Rentrés dans le monde, nos seigneurs retrouvèrent leur inimitié à la cour de Thiéry III. Ils deviennent, chacun de son côté, chefs de factions, et combattent l'un contre l'autre à outrance... Léger, saisi enfin dans sa ville épiscopale, dont il avait soutenu le siége, est conduit devant Ebroin, qui lui fait crêver les yeux, couper les lèvres, et enfin percer le cœur... L'évêque d'Autun fut promptement vengé.

Thiéry III régnait alors en Neustrie; les Austrasiens refusèrent de se soumettre à lui, ou du moins à ses maires. Ils choisirent deux chefs : *Martin* et *Pépin* d'*Héristal*, fils du *Pépin*, maire sous Dagobert; ces seigneurs reçurent le titre de *princes et ducs des Francs* *. Ce choix occasiona de nouvelles guerres: un parti s'était formé au sein même de l'Austrasie dans l'intérêt de Thiéry; les deux princes marchèrent contre ces mécontens, et furent vaincus. Martin périt en combattant. Mais Pépin, homme courageux et résolu, ne perdit pas courage. Renforcé de quelques troupes, que lui avaient amenées les seigneurs austrasiens, le prince des Francs attaqua de nouveau les rebelles, alors soutenus par Thiéry : ce ne fut pas toutefois sans avoir tenté un accommodement, qu'il ne put obtenir. Pépin remporta une victoire complète; Thiéry, que le vainqueur poursuivit jusqu'à Paris, fut fait prisonnier dans cette ville, qui demeura au pouvoir de l'Austrasien.

Alors le duc d'Héristal devint maître de la triple monarchie, comme l'avait été le maire

* Presque tous les historiens modernes écrivent *Français* en parlant des habitans de la Gaule, sous les Mérovingiens; ils se servent de ce mot depuis Clovis... Mais les gens sensés savent quel cas il faut faire de cette courtoisie historique. Les auteurs du temps écrivent tous *Francs*, et non Français. Sans doute on peut être jaloux de faire oublier l'origine d'une monarchie qui s'annonce par des fastes sanglans; mais il faut être exact avant tout.

Ebroin; mais il usa du pouvoir avec plus de sagesse. C'est particulièrement à l'époque où nous voici parvenus, que Boileau fait allusion dans les deux vers que nous avons cités. Thiéry, mannequin royal, revêtu du manteau de pourpre, la couronne en tête, le sceptre à la main, se promène dans la ville, monté sur un de ces chars destinés aux femmes, et que quatre bœufs traînent lentement. Il reçoit les hommages, envoie au peuple cette monnaie sans valeur qu'on nomme des *sourires*, promet la justice qu'il n'a plus le pouvoir de rendre, et reçoit des demandes auxquelles Pépin seul devra satisfaire. Le duc d'Héristal régnait; Thiéry portait les insignes de la royauté, jouets inoffensifs que le puissant Austrasien lui avait laissés.

Ainsi s'écoulèrent, vides de puissance, les règnes désiroires de *Clovis III*, de *Childebert III* et de *Dagobert III :* Pépin, monarque absolu, moins l'appareil du trône, gouverna vingt-sept ans; sans cesse armé contre les Frisons et les Allemands, peuples mutins qu'il subjugua toujours. Voici une preuve frappante du peu d'autorité que les rois conservaient sous cet usurpateur de leur pouvoir: Clovis III, siégeant dans une assemblée de seigneurs, réunie à Valenciennes, y prit place parmi les ducs et les comtes: Pépin présida cette réunion. Et pourtant on y régla les plus grands intérêts de la couronne: la forme et le mode de recrutement des troupes, le rang de ceux qui de-

vaient les commander, les moyens d'assurer leur subsistance, les insignes sous lesquels l'armée devait se rallier *.

Ce règne, ou, si l'on veut, ce gouvernement d'un usurpateur fut, sinon prospère, du moins stable et souvent glorieux : il prouva que, pour la régularité de l'action souveraine, c'est bien peu que la légitimité des dynasties. Si le pouvoir de Pépin eût excité moins de jalousies, il ne pouvait manquer de prouver encore que cette même légitimité n'est rien pour le bonheur des peuples. Le duc d'Héristal était habile général, bon politique, homme aussi ferme que constant dans ses résolutions, et doué de cet esprit supérieur qu'on vit quelquefois briller, dans ces siècles reculés, à travers les ténèbres du temps.

Peu soucieux des destinées de la nation, les grands, qui redoutaient l'hérédité d'une autorité aussi vaste, firent assassiner Grimoald, fils de Pépin, qui paraissait destiné à le remplacer ; mais, à la mort du prince des Francs, arrivée

* Le principal étendard des Francs, celui que l'on portait auprès de leur chef, était la chape de saint Martin, qu'une députation de seigneurs allait, en grande pompe, prendre sur le tombeau de ce bienheureux, au commencement d'une guerre. La cérémonie se faisait de telle sorte qu'on avait l'air de recevoir cette bannière des mains du saint. Dans les camps on la déposait dans une tente magnifique, d'où vint le nom de *chapelle ;* elle avait une garde d'honneur. Nous parlerons ailleurs de l'oriflamme.

[redacted]

en 714, cette succession échut à *Théobald*, son petit-fils; *Plectrude*, sa veuve, exerça, dans cette circonstance, une sorte de régence; mais Pépin avait eu d'une concubine, nommée *Alpaïde*, ce *Charles*, surnommé depuis *Martel*, dont la fortune devait surpasser celle de son père, ainsi que nous le verrons bientôt.

Plectrude, qui connaissait l'humeur altière et entreprenante de ce seigneur, l'enferma dans un château fort. Mais que peuvent des murailles et des fossés contre une volonté persistante? Charles, évadé de sa prison, réunit une armée, marche contre sa belle-mère et le faible mineur qu'elle protège, bat leurs troupes, et les relègue au fond de l'Austrasie.

L'audace et le talent, qui avaient fait Pépin maître de la Gaule, décidèrent donc de la succession : *Charles*, son fils naturel, le remplaça. Comme lui, il fit des souverains et ne voulut pas l'être : après la mort de Dagobert III, nous voyons un *Clotaire* investi par l'usurpateur, au préjudice de Thiéry IV. Dans le même temps, *Rainfroy*, élu maire du Palais de Neustrie après la mort de Pépin, veut proclamer *Chilpéric II*, fils de Chilpéric II, assassiné jadis par un seigneur nommé *Bodillon*. Charles et Rainfroy en viennent aux mains; ce dernier et le prince au nom duquel il voulait régner sont vaincus. Ils fuient : Chilpéric en Aquitaine, Rainfroy en Neustrie.

Mais le Clotaire de Charles meurt bientôt; alors

Chilpéric est appelé par son vainqueur ; il lui jette sur les épaules la vaine pourpre royale qu'un nouveau mannequin doit porter. Charles fait aussi la paix avec Rainfroy, auquel il abandonne l'Anjou. Cependant le duc d'Héristal traite avec sa mère Plectrude, lui donne d'amples possessions en Austrasie, et la charge d'élever les quatre fils de l'infortuné Grimoald : Théodoald, Hugues, Arnould et Godefroy.... On ne sait ce que devint un Drogon, fils de Pépin et de Plectrude, et l'on parle peu d'un Childebrand, fils du même prince et d'une mère inconnue : ils vécurent sans doute obscurément ; car on ne voit pas que leur existence ait jamais inquiété Charles-Martel.

Dès 720, ce duc des Francs était aussi puissant que l'avait été son père. Nommons donc pour mémoire *Chilpéric II* et *Thiéry IV*, au nom desquels régna Charles d'Héristal.

Les grands hommes subissent rarement les superstitions qui soumettent la multitude; s'ils en paraissent imbus, c'est par calcul ou par nécessité. Charles, dont la carrière fut toute martiale, secoua le joug étroit que les évêques avaient jusqu'alors imposé aux souverains francs. Son armée le servait bien : il enrichit les chefs, donna quelques terres aux soldats, et les domaines du clergé fournirent à ces libéralités. Prélats, monastères, paroisses, tout fut mis à contribution; plusieurs dignités ecclésiastiques furent décernées à des militaires : certaines abbayes de femmes

eurent pour supérieurs des généraux, et plus d'un homme d'armes perçut les dîmes curiales, dont se composait la dot de sa fille. Aussi le prince franc triompha-t-il dans toutes les guerres qu'il entreprit; on doit présumer pourtant que les évêques, qu'il avait appauvris, prièrent avec parcimonie pour le succès de ses armes.

Nous ne pouvons passer sous silence le principal exploit de Charles, ce combat contre les Sarrasins, durant lequel ses troupes, faisant allusion aux coups redoublés qu'il portait, lui donnèrent le surnom de *Martel*.

Avec le septième siècle avait commencé cette foi âcre, absolue, délirante, dont Mahomet fut le prophète. Comme toutes les religions, le mahométisme devint conquérant : la séduction lui attira des partisans; la force lui soumit des États : à l'époque où nous sommes parvenus, l'Asie et l'Afrique étaient ralliées à l'alcoran. Or l'étroite mer que nous avons appelée, dans les temps modernes, détroit de Gibraltar, séparait les puissans Arabes des contrées européennes, les seules qu'ils n'eussent pas conquises. Un prince visigoth les appela : une politique mal entendue avait jadis amené les Romains dans la Gaule; une vindicte personnelle introduisit les Sarrasins en Espagne : le caractère espagnol se révélait déja... Roderic, roi visigoth, ayant déshonoré la fille du comte Julien, celui-ci, trop faible pour venger seul son injure, sollicita le secours des terribles voisins

dont une mer protectrice avait arrêté la conquête ; il favorisa leur passage : l'Espagne en fut inondée en l'année 717. La ruine complète du royaume suivit de près cette invasion : l'offenseur et l'offensé subirent la loi des Maures. Mais ils ne s'en tinrent pas là : leurs innombrables légions franchirent les Pyrénées ; on les vit s'avancer jusqu'aux portes de Tours : encore quelques mois, et la domination arabe succédait à celle des Francs ; nos églises chrétiennes, élevées sur les ruines des temples païens, allaient, elles-mêmes, servir de fondemens aux mosquées, et nos aïeux ceignaient le turban.

Mais Charles-Martel arrêta les Sarrasins en 725 : il attaqua ces hordes de l'Orient entre Poitiers et Tours, d'autres disent sur les bords du Cher, et les tailla en pièces. Quelques historiens portent à quatre cent mille le nombre de morts qu'ils laissèrent sur le champ de bataille : il y a sans doute exagération dans cette évaluation ; mais il est constant que l'armée arabe périt presque tout entière avec son chef, l'émir Abdérame.

Cette grande victoire mit le comble à la gloire de Charles-Martel, déja illustre par une suite non interrompue de combats et de succès. Les Saxons, les Frisons, les révoltés de la Bourgogne, ceux de l'Aquitaine, enfin tous les peuples qui s'étaient mesurés avec ce héros avaient été vaincus ; ils continuèrent de l'être jusqu'à la fin de son règne, lorsqu'ils osèrent se montrer en armes devant lui.

Au milieu des triomphes du prince franc, Thiéry IV, fantôme royal qui languissait, tantôt à Chelles, tantôt à Paris, mourut en l'année 738. Charles ne se mit pas en peine de nommer un autre roi: c'était un simulacre désormais inutile, et dont le peuple se moquait. Il devenait évident pour lui que la suprême puissance, déja héréditaire dans la maison d'Héristal, visait à l'établissement d'une nouvelle dynastie. On vit sans étonnement ce que quelques historiens ont appelé l'*interrègne* de cette époque; le véritable règne continuait.

Enfin, vers l'an 740, Charles sentit amortir son ardeur martiale: usé par les fatigues de la guerre, peut-être plus encore par les hommages ardens qu'il avait rendus à une belle Saxonne nommée *Sénéchilde*, ce prince, avant d'avoir atteint sa cinquantième année, était accablé d'infirmités, et quelle ame ne perdit pas de son énergie dans les souffrances du corps. Cet état valétudinaire dura trois ans, pendant lesquels Charles n'entreprit aucune expédition militaire: il se promettait pourtant de secourir le pape Grégoire III contre les Lombards qui l'inquiétaient; mais l'effet de cette promesse se borna à quelques représentations au roi *Luitprand*, et à l'envoi à Rome d'un riche présent, destiné au tombeau des apôtres. Ni la médiation, ni le cadeau ne satisfirent le pape; pourtant il ne put obtenir davantage, quoiqu'il eut offert à Charles la dignité de consul romain, offre qui fit hausser les épaules au prince des Francs.

Charles-Martel, après avoir partagé le royaume entre deux de ses fils, *Carloman et Pépin*, mourut dans son lit. Ses yeux en s'éteignant virent à peu près paisible l'Etat qu'il avait glorieusement défendu, et dont la seule terreur de son nom tenait alors les ennemis en respect. Nous avons vu que ce héros, sentant le besoin de récompenser des troupes qui servaient bien le pays, l'avait fait aux dépens d'un clergé qui s'efforçait de l'appauvrir. Ce dernier s'en vengea à sa manière : de prétendues révélations apprirent que Charles, entre les griffes d'une troupe de démons, planait toutes les nuits au-dessus de son palais; que sa tombe était noircie par le feu, et qu'un horrible dragon y avait pris la place de son cadavre *.

Ici se trouve indiquée, par l'ordre chronologique, la fin de cette race mérovingienne, qui, de fait, ne régnait plus depuis le maire Ebroin. Voyons maintenant quelle fut la destinée de Paris et de ses habitans sous le règne imaginaire des rois fainéans, sous la puissance réelle des maires du Palais. Nous avons dû retracer d'abord les évènemens généraux renfermés dans cette période; car le sort des populations et des monumens est étroitement lié aux grandes vicissitudes politiques d'un pays.

Il serait difficile de dire précisément à quels loi-

* Cette fable, débitée par une vengeance sacrée, se trouve dans une lettre d'Hincmar, évêque de Reims. Sans doute ce prélat en fut l'inventeur; car nul auteur contemporain n'en fait mention.

[redacted]

sirs se livra la nullité couronnée des rois fainéans : les historiens sont peu d'accord sur ce point, d'ailleurs assez peu essentiel. Par exemple quelques écrivains accordent à Clovis II une piété qui couvrit le royaume d'églises; d'autres le font ivrogne jusqu'à la démence : peut-être est-ce dans cette dernière situation qu'il coupa un bras au cadavre vénéré de saint Denis, en l'année 654. « A cette époque, dit l'auteur de l'Histoire littéraire, on oublia tout pour se livrer à cette passion, et se conformer par là au goût du prince régnant. » Paris offrit donc en ce moment tout le désordre qui pouvait résulter des orgies d'une cour déréglée, même à jeun. Sous le règne de Clotaire III, Landry, parvenu à l'épiscopat de Paris, sema quelques bienfaits à travers les misères qui dévoraient lentement cette ville. En l'année 651, une de ces famines que les longues guerres traînent à leur suite ayant désolé le diocèse, Landry vendit d'abord sa vaisselle, puis ses meubles, puis les vases sacrés de son église pour nourrir les pauvres. Il est moins certain que ce vertueux prélat soit le fondateur de l'Hôtel-Dieu; nous avons dit ailleurs qu'il existait dans l'enceinte de la cathédrale un hospice de *matriculaires*, c'est-à-dire destiné à recevoir les indigens enregistrés dans la matricule de l'église *. Peut-être l'évêque agrandit-il seulement le bâtiment consacré

* Ces établissemens hospitaliers existaient auprès de toutes les cathédrales; ils étaient entretenus du produit des aumônes, et au moyen des revenus de l'église.

aux matriculaires. Quoi qu'il en soit, il mourut en 656, universellement regretté; son corps fut inhumé dans la basilique de Saint-Germain-le-Rond (Saint-Germain-l'Auxerrois). Plus tard on bâtit, dans la Cité même, une église dédiée à saint Landry; nous en parlerons.

Sigobaudus, second successeur de Landry, n'apparaît dans l'histoire qu'à l'occasion d'un mouvement d'orgueil qui causa sa mort. S'étant rendu à Chelles auprès de la reine Batilde, déja retirée dans cette abbaye, ce prélat vaniteux, mécontent du peu d'égards que lui témoignaient les seigneurs francs qui environnaient la princesse, se prit de querelle avec eux, et périt dans une émeute qu'il avait suscitée. *Importunus*, qu'on voit occuper ensuite le siège de Paris, légua à l'histoire une anecdote scandaleuse. *Frodobertus*, évêque de Tours, avait chargé son collègue Importunus de lui envoyer du blé : l'évêque parisien expédia ce grain; mais il arriva tellement avarié qu'il fut impossible d'en faire du pain. Frodobertus s'en plaignit avec mesure; néanmoins cette plainte fâcha l'irascible Importunus, qui fit parvenir à l'évêque tourangeau plusieurs lettres virulentes, où l'injure la plus grossière et la plus crue était distillée avec une acre prolixité *. Nous citons ce fait afin de montrer ce

* Importunus reproche d'abord à son collègue d'avoir fait enlever la femme de Grimoald, maire du palais de Sigebert II, et de vivre en concubinage avec elle dans un monastère, où il l'a fait recevoir. L'évêque de Paris ajoute qu'avec

qu'était, au septième siècle, cette modération, cette longanimité épiscopale si vantée par les auteurs contemporains, mitrés ou tondus.

En 690, sous le règne de Thiéry III, ou plutôt, sous celui du premier prince des Francs Pépin, nous voyons qu'une église de *Saint-Christophe* existait dans la Cité, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la rue du même nom. Cet édifice se révèle à propos d'une donation que lui fait, par testament, le nommé *Vandemir*. Cet acte indique ce lieu comme un monastère de filles, sous la direction de l'abbesse Landretude : c'est le second établissement de ce genre compris dans l'enceinte murée *.

Dix ans plus tard, *Saint-Severin*, église située au faubourg Locutitius, et qui, dit-on,

cette dame, Frodobertus s'est emparé des trésors du maire. Puis, passant à une autre aventure galante, le fougueux correspondant rappelle au prélat tourangeau ses amours avec une jeune fille, et, pour mettre fin à ce scandale, il lui conseille charitablement de se soumettre à l'opération qui, long-temps après, fit d'Abailard un moine si sage, si réfléchi. L'auteur du livre intitulé *Capitularia regum Francorum* ne dit pas si Frodobertus suivit ce conseil. Enfin, et comme péroraison de ses singulières homélies, l'évêque de Paris dit à celui de Tours qu'il ne croit ni en Dieu, ni à son fils, ni aux saints. Qu'ayant toujours fait le mal, il est nécessairement inspiré par le diable, et qu'il n'en peut-être autrement; attendu que ses père et mère, au mépris du Christ, l'ont engendré dans un monastère.

* Voyez ce que nous avons dit précédemment du monastère de Saint-Martial, fondé par saint Eloi.

fut comprise dans l'enceinte du palais des Thermes, dont elle aurait été la chapelle, prend une place historique parmi les monumens de Paris. L'an 700, Erminetrude, dame parisienne, fit à Saint-Severin (*Basilica Sancti-Sinsuriani*) *, une donation qui consistait en un frein de bride valant douze sous **, un cheval tout harnaché, le chariot, attelé de deux bœufs, qui servait aux promenades de la donatrice, enfin une litière avec ses harnais ***. Nous reparlerons de l'église Saint-Severin, qui a été reconstruite plusieurs fois.

En 710, c'est-à-dire quelque temps avant la mort de Childebert III, ce prince, dans un *plaid* relatif à la foire instituée par Dagobert I en 629, constate l'existence d'une basilique de Saint-Martin, qui devait être bâtie depuis long-temps;

* D'après Mabillon, *sanctus Sinsurianus* serait saint Simphorien. On pourrait aussi traduire ce nom par *saint Surin*; mais il est probable qu'à une époque où la langue latine était si corrompue par les laïcs, Erminetrude, ou le clerc qui a écrit son legs, aura défiguré le nom du saint.

** Il s'agit ici du sou d'or, dont vingt valaient quatre marcs d'argent.

*** Il n'y avait probablement à cette époque que des litières qu'on portait à bras d'hommes; car les rois, dans leurs habits somptueux, la couronne en tête, revêtus du manteau royal, parcouraient la ville sur un char ou chariot, traîné par des bœufs; ce qui n'eût pas eu lieu si les litières eussent été commodes et attelées de chevaux, ainsi que cela s'est vu plus tard.

car, selon les témoignages que nous avons rapportés précédemment, ce saint fut le premier propagateur du christianisme dans les Gaules, et dut y être vénéré dès la fin du quatrième siècle. Nous avons dit aussi que les Francs avaient longtemps porté la chape de saint Martin au-dessus de leurs légions; ce qui confime le respect que ce bienheureux leur inspirait.

Mais la fortune des saints a ses vicissitudes comme celle des hommes : depuis la fondation d'une magnifique abbaye sous l'invocation de saint Denis, ce patron prit sur l'autre un grand avantage : le tombeau de saint Martin, longtemps visité par une foule empressée, demeura presque désert, tandis que les pèlerins affluèrent vers celui de saint Denis. Les miracles du premier pâlirent; ceux du second furent renommés. Alors la chape-étendard disparut, et l'*oriflamme*, bannière aux couleurs du martyr apocryphe, flotta, glorieux et béni, au-dessus des bataillons francs. On croit que Charles-Martel fut le premier général qui adopta ce nouvel insigne.

Nous ne découvrons, dans les écrits du temps, aucune trace d'autres fondations faites entre le règne de Dagobert I et la chute définitive des Mévingiens. Les maires du Palais eurent trop d'ennemis en tête pour songer à construire des monumens ; encore moins purent-ils méditer des institutions législatives, filles ordinaires du calme et de la paix. Paris au moment où les deux fils de

Charles-Martel lui succédèrent, était triste et délaissé; les rois, depuis un siècle, ne l'avaient habité que passagèrement; leur indolente grandeur, leurs molles voluptés et leur superstitieuse dévotion, s'étaient le plus souvent confinées dans des châteaux, où du moins ils échappaient à la honte d'un règne nul et dépendant. Ce fut dans la retraite que *Pépin* et *Carloman* prirent un Childéric III, prince d'une filiation incertaine *, qu'ils décorèrent, après cinq ans d'interrègne, du vain titre de roi.

Cependant les deux frères d'Héristal s'étaient partagé la royauté réelle, c'est-à-dire le pouvoir. Pépin eut l'Austrasie, Carloman la Neustrie. Ces princes francs continuèrent les exploits du valeureux Charles-Martel contre les Saxons et les Bavarois, toujours vaincus, mais toujours bercés par l'espoir de vaincre; ils nettoyèrent la France méridionale du petit corps sarrasin qui s'y était maintenu; enfin, ils soumirent les Aquitains, soulevés par *Hunond*, leur duc.

Pépin et Carloman revenaient victorieux de ces expéditions, lorsque, tout à coup, le dernier, saisi d'un transport ascétique, renonce à la puissance, à la gloire, court à Rome se faire tondre par le pape Zacharie, et s'enferme dans l'abbaye du mont Cassin, sans faire avec Pépin la moindre stipulation pour ses deux fils **.

* On croit que ce Childéric était fils de Thiéry IV. Il avait environ onze ans lorsque son règne illusoire commença.

** L'un de ces princes se nommait *Dreux*, et pourrait bien

[redacted]

Sans doute cette vocation monastique, si prompte, si ardente, prévint la mésintelligence qui ne pouvait manquer de survenir entre les deux princes régnans; car Pépin songeait déja à placer enfin sur sa tête la couronne de Clovis. Mais Charles-Martel avait eu de la belle Sénéchilde un troisième fils nommé *Grifon :* ce prince, dont la légitimité était douteuse, n'avait obtenu de son père mourant qu'un faible apanage ; il éleva des prétentions au gouvernement de la Neustrie, abandonné par Carloman, et quitta la cour de Pépin, pour soutenir ses droits à main armée. Un assez grand nombre de seigneurs se jetèrent dans ce parti, auquel le pape sembla vouloir prêter les mains. Mais Pépin, indépendamment de son épée déja vaillante, maniait une triple arme bien redoutable : l'or, l'intrigue et les honneurs. Il négocîa facilement avec les grands, qu'il enrichit, et qu'il décora du nouvel ordre de la *Genette* *, créé par Charles-Martel. Quant au souverain pontife, la protection qu'il accordait à Grifon s'évanouit en apprenant que Pépin, par d'amples dons faits aux couvens, venait de réparer le tort que son

avoir donné son nom à la ville de Normandie, ainsi nommée. Le nom du second fils de Carloman n'est pas connu.

* C'est le premier ordre de chevalerie qui ait existé parmi les Français : les insignes en sont inconnus. On sait cependant que la légende consistait en ces mots : *Exaltat humiles*. Allusion heureuse à la bravoure qui, en effet, peut illustrer les plus humbles des hommes.

père avait fait à l'église. Le fils de Sénéchilde dut se contenter d'un apanage un peu plus important que celui dont il jouissait précédemment.

Alors le duc d'Héristal ne vit plus d'obstacles à son ambition; il marcha droit à son but. Une de ces assemblées, qu'on nommait dès-lors *Parlemens*, et dont tous les membres étaient conquis par les bienfaits du prince des Francs, posa cette question au pape Zacharie, intéressé à se ménager l'alliance de Pépin contre les Lombards : *Quel est le plus digne de régner, ou celui qui travaille utilement pour la défense de l'État, et fait toutes les fonctions de la royauté sans avoir le titre de roi; ou celui qui porte ce titre, et n'est capable d'en faire aucun exercice?* Le saint père se montra homme sensé, peut-être parce qu'il était mu par son propre intérêt : il prononça en faveur du gouvernant utile, contre le monarque de nom *. Réunis de nouveau, les grands dressèrent une sentence qui déclara Childéric III, prince incapable de

* Mézeray, historien judicieux, qui, sous un règne despotique, écrivit avec indépendance, et qui conséquemment n'eut pas de pensions, dit relativement à la solution du saint-père : *Cette décision, quand elle serait bonne, irait bien loin*. Il y a dans cette réflexion une réticence qui n'est pas étrangère au souvenir de la Bastille; mais le sens enveloppé se devine. En effet, si l'on donnait ainsi le sceptre aux hommes dignes de le porter, la légitimité serait l'observance fidèle des devoirs de la royauté; et ces devoirs une fois violés, on poserait la question si sagement résolue par le pape Zacharie.

régner, déchu du souverain pouvoir et de la royauté. Ce monarque, qui semblait n'être monté sur le trône que pour marquer, par un sacrifice solennel, la déchéance d'une dynastie, fut rasé, couvert de la bure monastique, et renfermé dans un cloître au-delà du Rhin.

Ainsi finirent les Mérovingiens: ils avaient régné deux cent soixante-dix ans, depuis Clovis, qui le premier, parmi les rois francs, établit le siège de l'empire à Paris. Les causes qui déterminèrent la chute de cette race sont faciles à résumer. Malgré les graves défauts d'une monarchie sans lois fixes et régie par des parcelles de code, nées d'opinions diverses; malgré l'imperfection d'une justice insuffisante et partiale, confiée au despotisme des seigneurs; enfin nonobstant le partage du royaume entre plusieurs souverains, source perpétuelle de guerres civiles, le gouvernement des rois francs se soutint jusqu'à la mort de Dagobert II par l'ascendant d'une terreur sanglante. Mais ce système mal basé, et qui portait en lui-même des élémens de destruction, devait être renversé dès qu'il tomberait dans des mains trop faibles pour en tendre les ressorts: ce fut ce qui arriva sous Clovis II.

La tyrannie provinciale des ducs et les empiètemens tempore lsd u clergé, qui jusqu'alors avaient miné sourdement le trône, agirent ouvertement: une oligarchie, moitié nobiliaire, moitié sacerdotale, allait usurper simultanément la puissance,

sauf à se la disputer ensuite; les maires du Palais maintinrent le pouvoir suprême et, comme cela ne manque guère d'arriver en pareil cas, ils s'en emparèrent.

Restaient donc aux princes mérovingiens le nom de roi, et la vaine étiquette d'une autorité déja évanouie· eh! bien il y avait jusque dans cet appareil des élémens de ruine pour la débile grandeur qu'il proclamait. D'abord l'hérédité souveraine, sans distinction de postérité légitime ou illégitime, ouvrait la porte aux rivalités, conséquemment aux troubles civils; car, ainsi qu'on l'a vu, la pluralité des reines d'une part, et l'usage du concubinage de l'autre, donnaient des lignées princières aussi nombreuses que celle d'Abraham. La solennité facile de l'inauguration faisait ensuite autant de rois qu'il y avait de compétiteurs: on élevait le nouveau monarque sur un pavois; les seigneurs de son parti le proclamaient; on lui passait une tunique de pourpre; son front était ceint d'un diadême de perles et de diamans, posé sur ses longs cheveux tressés; puis les grands juraient sur l'autel obéissance et fidélité au roi qu'ils venaient d'inaugurer... C'en était fait, ce prince avait acquis un droit illimité sur les biens, sur les destinées, sur la vie des hommes. On doit être peu surpris que la facilité d'une telle investiture ait favorisé les brigues et en définitive l'usurpation.

Sous les rois fainéans, la Gaule, et particulièrement les villes, offraient l'aspect d'une société dou-

ble, dont chacune des deux parties se reconnaissait à ses habits. Les habitués de la cour d'apparat étaient vêtus de longues robes, ordinairement blanches, tombant jusqu'aux pieds : les plis nombreux de ce vêtement étaient resserrés autour de la taille par une ceinture, que les riches ornaient de dorures et même de pierreries : sur les épaules était attaché un manteau, long et vaste, fixé sur le côté par une agraffe, que les gens opulens portaient en diamans. Le costume des femmes, jusqu'au commencement du huitième siècle, différait encore peu de celui des hommes, sinon dans la disposition de la chevelure, que les dames relevaient ou tressaient soigneusement. Les Francs chaussaient une sorte de brodequin.

A la suite des maires du Palais ou des belliqueux seigneurs qui exploitaient les chances hasardeuses de la guerre, les Francs étaient couverts d'acier étincelant : leurs armes défensives, qu'ils tiraient déja de la Lombardie, si renommée depuis pour ce genre d'ouvrages, étaient d'un beau poli ; mais elles n'offraient point encore ces ciselures, ces incrustations, ce travail recherché qui plus tard ont rendu l'équipement militaire fastueux. Les guerriers francs ne portaient sur leur casque, ni plumes, ni crin ; mais ils aimaient à briller par la richesse de leurs baudriers.

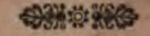
Le costume adopté par les habitans des villes et les courtisans de la fainéantise couronnée, si différent du sévère équipement que l'on portait à

l'armée, distinguait parfaitement les deux nuances de caractère qui existaient dans la société : les Francs attachés aux cours, inspirés par leur exemple, étaient voluptueux, ivrognes, enclins à la mollesse; ceux voués aux occupations guerrières, conservaient la rudesse, le courage, la férocité de leurs pères; mais, à l'occasion, ils ne se montraient ni moins buveurs, ni moins dissolus que les citadins oisifs.

Les lettres et l'éloquence qui, seules, combattent avec avantage la barbarie, n'étaient point sorties, au commencement du huitième siècle, des ruines où les avaient ensevelies, à la fin du cinquième, les vainqueurs de Rome et de la Gaule. Les écrivains ecclésiastiques remplissaient encore la carrière : ils prêchaient; ils n'instruisaient pas. A travers cette foule d'auteurs religieux, on ne distingue que Fredgaire et Fortunat, le premier historien, le second poète, qui aient adopté les formes littéraires. Mais leur esprit, comme celui de leurs contemporains, était servile et superstitieux : leurs ouvrages sont vides de saine morale; ils n'ont pas communiqué une étincelle à la pensée. Marculfe, qui vivait à Paris auprès de l'évêque Landry, fut plus utile par la publication de ses formules d'actes; mais son livre, retrouvé manuscrit au dix-septième siècle, est écrit en style barbare : c'est néanmoins un monument curieux, qui répand quelque clarté sur les fragmens de législation réunis et maladroitement ap-

pareillés chez les Francs, jusqu'au milieu du huitième siècle.

Disons, en terminant cette époque, que Paris, durant le règne des Mérovingiens, ne reçut presque point d'accroissement physique : à part trois grandes basiliques, Sainte-Geneviève, Saint-Vincent, et Saint-Germain-le-Rond, auxquelles il faut ajouter quelques petites églises et deux ou trois monastères que nous avons désignés, cette capitale s'amoindrit plutôt qu'elle ne s'augmenta, soit par les invasions armées, soit par les incendies, qui détruisirent ses plus importantes habitations, celles construites sous la domination romaine. Cependant on doit reporter à l'époque qui se termine le perfectionnement du mur d'enceinte de la Cité ; mais non pas l'élévation des forteresses placées en tête du grand et du petit Ponts : ces constructions furent faites plus tard ; nous en parlerons bientôt.



TROISIÈME ÉPOQUE.

PARIS SOUS LES CARLOVINGIENS.

CHAPITRE Ier.

DÉBUTS DE LA SECONDE RACE.

Il ne nous a pas toujours été possible, durant la période précédente, de fixer, avec précision, le théâtre des évènemens; les historiens qui nous guident ont souvent négligé ou ignoré les indications locales: la résidence habituelle des rois de la première race est, par exemple, demeurée incertaine; celle des Carlovingiens fut mobile comme leur fortune. Mais nus ne tomberons point dans l'erreur des écrivains qui, considérant Paris comme ayant été, de tout temps, la capitale du royaume, y font résider constamment la cour. C'est faire remonter trop haut l'importance de cette grande ville. Il faut, pour l'époque que nous explorons, éloigner ce prisme flatteur : non-seulement les souverains de la seconde race ne paraîtront que rarement à Paris; mais la France

elle-même, resserrée dans des limites étroites, recevra le modeste titre de *duché*.

Reprenant le fil des évènemens historiques, nous voyons déja que Pépin, appelé *le Bref*, parce qu'il était fort petit, tenait sa cour à l'abbaye de Ferrière en Gatinais, vers l'année 751. Là se passa l'aventure du lion, épisode si popluaire, si rebattu, que nous n'osons le reproduire dans notre texte *. Ce trait héroïque ne signale pas seulement un grand courage; c'est aussi une bonne inspiration politique. Le nouveau roi semblait annoncer par là aux seigneurs, dont il connaissait l'inclination à la révolte, qu'il triompherait d'eux à l'occasion, comme il venait de triompher du lion. Le temps était passé où l'on persuadait les hommes par l'éloquence : au huitième siècle, la puissance physique seule paraissait éloquente.

Cependant cette audace peu commune, que Pépin avait donnée en spectacle au couvent de Ferrière, n'était pas l'unique qualité qu'il possédât : il avait de la prudence, un esprit prévoyant, une apti-

* Les Francs du huitième siècle conservaient encore l'usage, venu des Romains, de faire combattre les bêtes féroces. Pépin, au milieu de sa cour, assistait à ce spectacle sanglant, lorsqu'un lion énorme, lancé contre un taureau, allait le déchirer. Le roi se lève alors : *Qui de vous*, dit-il aux seigneurs, *ira secourir le taureau*. Personne ne répondit. *Ce sera donc moi*, reprit le monarque. A ces mots il s'élance dans l'arène, l'épée au poing, abat d'un seul coup la tête du lion, et revenant à sa place, il s'écrie : *Suis-je digne d'être votre roi.*

tude rare à profiter des circonstances, et par dessus tout un caractère égal, modéré, conciliant. Ces qualités devaient lui être bien utiles : l'ambition d'une aristocratie audacieuse, à laquelle il venait d'apprendre comment un particulier pouvait arriver au trône, fermentait dans toutes les provinces, devenues autant de petites monarchies. Car les maires du Palais n'avaient pu, sans un grave inconvénient, usurper l'autorité royale : les seigneurs, au moment de cette usurpation, s'étaient partagé décidément le royaume, sauf les redevances et les soumissions honorifiques dues à la couronne. Il y a plus, afin d'imiter en tout les princes francs, ils avaient déclaré leur dignité héréditaire. Ainsi le gouvernement de fait des maires du Palais donna naissance à ces *fiefs*, qui, plus tard, devaient renverser les Carlovingiens, et tourmenter long-temps leurs successeurs.

Pépin trouva cet ordre de choses établi : devenu roi, son intérêt eût été de le détruire; mais, sentant que l'entreprise était au-dessus de son pouvoir, il laissa aux seigneurs la souveraineté attachée illégalement aux duchés et même à quelques comtés. Peut-être ce monarque dut-il à cette condescendance forcée, le calme intérieur des premières années de son règne. Mais, voulant s'attacher le peuple par une solennité sacrée, toujours influente alors sur les esprits superstitieux, Pépin donna l'exemple d'une cérémonie qu'on n'avait point encore vue dans le royaume, en se faisant sacrer

à Soissons par l'évêque Boniface. Cette coutume, perpétuée en France, enfanta l'abus le plus funeste à la prospérité publique. De ce qu'un prêtre posait la couronne sur le front des rois, ils conclurent qu'ils la tenaient de Dieu, et qu'ils régnaient par sa grace : principe commode, qui, dégageant ces souverains des obligations contractées envers les peuples, livra ces derniers aux caprices arbitraires de leurs maîtres.

Deux ans plus tard, Pépin fit confirmer son sacre par le pape Etienne III. Mais, avant de mentionner l'évènement qui détermina cette seconde solennité, nous devons dire que ce prince marcha contre les Saxons, peuples belliqueux que nous verrons long-temps encore rebelles aux rois francs. Cette fois le clergé prit une part active aux hostilités, dont la cause était sainte : les Saxons avaient chassé divers missionnaires qui prêchaient la foi du Christ en Germanie. On vit donc des évêques en armes suivre les troupes de Pépin. Ce fut apparemment alors qu'ils se servirent de masses pour frapper leurs ennemis sans faire couler le sang, afin de ne pas manquer aux lois de l'Église, *qui abhorret a sanguine*. L'évêque de Cologne fut tué pendant cette guerre, où le roi des Francs vengea la vraie religion par des actes d'atroce cruauté.

Le souverain pontife fit célébrer à Rome des offices spéciaux, en actions de grace d'une expédition durant laquelle des milliers d'hommes étaient

tombés dans les champs saxons. Cette puissance, mitoyenne entre le ciel et la terre, se réjouit surtout de l'expulsion définitive des Sarrasins, autres hérétiques qui jusqu'alors s'étaient concentrés dans Narbonne. Voyant Pépin en si pieuse disposition, Etienne III accourut en France, pour lier ce prince à sa cause contre les Lombards et surtout contre l'empire d'Orient, qui possédait encore quelques provinces en Italie.

Le nouveau monarque, croyant rendre son usurpation plus solide en la rendant plus sainte, s'agenouille de nouveau devant le vicaire du Christ, et, après lui avoir promis le secours qu'il attend de ses armes, se fait une seconde fois sacrer. Dans cette cérémonie supplémentaire, Etienne fait *défense* aux Francs, par ordre exprès du ciel, de jamais choisir un souverain qui ne descende pas de Pépin. On voit que ce prince carlovingien songe déja à déclarer sa couronne héréditaire.

Cette consécration accomplie, le roi passe les Alpes avec Etienne ; il défait les Lombards, leur dicte les conditions de la paix, et délivre l'exarchat de Ravenne, occupé par les troupes de l'empereur d'Orient. Mais les traités arrachés par la force sont d'ordinaire peu stables : à peine le vainqueur a-t-il repassé les monts, que les vaincus reprennent les armes. Astolphe, roi des Lombards, assiège Rome; la capitale du monde chrétien, qui n'est plus celle du monde géographique, va tomber au pouvoir des assiégeans....... Etienne III envoie

un exprès à la cour de son allié. Par une lettre apostolique, pleine d'onction, il le prie d'accourir de nouveau en Italie. L'abbé de Fleury, dans son Histoire ecclésiastique, rapporte cette dépêche, où les archanges, les anges, les saints, conjurent et menacent tour à tour Pépin, au lieu de secourir directement la ville sacrée : ce qui eût été plus expéditif.

Plus irrité du manque de foi des Lombards que touché de l'éloquence céleste, le roi marche en toute hâte vers Rome, châtie Astolphe, purge définitivement de Grecs et de Lombards, Ravenne, Ferrare, Rimini, Ancône, et fonde la puissance temporelle dont les papes ont si souvent abusé *.

Pépin croyait l'Etat romain consolidé, lorsque Paul I, successeur d'Etienne, l'appela pour la troisième fois au secours du saint siège, menacé par *Didier*, successeur d'Astolphe. Ce prince lombard était pourtant une créature de la cour aposto-

* Plusieurs historiens ont avancé que l'empereur Constantin avait déja fondé la puissance temporelle des papes; mais, après des recherches profondes et consciencieuses, cette assertion a été démentie. Quelques personnes révoquent même en doute la donation faite par Pépin; du moins il est constant que de son règne datent les actes du saint siège qui annoncent des possessions territoriales.

Ainsi Pépin favorisa les deux causes qui amenèrent la ruine de sa race : l'établissement des grands fiefs et la puissance temporelle des papes, qui porta si loin l'influence du clergé.

lique, qu'il attaquait en ce moment : la reconnaissance ne fut jamais une vertu souveraine. Cette fois le monarque franc obtint, par une simple négociation, que le *patrimoine de saint Pierre* fût respecté.

Pendant d'autres guerres, trop étrangères à notre sujet, et que suivit la réunion de l'Aquitaine au royaume*, Pépin avait été sur le point de répudier *Plectrude*, sa femme, pour épouser une concubine. Le pape le dissuada de ce projet; et le roi, qui voulait à tout prix faire un sort à cette beauté sensible, la nomma supérieure d'un couvent de moines **.

Il faut conclure de plusieurs ordonnances datées de Vernon, que Pépin résida souvent dans cette ville, aujourd'hui peu marquante, du département de l'Eure; peut-être dépendait-elle du

* Grifon, frère de Pépin, toujours mécontent de son apanage, toujours prêt à se révolter, s'était réfugié à la cour du duc Gaïfre pour conspirer avec lui contre le monarque franc. Mais plus empressé de courtiser la duchesse que de jeter les bases d'une conspiration, il ne fit pas goûter à son hôte ce genre d'alliance, et dut fuir vers l'Italie. Rencontré dans la Maurienne par les troupes françaises, il fut assassiné. Gaïfre, obligé d'abandonner ses Etats, conquis dans la guerre dont nous supprimons les détails, eut le même sort. On doit ajouter que Pépin n'avait point ordonné ce double assassinat.

** Cette dame fut nommée abbesse du couvent de Beze. On a vu, dans la suite, plusieurs femmes diriger des couvens d'hommes. Louis XIII, après la mort d'un duc de Lorraine, donna l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à sa veuve.

comté de Paris. C'est là que, vers l'année 757, furent établis, par les statuts dits de Vernon, des archevêques *, ou du moins des évêques qui, dans un certain arrondissement, eurent la suprématie sur les autres prélats. L'ordonnance consacrant cette création, stipulait qu'il n'y aurait qu'un évêque pour chaque ville; ce qui prouve que, précédemment, il y en avait plusieurs. On conçoit cette concurrence sacerdotale : nous avons fait remarquer ailleurs que la profession était fructueuse. Ces mêmes statuts appliquaient l'excommunication à tous les délits : il ne faut pas se hâter d'attribuer cette disposition à une pensée superstitieuse; elle naissait d'une inspiration politique profondément sentie. En effet, jusqu'alors on n'avait connu chez les Francs que les peines pécuniaires, compensation, facile pour les riches, qui n'imposait aux travers, même aux crimes, qu'un frein insuffisant. Il n'en devait pas être ainsi de l'excommunication, dans un siècle où l'ignorance laissait la religion armée de toutes ses terreurs. Les statuts de Vernon recommandaient enfin une parfaite impartialité dans les jugemens, sans toutefois déterminer les attributions des juges. Seulement il leur était expressément en-

* Dès l'établissement du christianisme dans les Gaules, il y avait eu des *métropolitains*, évêques qui exerçaient une sorte de suzeraineté ecclésiastique sur les autres prélats; mais trois siècles de guerres, à peu près continuelles, avaient jeté une grande confusion dans cette hiérarchie.

joint de vider d'abord les causes des veuves et des orphelins.

Pépin tint à Vernon plusieurs de *ces cours plei-nières* où les souverains, dans tout l'éclat de la royauté, recevaient leurs seigneurs, qui leur remettaient de riches présens *. Ces grandes réceptions avaient lieu particulièrement pendant les fêtes de Pâques et de Noël. Sous le fondateur de la deuxième race, les assemblées nationales, appelées *Champs-de-Mars*, furent transférées au mois de mai. Dans ces imposantes réunions, les nobles vassaux renouvelaient l'hommage des fiefs; les vaincus apportaient le tribut qui leur était imposé. Les souverains alliés faisaient aussi offrir au roi, pendant la tenue *du Champ-de-Mai*, les présens qu'ils lui destinaient: un envoyé de Constantin V ** y remit à Pépin, en 758 ou 759, le premier orgue qui ait paru dans la Gaule: cet instrument orna l'église de Saint-Corneille, à Compiègne.

Pépin résidait quelquefois dans cette ville, qui,

* Pour livrer ces présens, les seigneurs avaient coutume d'adopter un costume particulier, qu'ils reprenaient chaque fois qu'ils avaient à faire un pareil hommage. On croit que de là vient le mot de livrée. *Hist. de France, par Anquetil, t. I, p.* 217.

** Constantin V fut surnommé *Copronyme*, par une circonstance singulière. Lorsque ce prince fut présenté sur les fonts baptismaux, il les salit, et imposa au clergé qui l'ondoyait, une *purification*, indépendante de celle opérée par le baptême.

certainement, était dans la circonscription du comté parisien. La reine Berthe *, femme affable et renommée par la grace exquise qu'elle montrait à sa cour, se plaisait beaucoup sur les bords de l'Oise. On doit penser que Paris, après les désastres dont il avait été le théâtre à la fin du sixième siècle, offrait peu d'attraits aux souverains; aussi ces princes n'y faisaient-ils, comme nous l'avons dit, que de rares apparitions. Il est probable que Pépin s'y rendit, vers l'année 760, à propos d'un procès que Gérard, comte gouvernant, eut avec l'abbé de Saint-Denis, relativement aux droits à percevoir au marché du *Pas-Saint-Martin*. A part cette circonstance, nous ne voyons pas que Paris ait offert aucun fait, aucune fondation méritant une mention historique, pendant le règne de Pépin-le-Bref; remarquons seulement que le commerce de cette ville s'accrut sous ce règne, par les relations fréquentes que les Francs eurent avec les peuples d'Italie; ce qui attira souvent les seigneurs dans la noire enceinte de la Cité, entrepôt, à peu près exclusif, des objets de luxe qu'ils affectionnaient.

Pépin, dont toute la vie avait été aussi labo-

* Berthe était une princesse fort belle; mais elle avait un pied plus grand que l'autre : ce qui lui avait fait donner le surnom de Berthe *au grand pied*. Cette reine, dont l'histoire n'a pas flétri la réputation, fut, dit-on, la fondatrice des *Cours d'Amour*, dans lesquelles un aréopage de dames connaissait des délits de lèse-galanterie. L'existence de ces gentilles institutions a été contestée.

rieuse, aussi agitée que celle de son père, ne vécut pas plus que lui. A peine avait-il achevé la conquête de l'Aquitaine, lors qu'atteint d'une hydropisie générale, à l'âge de cinquante-trois ans, il fut en peu de jours aux portes du tombeau. Ce prince, doué de cette stoïcité propre aux grandes ames, considéra sa fin prochaine avec calme, et fit paisiblement le partage de ses Etats entre deux de ses fils, *Charles* et *Carloman.* Il ne légua au troisième (*Gilles*) que le froc, la prière et le silence du cloître. Charles eut l'Austrasie et la Neustrie jusqu'à la Seine; Carloman la Bourgogne, l'Alsace et le reste de la Neustrie. Quant à l'Aquitaine, nouvellement incorporée à la monarchie, chacun des frères en eut une partie. Le premier roi carlovingien laissait aussi trois filles: deux prirent le voile; la troisième épousa le comte d'Angers. Elle donna le jour à ce *Roland*, que les poètes et les romanciers ont exalté, mais dont l'histoire repousse les gigantesques exploits. Tous ces enfans étaient nés de la reine Berthe.

Quelle que soit l'opinion qu'on adopte sur l'usurpation de Pépin, il faut convenir que cet évènement fut utile à la nation, en mettant fin à une longue succession de règnes honteux, dont l'infamie rejaillissait sur elle. Si le gouvernement de ce prince, sans cesse entravé par les guerres, ne fut pas heureux, on ne peut disconvenir du moins qu'il n'ait préparé, pour l'avenir, des élémens de grandeur, que nous verrons fructifier

sous la main puissante de son successeur. Ajoutons que Pépin ne régna point despotiquement: fidèle aux vieilles institutions des Francs, que ses prédécesseurs avaient presque toujours éludées, il communiquait toutes les affaires importantes aux assemblées nationales, et faisait discuter, dans leur sein, les lois qu'il avait méditées. Le plus souvent, sa volonté y servait de règle, non parce qu'il était roi, mais parce qu'il exerçait sur les esprits l'ascendant qu'obtiennent partout les hommes supérieurs. La sagesse de ce prince se grava profondément dans la mémoire des hommes: longtemps après son règne, on disait, pour vanter la haute prudence de quelqu'un: *il est prudent comme Pépin*. Quant à sa valeur, l'histoire en a consacré lest émoignages ineffaçables. En un mot, la réputation de Pépin brille d'un vif éclat entre l'éclatante renommée de son père, et la gloire immortelle de son fils.

En l'année 768, deux cent quatre-vingt-six ans après l'invasion des Francs, et lorsque les ténèbres de la barbarie, devenues de plus en plus épaisses depuis la chute du grand empire, couvraient le monde, apparut un homme dont l'égal ne put être reproduit que par l'élaboration de dix siècles: Charlemagne fut proclamé en 768; le temps, dans sa lente ponctualité, produisit Napoléon en 1768 *.

* Il est aujourd'hui hors de doute que, depuis son avènement au trône, Napoléon, afin de se donner une origine française, se rajeunit d'un an. La Corse fut réunie à la France

Charles fut couronné roi d'Austrasie à Noyon; il était âgé de vingt-quatre ans. Carloman reçut à Soissons la couronne de Neustrie; il atteignait à peine sa dix-huitième année. Mais le partage du royaume fut de courte durée: après avoir vaincu de concert le vieux duc d'Aquitaine, sorti d'un cloître pour essayer de venger son fils *Gaïfre*, les deux princes se brouillèrent, et leur mésintelligence allait éclater lorsque Carloman mourut *. Alors Charles I resta maître unique de la monarchie; alors commença cette carrière prodigieuse dont nous signalerons en courant les principaux faits.

Au moment où l'héritier de Carloman réunissait sa couronne à celle qu'il portait déja, ce prince vivait en concubinage avec une *Himiltrude* dont il avait une fille; la reine Berthe, humiliée d'un tel commerce, passa secrètement en Italie, et en ramena *Hermengarde*, sœur de *Didier*, roi des Lombards, que Charles épousa. Mais cette union, qu'il avait formée peu volontiers, déplut bientôt au prince franc; il répudia la princesse italienne, la renvoya à son frère et prit *Hilde-*

en 1768; il se fit naître en 1769; mais sa naissance remonte réellement à la première de ces années.

* Ce prince laissait deux fils, qu'il avait eus de Gerberge. Nul doute que le trône de leur père ne leur fût acquise. Mais les seigneurs austrasiens et bourguignons donnèrent, dit-on, à Charles la couronne du défunt; et cela, disent quelques écrivains, sans qu'il l'eût demandée, ce dont il est permis de douter.

garde, jeune Allemande, dont il était fort amoureux.

Le monarque lombard, profondément blessé d'un affront qui flétrissait sa famille, unit en secret son ressentiment à celui de *Tassillon*, duc de Bavière, et parent de Gerberge, également humiliée par l'exhérédation des fils qu'elle avait eus de Carloman. La vengeance des deux reines causa plus tard la ruine de leurs vengeurs.

Signalons, aussi rapidement qu'ils furent accomplis, les exploits guerriers de celui que nous nommerons désormais *Charlemagne*. A la première étincelle de révolte des Saxons, hordes indomptables, dignes de leurs ancêtres, les Scythes, le héros se précipite sur eux, les bat, les disperse, occupe leur principale forteresse, brise leurs idoles, laisse des garnisons nombreuses dans le pays, et repasse le Rhin avec des otages qui garantissent la soumission du reste de la nation. A peine reposé d'une si laborieuse expédition, Charlemagne franchit les Alpes pour secourir le pape Adrien I, attaqué par Didier. Celui-ci essaie en vain d'opposer quelque résistance à son ennemi; mais que peut sa faible armée contre les innombrables Francs qui inondent l'Italie? Le roi lombard est vaincu, fait prisonnier, dépossédé, rasé, et meurt de chagrin dans un couvent..... La Lombardie est réunie aux Etats de Charlemagne.

Ce monarque avait délivré le saint siège : on va

voir à quel prix. Il établit à Rome des magistrats qui jugent en son nom, donne l'investiture aux évêques, et se réserve de confirmer l'élection du pape. Cette domination étant établie dans la ville de Romulus, Charlemagne reprend le chemin de la Gaule; mais, en passant à Milan, il ceint la *couronne de fer*, insigne des rois lombards; leur Etat prend le titre de *royaume d'Italie* *.... Le roi, c'est Charlemagne.

Pendant ces évènemens, les Saxons, qui ne doivent être soumis qu'au jour funèbre où la population de leur pays sera passée de la surface du sol dans son sein glacé, les Saxons ont repris les armes, sous le commandement d'un chef appelé *Vitikind*, ennemi terrible, dont la valeur lassera long-temps l'héroïsme de Charlemagne lui-même. L'Alexandre franc accourt en Germanie; alors les rebelles posent les armes, flattent l'oreille de l'illustre guerrier par la demande presque unanime du baptême; ils sont absous. Leur pays est couvert de monastères, inondé de moines : on les catéchise; le pieux Charlemagne annonce au pape une nation entière d'élus.... Mais *Vitikind* n'a point accédé à cette dévote soumission; la rage au cœur, le blasphème aux lèvres, il se retire en Danemarck pour attendre une nouvelle occasion de révolte.

* On voit que Napoléon ne fit que relever d'anciennes institutions dans la Lombardie; et, qu'en cela, il copia Charlemagne.

Cependant les Sarrasins n'avaient point entièrement abandonné la Gaule; établis dans cette province méridionale, appelée aujourd'hui la Navarre, ils faisaient souvent des courses sur les terres de l'Aquitaine, encore peu soumise au monarque franc. Il y avait d'ailleurs, dans le pays, confusion et mauvais voisinage entre les seigneurs maures et les seigneurs chrétiens. Charlemagne, à la tête d'une puissante armée, s'y rendit pour régler ces intérêts litigieux.

L'arbitre armé prend d'abord Pampelune, fixe ensuite les limites respectives des parties dissidentes, et forme entre elles des alliances; ayant soin d'écarter, comme inconciliable, tout ce qui tient à la religion.

Cette confédération, formée dans l'intérêt de Charlemagne, plutôt que dans celui des peuples qui la composaient, devait être un rempart contre les entreprises des Sarrasins d'Espagne. Le héros revenait, triomphant et satisfait, d'une expédition qui lui permettait de surveiller sans distraction les peuples du nord, lorsque, tout à coup, son arrière-garde, apparemment éparpillée avec trop de sécurité, fut brusquement attaquée par les Gascons, au lieu appelé Roncevaux. Les Francs se battirent comme des lions; mais leurs ennemis, embusqués dans les Pyrénées, faisaient rouler sur eux d'énormes roches, qui brisaient entre leurs mains d'inutiles épées, et les écrasaient eux-mêmes sous leurs armures étincelantes. Là périt, avec l'élite des vail-

lans compagnons de Charlemagne, son neveu Roland, si célèbre dans les superstitieux récits de l'archevêque Turpin, si poétique dans les vers de l'Arioste. Lorsque, voyageur curieux, vous traversez le silencieux vallon où ces braves dorment depuis mille ans, on vous montre encore leurs tombes, gigantesques comme leurs exploits.... Mais croyez avec mesure : les pâtres de Roncevaux n'exploitent pas moins habilement que les cicérones romains, la crédulité des voyageurs.

Nous ne suivrons pas le monarque franc dans toutes ses expéditions contre les Saxons : toujours battus, toujours catéchisés par les vainqueurs, et toujours rappelés au noble amour de la patrie par le stoïque Vitikind, ils repoussèrent, pendant un tiers de siècle, le christianisme et le joug. La résistance à l'oppression était devenue le principal élément de leur vie; et lorsque leur chef, dont le bras était engourdi à force de combats, eut enfin accepté le baptême, il fallut dépeupler leur pays pour le soumettre; lors même que ces contrées furent désertes, les cadavres qui reposaient sous le gazon s'armaient encore de leurs miasmes putrides contre d'odieux dominateurs.

Dans la longue période qu'il employa à ranger les Saxons sous ses lois, en les réunissant aux Flamands et aux Helvétiens, Charlemagne soumit, tour à tour, les Italiens révoltés, les Bretons de l'Armorique, qui s'étaient flattés de conserver leur indépendance; les Bavarois, dont il réunit

les terres à son royaume; les Arabes et les Huns, auxquels il arracha l'Autriche et la Hongrie; en un mot, tous ceux qui songeaient à lui résister.

Abrégeons une nomenclature d'actions illustres trop étrangères à notre sujet; hâtons-nous de montrer Charlemagne revêtu de la pourpre impériale. Empereur par le pouvoir, il ne lui manquait que ce titre : on le lui décerna, sans qu'il eût paru le desirer.

C'était le jour de Noël; Charlemagne avait reconduit à Rome le pape Léon III, un moment fugitif; le prince franc priait à l'autel de saint Pierre. Tout à coup l'auguste pontife s'avance vers le roi, lui met une couronne sur la tête, et le peuple s'écrie : *Vive Charles, auguste et* PACIFIQUE *empereur des Romains, couronné de la main de Dieu.* Charlemagne se leva avec surprise, dit Eginhard *, et témoigna au saint père son chagrin d'une cérémonie, dont sa pieuse humilité s'effarouchait. Ce monarque se laissa néanmoins conduire sur une espèce de trône; Léon,

* Le témoignage de cet historien, élève du moine anglais Alcuin, est suspect dans tout ce qui se rattache à la vie de Charlemagne, dont il était le secrétaire. Du reste, c'était un homme fort distingué; et si l'on en croit certaines chroniques, l'une des filles de Charlemagne fut sensible à son mérite, jusqu'à lui accorder ses plus intimes faveurs. Il n'est pas certain que cet écrivain ait épousé cette princesse. Nous reparlerons d'Eginhard.

en se prosternant, lui déclara qu'il devait quitter le titre modeste de patrice, qu'on lui avait décerné jadis, et que la dignité d'empereur lui était acquise.

Ainsi finit cette comédie, habilement jouée, mais dont le nouvel Auguste révéla le secret, en annoncant l'intention de faire occuper par ses troupes, ce que les empereurs d'Orient possédaient encore en Italie. L'impératrice Irène, alarmée d'un tel projet, fit proposer alors à Charlemagne une singulière compensation : elle lui offrit d'aller à Aix-la-Chapelle partager sa couche. L'empereur n'hésita point à accepter cet hymen, qui devait placer sur sa tête la double couronne d'Orient et d'Occident ; il se disposait à conclure lorsque sa future épouse fut détrônée par Nicephore. Celui-ci se prêta du moins au partage, non plus du monde, le calife Aaron-al-Raschild en possédait la moitié, mais de l'Europe, comprise, sauf l'Espagne, dans les deux empires. Arrêtons-nous à l'année 801, où se termina la vie militaire de Charlemagne, et reprenons une série d'autres fastes, en les groupant, autant que possible, autour de notre sujet.

Paris était un faible point dans les immenses possessions de l'empereur; il visita pourtant plus d'une fois cette ancienne capitale de Clovis, dont il estimait la renommée guerrière. Voyons si quelques reflets de ce règne éclatant vinrent se refléter sur les murs parisiens.

Charlemagne, en parcourant l'Italie, s'était

convaincu qu'il y restait certaines traces de cette brillante civilisation que Rome antique avait répandue partout, et, sous ce rapport, il reconnut que les peuples de la Gaule étaient bien inférieurs aux nations ultramontaines. Voulant rallumer les lumières de la pensée et des arts dans ce pays où jadis elles avaient brillé d'un vif éclat, l'empereur en visita toutes les provinces: rendu sur les bords de la Seine vers l'année 779, il y établit, avec l'assistance de ce qu'il y avait de moins ignorant parmi le clergé, une école où l'on enseignait à lire, à écrire, quelques élémens de calcul et l'art, fort honoré alors, de chanter au lutrin. Si Charlemagne eut poussé plus loin son système d'instruction, non-seulement il eut manqué d'instituteurs, dans un temps où sa cour même n'offrait que trois hommes lettrés : *Paul d'Aquilée*, Alcuin et Eginhard; mais l'aptitude, disons plus, le discernement des élèves eût été rebelle à l'enseignement. L'esprit humain n'était pas encore disposé, dans les Gaules, à recevoir ce germe fécond: il n'avait pas achevé de parcourir sa période d'ignorance. Charlemagne et peu d'hommes avec lui ressemblaient à ces astres lumineux qui brillent dans une nuit sombre.

Que faut-il donc penser des écrivains qui, non contens d'établir une école dans le *palais de l'empereur à Paris*, la décorent du nom pompeux d'académie, et vont jusqu'à raconter que ce prince fut le fondateur de l'Université parisienne? Charlemagne, fervent propagateur du sacerdoce, aug-

menta, dans le comté, le nombre des écoles où l'on instruisait les jeunes clercs destinés au service divin: il est probable que s'il n'en existait ni près de la cathédrale, ni dans les abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés, il dut en être établi à cette époque.

On doit présumer qu'en l'année 802, Charlemagne revint à Paris; car ce ne put être de son palais de Ratisbonne ou d'Aix-la-Chapelle qu'il ordonna au comte de Paris, nommé Etienne, et à l'abbé de Saint-Denis, Fardulfus, d'inspecter la justice dans les territoires de Paris, Melun, Chartres, etc.

Ce même Etienne, qualifié comte de Paris, est nommé dans un capitulaire de Charlemagne, qui devait être publié en la Cité, et lu devant les échevins (*coram scabineis*). Quel que fut le contenu de cette ordonnance, on voit par son libellé que des magistrats, des évêques, des abbés, des comtes étaient appelés à le signer, après avoir assisté, purement et simplement, à sa lecture. Tous ces fonctionnaires étaient donc des instrumens passifs d'autorité, sans aucune mission populaire, sans la moindre attribution municipale.

En 811, le comte Etienne et sa femme Amaltrude font une donation à la cathédrale de Paris, désignée dans l'acte dressé à ce sujet, *sainte Marie* et *saint Etienne*.

Le comte de Paris, sous Charlemagne, était, à ce qu'il paraît, un seigneur dévot; nous ignorons s'il avait plus de moralité que ceux de ses collègues

auxquels Charlemagne recommandait, par un capitulaire, d'être à jeun quand ils montaient sur leur tribunal.

Paris fut privé d'une forte partie de son commerce, sous Charlemagne et plusieurs de ses successeurs : la cour était désormais trop éloignée de cette ville pour y acheter les objets de luxe qu'elle recherchait; ce fut pour long-temps une source de richesses tarie. Aussi Paris souffrit-il beaucoup des deux famines qui désolèrent la France pendant les années 779 et 793 : des familles entières périrent de faim à l'une et à l'autre époque. Dix-sept fois, dans l'espace d'un siècle, on verra reparaître ce terrible fléau qui, par une fatale périodicité, quelquefois chaque année, semblera disputer aux Normands la tâche funeste de désoler la France, et tuera les infortunés auxquels ces brigands laisseront la vie. Nous esquisserons ce tableau en frémissant; reportons en ce moment notre attention sur des scènes moins déchirantes.

Cependant Charlemagne poursuivait avec persévérance les deux grandes tâches qui remplirent toute sa vie : il convertissait l'idolâtrie saxonne à la foi du Christ, et propageait partout un autre culte, non moins utile, celui du savoir. Mais la sagesse de l'empereur, qui brilla constamment dans ce dernier soin, se démentit trop souvent dans le premier. Mahomet avait dit : *Crois ou je te tue*; le nouveau César était-il moins cruel en disant : *Si quelqu'un se cache pour échapper au*

baptême, qu'il meure *. Ah! du moins on peut louer sans restriction ce grand prince, lorsqu'il parcourt les écoles pour y recommander l'aptitude: « Rendez-vous habiles, dit-il, je vous « donnerai des évêchés, de riches abbayes, et il « ne sera pas un moment où je ne m'empresse « de vous témoigner mon estime. » Puis, mécontent des jeunes étudians nobles qui négligent l'étude parce qu'ils croyent posséder les biens réels, il ajoute: « Parce que vous êtes riches, que vous « êtes fils des premiers de mon empire, vous « croyez que votre naissance et vos richesses vous « suffisent; que vous n'avez pas besoin de ces « études qui vous feraient tant d'honneur; vous « vous complaisez dans une vie délicate et efféminée; vous ne songez qu'à la parure, au jeu et « au plaisir. Mais je jure par le Dieu qui m'entend que je ne fais aucun cas de cette noblesse, « de ces richesses qui vous attirent de la considération, et si vous ne réparez au plus tôt, par des « études assidues, le temps que vous avez perdu « en frivolités, jamais, non jamais vous n'obtiendrez rien de Charles. » Et lorsqu'on proposait à ce prince de faire mourir *Paul d'Aquilée*, qui avait servi Didier dans une conspiration contre lui, qu'il se montrait grand par cette réponse: « Qui donc nous dédommagera de la perte d'un « homme en même temps si bon poète et si bon « historien? » Charlemagne avait formé dans son

* *Baluzii capital., t. I, col.* 252.

palais d'Aix-la-Chapelle une bibliothèque; il ne perdait aucune occasion de l'augmenter; ses filles mêmes travaillaient à copier des manuscrits. Pendant ses repas, il conversait avec des savans qu'il avait attirés à sa cour, par des honneurs ou des bienfaits; la nuit, il se relevait, dit-on, pour étudier le cours des astres, et souvent il jetait sur le papier les remarques que lui suggéraient ses observations astronomiques.

Mais l'empereur dépassait les bornes qu'il devait se proposer dans cette carrière, lorsqu'il se martelait le cerveau pour faire des vers latins, ou quand il s'asseyait sur les bancs des conciles pour ergoter sur les points ardus de la doctrine chrétienne : cette prétention visait au pédantisme qui, d'ailleurs, devait être le partage d'un siècle où le goût ne pouvait encore ni mesurer, ni châtier le savoir. On se croit parvenu au temps de la Calprenède et de Scudery, lorsqu'on voit que Charlemagne, dans une petite société érudite qu'il s'était plu à réunir autour de lui, se faisait appeler *David*, donnait au moine Alcuin le nom d'*Homère* et à son secrétaire Eginhard celui d'Horace. Il est bon d'ajouter, pour caractériser le goût qui présidait à cette petite académie, que le même Alcuin, son régulateur, avait proscrit *Virgile*, poète capable, disait-il, de gâter ses élèves *.

* Cet écrivain, qui se plaisait à rechercher des tours laborieux, des raffinemens, des difficultés, dans les vers latins qu'il composait, ne pouvait aimer l'élégante pureté, les cou-

Les historiens rapportent que Charlemagne avait appris quatre langues; mais on doit présumer qu'il se servait de préférence du *tudesque*; quelques écrivains ajoutent même que l'empereur composa une grammaire dans cette langue, ce qui prouve qu'il l'affectionnait particulièrement. Une triste réflexion naît dans la pensée en songeant que l'un des plus grands princes qui aient régné sur nous, ne parlait pas habituellement notre langage.

Par suite du défaut de critique dont nous avons parlé, presque tous les ouvrages du huitième siècle étaient semés de vers, même les compositions les plus graves, comme celles traitant de théologie et de législation. Mais par malheur cette poésie n'était pas aussi bonne que féconde : la rime, qu'on essayait d'y introduire, outrageait souvent la raison. On aimait surtout les acrostiches; les papes même s'exerçaient à vaincre ces puériles difficultés, réléguées aujourd'hui dans nos classes de septième: *Adrien* envoya à Charlemagne une pièce de vers latins qu'il avait composée, et dont tous les mots commencaient par un C.

Ce fut un temps plus utilement employé que celui consacré à l'étude de l'astronomie * et du cal-

leurs si vives, si naturelles, les pensées si harmonieusement modulées du grand poète. Le pédant barbare s'écriait : *Non egetis luxuriosâ Virgilii vos pollui facundiâ.*

* La citation suivante donnera une idée des connaissances astronomiques du temps : « La lune n'éclaire que par la réflexion de la lumière du soleil : elle est comme un miroir qui

cul; mais comme l'esprit humain admet rarement, dans son essor, une règle qui peut-être le comprimerait, quelques savans prétendirent avoir acquis l'art chimérique de la divination, par l'examen des astres et le rapport des nombres.

Le génie, entendu dans sa plus grande expansion, a peut-être un type unique: nous avons vu les mêmes projets se reproduire chez les cinq à six hommes privilégiés de la création qui, dans l'espace de vingt siècles, ont écrit leur nom à des hauteurs que les autres humains n'ont pu atteindre. Après avoir conquis les États et soumis les nations, ils se sont pris à les éclairer, puis ils ont voulu vaincre la nature elle-même, afin que rien ne fût insoumis pour eux. Ainsi Charlemagne, vers

réfléchit la lumière, sans renvoyer la chaleur. Les autres planètes brillent de leur propre lumière; les étoiles reçoivent la lumière du soleil. Il se nourrit d'eau, et est plus grand que la lune. Chaque planète à une couleur particulière, que l'éloignement empêche de distinguer. Le ciel est composé d'un feu subtil. Il est rond, concave. La terre, seule immobile, est son centre; de ses cinq zônes, il n'y a que les deux tempérées qui sont habitées. » *Spicilège*, *t. III, page* 325.

Cependant on faisait dès cette époque des sphères célestes; il est aisé de juger de leur exactitude. Les astronomes du huitième siècle n'étaient pas d'accord sur la forme du globe terrestre : les uns le faisaient rond, les autres carrés. La division s'en faisait, comme on le pense bien, en trois parties : l'Europe, l'Afrique et les Indes. On croit que Charlemagne, qui parcourut tant de pays, en fit faire la description. Mais s'il exista de son temps des cartes, elles durent être bien imparfaites.

l'année 792, voulut joindre le Rhin au Danube; si ce gigantesque projet échoua, ce ne fut pas faute de connaissances propres à son exécution : on connaissait déja le nivellement des terres et la conduite des eaux ; mais le temps et le repos manquèrent à l'empereur. Avec plus de loisirs on eut mieux attaqué les difficultés qui entravèrent les travaux : le besoin, précepteur infaillible des hommes, eut sans doute fait découvrir des moyens mécaniques pour épuiser les eaux *, excaver les rocs et prévenir les éboulemens.

Charlemagne avait peu de foi dans la médecine; cependant il en favorisait l'étude, et fut le fondateur de l'école de Salerne, devenue fameuse quelques siècles plus tard. Les médecins, qu'on appelait alors *physiciens*, se bornaient à prescrire des médicamens : les grands entretenaient toujours une pharmacopée dans leurs châteaux. Mais l'art des opérations chirurgicales était inconnu, comme l'anatomie qui en est la base.... Fatale ignorance à une époque où la science aurait pu disputer tant de victimes à la guerre !

Les arts du dessin, qui, sous Dagobert I[er], avaient été appliqués avec quelque succès à l'orfèvrerie, étaient bien dégénérés au temps de Charlemagne;

* La vis d'Archimède, machine à l'aide de laquelle on fait monter les eaux, des plus grandes profondeurs aux points les plus élevés, était connue depuis long-temps au huitième siècle; mais l'usage n'en avait point été introduit dans les Gaules, ou du moins s'y était perdu.

peut-être ciselait-on encore à Paris avec une certaine habileté; mais cette ville, éloignée de la cour, laissait péricliter les industries qui s'étaient développées précédemment dans son sein. Si l'on doit s'en rapporter au style de ce qui reste du palais d'Aix-la-Chapelle, l'empereur qui le fit élever recherchait peu la belle architecture : ce prince avait pourtant parcouru l'Italie et l'Espagne, où de beaux débris antiques et de fastueux monumens goths eussent pu former son goût. Les édifices qu'il fit construire ont le mérite d'être solides; mais l'aspect en est triste et disgracieux.

La peinture et la sculpture se bornaient, au huitième siècle, à quelques essais informes; la profession d'artiste était inconnue. Mais, en récompense, le chant d'église obtenait un succès qui ressemblait à la vogue de nos jours; car on assistait aux offices divins autant pour goûter un plaisir que pour satisfaire à un devoir. Souvent prolongée pendant la durée des nuits, leur célébration répondait à l'heure de nos spectacles modernes; disons tout, c'en était un pour la noblesse du temps. Charlemagne avait toujours à sa suite des chantres détachés de ses cathédrales : dans un de ses voyages à Rome, ces singuliers courtisans portèrent un défi aux chantres du pape ; le faux - bourdon italien, connu sous le nom de chant *grégorien*, triompha dans cette lutte; l'empereur le fit adopter par ses églises métropolitaines. Cette révolution de lutrin divisa un mo-

ment l'église ; il y eut des intonations orthodoxes ou hérétiques, selon les divers partis : on n'excommunia pourtant personne à propos de plain-chant.

Tel était l'état des connaissances humaines sous un souverain qui, s'il eût trouvé son siècle à sa hauteur, eut amené la renaissance huit cents ans plus tôt qu'elle n'est venue. Charlemagne portait en lui l'étincelle de toutes les lumières ; mais, jetées sur son siècle, elles s'y éteignaient. Il fit beaucoup d'efforts et obtint peu de succès. Toutefois sa main souleva le voile de l'ignorance assez pour laisser entrevoir tout ce qu'il dérobait de trésors ; quelques hommes les exploitèrent, lentement il est vrai, mais constamment..... le voile ne retomba plus. Certes ! en songeant à l'époque où vivait Charlemagne, on peut mettre l'impulsion qu'il donna à la pensée, au rang de ses plus illustres actions.

Ses fastes s'enrichirent aussi du soin qu'il prit de la législation, et surtout de l'attention qu'il apporta à l'exercice de la justice. Ce prince, qui n'avait pu changer les mœurs aussi vite que les institutions, sentit que la loi salique pouvait toujours agir sur des hommes encore plus près de la barbarie que de la civilisation : il réforma donc cet œuvre de Clovis, y fondit plusieurs lois des deux premiers Clotaires et de Dagobert, ajouta à cette collection des dispositions empruntées à la législation des Allemands qu'il avait soumis, et

publia le tout en un seul code, sous le titre de *Capitulaires* *. Cet ouvrage, défectueux dans son exécution, répondait cependant à une grande nécessité : il formait un corps de droit civil ; il présentait, quoique imparfait, quoique entaché encore de la barbare coutume des combats judiciaires, un système pénal, qui, d'une part, préviendrait le crime, et, de l'autre, mettrait un terme à l'arbitraire du châtiment. Entre l'absence absolue de toute législation et l'établissement d'un code régulier, on a fait les trois-quarts du chemin lorsqu'on a obtenu les plus mauvaises lois.

Quant à l'exercice de la justice, le prince législateur montra une sagesse digne des plus beaux temps d'Athènes. Charlemagne était doué surtout de cet esprit d'ordre qui sait tout régulariser. « C'est à vous, dit-il aux prêtres, qu'il appartient de donner aux peuples l'exemple des bonnes mœurs : probes et chastes, vous prêcherez hardiment l'honneur et la continence. J'assurerai votre subsistance par des dîmes ; car, pour être fermes dans vos remontrances, il faut que vous soyez indépendans. Vous, magistrats, dit-il aux juges, vous exercez aussi une sorte de sacerdoce ; pour inspirer à vos cliens l'amour de l'équité, offrez-leur votre propre conduite pour modèle, et gardez-vous d'être cupides, car partout où les présens entrent, la justice s'enfuit. »

* Lois rangées par chapitres. Ce titre n'était pas nouveau ; on s'en était servi sous Clotaire ; et peut-être auparavant.

Malheureusement ni les prêtres ni les juges ne furent fidèles à ces exhortations; le sacerdoce et le siège continuèrent long-temps encore d'être infestés de corruption : les évêques, les abbés, les moines, les religieuses menaient la vie la plus déréglée et la plus dissolue, tout en se livrant aux pratiques d'un bigotisme affecté, tandis qu'au tribunal la balance des juges penchait toujours du côté où l'or pesait.

Mais le prince qui prescrivait au clergé et à la magistrature de fournir au peuple l'exemple de l'honneur et de la continence, le donnait-il lui-même dans sa vie privée? apparemment non, car ce prince nous prouve que de bien mauvaises mœurs étaient nées sous le toit de son palais. Voici le capitulaire que Charlemagne publia lorsque, en 806, il forma des États à trois de ses fils *. « Il « nous a plu d'ordonner, leur dit-il, que, dans quel-« que occasion que ce soit, de quelques crimes que « l'on accuse vos enfans, ils ne soient point, sans dis-

* Dans ce partage, l'âge n'eut aucun titre à la faveur, ainsi qu'on va le voir. Pépin-le-Bossu, l'aîné des fils de Charlemagne, fut tondu et jeté dans un cloître, en punition d'une révolte contre son père; Charles, fils puîné, obtint pour apanage le duché du Maine; Louis reçut la couronne d'Aquitaine, et Pépin, depuis long-temps proclamé roi d'Italie, fut confirmé dans la possession de ce royaume. Charlemagne conserva le surplus de ses vastes Etats et la couronne impériale, avec sa double suzeraineté de père et d'empereur. Mais voulant dès ce moment prévenir les discussions qui pourraient survenir entre les trois frères régnans, lorsqu'ils songeraient à par-

« cussion, sans forme de procès, privés malgré « eux de leur chevelure; qu'on ne leur coupe « point les mains, qu'on ne leur arrache point les « yeux et qu'on ne les égorge point; nous voulons « qu'auprès de leurs oncles, ils soient honorable- « ment traités. » De quels principes, bon Dieu! avait donc été nourrie l'ame des princes auxquels l'empereur croyait devoir, en présence du peuple, adresser de telles recommandations.

En 813 le partage de 806 fut anéanti par la mort de Charles et de Pépin; Charlemagne associa Louis à l'empire, Bernard, fils naturel de Pépin, ceignit la couronne de fer.

On vit peu de femmes, même à cette époque, portées à commettre le crime; mais le règne de Charlemagne fut fécond en galanteries, et, de son temps, les mœurs du sexe ne furent pas exemplaires. Les filles mêmes de l'empereur, qui vivaient dans son palais, eurent toutes cinq des amans, et leur père, fort contre toute la terre, n'eut que des faiblesses à opposer à leurs vices... Nous hésitons à croire qu'il

tager sa succession, il y pourvut par un testament, et fit jurer aux légataires qu'en cas de contestation ils auraient recours, non aux batailles ou au duel, mais *au jugement de la croix*. Cette épreuve judiciaire consistait à tenir les bras étendus et immobiles devant l'autel. Celle des parties qui supportait le plus long-temps cette épreuve, avait incontestablement le bon droit, et gagnait son procès. On est surpris qu'un homme de la trempe de Charlemagne ait pu recommander un tel moyen, à moins qu'il n'eût en vue de prévenir l'effusion du sang.

ait eu, comme quelques historiens l'ont écrit, de secretes raisons pour excuser les dérèglemens de ces princesses. Quoi qu'il en soit, le pouvoir impérial ne froissa leur couronne de myrte qu'après la mort de cet empereur : nous mentionnerons plus tard les rigueurs que Louis-le-Débonnaire exerça sur deux de ses sœurs, que Paris verra captives dans son plus vieux palais.

La vie privée de Charlemagne ne fut pas plus exempte de blâme que celle des princesses, ses filles : l'histoire lui donne cinq femmes et quatre concubines, encore le chiffre de ces dernières nous semble-t-il singulièrement modéré. Disons cependant avec Montesquieu : « Il fut peut-être trop sensible au « plaisir des femmes, mais un prince qui gouverna « toujours par lui-même, et qui passa sa vie dans « les travaux peut mériter plus d'excuses. » On sait d'ailleurs que la galanterie de Charlemagne n'entraîna jamais ni désordre, ni dilapidations : « Il mit « une règle admirable dans sa dépense, poursuit « l'auteur de l'Esprit des lois ; il fit valoir ses do- « maines avec sagesse, avec attention, avec éco- « nomie.... On voit dans ses capitulaires la source « pure et sacrée d'où il tira ses richesses ; je ne dirai « plus qu'un mot : il ordonnait qu'on vendît les œufs « de ses basses-cours, les produits de ses jardins ; « et il avait distribué à son peuple toutes les ri- « chesses des Lombards, et les immenses trésors « de ces Huns, qui avaient dépouillé l'univers. »

Nous laisserons nos lecteurs achever l'éloge de

ce grand prince, et déterminer les restrictions qu'on doit y apporter. L'histoire de Charlemagne est comble de grands souvenirs; sa gloire est populaire: sous le chaume du hameau, dans la cabane mobile du pâtre, où l'œil de l'homme s'arrête en vain sur un livre ouvert, deux noms, *Charlemagne* et *Napoléon*, ne seront jamais étrangers.

A la fin de son règne, l'empereur eut le chagrin de prévoir l'invasion des Normands *, qui bientôt va donner une funeste célébrité à ce Paris dont nous écrivons spécialement l'histoire. Un jour que, debout sur le bord de la mer, il vit ces brigands enlever les troupeaux d'un village et les emporter dans leurs vaisseaux, il s'écria: «Eh! quoi, à ma « vue, dans ce haut point où j'ai placé la puissance « des Français! Ah! que sera-ce un jour si la France « s'affaiblit! que de calamités ils lui feront souf-« frir. »

Charlemagne mourut, obsédé par ces appréhensions, dans son palais d'Aix-la-Chapelle, en l'année 814.... Ce héros avait soixante-dix ans. Napoléon, qui d'une petite maison d'Ajaccio se traça, avec l'épée, une route glorieuse jusqu'au premier trône du monde, avait réuni à la France,

* Les Normands, ou *hommes du nord*, peuples partis du Danemarck, de la Suède et de la Norwège, sur des navires légers, ou plutôt des barques, qui pouvaient naviguer sur les fleuves, vinrent d'abord piller nos côtes, puis remontèrent les rivières, et s'avancèrent jusqu'au cœur de la France. Leur premier débarquement date de l'année 808.

agrandie par ses armes, la tombe où Charlemagne repose depuis dix siècles. Un fils de Henri IV a donné froidement cette grande dépouille au roi de Prusse..... Fallait-il donc abandonner à l'étranger le résidu d'une gloire immense, qu'un étui pouvait contenir.

❧

CHAPITRE II.

LES NORMANDS, PARIS SACCAGÉ PAR EUX.

Nos aïeux se battaient fort bien au moyen âge; mais l'art précieux de défendre un pays, porté si loin par César et ses émules, s'était perdu dans le naufrage du grand empire. Une armée française sur le champ de bataille ne laissait pas échapper aisément la victoire; rentrés dans leurs châteaux crénelés, ses chefs ne songeaient plus qu'à chasser, à bien vivre, et à piller dans leur voisinage ou sur les grands chemins. Il n'existait point de système défensif pour les frontières; Charlemagne avait reconnu ce vice; mais il n'était pas en son pouvoir d'y remédier. Des forteresses, on n'en manquait pas; mais, à moins que le pays ne fût déja occupé par l'ennemi, elles étaient à peu près vides de garnisons. On sait comment les armées se recrutaient : au premier signal du danger, le roi demandait des soldats aux seigneurs; ceux-ci levaient leurs cohortes aussi rapidement qu'ils le pouvaient, marchaient à leur tête, et tout Français était guerrier tant que les hostilités duraient. Mais dès qu'elles avaient cessé, l'homme d'ar-

mes redevenait artisan ou cultivateur : accrochant son armure aux murailles de sa chaumière, il reprenait le soc de la charrue, la bêche ou le rabot. Nulle puissance ne pouvait le retenir sous le harnais; car, en lui demandant de la valeur et du sang, on ne lui donnait que la gloire pour toute solde; après les guerres, ses maîtres se hâtaient de le renvoyer à ses occupations : la monarchie ne nourrissait ses défenseurs que dans le temps qu'ils allaient se faire tuer pour elle. Alors même l'État ne pourvoyait pas à leur subsistance, car c'était de pillage ou de butin qu'ils vivaient.

Dans l'absence de toute armée régulière, la défense du territoire était donc nécessairement négligée : aussi les invasions ennemies avaient-elles fait souvent de désastreux progrès, avant qu'on fût en mesure d'arrêter leur ravage. La population, fréquemment décimée par les combats, était clairsemée dans les campagnes; les particuliers livrés au commerce parcouraient les marchés, où se faisait à peu près tout le négoce. La noblesse, ou rassemblée en masse compacte à la cour, ou retirée dans ses châteaux, situés pour la plupart au sommet des montagnes, n'exerçait, faute de communication, qu'une action lente et difficile sur les serfs des fiefs, ordinairement disséminés sur une grande superficie de pays. Dans les villes, que les seigneurs n'habitaient point durant la paix, on ne voyait que quelques ouvriers, quel-

ques marchands, et force ecclésiastiques. Quant aux moines, comme leurs couvens étaient, presque tous, en rase campagne, et particulièrement exposés aux incursions des pillards, ils en sortaient au premier danger, afin de hâter, par la parole évangélique, l'armement des troupes, auxquelles on les voyait souvent se mêler pour la défense commune.

Il est évident que, dans cet état de choses, une invasion pouvait aller loin avant d'être réprimée : c'est ce qui arriva sur les bords de la Seine, pendant près d'un siècle. Nous avons dit que Charlemagne emporta dans la tombe le triste pressentiment des maux que les Normands causeraient à la France : ce pressentiment se réalisa trop complètement sous le règne suivant. En 820, ces brigands du nord, étant parvenus à remonter le fleuve avec des barques d'une construction légère* et qui tiraient peu d'eau, entrèrent dans la Neustrie, où leur présence fut un fléau. Cependant cette première tentative ne procura pas aux Normands tout l'avantage qu'ils en attendaient.

* Ces barques étaient construites avec des branches de saule et d'osier, recouvertes de peaux de bœufs. Sidonius Apollinaris, en parlant des ancêtres du peuple qui nous occupe, dit textuellement : « Les naufrages auxquels on est exposé en tentant quelque entreprise paraissent des inconvéniens à ces hommes du nord, mais non des obstacles. On croirait qu'ils ont vu la mer à sec, tant la connaissance qu'ils ont de ses bancs et écueils est exacte et précise. Une horrible tem-

Le but de leur expédition était le pays qu'arrose la Haute-Seine, pays dont on leur avait apparemment vanté la richesse. Mais, soit que ces hordes ne fussent pas assez nombreuses pour entreprendre une expédition si hardie, soit qu'elles eussent souffert beaucoup dans les combats que leur avaient livrés les habitans de la Basse-Neustrie, elles se retirèrent, emportant un butin considérable, et laissant sur nos côtes un assez grand nombre de morts *.

Lorsque cette première invasion normande eut lieu, *Louis-le-Débonnaire* était empereur d'Occident. Charlemagne, en l'associant à l'empire dès l'année 813, lui avait ordonné de prendre la couronne sur l'autel, pour faire entendre à ce prince, par une allusion, qu'il ne devait tenir le pouvoir que de Dieu seul. Mais jamais aussi vaste empire ne pouvait tomber en de moins dignes mains. Ainsi que son père, Louis était

pête augmente leurs espérances; ils se félicitent, en luttant contre les ondes en fureur, de ce que le ciel leur accorde un temps si propre à rassurer, contre la crainte d'une descente, le pays qu'ils veulent surprendre et saccager. « (*Liv. VIII, chap.* 6.)

* Dans le même temps, une autre bande de Normands se montra sur les côtes de la Belgique; mais Louis s'étant présenté devant eux avec quelques troupes, ils n'osèrent débarquer. « La fierté de leur retraite, ajoute Anquetil à qui nous empruntons cette mention, indiquait des projets pour un temps plus opportun. » (*Histoire de France, par Anquetil, t. I, p.* 286.)

pourtant doué d'une taille haute, d'une force athlétique; mais l'ame la plus débile habitait cette belle enveloppe. En comparant ses traits avec ceux de Charlemagne, on reconnaissait déja que le caractère du héros n'avait aucun reflet dans celui de son fils: les yeux de Charles étaient vifs, nobles, impérieux; ceux de Louis n'avaient que de la douceur. La physionomie du monarque défunt était expressive, passionnée, quelquefois terrible; celle du souverain régnant n'offrait qu'une expression bienveillante, et ce banal sourire qui, chez les hommes médiocres, supplée à tous les mouvemens de la pensée.

L'empereur parlait le grec, le latin et cette langue romance, qu'on appelait dès-lors le français; il avait repoussé le tudesque, dont la prononciation rude et gutturale ne convenait ni à son accent harmonieux, ni à son humeur affable. Ce prince aimait à faire des vers; il affectionnait la musique et les spectacles; sa vie était sobre, frugale, chaste; en un mot toutes ses inclinations étaient bénignes : de là vint le surnom qu'on lui donna; et, par malheur, la nullité politique de *Louis-le-Débonnaire* entacha ce surnom, destiné à rappeler une vertu, d'une teinte ineffaçable de honte.

La débonnaireté ne marqua pas en toutes choses le début de ce règne; car le premier usage que l'empereur fit de sa puissance, fut d'ôter la liberté à ses sœurs, *Gisla* et *Rotrude*. Les Parisiens

[redacted]

virent arriver un jour ces deux princesses, qui devaient être détenues dans leur ville. Elles furent enfermées, dit le père Daniel *, dans le palais des Thermes. « Charlemagne, ajoute cet historien, « avait un peu trop fermé les yeux sur la con« duite de ses filles, apparemment par cette même « tendresse qui l'avait empêché de les marier, ne « pouvant se résoudre à se séparer d'elles. Louis « entreprit de réformer leur façon de vivre, et « commença par faire tuer leurs amans. Il « croyait sans doute que l'exemple intimiderait, « et qu'elles n'en trouveraient plus; il paraît « qu'il se trompa, et qu'elles n'en manquèrent « jamais. »

Voilà donc le palais des Thermes, auquel nous ne connaissions encore que des fastes héroïques ou sanglans, qui va devenir un centre d'intrigues amoureuses. Gisla et Rotrude joignaient à beaucoup d'esprit un goût passionné pour les lettres, qu'elles avaient sans doute acquis lorsque l'empereur, leur père, les occupait à copier des manuscrits, dans son palais d'Aix-la-Chapelle. Peut-être aussi le bel Eginhard, qui paraît avoir été tout à la fois le Tacite et l'Ovide du huitième siècle, avait-il retrouvé plus d'une autre Julie dans la maison d'un nouvel Auguste.... Les historiens du temps l'ont dit au moins : diverses chroniques ont rapporté l'aventure d'une des filles de

* Voyez l'*Histoire de France*, *par le P. Daniel*, *tome I*, p. 558.

l'empereur, emportant l'heureux secrétaire sur ses épaules, après une nuit fortunée, afin que l'empreinte accusatrice d'un pied masculin ne pût se remarquer sur la route neigeuse de son appartement.

On ne sait pas au juste combien de temps les filles de Charlemagne passèrent au palais des Thermes; mais on peut conclure du récit fait par le père Daniel, qu'indépendamment des félicités secrètes qu'elles départirent à quelques seigneurs galans, les habitans de Paris eurent à se féliciter du séjour de ces princesses dans leur ville. « Elles « étaient, continue le savant jésuite, affables, « généreuses, bienfaisantes, bonnes, en un mot, « comme le sont ordinairement toutes le femmes « galantes, du fond du cœur, et sans motif d'in- « trigues, d'intérêt ou d'ambition. » Certainement lors de l'invasion normande les sœurs du Débonnaire n'habitaient déja plus le palais où leur frère les avait reléguées : Anquetil rapporte qu'elles moururent dans des monastères qu'elles avaient fondés; le judicieux écrivain ne dit pas en quelle province.

On dut quelques bonnes réformes à l'empereur Louis I. Il envoya avec ponctualité dans les provinces, des officiers institués par Charlemagne, sous le nom de *Missi Domini*, et dont le devoir était d'examiner l'action administrative et judiciaire. Ce prince soumit les clercs à une discipline sévère; il fit des lois contre la simonie du clergé,

réprima la vie fastueuse, dissipée, dissolue des évêques, et rétablit la règle dans les monastères. Un concile, réuni à Aix-la-Chapelle, et que Louis voulut présider, décida que les seigneurs ordinés ne paraîtraient plus aux armées; il était trop prouvé que le dévoûment martial de ces ecclésiastiques avait été funeste à la pureté des mœurs religieuses. En effet, non-seulement les évêques et les abbés menaient leur contingent sous les drapeaux; mais les abbesses y conduisaient aussi le leur. Or, on peut deviner quels exemples ces prélats et ces dames empruntaient à la vie licencieuse des camps; quelle morale ils reportaient dans leurs palais et dans leurs couvens.

Pour que ces dispositions, propres à faire rentrer le sacerdoce dans l'esprit qui lui convenait, fussent profitables, il n'aurait pas fallu que Louis se soumît aussi humblement qu'il le fit aux pratiques dévotes : comment pouvait-il en imposer aux prêtres devant lesquels il s'agenouillait à toute heure du jour, et qui prenaient sur lui, comme directeurs de conscience, plus d'empire qu'il n'en exerçait sur eux comme souverain.

Cette conduite envers un corps aussi ambitieux ne pouvait manquer d'être funeste à l'empereur : elle le fut en effet. Le clergé, indifférent à la dévotion de ce prince, mais profondément blessé des mesures disciplinaires qu'il avait établies, seconda presque toujours ses ennemis.

Louis, ainsi que ses deux prédécesseurs, avait voulu

recevoir l'onction d'un pape; comme son père, il partagea la monarchie entre ses enfans, et associa l'aîné à l'empire. Cette disposition, peu dangereuse pendant la vie d'un homme tel que Charlemagne, ne pouvait manquer d'avoir des suites malheureuses sous le règne du monarque dont nous avons esquissé le caractère débile : personne ne le lui fit remarquer. *Emengarde*, son épouse, le pressa même de couronner les trois princes qu'elle lui avait donnés. Le Débonnaire partagea donc la dignité impériale avec Lothaire, son premier fils, donna la couronne d'Aquitaine au second, nommé Pépin, et décerna celle de Bavière à Louis, le plus jeune des trois. Non-seulement, par ce partage imprudent, l'empereur ne fit que des ingrats, mais il excita la jalousie de Bernard, roi d'Italie, qui se crut lésé dans ses droits. Ce fut le germe de tous les malheurs du Débonnaire. Bernard élevait des prétentions à l'empire, parce que Pépin, son père, était l'aîné de l'empereur actuel; sans considérer que Charlemagne, en investissant Louis, avait naturellement fixé la dignité impériale dans sa descendance, à l'exclusion des héritiers d'un prince mort. L'Ultramontain, poussé à la guerre par ses évêques, sans doute alliés de ressentiment avec les prélats français, lève une armée et se dispose à marcher contre son oncle. Celui-ci le prévient; les Alpes sont franchies, sur divers points, par l'armée française; l'armée italienne, surprise, débordée, à la veille d'être

cernée, pose les armes sans combat. Le roi, trahi par ceux-là mêmes qui l'ont poussé à la révolte, vient se jeter aux pieds de l'empereur et implorer sa clémence. Il ne l'obtient point : jugé par une commission de *Pairs**, Bernard est condamné à mort comme rebelle et félon. Louis commue cette peine capitale : son neveu a seulement les yeux crevés... Il meurt après cet horrible traitement; le royaume d'Italie est réuni à la couronne.

Un souverain qui fut injuste peut réparer son injustice, et ses peuples lui paient en estime ce retour à l'équité. Mais après avoir commis de ces cruautés, dont la trace est ineffaçable dans le souvenir, c'en est fait de son pouvoir, si, dominé par le remords, il reconnaît et confesse publiquement le mal qu'il a fait : il ouvre ainsi la lice à toutes les haines que sa colère a soulevées. Louis-le-Débonnaire l'éprouva. Citons un historien qui rapporte ces évènemens avec une judicieuse impartialité.

« Quoique Louis n'eût pas voulu juger lui-« même les coupables, dit l'abbé Millot, quoi-« qu'il eût commué la peine de mort prononcée « contre son neveu, évidemment criminel, les « moines et les prélats, par lesquels il se gou-

* Charlemagne avait donné ce titre, venant du mot *pares*, (pareils, égaux) à douze de ses grands vassaux, dont la puissance territoriale était à peu près égale. Ils formaient son conseil.

« vernait, lui inspirèrent de violens remords :
« ils sentaient combien la religion pouvait leur
« donner d'empire sur un prince faible, qui n'en
« connaissait pas l'esprit; sa conscience troublée
« se livrait à leurs suggestions. Tout occupé du
« chant des psaumes et des pieuses lectures, il
« nourrissait un scrupule rongeur, qui lui fit ou-
« blier enfin ce qu'il devait à son rang et aux
« intérêts de la couronne. Il convoque une as-
« semblée générale à Attigni*: là, il s'accuse non-
« seulement de la mort de Bernard, mais de la
« disgrace de plusieurs particuliers, et de la re-
« traite forcée de trois fils naturels de Charle-
« magne, qu'il avait relégués dans un cloître. Il
« envoie demander pardon à ces derniers; il prie
« les évêques de l'admettre à la pénitence pu-
« blique. Une démarche si hasardeuse parut ne
« produire alors que de bons effets : le peuple en fut
« édifié, les prêtres y applaudirent **. »

Ainsi l'empereur, non content de dépouiller lui-même la pourpre souveraine au pied du confessionnal, faisait amende honorable aux yeux du monde entier, et donnait à la haine du clergé toute l'autorité qu'elle pouvait obtenir. Le prince insensé offrait sa puissance, sa dignité, les destinées de l'empire, en échange d'une absolution que ses ennemis sacrés lui accordèrent au nom

* Petite ville, située à sept lieues environ de Mézières.

** *Elémens de l'Histoire de France, par l'abbé Millot, t. I*, p. 145 et 146.

[redacted]

du ciel, mais que leur ressentiment personnel ne confirma point. Bientôt le pape Etienne V, se prévalant des faiblesses du trop débonnaire César, s'était mis en possession du pontificat, sans attendre son agrément. Pascal I, qui parvint ensuite au saint siége, ne respecta pas plus la suprématie impériale ; Eugène II voulut suivre cet exemple; Lothaire, quoique seulement associé à l'empire, prit sur lui d'ordonner au souverain pontife d'attendre la confirmation de l'empereur, et, pour rappeler au saint père qu'il était dépendant, il lui envoya les *Missi Domini*, chargés de contrôler les affaires publiques à Rome. Ces officiers reçurent secrètement de l'empereur-adjoint l'ordre de relever, dans la capitale du monde chrétien, tout ce qui pouvait rappeler aux Romains les droits que s'était réservés Charlemagne. Ces envoyés firent frapper les monnaies au coin et à la face de Louis; son nom, éloigné des formules judiciaires, y fut rétabli, et les aigles impériales, que Charles-le-Grand avait exhumées des ruines de la ville héroïque, furent portées, dans les processions, devant la bannière pontificale. Lothaire, placé sur la première marche du trône, sentait qu'en restaurant l'autorité méprisée de son père, il consoliderait la sienne.

Mais l'infortuné Louis glissait de plus en plus vite sur la pente du précipice : sa main avait brisé le frein d'un clergé vindicatif et ambitieux : il devait subir la conséquence d'un acte s im-

prudent. Après la mort d'Emengarde, l'empereur s'était remarié à Judith de Bavière, princesse intrigante, encline à la galanterie, et qui lui donna un fils, nommé Charles, dont la légitimité était au moins équivoque. Elle voulut néanmoins qu'il fût, comme ses aînés, admis au partage de l'empire. Lothaire y consentit avec peine; enfin un nouveau démembrement eut lieu : Charles fut pourvu. Le sacerdoce voulait achever d'abattre un monarque qui lui-même avait commencé son humiliation : c'était un parti pris, et tout servait de prétexte aux évêques pour arriver à leur but. L'investiture de Charles offrait une occasion; ils la saisirent avec empressement.

L'abbé de Véla, jadis puissant à la cour de Charlemagne, maintenant révéré comme un saint, mais, sous une enveloppe de piété, ambitieux et entreprenant; Véla, disons-nous, adresse publiquement d'amers reproches à l'empereur; Louis s'humilie; le moine en devient plus audacieux, et le faible prince essuie la censure de quatre conciles successifs. Plus il s'abaisse, plus ses ennemis sacrés se redressent. Véla, le saint Véla lève l'étendard de la révolte. Le peuple, conquis par des prodiges, ressource ordinaire des prêtres lorsqu'ils veulent dominer; le peuple, ameuté contre Judith, qu'on accuse d'adultère avec le comte de Barcelonne *; le peuple enfin, toujours

* Ce comte de Barcelonne, par l'influence de Judith, avait été appelé à la direction des affaires. Parmi les charges que

disposé à sévir contre les grands qui l'oppriment, se réunit autour du puissant abbé; et les trois fils du Débonnaire, lésés par le dernier partage, sont entraînés aisément dans la conjuration... Louis, après une suite déplorable de démarches et de promesses serviles, après une vaine humiliation devant ses sujets, est déposé par ses enfans, que secondent les perfidies, d'autres disent la simple erreur du pape Grégoire IV.... Lothaire saisit la couronne impériale.

Une rebellion a dépossédé le vieux empereur; une rebellion le relève. Il sort du cloître où les évêques l'ont confiné, tire l'impératrice Judith du monastère que souillent ses passions impures; Lothaire dépose, à son tour, le diadème impérial ; de nouvelles vengeances ensanglantent la France, qui, durant vingt-six années que durera ce règne, ne cessera pas d'être une arène de discordes civiles *.

Enfin le Débonnaire mourut, en 840, encore armé contre Louis, roi de Bavière.... Ce prince laissa le triste exemple des calamités qui peuvent

cette princesse avait fait accorder à ce seigneur, doué d'une belle figure et d'une taille élevée, on distinguait celle de *grand-chambrier*, qui lui donnait le droit d'entrer à toute heure chez l'impératrice.

* Ces troubles civils avaient pour théâtre le centre de la France; car l'empereur Louis tenait sa cour tantôt à Compiègne, tantôt à *Verberie*. Les chroniqueurs ont beaucoup parlé de la ville de Verberie qui, disent-ils, s'étendait sur les bords de l'Oise, et dont ils exaltent la magnificence. Ils

naître de la faiblesse d'un souverain : bon, pieux, aimant la justice, disposé à favoriser les lettres, il n'attira sur la France que des malheurs; tant il est vrai que la première vertu des rois est la fermeté, et que l'amour du bien est en eux une qualité sans valeur, s'ils n'ont pas la force de réprimer le mal.

Nous n'avons encore examiné que sous un aspect les malheurs de la monarchie; en les considérant sous un autre point de vue, nous verrons dans quelle fâcheuse extrémité ils entraînèrent la France elle-même.

Louis était parvenu au trône sous des auspices favorables et glorieux : la renommée de l'empire fondé par Charlemagne s'étendait jusqu'aux pays les plus reculés. Les empereurs grecs le respectaient ; l'Afrique et l'Asie, soumises au calife Aaron-al-Raschild *, avaient recherché l'amitié

parlent surtout d'un palais royal, qui, selon leurs récits, dépassait en somptuosité tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. On ne trouve plus de vestiges appréciables, ni de la ville ni de l'édifice.

* Le calife Aaron-al-Raschild, en faisant témoigner son admiration et son amitié à Charlemagne, lui avait envoyé une espèce d'horloge sonnante, appelée *clepsydre*, qui parut une merveille à la cour de France. Par un mécanisme ingénieux, de petites boules, en tombant sur un tambour d'airain, formaient la sonnerie, et annonçaient les heures. Les sciences étaient portées loin chez les Arabes du huitième siècle, surtout comparées aux ténèbres d'ignorance qui enveloppaient alors le reste de l'univers. Ces Orientaux avaient

du César carlovingien ; tous les autres souverains le respectaient, et le pape était son sujet. Le successeur de Charlemagne n'avait plus qu'à maintenir l'édifice de cette grandeur, et la tâche était facile, car tous les ennemis vaincus par ce héros pouvaient trop peu pour ébranler son œuvre d'airain. Mais ce que ne firent pas les étrangers, fut opéré par les guerres intestines, et ils en profitèrent.

Les Sarrasins d'Espagne attaquent les Français gardiens des frontières, qui sont taillés en pièces dans les gorges des Pyrénées.... L'empire est entamé de ce côté ; le royaume de Navarre est fondé. Vers la Pannonie et le Frioul, les Bulgares repoussent à leur tour nos frontières, qu'aucun corps armé ne protège. Enfin, les Normands, enhardis par l'abandon des côtes du Poitou, y descendent, pillent, dévastent, saccagent tout le pays situé à l'embouchure de la Loire, et se fortifient dans l'île de *Noirmoutier*. Les Etats de Charlemagne décroissaient ; le prestige de sa renommée s'évanouit.

Pour revenir sur les bords de la Seine, où notre tâche nous appelle, hâtons-nous de dire

un bon système de calcul, des idées raisonnables en astronomie, une habileté exquise à travailler les métaux précieux, une architecture élégante, enfin une littérature éminemment poétique. C'était leur belle époque ; maintenant les ruines, le silence, le dessert, règnent là où Bagdad fleurissait.

* Il y avait dans cette île, dont le nom primitif n'est pas

que les enfans de Louis-le-Débonnaire se disputèrent entre eux les possessions qu'ils avaient si long-temps disputées à leur père : à la sanglante bataille de Fontenay en Bourgogne, où cent mille hommes périrent, dit-on, Lothaire fut vaincu par Charles, roi de Neustrie et d'Aquitaine, allié avec Louis, roi de Bavière.

Cependant l'effusion du sang, dans cette conjoncture comme dans beaucoup d'autres, ne décida point la question. Depuis vingt-huit ans, le clergé tenait et dirigeait la puissance motrice de l'empire : ce fut lui qui fit la part des rois. Plusieurs évêques, rassemblés à Aix-la-Chapelle, arrangèrent un nouveau partage des États de Charlemagne. Lothaire, le plus coupable de ces trois princes parce qu'il était vaincu, fut relégué en Italie ; conservant néanmoins quelques provinces françaises * et le titre d'empereur. Louis eut toute la Germanie; Charles dit le Chauve eut la Neustrie et l'Aquitaine : *Recevez*, lui dirent les évêques**, *le royaume par l'autorité de Dieu, et gouvernez selon sa volonté.... Nous vous y*

parvenu jusqu'à nous, un monastère, que les Normands brûlèrent. De la couleur de ses murs, noircis par le feu, est venu le nom de l'île : *Noir-Moutier.*

* La Provence, la Franche-Comté, le Lyonnais et tout le pays enclavé entre le Rhône, le Rhin, la Saône, la Meuse et l'Escaut. Lothaire conserva la suprématie sur Rome.

** *Recueil des Historiens de France, tome VII, pages* 41, 61, 348.

exhortons.... NOUS VOUS LE COMMANDONS. On voit que le sacerdoce obtenait le degré de puissance qu'il avait recherché par vingt-huit ans de révolutions : il faisait régner les rois ; et nous verrons désormais les successeurs de Charlemagne plus humiliés, peut-être, par les prélats que les Mérovingiens ne l'avaient été par l'usurpation des maires du Palais. La première race était tombée sous l'épée des ducs; la seconde devait s'anéantir sous l'influence du clergé, réunie à l'autorité des nobles.

Suivons maintenant l'essor de l'audace que les étrangers ont puisée dans ces divisions intestines. Jusqu'en 844, les Normands s'étaient peu avancés dans les terres; mais pendant cette année, leur cupidité s'accrut. Une flotte de cent cinquante vaisseaux jette sur les côtes de la Bretagne une troupe nombreuse, commandée par un chef intrépide nommé *Hochery*. Ces barbares portent le fer et le feu dans cette province et dans l'Anjou ; ils brûlent Rouen, l'abbaye de Jumièges et plusieurs monastères. Dans le même temps, un autre chef, que guident les Bretons révoltés, s'empare de Nantes par escalade, et réduit cette ville en cendres, ainsi que tous les couvens voisins. En Aquitaine, un Danois, nommé *Herold*, prend Bordeaux, qu'il renverse sur les cadavres de ses habitans massacrés. Lothaire, dont les soldats sont tombés dans les guerres civiles, ne pouvant repousser les redoutables Normands, compose avec

eux, et donne l'Anjou à *Herold*, à condition qu'il éloignera les autres brigands. Ainsi ce prince, qui n'avait pu souffrir qu'impatiemment le voisinage de ses frères, accorda le premier un établissement fixe en France à des pirates d'outre-mer.

Paris n'avait point encore vu ces hordes; il les vit en 845. Une troupe de Normands, conduite par Ragenaire, remonta la Seine sur cent vingt barques, et se présenta sous les murs de la Cité, la veille de Pâques, vers le soir. Certes! ces étrangers n'avaient pu remonter le fleuve assez secrètement, avec une marine nombreuse, pour qu'on n'eût pas été informé de leur approche. Cependant aucun système défensif ne leur fut opposé; au lieu de faire face au danger courageusement, les Parisiens, sans doute mal commandés, ne songèrent qu'à le prévenir par la fuite... Ils désertèrent leur ville, avec ce qu'ils possédaient de précieux..... Les négocians emportèrent leurs marchandises, les prêtres et les moines leurs reliques, les mères leurs enfans. On aime à se persuader qu'il n'y avait point alors de nobles à Paris : il serait trop affligeant de penser que les descendans de ces leudes si vaillans, si prompts à rechercher les combats, se fussent éloignés préci pitamment, chargés d'armes inutiles; et que, dans ce désordre nocturne, les rayons de la lune eussent éclairé des casques, des armures couvrant des guerriers fugitifs.

Quoi qu'il en soit, tandis que les habitans

de Paris fuyaient à travers les bois, les fondrières et les marais, des masses compactes de Normands se précipitèrent dans la ville, pillèrent tout ce qu'on n'avait pu soustraire à leur rapacité; puis, étant retournée sur leurs barques, se livrèrent, selon leur coutume, à tous les excès de l'orgie, à la lueur sinistre de Paris en flammes.

Le nombre des brigands qui entreprirent cette première expédition n'est pas bien connu; mais il fallait que leurs forces fussent imposantes, puisque Charles-le-Chauve, après s'être avancé, à la tête d'une armée, jusqu'à Saint-Denis, s'arrêta en ce lieu, et députa des seigneurs auprès d'eux pour acheter l'affranchissement du pays.... Ils promirent de se retirer moyennant sept mille livres pesant d'argent, qui leur furent bientôt apportées.

Les pirates du nord s'éloignent; mais malheur à tout ce qui se trouve sur leur passage : les habitations, les églises, les couvens, et jusqu'aux forêts, sont brûlés : l'incendie d'un village annonce à l'autre l'approche des dévastateurs; les infortunés paysans, ne pouvant trouver un refuge sur le sol couvert de brandons enflammés, creusent la terre, et se cachent dans les trous qu'ils ont pratiqués.

Entre la première et la seconde invasion des Normands, Charles-le-Chauve, prince sombre, dissimulé et peu communicatif avec sa noblesse, eut beaucoup à souffrir des empiètemens que les

grands faisaient journellement sur son autorité. Ducs, comtes, marquis, gouverneurs, devenus héréditaires par usurpation, exerçaient sur les peuples une autorité souveraine, sans se croire astreints à supporter celle que le roi avait sur eux; regardant comme suffisant l'hommage des fiefs, c'est-à-dire la subvention de vaines paroles dont ils se reconnaissaient tributaires envers la couronne. Si le souverain leur demandait une obéissance effective, ils se révoltaient, et formaient entre eux des ligues pour repousser les attaques répressives du prince.

La mort de l'empereur Lothaire vint faire diversion à ces causes de désunion, permanentes entre le trône de Neustrie et les souverainetés partielles. Ce prince, dont toute la vie avait été mue par une ambition insatiable, mais malheureuse, se livra tout à coup à la plus profonde humilité, en l'année 855, et se confina dans l'abbaye de Prum. Retiré au fond d'une cellule étroite et humide, déja couvert de la bure monastique, il fait appeler ses trois fils, *Louis*, *Lothaire*, *Charles*, et leur parle en ces termes :

« Toute politique qui n'est pas d'accord avec la « religion est fausse, pernicieuse, et précipite le « prince qui la pratique d'abîme en abîme. La « grandeur d'un souverain ne se prouve point par « l'étendue des terres qu'il possède ; ne vous y « trompez pas comme je l'ai fait ; elle se mesure « à celle de sa justice et de sa sagesse. Sans ces

« deux vertus, les grandes dominations ne sont « que de grands brigandages:..... Ah! ne croyez « pas, mes enfans, que la souveraineté puisse « être maintenue par l'impiété, la perfidie, la « violence et l'oppression. Quiconque règne plus « pour l'amour de soi-même que pour l'amour « des peuples, n'accomplit pas les ordres de « Dieu. » Après ce discours, dont, il faut bien le dire, nous ne pouvons appuyer la véracité que sur le témoignage d'un historien moderne (Anquetil *), Lothaire partagea son royaume entre ses trois fils. L'empire et l'Italie échurent à Louis ; la Lorraine** fut le partage de Lothaire ; la Provence et la Bourgogne reconnurent Charles pour roi. « Je « vous ai partagé mes terres, reprit le monarque « pénitent ; mais je n'ai pas prétendu diviser la « couronne : elle doit être indivisible, car vous « ne devez avoir ensemble qu'une tête et un « cœur.... Ne vous désunissez jamais ni les uns « d'avec les autres, ni principalement d'avec « Dieu. Gardez-vous la foi entre vous; mais « gardez-la plus essentiellement encore à tout le « monde; autrement personne ne se croira obligé

* Cet écrivain, qui publia son Histoire sous le règne de l'empereur Napoléon, voulut-il, à l'aide d'une moralité mise dans la bouche de Lothaire, donner une leçon au grand homme? Nous l'ignorons; mais nous n'avons trouvé cette belle homélie dans aucun autre historien.

** *Lotaringe*, mot formé de *Lothaire*, et dont on a fait, par corruption, *Lorraine*. C'était l'ancienne Austrasie.

« de vous la garder. » A ces mots, Lothaire embrasse ses enfans, les presse sur son cœur, puis leur dit : « Princes, allez régner ; si le Seigneur m'en « laisse le temps, moi, je vais racheter les crimes « de mon règne*. » L'empereur vécut trop peu pour obtenir ce difficile rachat : il mourut six mois après son abdication.

Si le discours pathétique adressé par Lothaire à ses enfans fructifia dans leur pensée, il ne profita guère à leurs oncles ; car on les vit bientôt attaquer Charles-le-Chauve, à la suggestion de quelques seigneurs, mécontens d'être rappelés à l'obéissance par le monarque neustrien. *Louis-le-Germanique* entre en France, marche avec rapidité, rallie les grands, prend les villes, et reçoit partout les hommages. Le Chauve a cependant réuni quelques troupes ; il se jette au devant de son frère ; mais, battu et trahi tout à la fois, il lui reste à peine assez de soldats pour assurer sa fuite..... A ce point des hostilités, le jeune Lothaire, roi de Lorraine, intervient comme médiateur entre ses oncles, et les réconcilie.

La guerre civile avait favorisé les premières incursions des Normands ; cette même cause ramena ces brigands dans la Neustrie, vers le mois de décembre 856... Ils s'avancèrent encore jusqu'à Paris, qu'ils trouvèrent aussi mal gardé que la première

* Voyez les *Annales de Saint-Bertin*, *tome III*, *p.* 60 ; voyez aussi le *Recueil des Historiens de France*, *tome III*, *p.* 72, et *tome VII*, *p.* 72, 76, 154, 351.

fois, tant les divisions intestines avaient laissé peu de temps et peut-être de ressources à Charles-le-Chauve. Les infortunés Parisiens abandonnent de nouveau leurs habitations, qui sont dévorées par les flammes, comme en 846. Les négocians croient échapper plus sûrement au pillage en transportant leurs marchandises sur des bateaux; mais peu réussissent à quitter la plage; et les brigands, irrités d'une tentative qui tend à tromper leur cupidité, massacrent les malheureux marchands qu'ils saisissent. Cependant, furieux de ne point trouver dans les basiliques et les abbayes ces reliques, ces vases sacrés enrichis de pierreries, dont elles sont ordinairement ornées, ces sacrilèges y mettent le feu. Saint-Étienne, Sainte-Geneviève, Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés), Saint-Germain-le-Rond (ou l'Auxerrois), sont incendiés. Saint-Denis de la Chastre se rachète de ce désastre, moyennant une somme considérable, que les historiens n'indiquent pas autrement.

On lit, dans l'histoire de Saint-Germain-des-Prés, que les Normands, s'étant introduits dans ce couvent, trouvèrent les moines occupés à chanter matines. Moins stoïques que les patriciens de Rome, qui attendirent le Gaulois Brennus sur leurs chaises curules, les bons moines prirent la fuite; mais quelques servans de l'abbaye, surpris pendant leur sommeil, furent égorgés ou brûlés.

Si l'on doit s'en rapporter à un légendaire appelé Étienne, le corps de sainte Geneviève, qu'on n'avait pas eu le temps d'enlever avant cette rapide invasion *, ne fut point respecté par les barbares, lorsqu'ils saccagèrent l'église des apôtres saint Pierre et saint Paul; circonstance qui nuirait singulièrement à l'authenticité des reliques qu'on a vénérées depuis sous le nom de la bienheureuse patrone.

Louis, abbé de Saint-Denis, fut fait prisonnier par les Normands; il dut leur payer, pour sa rançon, six cent quatre-vingt-cinq livres d'or, et trois mille deux cent cinquante livres d'argent. Ces pirates exigèrent en outre qu'il leur remît un certain nombre de serfs, avec leurs femmes et leurs enfans. Goslin, abbé de Saint-Germain, était également tombé au pouvoir de ces hardis aventuriers; mais les historiens se taisent sur la rançon qu'ils purent exiger de lui: comme il était frère de Louis, peut-être fut-il compris dans le marché que nous venons de mentionner.

* Lors de la première invasion des Normands, les reliques de la sainte avaient été emportées par les moines, qui s'arrêtèrent à Draveil. Là le comte *Egbert*, abbé de Sainte-Geneviève, pour satisfaire à sa dévotion particulière, tira secrètement une dent de la tête de Geneviève. Quelque temps après, étant tombé malade, et craignant que ce ne fût une punition divine, il confessa son larcin, et, pour le réparer, il fit enchâsser cette dent dans un reliquaire d'or et de cristal, dont il fit présent à l'église. (*Antiquités nationales, par Millin, t. V, chap. sainte Geneviève, p. 7.*)

[redacted]

Pendant cette expédition Charles-le-Chauve se tenait à Senlis, ne trouvant pas dans sa puissance, qu'il avait cependant agrandie sans scrupule, assez de ressources pour repousser les hordes de brigands qui saccageaient la France. Après leur seconde retraite, ce monarque, plus dévot qu'entreprenant, ordonna seulement que l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui avait le plus souffert, fût réparée. Il est probable que de cette époque datent les premières fortifications qui ceignirent ce monastère.

Un autre système de défense résulta d'une convention faite entre le roi et ses grands vassaux ; car, ne pouvant les soumettre, il leur avait accordé à peu près tout ce qu'ils desiraient de prérogatives féodales : « On ne vit alors, dit un de nos historiens, que « fiefs, commandemens militaires, fonctions de jus- « tice, dignités laïques, charges cléricales et emplois « domestiques auprès des grands. Les plus petits « officiers des palais et des tribunaux, comme « greffiers, concierges, huissiers, tenaient leurs « offices en fiefs ou arrière-fiefs, et en faisaient « hommage, par gradation, à leurs supérieurs, « qui les reportaient au roi *. »

Tout cela, comme on le pense bien, était possédé à titre onéreux : le plus ordinairement les redevances se payaient en argent ou en corvées; mais le donateur émettait quelquefois des caprices fort désagréables aux époux... Il fallait payer; le

* *Histoire de France, par Anquetil, t. I, p.* 358.

contrat était impérieux. Nous revenons au système de défense convenu entre Charles et les seigneurs.

Les invasions normandes paraissant toujours imminentes, l'empereur obligea les grands vassaux à faire élever, dans leurs seigneuries, des forteresses qui pussent arrêter ces barbares : ce fut alors que l'on construisit, sur des montagnes escarpées, de hautes tours, d'où l'on pouvait apercevoir l'ennemi au loin, et dans lesquelles on renfermait des garnisons capables de l'inquiéter. Paris est environné des débris, plus ou moins bien conservés, de ces vieux forts : la tour de Montlhéry *, qui surmonte encore, svelte et gracieuse, une montagne pittoresque ; les ruines d'une imposante construction qu'on voit à Essonne, et plusieurs autres édifices semblables, que le temps n'a pas entièrement détruits, attestent l'exécution du plan défensif ordonné par Charles-le-Chauve.

Mais avec des hommes aussi peu soumis à la monarchie que l'étaient alors les seigneurs, ces forteresses pouvaient devenir dangereuses, et elles le devinrent. On les vit favoriser la rebellion des vassaux qui voulaient secouer le joug de la couronne ; les rois firent souvent exterminer leurs

* Nous avons fait graver la tour de Montlhéry, parce qu'elle appartenait au système de forteresses destiné particulièrement à défendre le vallon où se trouvait Paris, l'abbaye de Saint-Denis, celle de Sainte-Geneviève, Saint-Germain-des-Prés, et plusieurs autres édifices sacrés, que Charles-le-Chauve vénérait. (*Voyez* la planche ci-contre).



Tour de Montlhéry.

[illegible] dans leurs der-
nière [illegible] furent peu satisfaits du
[illegible] le projet de pousser
[illegible] aux sources de la Seine. Or,
[illegible] ainsi qu'ils l'avaient été précé-
demment, [illegible] détruisirent le grand pont,
pour s'opposer au passage de leurs barques, appa-
remment trop vastes pour glisser entre les piliers.
Cette difficulté vaincue, les hordes remontèrent
[illegible] le fleuve; entrèrent dans la Marne,
ravagèrent en passant l'abbaye de Saint-Maur, et
[illegible]

[redacted]

troupes sous des murs bâtis pour la défense de l'État *.

Cependant les Normands, enhardis par l'impunité de leur audace et, disons-le quoiqu'il nous en coûte, secondés par des seigneurs français, les Normands reparurent à Paris en l'année 861. Mais comme cette ville avait été ruinée dans leurs dernières incursions, ils furent peu satisfaits du butin qu'ils firent, et conçurent le projet de pousser une expédition jusqu'aux sources de la Seine. Or, maîtres du pays, ainsi qu'ils l'avaient été précédemment, ces pirates détruisirent le grand pont, qui s'opposait au passage de leurs barques, apparemment trop vastes pour glisser entre les piliers. Cette difficulté vaincue, les hordes remontèrent sans obstacles le fleuve, entrèrent dans la Marne, saccagèrent en passant l'abbaye de Saint-Maur, et, se divisant ensuite, allèrent piller en même temps Meaux et Melun. Nous avons dit que plusieurs nobles s'étaient réunis aux Normands, et la preuve ressort, évidente, de l'entière liberté avec laquelle ils traversaient les campagnes, et s'emparaient des villes. Certes! si ces brigands n'eussent pas eu de puissantes intelligences dans le pays, ils ne se seraient point engagés aussi imprudemment à travers une population belliqueuse: une trahison cupide s'associait à leur brigandage, et en partageait les fruits. Il est affligeant de retrouver des actions

* *Recueil des Dissertations, par l'abbé Lebœuf, tome I*, *p.* 103 *et* 117.

aussi honteuses dans l'histoire d'une nation ; mais il y a de la lâcheté à les taire : la honte aussi profite à l'expérience des générations.

Charles-le-Chauve, toujours inactif et timoré, se laissa presque cerner à Senlis, pendant cette invasion, plus audacieuse que les deux précédentes. Il fallait que ce prince fût ou bien abattu, ou bien préoccupé des aventures dont nous allons parler, pour être témoin de si grands malheurs, sans essayer au moins d'y apporter quelque obstacle.

Louis, dit le Bègue, aîné des fils du roi, prétendait, depuis plusieurs années déja, qu'il était juste que son père lui donnât une couronne, selon l'usage établi par Charlemagne; long-temps le jeune prince se borna à de sourds murmures, proférés devant ses familiers; mais enfin son mécontentement éclata, et ce fut avec insolence qu'il demanda à son père l'apanage qu'il desirait. Charles irrité, refusa durement ce que Louis exigeait avec si peu de respect. Alors le jeune prince quitte la cour, passe en Bretagne, foyer perpétuel de troubles civils, et lève quelques troupes, que grossit un renfort de Normands. A la tête de cette armée, Louis entre dans l'Anjou, pille cette province et se retire chargé de butin. Mais un vengeur de l'autorité paternelle outragée avait offert son épée à Charles : *c'était Robert-le-Fort* *, descendant de Childebrand, frère du brave Charles-

* Ce nom mérite qu'on s'y arrête : Robert-le-Fort formera la souche de la troisième race.

Martel. Nous devons ici reprendre quelques précédens, qui ne peuvent être négligés dans une histoire de Paris.

Robert-le-Fort, allié par le sang à Charles-le-Chauve, occupait un rang distingué parmi les possesseurs des grands fiefs de Gascogne, d'Aquitaine, de Bretagne, de Flandre, de Hollande, de Champagne, de Bourgogne; le roi, qui connaissait la valeur de ce prince, lui avait confié le commandement des Marches, pour défendre la Neustrie contre les Bretons et les Normands. On a vu que les efforts de Robert n'avaient pas toujours été heureux; mais nulle part sa fidélité ne s'était démentie. Charles, lui tenant compte de cette qualité, assez rare alors, lui donna le *duché de France*, situé entre la Marne et la Loire, et dont Paris était le chef-lieu. Ainsi cette ville, privée du titre de capitale depuis la fin de la première race, reprit sa dignité métropolitaine, vers l'année 862; mais elle devenait le centre d'un simple duché. Sous Constance Chlore, elle l'avait été, au moins par le fait, d'un grand empire... L'importance de Paris n'augmentait pas.

Robert-le-Fort fut envoyé contre Louis; il le battit et dispersa ses troupes, puis le réconcilia avec son père. Le prince obtint plusieurs comtés, plusieurs abbayes; mais on ne lui donna point de couronne. Il prit pourtant, d'autorité privée, le titre de roi.

Moins heureux dans un combat contre une ar-

mée normande qu'il avait investie, Robert, au moment où ces barbares veulent percer ses rangs pour lui échapper, accourt au-devant d'eux sans avoir pris le temps de revêtir ses armes; il est atteint d'un javelot, et meurt sur le champ de bataille. Charles perdait un loyal serviteur. Ainsi périt le duc de France; laissant d'*Adelaïs*, fille du Débonnaire, deux fils, nommés *Eudes* et *Robert*, que nous verrons un jour défendre les remparts de Paris.

Citons rapidement ici le divorce de Lothaire, roi de Lorraine, qui répudia la reine *Teutberge*, pour épouser *Valdrade*, sa maîtresse. Nous aurions passé cet évènement sous silence, s'il n'offrait un nouveau témoignage de l'usurpation, toujours croissante, du pouvoir spirituel. Deux évêques courtisans avaient cassé le mariage du roi; acte apostolique dont on pourra apprécier la pureté, en apprenant que l'un de ces prélats était l'oncle de Valdrade. Le pape Nicolas I, homme ferme et absolu, ayant appris le renvoi de Teutberge, casse la sentence épiscopale, dépose ses auteurs, *ordonne* à Lothaire de quitter sa seconde femme, qu'il excommunie, et prescrit à ce prince de reprendre la première. Ce n'est pas tout, faisant Charles-le-Chauve l'instrument d'un pouvoir usurpé, l'impérieux pontife charge ce souverain d'exécuter *ses ordres*, même par des moyens rigoureux, si la persuasion échoue auprès du coupable. Charles, sous prétexte d'obéir au pape, se

dispose à marcher contre son neveu, qu'il songe à dessaisir de ses États; Lothaire prévoit les intentions de l'ambitieux Neustrien, et reprend Teutberge, pour éloigner une guerre contre un voisin trop puissant. Mais la destinée de cette reine est affreuse; accablée de mauvais traitemens et d'injures, elle-même sollicite un nouveau divorce; Nicolas s'y oppose.... Lothaire meurt au milieu de ces dissensions conjugales, et Charles s'empare d'abord de la Lorraine, qu'il est ensuite forcé de partager avec son frère, Louis-le-Germanique.

Cependant Carloman, frère cadet de Louis-le-Bègue, encouragé sans doute par le succès de son aîné, réclame à son tour un apanage; Charles le lui refuse avec obstination. Il se révolte; puis, engagé dans les ordres, puis tondu, il se sauve du cloître où des juges ecclésiastiques l'ont confiné, et lève décidément l'étendard de la guerre civile. Saisi une seconde fois, un concile de Senlis le dégrade et le condamne à mort. Mais Charles, plus bigot que clément, fait seulement crever les yeux à son fils*, *afin*, porte la sentence, *qu'il ait le temps de faire pénitence.*

Cette exécution était à peine consommée, lorsque Louis II, empereur et roi d'Italie, mourut sans enfans. Charles passa en courant les Alpes

* Cet horrible supplice, qui fut long-temps pratiqué, venait de l'Orient : l'illustre Bélisaire eut les yeux crevés par l'ordre de Justinien.

avec une armée, et s'empara du double héritage, au préjudice de Louis-le-Germanique, dont les droits étaient égaux aux siens. Devancé de vitesse au-delà des monts, ce dernier se dispose à se dédommager sur la Neustrie, tandis que Charles reçoit l'empire du pape Jean VIII *, et reconnaît le devoir à ce pontife. Mais Louis meurt lui-même, avant d'avoir pu exécuter ce projet vengeur.

* Adrien, prédécesseur de Jean VIII, porta si loin l'audace, qu'un jour il écrivit à Charles-le-Chauve, à propos de ses projets ambitieux : « Si vous ne changez de conduite, je « vous excommunicrai, et si l'anathème ne suffit pas pour « vous faire rentrer dans le devoir, je me rendrai moi-même « en France, et vous ferai sentir ce que peut l'autorité pon-« tificale. »

L'histoire nous a conservé une lettre remarquable, que Hincmar, archevêque de Reims, écrivit au pape dans cette occasion. Ce prélat lui représentait avec force qu'il dépassait étrangement les pouvoirs légitimes d'un prince de l'église. « Vos prédécesseurs, lui disait-il, ont traité avec égard même « les princes païens. Les rois tiennent leur puissance de Dieu « seul; les papes doivent s'occuper du gouvernement de l'é-« glise, non de celui des Etats... Vous ne pouvez être en même « temps prêtre et roi. Convient-il au vicaire du Christ, pour-« suit Hincmar, de dire qu'il met avec le diable un chrétien, « qui n'est point incorrigible, et de le faire, non pour punir « des crimes, mais pour ôter ou donner un royaume. Le « pape ne nous persuadera jamais que nous ne puissions arriver « au royaume des cieux qu'en recevant le roi qu'il nous veut « donner sur la terre. » L'archevêque de Reims était doué du véritable esprit de l'Evangile.

L'empereur, revenu d'Italie, veut, à son tour, marcher vers le Nord, pour dépouiller les trois enfans du Germanique, quoiqu'il ait ratifié le partage fait entre eux des États de leur père ; mais ce felon ne recueille d'une si mauvaise action que la honte d'un échec : Louis, héritier de la Germanie, taille en pièces l'armée française.

Tels furent les évènemens politiques qui remplirent, en grande partie, l'espace de temps compris entre la troisième invasion des Normands et la quatrième, dont nous aurons bientôt à nous occuper. Les hostilités, que tant de prétentions et d'actions iniques traînèrent à leur suite, ne furent pas les seules calamités qui pesèrent sur le pays pendant cette période funeste. La famine, cette fille hideuse de la guerre et du pillage, dévora des milliers d'hommes que le fer avait épargnés. Nous avons vu ce fléau se montrer sur les bords de la Seine, dès l'année 779 ; en 843 et 845, les Parisiens affamés se sustentent d'un mélange de farine et de terre : ils dévorent ce sol qui, saccagé par les armées, ne produit plus de moissons. En 850, la faim abjure tout sentiment humain ; elle devient insensible à toute sympathie de l'amour et du sang.... Des époux font un horrible festin des membres palpitans de leurs femmes ; les mères dévorent l'enfant pendu à leur mamelle pour y puiser la vie.... Pour la première fois à Paris, l'Histoire effrayée doit

consigner d'horribles traits d'antropophagie, qui se renouvellent en 855-860-861-862-867-868-869-873-874-875-876*. Souvent la contagion, compagne ordinaire des grandes mortalités, ajouta, durant cette longue succession de désastres, à leurs funèbres résultats, et pressa dans le sein de la terre les victimes tombées à sa surface. Et qu'on ne s'imagine pas que les campagnes et les villes de la France fussent seules en proie au fléau qui moissonnait leurs habitans : dans toute l'étendue de l'Europe les mêmes causes produisaient les mêmes effets,... Partout on se battait, on pillait, on brûlait; partout on arrachait à la terre les bras qui pouvaient la fertiliser. Les enfans de Charlemagne secouaient en tous lieux les brandons de la discorde.

Telles étaient les destinées de l'empire, lorsque Charles-le-Chauve laissa tomber le sceptre de sa main glacée. Il mourut en 877, empoisonné, dit-on, par un médecin juif. Tout, dans la vie de ce prince, fut crime ou erreur: la cruauté, le parjure, la fourberie, les démonstrations artificieuses, rien ne lui coûta pour satisfaire son ambition..... Ambition infâme qui consistait à dépouiller sa famille, dans le temps même qu'il laissait envahir ses propres États par les Normands. Si nous examinons maintenant sa politique intérieure, nous la

* Voyez, pour de plus amples détails sur ces famines successives, *les tomes V, VI, VII du Recueil des Historiens de France*.

trouvons aussi déplorable que ses attentats furent hideux : en effet, il veut réprimer les évêques et se fait le vassal du pape ; il songe à dominer les grands, et non content d'étendre leurs privilèges, il publie, du bord de sa tombe, un capitulaire qui confirme l'hérédité des fiefs..... Charles-le-Chauve fut donc un méchant homme et un maladroit souverain. Or, voici le jugement porté sur cet empereur par l'abbé Millot; les légitimistes, les dévots, les biographes pensionnés pour orner de mensonges dorés les vies souveraines, ne suspecteront pas l'opinion de cet historien : il écrivait avant la révolution, et sur le pupitre d'un prince du sang. « Charles se montra dénaturé dans le mal que « l'ambition lui faisait commettre; petit même « dans le bien qu'il faisait... Pourtant il trouva, « par ses largesses et par sa soumission au clergé, « des écrivains assez vils pour lui donner le sur- « nom de Grand *. »

Réjouissez-vous, monarques contemporains ; opprimez avec sécurité : les annalistes flétris par l'équitable abbé ne vous manqueront pas plus qu'aux titulaires de nos vieilles monarchies.

Il paraît constaté qu'en 877**, c'est-à-dire l'année même de sa mort, Charles-le-Chauve ordonna que la Cité de Paris, les châteaux situés sur la Seine et

* *Elémens de l'Histoire de France, par Millot, précepteur du duc d'Enghien, t. I, p.* 179.

** *Baluzii, capital., t. II, p.* 267; *voyez aussi, dans le Recueil des Historiens de France, chronique d'Adon, p.* 55.

particulièrement celui de Saint-Denis, seraient rétablis ou réparés; ce qui devait mettre le comté parisien en état de défense. Il est à penser que ce fut à cette époque, et par suite de cet ordre, que l'on construisit un pont sur le fleuve, pour remplacer celui qui avait été abattu par les Normands, en 861. Nous ne suivrons pas, dans leurs longues discussions sur l'emplacement de ce pont, les écrivains qui se sont consummés en recherches pour le déterminer *: ils n'ont fait qu'embrouiller une matière que les auteurs contemporains avaient présentée assez clairement. En effet, la chronique d'Adon laisse très bien comprendre que l'empereur *fit reconstruire* le grand pont (*majorem pontem*); que des tours ou forteresses **, dont la base était en pierre et les ouvrages supérieurs en bois, furent placées aux deux extrémités de ce nouveau pont; enfin qu'un semblable système de défense fut ajouté au petit pont communiquant à la rive méridionale. Charles-le-Chauve ne vit point exécuter ces tra-

* Ces écrivains sont 1° les pères Félibien et Lobineau, auteurs d'une Histoire de Paris, qui a servi de type à beaucoup d'autres; 2° les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans leurs Mémoires; 3° Duplessis, dans les Annales de Paris, et Jaillot, dans ses Recherches sur Paris.

** Il faut bien se garder de confondre ces fortifications avec les têtes de pont, nommées *le Grand* et *le Petit-Châtelets*, qui furent construites, selon toutes les apparences, sous le règne de Louis VII. Nous en parlerons en temps opportun.

vaux. Ce prince ne toucha peut-être jamais du pied le sol parisien ; dans la guerre qu'il soutint pendant les années 841 et 842, il traversa seulement cette ville, soit en litière, soit à cheval, soit en chariot ; il ne s'y arrêta point. En 871 et 872 le monarque résida à l'abbaye de Saint-Denis ; à une autre époque il habita Senlis ; et dans aucun temps il ne parut tenté de visiter un lieu qu'il fuyait peut-être comme ayant été déja le tombeau d'une dynastie. En 814, Louis-le-Débonnaire, peut-être venu à Paris pour y conduire ses sœurs *Gisla* et *Rotrude*, s'était contenté de faire quelques dévotions dans les basiliques de Saint-Étienne et de Sainte-Geneviève ; ni le palais des Thermes ni celui de la Cité ne s'ouvrirent pour le recevoir.

Lorsque Paris fut la capitale d'un État appelé *duché de France* * ; il n'eut pas toujours l'honneur d'être la résidence du duc régnant ** ; un comte continua de gouverner avec l'assistance, plus que spirituelle, d'un évêque. Telle était la situation politique de cette ville lorsque, le 25 novembre 885, les Normands, qu'on n'avait pas vus pendant vingt-quatre ans, reparurent tout à coup sur la Seine, dont leurs barques occupaient le cours dans un espace d'environ deux lieues.

A cette époque deux règnes s'étaient écoulés, depuis la mort de l'empereur Charles II. *Louis-le-*

* On appellait encore ce pays *Media Francia* (France du milieu).

** On verra cependant Robert, fils de Robert-le-Fort, et

Bègue avait à peine régné trois ans ; puis ses deux fils, *Louis III* et *Carloman II*, après avoir partagé son héritage*, en avaient joui un an de plus.

La fin de ces deux princes mérite d'être citée. Louis, ayant aperçu dans la campagne une jeune fille, dont les charmes firent sur lui une vive et subite impression, poussa son cheval vers elle pour s'en saisir. La paysanne, effrayée, se réfugie sous une porte basse. Le coursier, stimulé par l'éperon d'or du roi, se précipite sous la même porte; l'infortuné monarque a les reins brisés par la voûte. Il expire aussitôt. Carloman, son frère, avait à peine pris possession de la Neustrie, lorsqu'un garde-chasse le frappa d'un javelot en croyant tuer un sanglier..... Les grands officiers étant accourus, le prince expirant montra la bête, et fit croire par là que c'était elle qui l'avait blessé mortellement..... Ce trait généreux signalait une ame élevée.

Cette double catastrophe ayant laissé un instant vacante la couronne de France, *Charles dit le Gros*, fils de Louis-le-Germanique, s'en empara,

frère du roi Eudes, résider dans cette capitale en qualité de duc de France; mais il était en même temps comte de Paris : ce qui avait eu lieu pour quelques autres seigneurs.

* Louis eut la Neustrie, c'est-à-dire le pays entre la Meuse et la Loire, y compris le fleuve, et jusqu'à la mer. Carloman fut roi d'Aquitaine et de Bourgogne. Ces deux princes furent couronnés dans l'abbaye de Ferrière, en Gatinais, qu'avait habitée Pépin-le-Bref, premier roi de leur race.

au préjudice d'un autre Charles, fils posthume de Louis-le-Bègue. Ainsi ce prince se voyait maître de presque tout l'empire de Charlemagne, car il possédait déja la couronne d'Italie et le diadême impérial; de plus il était appelé par le droit à régner sur la Bavière, la Lorraine, la Souabe et une partie de l'Allemagne. Jamais pourtant une si vaste puissance ne pouvait avoir un plus triste représentant : qu'on s'imagine un petit homme court, chargé d'un embonpoint excessif, ayant les jambes torses, la marche lente, et dont la tête énorme était le siége habituel d'une céphalalgie aigüe, qui dégénérait quelquefois en démence. La femme de Charles le disait atteint d'un autre défaut, qu'elle punissait comme les dames passionnées punissent ce genre de vice; il la répudia. Pour comble de misère, l'empereur ne paraissait pas mieux partagé au moral qu'au physique : ainsi que tous les hommes bornés, il était ombrageux, défiant, incapable de prendre une résolution, même lorsqu'il avait sous la main d'amples moyens de réussite. Les faits confirmeront bientôt ce jugement.

Au moment où les hordes normandes, fortes d'environ trente mille hommes et commandées par Sigefride, s'arrêtèrent sous les murs de Paris, cette ville était gouvernée par le comte Eudes, que secondait dignement le brave Goslin, naguère passé de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à l'épiscopat.

CHAPITRE III.

SIÈGE DE PARIS.

Les fortifications de Paris n'étaient point encore terminées lorsque la flotte normande parut : on est toujours surpris qu'une armée en marche, une armée navale surtout, dont les embarcations couvraient, sur la rivière, un espace de deux lieues, ne fut pas attendue. Car il paraît que, cette fois encore, les Parisiens furent pris à l'improviste. On voit aussi que le système défensif touchait heureusement à son terme. L'évêque Goslin, ecclésiastique qui mérite un rang honorable parmi les illustrations guerrières, fit achever aux flambeaux une tour en bois, située à la partie occidentale de l'île, non loin sans doute de l'ancien palais municipal, actuellement habité par le comte. Il est à présumer que, sur ce point, l'enceinte de la Cité était plus vulnérable qu'ailleurs, et que cette construction avait paru nécessaire, indépendamment des forteresses élevées pendant l'année 877 par ordre de Charles-le-Chauve. L'évènement justifia cette prudente addition aux moyens de défense déja connus : ce fut vers la tour occidentale que les Nor-

mands dirigèrent presque tous les assauts qu'ils donnèrent.

Mais nous devons dire préalablement que Sigefride, avant de diriger un seul trait contre la ville, promit de la respecter si le comte Eudes consentait à lui livrer passage, en faisant abattre de nouveau le grand pont. Le chef barbare, en demandant cette démolition, n'avait-il réellement en vue qu'une incursion vers la haute Seine; ou se flattait-il de pouvoir s'emparer plus facilement de Paris, lorsque les assiégés seraient privés des tours qui couronnaient le grand pont. Cette dernière hypothèse paraît d'autant plus admissible, que la promesse du Danois, qui l'eut lié peut-être pour le moment, aurait été éludée assurément avant qu'on eut eu le temps de rétablir les ouvrages détruits.

Quoi qu'il en soit, le gouverneur de Paris ne déféra point à la proposition des barbares; le siège commença. Huit assauts furent donnés successivement à la place; mais les Parisiens se défendirent avec une constance, une ténacité que les assiégeans ne purent lasser, malgré la persistance et les efforts multipliés de leur mobile tactique. Abbon, poète obscur et diffus, dont il faut étudier longtemps le style pour le comprendre, a laissé sur le siège de Paris un poème qui, du moins, a le mérite d'offrir des détails fidèles. Ce moine * qui se

* *Abbon* ou *abbo*, moine de Saint-Germain-des-Prés, fut en effet témoin occulaire du siège de Paris. Si le génie de ce poète ecclésiastique et soldat eût égalé celui d'Homère, peut-

battait aux côtés du brave évêque Goslin, écrivit sous l'inspiration immédiate des évènemens... Immense avantage que nulle perfection littéraire ne saurait compenser. C'est donc dans les vers raboteux d'Abbon qu'il faut lire le siège de Paris : là se presse la nomenclature des expédiens que les Normands employèrent; là se trouvent énumérées toutes les ressources dont s'appuya l'opiniâtreté héroïque des assiégés. On voit d'une part les escalades, les tours roulantes, les machines à lancer des pierres et des traits, le terrible bellier qui fait croûler les murailles; d'autre part se présente la crête des murailles hérissée de lances, luisante d'acier. Les assiégeans, parvenus au sommet du rempart, retombent lancés au loin par des bras qu'anime la fureur. Le plomb fondu, la poix ardente, l'eau bouillante pleuvent, en flots dévorans, sur les hommes du nord.

Une année entière de vaines tentatives n'avait point découragé les assiégeans; mais cette même année, comble de souffrances et de privations, n'avait pu lasser la constance des assiégés. Eudes, Robert, son frère, et surtout Goslin, inspiraient

être la petite cité de Paris serait-elle aujourd'hui pour nous une autre Troie, en dépit même des documens historiques du neuvième siècle... Si quelque écrivain s'avisait de prouver aujourd'hui que la fameuse Ilion n'était qu'une bicoque de l'Asie-Mineure, on le lapiderait... au moins dans nos académies. La vérité n'a que de froids partisans; l'illusion fait les idolâtres.

une mâle stoïcité aux Parisiens : les deux princes par une franchise martiale digne du preux Robert, leur père; le prélat par l'onction de la parole évangélique, jointe aux exhortations guerrières. Toutefois ces valeureux chefs avaient demandé un renfort de troupes à l'empereur; Charles-le-Gros se trouvait alors en Italie; il envoya contre les Normands *Henri*, duc de Saxe, qui les battit, les éloigna, puis entra dans la place avec les troupes qu'il avait amenées. Mais l'ennemi ayant reparu, ce seigneur fut tué dans une sortie imprudente où les Français furent défaits. Les instances des Parisiens recommencèrent auprès de Charles; il vint lui-même à la tête d'une armée formidable, dont il fit parade aux yeux des barbares en la déployant sur les hauteurs de Montmartre. Mais Sigefride ne se laissa point intimider, et le puissant empereur ne passa pas outre.. . .

Cependant il suffisait à Charles III de laisser tomber ses masses imposantes sur l'ennemi pour l'écraser. Les Normands, déja fatigués d'un long siège, embarrassés du butin qu'ils avaient fait aux environs de la ville, moitié plus faibles en nombre que les troupes impériales, et resserrés entre deux armées, les Normands, disons-nous, eussent été sans doute taillés en pièces. Quelle fut donc la surprise des Parisiens lorsqu'ils apprirent que le monarque, dominé par une prudence déplorable, sinon par l'esprit de vertige qui l'égarait quelquefois, entrait en négociations avec

le chef normand ! Nous avons à mentionner, en effet, la plus honteuse capitulation qui jamais ait été conclue. L'insensé Charles consentit à payer aux barbares quatorze cents marcs d'argent, payables en mars 887, s'ils consentaient à lever immédiatement le siége. Mais voici une clause plus humiliante : les Normands, qui tenaient toujours à piller le pays arrosé par la Haute-Seine, la Marne et l'Yonne, obtinrent la permission de transporter, par terre, leurs barques au-dessus de Paris, et de les remettre ensuite à flot pour continuer leur expédition. Ce travail prodigieux, dont la seule cupidité pouvait braver les difficultés, s'accomplit en présence d'une double armée française; et son résultat devait être la ruine d'une partie du royaume.... Ah ! le cœur ne contient pas assez de mépris pour flétrir la mémoire d'un Charles III.... Il ne manquait plus à sa honte que de déposer aux pieds d'un pirate les aigles et la pourpre romaines, déshonorées par ses mains.

Au mois de mars 887, les Normands, après avoir dévasté la Brie, la Champagne, la Bourgone, vinrent, avec ponctualité, réclamer la somme promise par l'empereur : elle leur fut fidèlement acquittée.... Le brave et habile Goslin était mort : peut-être avait-il succombé au chagrin qu'une telle humiliation causait à toute la noblesse française, plutôt qu'aux fatigues qu'il avait éprouvées pendant le siége. Eudes

restait dans Paris ; mais ce théâtre commençait à lui paraître petit ; il songeait à l'agrandir. Achevons de retracer les évènemens qui suivirent le siége que nous avons décrit.

Avant qu'il commençât, les abbayes et le clergé paroissial du comté avaient déposé dans la cathédrale tout ce que leurs églises renfermaient de précieux en vases sacrés, et surtout en saintes reliques. Ces richesses, pensaient les dépositaires, ne pouvaient être placées plus sûrement que derrière les murs de la Cité, et sous la garde fidèle d'un prélat : c'était un raisonnement sage ; on va voir jusqu'à quel point il fut justifié. Après le départ des Normands, l'évêque, successeur de Goslin, qui connaissait fort bien le prix, ou plutôt le produit des reliques, ne voulut pas les rendre à leurs légitimes possesseurs. Vainement employèrent-ils prières, menaces, pronostics de damnation ; le détenteur tint bon. Ainsi l'église du bourg Saint-Marcel perdit la châsse de son patron, et Saint-Severin celle du sien. La cathédrale conserva encore illégalement Saint-Justin de Louvres en Parisis, Saint-Lucain de Moisy, partie des os de saint Cloud et la tête de saint Denis. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés, plus heureux que les autres réclamateurs, peut-être parce qu'il était plus puissant, eut le bonheur de pouvoir capituler avec la conscience du spoliateur mitré. Le corps de saint Germain avait été transporté aussi

à Saint-Étienne, c'est-à-dire dans une chapelle qui en dépendait. Quand le danger fut passé, l'abbé redemanda ses reliques : on consentit à les lui rendre, mais à condition qu'un bras du bienheureux serait laissé dans le lieu qui lui avait servi d'asile. Ce loyer dut paraître un peu cher au réclamant; néanmoins il accepta le marché, et fit emporter son saint, pieusement mutilé après sa mort.

La cession forcée que nous venons de mentionner fut l'origine de l'église appelée *Saint-Germain-le-Vieux*, qui se trouvait sur l'emplacement du Marché-Neuf; cette même église n'était autre que la chapelle enrichie du bras de l'ancien évêque parisien.

Cependant la honteuse capitulation de Paris eut des échos sinistres dans toute la France; le cri d'indignation de ses habitans, entendu au-delà des Alpes et du Rhin, ameuta contre l'empereur tous les peuples qui lui obéissaient. Ils se croyaient déshonorés par le reflet de mépris qu'un si lâche souverain renvoyait sur eux : Français, Italiens, Bavarois, Lorrains, Allemands, secouèrent à l'envi son joug, qu'ils ne pouvaient plus supporter sans abjection. Charles-le-Gros vit en peu de jours déserter son armée entière.... Bientôt il se trouva seul, absolument seul; le dernier de ses valets se fût cru flétri en continuant à le servir. Si l'histoire n'offrit en aucun temps un trait de bassesse égal à la lâcheté du malheureux Charles, elle ne repro-

duisit point non plus un délaissement comparable au sien : l'empereur, repoussé partout, sans un denier, dépourvu de vêtemens, marchant pieds nus à travers les bois, allait mourir de faim et de fatigue, lorsque *Luitpert*, archevêque de Mayence, le recueillit et lui donna, dit-on, un canonicat pour vivre... Peu de temps après, Charles, accablé de chagrin et de souffrances physiques, mourut dans une bourgade de la Souabe... Il avait pourtant gouverné l'Europe ; et la pourpre des Césars, étendue sur sa couche de douleur, ne pouvait plus même garantir son corps amaigri des atteintes du froid... La justice de Dieu rachetait l'erreur de sa grace, qui avait fait tomber le diadème sur la tête d'un tel homme.

Charles-le-Gros ne laissait point d'enfans ; mais au pied du trône, et n'attendant qu'un protecteur qui l'aidât à y monter, se trouvait toujours cet autre Charles, fils de Louis-le-Bègue. Il avait atteint sa dixième année. Malheureusement les circonstances n'étaient pas favorables à l'intronisation d'un enfant : la France, envahie par des hordes étrangères, avait besoin que le sceptre tombât en des mains assez fortes pour devenir libératrices. Cependant la noblesse hésitait à dépouiller le jeune prétendant ; elle prit un parti moyen : décision toujours fâcheuse dans les grandes calamités publiques où les restrictions de pouvoir peuvent nuire au salut général. En de telles circonstances les républicains de Rome eux-mêmes nommaient un dictateur,

la noblesse française ne fit au contraire d'Eudes, comte de Paris, qu'un roi substitut, une sorte de régent couronné. Ce prince méritait mieux : doué d'une haute valeur, affable dans les relations, estimé des nobles, aimé du peuple, il possédait encore cette taille haute, cette belle physionomie qu'on se plaît à trouver dans un souverain, et dont l'absence avait peut-être aidé à la chute du dernier monarque. Eudes, satisfait en apparence de sa demi-souveraineté, déclara à l'assemblée qu'il n'acceptait le pouvoir suprême qu'à titre de tuteur du fils de Louis-le-Bègue, et qu'il remettrait le sceptre à cet enfant, dès qu'il serait parvenu à sa majorité.

Eudes battit les Normands sous les murs de Paris, les chassa du pays et les poursuivit jusque dans le Cotentin et la Bretagne, où leurs hordes furent toujours vaincues par ce brave guerrier. Le roi-tuteur réprima aussi un comte d'Auvergne et de Toulouse, qui pouvait usurper l'Aquitaine ; en un mot la couronne, depuis trop long-temps méprisée, commençait à reprendre son lustre sous un souverain dont la tête était sage et le bras fort. Si le règne de ce prince eût continué, il est probable que la monarchie française n'eut pas eu à subir l'établissement définitif des Normands. Mais les seigneurs amis de ce droit stérile qu'on nomme *légitimité*, insinuèrent à Eudes, vers l'année 893, qu'il était temps de tenir sa promesse, en restituant la couronne au petit fils de Charlemagne.....

Charlemagne, fantôme sublime, ombre grande comme le monde, qui commandait le respect au souvenir, mais qui ne pouvait plus rien pour la gloire de son empire..... Le fils de Robert-le-Fort, irrité de l'ingratitude d'une noblesse comblée de ses bienfaits, peut-être intéressé, se rendit à lui-même la justice qu'on lui refusait: il déclara qu'il gardait cette couronne qu'il avait lavée de sa souillure, et recourut aux armes pour la défendre. Après d'assez longues hostilités où le jeune Charles ne fut pas heureux, Eudes, quoique vainqueur, consentit au partage du royaume, qu'il pouvait conserver entier : il eut tout le pays situé entre la Seine et les Pyrénées, pour lequel il promit foi et hommage à son pupille, quoiqu'il portât lui-même le titre de roi. Charles régna depuis la Seine jusqu'à la Meuse. Il eut été à desirer que ce partage se maintînt; *Charles*, surnommé trop justement *le Simple*, avait besoin d'un appui tel que son ancien tuteur; mais bientôt cet appui lui manqua; et le prince, devenu maître de toute la France, vit diminuer incessamment sa puissance de tout ce qu'un corps, déjà faible, perd de force en s'étendant.

Depuis que le vaillant Eudes avait cessé de combattre les Normands, tranquilles dans les provinces qu'ils occupaient, ils y avaient formé de nouveaux établissemens. Le plus important était celui fondé par un duc nommé *Rollon*, qui, deux fois vainqueur en Angleterre, prit Rouen, vers

l'an 911, fortifia cette ville, dont il fit sa capitale, et devint tellement redoutable, que Charles-le-Simple, incapable de le vaincre, lui fit proposer la main de sa fille *Gisèle*. Le roi de France offrit aussi à Rollon l'investiture du pays qu'il ne pouvait pas lui disputer, à condition qu'il se ferait chrétien.... Triste refuge d'une ame débile qui, n'ayant pu s'opposer aux conquêtes terrestres d'un ambitieux, veut au moins le conquérir au nom du ciel.

Rollon était peu scrupuleux en matière de religion; une apostasie ne l'effrayait pas; mais on lui proposait un marché; il voulut le faire bon. Il demanda, pour conclure, de garder temporairement la Bretagne; il fallut bien la lui céder. Ainsi fut établi, vers l'an 912, l'état que l'on appela *Normandie* *. Le duc régnant se rendit à la cour de Charles pour lui offrir son premier hommage; mais on va voir que, dans cette occasion, il se conduisit en vainqueur plutôt qu'en sujet. Le cérémonial consistait particulièrement à baiser le pied du roi: Rollon s'y refusa et fit signe à l'un de ses officiers de le suppléer. Ce Normand, sans doute aussi fier que son maître, s'approche du monarque, lui saisit brusquement la jambe, et, l'élevant outre mesure pour éviter de s'incliner,

* L'Etat de Rollon, duc de Normandie, se composa de tout le pays compris entre l'embouchure de l'Oise dans la Seine, jusqu'à la mer; ayant pour limites, au nord, la rivière de Somme. Charles accorda aussi à ce prince un droit d'hommage sur la Bretagne.

renverse à terre celui qu'il devait honorer. Le roi de France, trop faible pour venger cette injure personnelle, prit le seul parti qu'il y eût à prendre dans sa situation, celui de rire d'une prétendue maladresse dont le barbare s'excusa avec ironie.

Le nouveau souverain, gendre de Charles-le-Simple, vécut avec lui en bon voisin; mais, dans la partie de territoire qui lui était cédée, et qui s'étendait jusqu'aux portes de Paris, il agit en véritable tyran. Il dépouilla les propriétaires des terres dont il acquérait la souveraineté, et les livra aux compagnons de sa conquête. Toutefois, sachant les prêtres toujours prêts à ménager des indulgences à ceux qui leur donnent, Rollon combla de richesses les monastères, les églises et surtout les évêques, qui lui promettaient absolution complète pour ses brigandages passés.

Mais, en même temps qu'il se faisait absoudre des crimes qu'il avait commis ou soufferts, Rollon mit un terme à ceux que ses sujets pouvaient méditer encore. Il abolit tout-à-fait le vol parmi des brigands habitués à ne vivre que de ses produits, en leur inspirant le goût de l'agriculture et des arts utiles. La Normandie, province naguère inculte et déserte, devint tout à coup fertile, florissante, à côté de cette France toujours misérable et souffrante. Les défenses, les ordonnances pénales de Rollon, touchant le vol, furent respectées religieusement. On vit des bra-

celets d'or suspendus pendant plusieurs mois à un arbre, à la vue des soldats, et nul d'entre eux n'osa y toucher*.

Le duc de Normandie s'appliqua à fonder une législation dans ses États; puis il tint à Rouen une cour brillante et pacifique, dont les agrémens contribuèrent à adoucir les mœurs féroces des hommes du nord. Rollon recommanda aux évêques, au clergé en général, de l'aider, par toute l'autorité de la parole sainte, dans la grande réforme qu'il opérait. Ce prince aimait la justice; il la rendait souvent lui-même, et se montrait inflexible dans l'exécution des arrêts qu'il s'était appliqué à rendre ou faire rendre avec une incorruptible équité.

Pendant que tous ces évènemens se passaient, Paris se remettait lentement des désastres qui s'étaient succédés, sur son territoire, à la fin du neuvième siècle. En 890, les hommes du nord, revenant avec leurs bateaux, chargés de butin, des contrées situées à l'est du comté parisien, se servirent du moyen qu'ils avaient employé précédemment : ils traînèrent les barques à terre, l'espace d'environ deux mille pas, puis les relan-

* Le nom de Rollon était respecté à tel point, qu'en l'invoquant, on arrêtait un mauvais dessein, un attentat à la propriété. La formule était : *Ah! Rol...*, d'où l'on a fait par corruption *haro;* puis l'on a dit jeter *clameur de haro*, toujours pour exprimer une opposition vivement apportée à l'exécution du mal.

cèrent sur le fleuve au-dessous de la ville. Mais, s'ils ne renouvelèrent pas leurs attaques contre la Cité, ils saccagèrent ses faubourgs, et pillèrent les abbayes environnantes*.

Depuis lors, les Normands, dont le prince était, comme on l'a vu, le gendre du roi de France, n'inquiétèrent plus ni la ville de Paris, ni son territoire; mais le tort qu'ils avaient fait aux Parisiens ne fut pas réparé de long-temps.

Cependant des abbés, des curés, des religieuses continuèrent long-temps, et continuèrent souvent en vain, de réclamer les reliques déposées à Paris pendant les diverses invasions; nous avons déja signalé les discussions survenues à ce sujet : en voici une nouvelle. L'abbaye de Sainte-Croix de Leufroi, dans le diocèse d'Auxerre, transporta au couvent de Saint-Germain-des-Prés plusieurs corps saints, parmi lesquels étaient saint Leufroi et saint Thuriaf. Les moines dépositaires, profitant de l'exemple que l'évêque leur avait donné, se refusèrent à la restitution.... L'envoyé du monastère de Sainte-Croix ne put emporter qu'un bras de saint Thuriaf. Au commencement du douzième siècle, *saint Leufroi*, illégalement conservé par l'abbaye de Saint-Germain, fut impatronisé dans une chapelle de son nom, sur la place du Grand-Châtelet : il est bien entendu

* *Histoire de la Ville et du Diocèse de Paris, par Lebœuf, t. II, p.* 36.

que le revenu de la relique fut versé dans le trésor de Saint-Germain.

Il ne paraît pas que l'abbaye de Sainte-Geneviève ait donné asile aux saintes reliques pendant le siège de Paris, et l'on voit, par la chronique de Germain-Brice, que ce monastère souffrit beaucoup dans ce temps calamiteux. Cet écrivain parle d'un anneau de fer placé, devant le portail de l'église, dans un mufle d'âne; il avait été mis là, dit-il, par les Normands, pour pendre l'abbé, qui refusait de leur livrer les trésors de l'abbaye. On ne sait si l'exécution eut lieu; il est probable que non, et qu'ainsi placé entre l'abandon d'un bien qui ne lui appartenait pas et le sacrifice de sa vie, il se décida à livrer l'or. Lebœuf nous apprend qu'après la retraite des brigands, on s'occupa de faire réparer et recouvrir l'église; ce qui fait présumer que la couverture enlevée était en plomb. Mais si les moines, après le siège de Paris, firent seulement *réparer et recouvrir* l'église, elle n'avait donc pas été entièrement détruite, comme l'ont avancé à tort plusieurs écrivains. Il est d'ailleurs constaté qu'au moment où cet édifice a été abattu pour faire place à des constructions modernes, il restait encore plusieurs parties du monument primitif *.

* On lit dans les Antiquités Nationales, par Millin, article abbaye de Sainte-Geneviève, pages 55 et 56 : « On peut croire que, lors des reconstructions des onzième, douzième et treizième siècles, une partie de l'ancienne bâtisse ayant ré-

Nous avons passé sous silence, comme fastidieuses, beaucoup d'anecdotes relatives à des saints déposés à Paris pendant les invasions normandes, et réclamés ensuite vainement. On ne se faisait aucun scrupule alors d'extorquer les reliques: ce genre de spoliation témoignait d'un zèle pieux qui portait avec lui l'absolution du péché; et si les bienheureux étaient renfermés dans des châsses

sisté a été conservée; car l'abbé Etienne, qui vivait sur la fin du douzième siècle, ne s'était proposé que d'y faire des réparations, sans penser à la rebâtir en entier. C'est lui qui fit garnir en-dehors la vieille muraille, et qui en fit ôter la mosaïque apposée sous Clovis. On en voit encore les traces aux murs de la nef, et surtout en-dehors du côté méridional. Ces murs, ainsi qu'un autre vestige, assez caractérisé en-dehors du sanctuaire, sont ce qu'il y a de plus ancien dans cet édifice, et ce que l'on pense appartenir à l'église de Clovis.

« Ce qui prouve encore que l'église, telle qu'elle est aujourd'hui, fut reconstruite sur les anciens fondemens, en laissant subsister une partie des gros murs extérieurs, c'est sa forme, qui n'est point en croix latine, comme sont toutes les églises postérieures au onzième siècle; c'est la ceinture du sanctuaire bâtie en rotonde, et construite ainsi pour s'assujettir aux anciens fondemens, et, à cet égard, on peut remarquer que les temples bâtis par les premiers chrétiens étaient d'une forme circulaire. Les barbares du nord s'étant ensuite approprié l'architecture des Romains, en la défigurant, avaient bâti leurs églises sur les modèles qu'ils avaient sous les yeux. »

M. Millin écrivait ceci en 1796 en 1797; depuis lors, presque tous les témoignages qu'il invoque ont été détruits. Il est probable que, pour bâtir le collège de Henri IV, on nous a enlevé un monument du sixième siècle; on a été en cela un peu normand du neuvième.

d'or, d'argent, ou enrichies de pierreries, le vol du contenant était racheté par celui du contenu. Plusieurs chapelles durent, comme on l'a vu, leur fondation à cette ferveur quelque peu immorale; presque toutes sont devenues plus tard des églises paroissiales. Il faut ajouter à celles déja mentionnées *Saint-Magloire* *, *Saint-Barthélemy* ** *et Sainte-Opportune* ***. On ne sait si le clergé de ces paroisses aimait à se prévaloir de leur origine; mais, véritablement, ç'eut été pure vanité.

* Cette église, située rue Saint-Denis, était originairement un oratoire, dédié à saint Georges, et placé au milieu d'un cimetière. Elle devint paroisse, après le dépôt qu'on y fit des reliques de saint Magloire, qui lui donna son nom. Il y eut ensuite au même lieu un monastère où furent mises des religieuses; mais Catherine de Médicis, ayant eu besoin du terrain sur lequel il s'élevait, pour bâtir l'*Hôtel de Soissons*, fit loger ailleurs ces récluses. L'église a été abattue depuis.

** L'église de Saint-Barthélemy, située rue de la Barillerie, fut d'abord la chapelle du Palais, et sa construction paraît remonter au septième siècle. En 891, le comte Eudes, couronné roi, y établit un chapitre; elle devint alors paroisse royale. Au dixième siècle, on comptait quatorze corps saints dans la basilique de Saint-Barthélemy. Sur l'emplacement de cette église on a bâti le théâtre de la Cité.

*** Sainte Opportune était abbesse d'Almèneche. Lors de l'invasion des Normands son corps fut apporté dans la Cité, par l'évêque de Séez, et transporté ensuite dans une chapelle du faubourg septentrional de Paris, et qu'on nommait *Notre-Dame-des-Bois*. Cette chapelle, rebâtie et pourvue de chanoines, prit le nom de la sainte qu'elle renfermait. Sainte-Opportune, qui était situé sur la place de ce nom, a été démolie en 1797.

CHAPITRE IV.

LES ALLEMANDS A PARIS, CHUTE DES CARLOVINGIENS, MŒURS AU DIXIÈME SIÈCLE.

Au degré de puissance où les grands vassaux étaient parvenus, Charles-le-Simple courait plus d'un danger à les mécontenter; il le fit pourtant. Le duché de Normandie inquiétait, humiliait ces seigneurs. Ils ne concevaient pas une situation politique plus déplorable que celle acceptée par le roi: car du haut des tours de son palais, il voyait, il devait voir perpétuellement reluire, dans la campagne, les casques et les lances des normands. Vainement ce prince alléguait-il que le redoutable voisin dont, prudemment, il avait fait son allié, serait le premier à repousser les nouvelles incursions que pourraient tenter ses anciens compatriotes, peu disposés sans doute à respecter même la Normandie; et qu'une communauté d'intérêts évidente garantissait à la France l'amitié de Rollon. Les nobles répliquaient qu'un appel à leur courage eût obtenu un résultat et plus noble et plus sûr, par l'expulsion des brigands du nord. « Peut-être, ajoutaient les mécontens, en comblant ces étrangers de biens

qui peuvent en attirer d'autres, n'avez-vous eu en vue que d'allier vos forces aux leurs, afin de nous subjuguer quand l'envie vous en prendra. » Charles protesta qu'un tel dessein ne pouvait sans injustice lui être imputé; néanmoins la noblesse se montra dès-lors fort défiante envers lui, et surtout envers son ministre *Haganon*, homme ferme, adroit, éclairé, qui d'un rang obscur s'était élevé jusqu'aux premiers emplois.

Parmi les seigneurs dont le mécontentement avait éclaté, on comptait *Robert*, comte de Paris, qui s'était illustré dans la défense de cette place, avec le feu roi *Eudes* et l'évêque Goslin. La destinée qui renverse et relève les trônes, semblait en promettre un au fils du preux Robert-le-Fort; dans le rêve ambitieux de chaque nuit, il saisissait le sceptre délaissé, inutile et poudreux, sur la tombe de son frère...... « Je suis las des grandeurs chimériques, dit-il un matin : je vais conquérir la réalité. »

Cependant Charles-le-Simple, certain qu'on blamait sa politique, et qu'on murmurait de l'ascendant qu'il laissait prendre au roturier *Haganon*; Charles, comme s'il eut voulu justifier l'épithète attachée à son nom, s'endormait dans sa cour, et méritait le surnom de *Fainéant*, dont la réputation des rois mérovingiens avait été flétrie. Ce monarque, ainsi que tant d'autres, se berçait de l'idée flatteuse qu'un règne doux et pacifique lui garantissait l'amour des peuples: pensée toujours vaine

[redacted]

dans l'esprit des rois sans gloire et sans vigueur. Malgré la haute capacité que plusieurs historiens prêtent au ministre *Haganon*, il faut convenir qu'il conseilla bien mal son maître, en de telles conjonctures, s'il l'engagea à convoquer l'assemblée nationale du Champ-de-Mai. Tous les nobles y parurent. Là, leur mécontentement, encore excité par le parti de Robert, éclata avec violence; après avoir reproché à Charles sa mollesse coupable, l'aveugle confiance qu'il accordait à son favori, ses prodigalités, la dissipation du domaine royal, enfin et particulièrement sa honteuse alliance avec les Normands, les seigneurs déclarèrent à l'unanimité qu'ils cessaient d'obéir à un indigne monarque; ils s'éloignèrent et le laissèrent seul dans le champ, accablé d'une si foudroyante rupture *.

Nous ne suivrons point Charles-le-Simple sur la pente rapide où la dynastie carlovingienne roule, avec lui, vers un précipice inévitable. Il défendit sept ans sa couronne, mais en aventurier, toujours malheureux, toujours poursuivi, mendiant, de château en château, quelques centaines de lances,

* Dans cette réunion, qui eut lieu à Soissons, les seigneurs tenaient entre leurs mains des brins de paille; ils les brisèrent et les jetèrent à terre. C'était un signe de rupture sans retour. De là, sans doute, est venu ce mot proverbial : *Rompre la paille avec quelqu'un*. A l'investiture d'une terre, le roi ou le seigneur qui la donnait, mettait dans la main de l'investi un morceau de gazon, en signe du présent territorial qu'il lui faisait : la rupture de la paille déliait le vassal envers son suzerain.

quelques subventions monnoyées, le plus souvent du pain. Ce prince montra alors une grandeur d'ame, une tenacité qui, sur le trône, eussent sauvé sa puissance; dans l'adversité, ces vertus ne servirent qu'à prolonger ses malheurs.

Tandis que Charles IV se préparait à disputer la pourpre à l'ambitieux Robert, celui-ci se faisait couronner à Reims. Paris, qu'il avait si bien défendu, devint sa capitale. Il répara et compléta son enceinte, ajouta plusieurs tours au palais de la Cité, et en fit sa principale forteresse.

Mais la fortune des combats devait être plus favorable à la cause de Robert qu'à sa personne. Le roi étant parvenu à réunir une petite armée, marche contre son compétiteur, et le rencontre près de Soissons. « Charles IV, dit Mé« zerai, passa au commencement de la bataille, « sa grande barbe blanche par dessus la visière de « son casque, pour se faire reconnaître des siens *. » Cette précaution ne lui donna point la victoire : il tua, dit-on, Robert de sa main; mais Hugues, appelé depuis le Grand, fils du héros expirant, recueillit ses trophées.... Le Carlovingien,

* Ceci fait penser que les grands portaient une longue barbe sous les Carlovingiens. Cet usage continua long-temps encore sous la troisième race : Hugues, comte de Châlons, ayant été vaincu par Richard, duc de Normandie, alla se jeter à ses pieds, avec une selle sur le dos, exprimant par là qu'il se soumettait entièrement à lui. *Avec sa grande barbe*, disent les chroniques, il avait plutôt l'air d'une chèvre que d'un cheval.

après une mêlée sanglante, recommença à fuir, à errer.

Hugues pouvait ramasser la couronne sur le champ de bataille; digne ou non du surnom de Grand, il vit sans desir la souveraine puissance; et sa sœur *Emma*, femme de *Raoul*, duc de Bourgogne, fut consultée en ces termes: « Lequel « préférez-vous de moi ou de votre époux pour « souverain? — La princesse répondit: J'aime « mieux baiser le genou de mon mari que celui de « mon frère. — Qu'il règne donc; mais n'oubliez « pas que celui qui donne un trône peut seul en « être l'appui. »

Charles était rentré dans sa carrière aventureuse: tantôt ami des grands, tantôt chassé de leurs fiefs; balotté par une fortune inconstante, qui ne paraissait lui sourire un instant que pour se montrer ensuite plus rigoureuse, cet infortuné, s'aidant de tous les moyens, de tous les partis, des Normands eux-mêmes, entrevit une lueur d'espérance trompeuse, vers l'année 925. *L'empereur de Germanie*, celui-là même qui avait arraché les aigles romaines à la maison de France, sans qu'elle eut essayé de les retenir; l'empereur donna quelques troupes au roi, son parent. Malheureusement ce monarque devait être, jusqu'au terme de sa vie, le jouet des intrigues: un *Hébert*, comte de Vermandois, allié du roi Raoul, paraît s'attendrir sur le sort de Charles; il l'appelle à une conférence conciliatrice, et le fait prisonnier. *Ogine*, sa femme,

prévenue à temps, se sauve en Angleterre avec Louis, son fils unique, âgé d'environ trois ans. Depuis cet instant, l'existence du Carlovingien fut digne de pitié : Hébert, le promenant de province en province, le faisait desirer ou redouter aux seigneurs, selon les élans de sa cupide et capricieuse ambition : véritable mannequin royal, le roi déposé, succombant enfin à tant d'infortune et d'humiliation, mourut à Péronne, en 929, dans une sorte de décrépitude, qui devançait sa cinquantième année.

Cependant Raoul chancelait sur un trône sans cesse miné à sa base, et que le bras puissant de son beau-frère soutenait à peine. Il mourut en 936, après un règne agité, mais sage, qui laissa des regrets. Hugues, comte de Paris, duc de France et de Bourgogne, voyait retomber le sceptre sous sa main : inspiré, en apparence, par une philosophie bien rare dans ces temps barbares, et qui l'avait été davantage durant les périodes civilisées, ce prince repoussa de nouveau la souveraineté.... Il en investit le jeune Louis, enfant unique de Charles IV. L'Europe entière décerna, par acclamation, le titre de *Grand* * au petit-fils de Robert-le-Fort.... Cette brillante qualification était-elle bien méritée? Nous verrons.

* Hugues était surnommé *le Grand*, à cause de sa taille et de ses actions; *le Blanc*, parce qu'il avait le teint d'une extrême blancheur; l'*Abbé*, parce qu'il possédait les abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin

Louis IV, surnommé d'*Outre-Mer*, à cause du séjour qu'il avait fait en Angleterre, où régnait Adelstan, frère de sa mère; Louis, pour la remise duquel son oncle s'était fait donner des otages, fut reçu en France avec distinction: l'archevêque de Rouen le sacra à Laon, dernière ville qui fût demeurée fidèle à Charles IV. Le règne de ce roi ne fit que hâter la ruine des Carlovingiens. Louis, pénétré de reconnaissance pour Hugues-le-Grand, lui confia la charge de premier ministre. Sous un roi de vingt ans, élevé loin d'une cour qu'il ne pouvait connaître, cette dignité égalait celle des anciens maires du Palais; l'infortunée dynastie, attirée irrésistiblement dans la voie où l'autre s'était perdue, n'avait plus qu'un pas à faire pour tomber dans l'abîme.... Louis d'Outre-mer eût peut-être sauvé sa race par une conduite franche et généreuse; mais, en 943, un acte perfide lui aliéna les seigneurs. Guillaume, fils de Rollon, duc de Normandie, venait d'expirer, laissant un héritier en bas âge, nommé Richard. Louis, concevant la possibilité de reconquérir un État puissant, cédé trop légèrement par feu son père, attire à sa cour le prince normand, sous prétexte, disait-il, de surveiller son éducation en bon voisin; mais un sujet fidèle devine la ruse félonne, emporte le duc du Palais,

de Tours. Il portait aussi le surnom de *Capitan* ou *Capet*: homme de tête. Ce surnom passa à son fils, qui s'appelait Hugues comme lui.

enveloppé dans une boîte d'herbes, et le remet à *Bernard*, comte de Senlis, son oncle maternel.

Le roi de France veut alors conquérir par les armes ce qu'il n'a pu obtenir par la perfidie : confiant son dessein à Hugues, il lui propose de marcher sur Rouen; ajoutant qu'il lui abandonnera, dans la conquête, les places qui lui conviendront. Mais *Bernard*, adroit autant que les deux ennemis de son neveu sont fourbes, parvient à les brouiller ensemble, en annonçant que le mineur ne veut reconnaître que Louis pour son souverain. Hugues, cachant son dépit amer, marche sous la même bannière que d'Outre-mer. Après quelques succès obtenus en commun sur Aigrold, chef Danois, le duc de France se ménage une prétendue conférence avec ce général, et lui livre son roi.

La captivité de Louis ne dura qu'un an ; mais les guerres entre lui et le puissant Hugues se perpétuèrent. Suivant le triste exemple de son père, ce souverain promène ses inquiétudes, ses chagrins, ses flottantes espérances, en Anjou, en Saintonge, en Aquitaine ; demandant toujours des partisans, que sa faiblesse retient dans le parti opposé. Cependant, à force de sollicitations, Louis d'Outre-mer parvient à exciter la commisération des seigneurs et des moines; tandis que *Geberge*, sa femme, obtient la protection, moins versatile, de l'empereur *Othon*, son

frère, et celle de ses seigneurs. Hugues ne s'effraie point d'une levée de bouclier qu'il peut braver, sinon par les armes, du moins par la corruption. Mal assuré dans sa contenance, le parti royal recourt alors aux foudres de l'église. Le pape *Agapet II* envoie en France un légat muni de pleins pouvoirs, et portant dans sa litière les armes terribles qui envoient les ames en enfer.

Enfin les droits des dissidens venaient d'être réglés au concile d'*Engelheim* ; une paix mal cimentée régnait, lorsque Louis d'Outre-mer, lancé près de Reims contre un loup, se brisa les reins dans une chute de cheval. Ce prince ne manquait ni de bravoure, ni d'esprit; mais il n'avait pas ce jugement solide capable de reconnaître la faiblesse de toute politique qui ne s'appuie pas sur l'équité et la bonne foi. Il laissait son trône peu affermi au jeune Lothaire, enfant de treize ans, que Hugues ne voulut point encore déposséder d'un vain appareil de puissance : lui-même le mena sacrer à Reims. Cette fois le duc de France mit du faste dans sa générosité : une magnifique entrée fut ménagée au jeune roi dans ce Paris, qui ne reconnaissait pas d'autre souverain que son illustre comte. Cette ville reprit le titre de capitale d'un royaume, qu'elle avait perdu depuis bien long-temps.

Hugues, après avoir châtié un comte de Poitou, dont il déposa les dépouilles aux pieds de Lothaire, se retira dans un de ses châteaux, où il mourut,

jeune encore, en 956. Il avait gouverné, à la manière de Charles-Martel, environ vingt ans*.

« La mort d'un vassal si dangereux, dit l'historien Millot, ne releva point l'autorité du « monarque ; les seigneurs avaient tout envahi : « chaque duc, chaque comte se regardait comme « indépendant ; ils se liguaient entre eux contre « le roi ; ou, s'ils avaient guerre les uns contre « les autres, le prince n'en pouvait tirer des « troupes contre les ennemis de l'État. La France, « déchirée par cette foule de petits tyrans, était « un théâtre de confusion et de massacres. La « rétablir dans son ancienne splendeur, eût été « l'ouvrage d'un Charlemagne ; Lothaire avait des « qualités au-dessus du médiocre ; mais il en fallait « de sublimes qu'il n'avait pas. »

Malheureusement ce prince, après quelques années de paix, voulut faire valoir ses droits sur la Lorraine, pays litigieux, depuis cent ans, entre la France et la Germanie. Lothaire s'ébranla pour s'en emparer ; l'empereur Othon II, trop faible pour s'opposer à cette invasion, s'avisa d'un expédient mitoyen fort singulier. Il appelle à sa cour *Charles*, jeune frère du roi de France,

* La Lorraine n'était pas alors ce qu'elle est aujourd'hui, mais un beau et grand royaume, qui pénétrait fort avant dans la France, et s'étendait loin en Allemagne. La Basse-Lorraine, abandonnée à Charles, comprenait le Brabant et les terres entre le Rhin, l'Escaut et la mer. Charles établit sa cour à Bruxelles.

et lui donne moitié de cette même Lorraine, à condition qu'il la tiendra comme fief de la couronne germanique.

Lothaire, irrité de l'audace d'Othon et de la perfidie d'un frère qu'il aimait, marche rapidement sur Aix-la-Chapelle, capitale de l'empereur. Il le surprend dans un festin, au milieu d'une cour galante et réjouie. Ce prince n'a que le temps de sauter à cheval et de fuir à travers champs. Le vainqueur s'assied, avec ses seigneurs, à la table servie pour son ennemi. Jamais surprise n'avait été plus brusque; le palais fut mis au pillage : trésors, meubles, bijoux tombèrent au pouvoir du soldat, ainsi que les femmes de l'impératrice; et tous les environs de la ville furent saccagés.

Mais l'empereur eut son tour : à la tête d'une formidable armée, qu'il a réunie précipitamment, il pénètre en France par les Ardennes, dévaste la Champagne, et parvient au cœur du royaume. Campé sur les hauteurs de Montmartre, il s'écrie : « Je veux faire chanter ici un *alleluia* qui « s'entende jusqu'à la cathédrale de Paris *. » L'*alleluia* put être chanté; mais l'orgueilleux Germain n'obtient pas le succès que sa vanité s'était promis : ses exploits se bornèrent à brûler le

* On rapporte que, dans sa fougue chevaleresque, Othon s'avança jusqu'à la tour, située au bout du grand pont, et donna un coup de lance dans la porte. Action d'un bravache, comme on en voyait tant à cette époque.

faubourg du Nord; car, dans un combat que lui livrèrent les forces combinées de Lothaire, de Hugues-Capet et de Henri, duc de Bourgogne, Othon fut battu et mis en fuite. Harcelé sans cesse par les vainqueurs qui le poursuivaient, ce prince allemand perdit tous ses bagages; sa retraite fut désastreuse. Le pays qu'il avait pillé en venant éprouva le même sort au passage des troupes françaises : pendant la guerre, les malheureuses populations ne comptent sous les armes que des ennemis.

Ces évènemens se passaient en 978; les peuples, ruinés par les longues dissentions civiles qui avaient affligé la France, maudirent le jeune Charles, première cause des nouveaux malheurs qu'ils subissaient : un cri unanime d'indignation s'éleva contre lui. Cependant Othon et Lothaire, ayant fini par s'entendre relativement à la Lorraine, l'abandonnèrent en entier à celui qui n'en avait eu jusqu'alors que la moitié. Charles, dans cette circonstance, acheva de s'aliéner ses compatriotes : on méprisa avec raison un prince né français, et qui fit hommage de sa couronne à un souverain étranger.

Lothaire peut être cité comme un prince sage, dont le règne eût été heureux et pacifique, si d'injustes agressions ne lui eussent mis les armes à la main. Il avait su réunir les seigneurs, et reprendre sur eux une partie de l'autorité abandonnée par ses prédécesseurs. Ce monarque

formait de plus vastes desseins, qu'il était capable d'exécuter ; mais la mort le surprit, au milieu de ses importantes méditations, à l'âge de quarante-cinq ans. Louis V, qui n'en avait pas encore dix-neuf, succéda à son père, et ne régna que quinze mois.

Ce règne, absolument vide d'actions dignes d'être citées, fut rempli par les suites scandaleuses qu'eut le mariage mal assorti du roi. Il avait épousé *Blanche*, fille d'un seigneur d'Aquitaine, qui, n'ayant trouvé dans son époux qu'un homme sans vigueur de corps et d'esprit, s'abandonna à tous les emportemens d'une passion impérieuse. Sous le règne précédent, cette princesse avait déjà quitté Louis pour suivre un gentilhomme beau et galant. Lothaire s'était vu contraint d'employer la force pour la ramener à son mari. Mais, devenue reine, Blanche se livra sans ménagement à tous les désordres de l'adultère. Dans le même temps, *Emma*, veuve de Lothaire, accusée d'avoir attenté aux jours du feu roi, était retenue par Louis V dans une sorte de prison ; elle allait être jugée lorsque ce prince mourut sans postérité.

Ce fut au milieu de ces crimes domestiques, qui attiraient sur la maison royale le mépris et l'indignation, que les Carlovingiens tombèrent du trône de France, qu'ils avaient occupé deux cent trente-sept ans. Si Charles, roi de Lorraine, se fut présenté pour réclamer la couronne, il eût été difficile de la lui disputer légalement, puisqu'il était

fils de Louis d'Outre-mer. Mais il hésita à élever des prétentions, à une époque où les malheurs qu'il avait attirés sur le royaume laissaient d'amers souvenirs.

Hugues-Capet, au contraire, jouissait d'une estime générale : grand par ses ancêtres, grand par ses propres actions, il pouvait encore s'appuyer des interruptions apportées à la succession directe par les règnes, transitoires il est vrai, des deux fils de Robert-le-Fort. Une assemblée de seigneurs, que le comte de Paris avait peut-être influencée d'avance, se réunit à Noyon; Hugues y fut proclamé roi. Quelques écrivains prétendent que l'illustre candidat avait environné la ville d'un corps armé, pour obtenir plus sûrement la majorité des suffrages; d'autres disent que l'élection fut libre et unanime. Quoi qu'il en soit, le nouveau monarque, en quittant l'assemblée de Noyon, alla se faire couronner à Reims.

Ainsi finit la deuxième race de nos rois, succombant au même mal qui avait tué la première : le partage du royaume entre plusieurs princes; mal qu'aggravèrent encore quelques circonstances bien propres à hâter ses progrès. Telles furent l'érection des grandes seigneuries, la confirmation de leur hérédité, et cette myriade de fiefs et d'arrière fiefs qui, s'étendant comme un réseau compressif sur toute la monarchie, n'y laissèrent pénétrer qu'affaiblie l'action suzeraine de la couronne. Mais ce qui précipita surtout la ruine d'une dynastie

d'ailleurs mal affermie, ce fut l'étrange autorité que le saint siège exerça sur les rois, et qui, par suite, les rendit dépendans des évêques, leurs sujets. Du jour où la main d'un prêtre put détruire le prestige dont la royauté s'environnait; lorsqu'on vit tomber la chevelure des oints du seigneur sous les ciseaux d'un concile, sans que le ciel tonnât, les grands, dont l'unique frein était la superstition, conçurent qu'ils pouvaient tout oser..... Ils furent exigeans, puis rebelles, puis indépendans; et le trône, dépourvu d'appui, croula bientôt.

En terminant cette période, il nous reste une tâche à remplir : c'est d'examiner rapidement la physionomie morale que le pays présentait sous les Carlovingiens; car tant de vicissitudes politiques n'avaient pu s'accomplir sans influencer les mœurs de la nation.

Nous disons la nation; mais ce mot ne doit s'entendre que des particuliers qui avaient part à la curée des fiefs; car du reste la servitude était presque générale. Tout alors tendait à multiplier les chaînes de l'esclavage : parmi les *ingénus* ou hommes libres, les débiteurs insolvables perdaient la liberté au gré de leurs créanciers; il en était de même des rebelles. D'autres particuliers, plus malheureux encore, se vendaient aux églises, soit pour se procurer le moyen de vivre, soit pour acquitter des engagemens antérieurs, soit par dévotion *. Enfin ce que n'avait pu faire le malheur ou

* Les *Ingénus* étaient continuellement persécutés, soit par

la nécessité, l'autorité illimitée des seigneurs le faisait, et des hommes libres devenaient esclaves par la seule puissance de l'oppression. Ajoutons à ces causes d'esclavage, l'abandon qu'un grand nombre de vassaux faisaient aux seigneurs des terres libres ou *francs-aleux*, pour les recevoir d'eux à titre de fiefs, avec l'obligation de se soumettre au pouvoir féodal, afin de se ménager ainsi une protection nécessaire contre le brigandage et la spoliation.

Cette dépendance, toujours inflexible, souvent violente jusqu'à disposer de la vie, présentait deux classes de servitude: dans la maison des seigneurs

les nobles, soit par le clergé : on les assujétissait à faire chez les seigneurs un service humiliant. Avaient-ils de la fortune? on les dépouillait de leurs biens, sous de vains prétextes. En temps de guerre, ils devaient toujours marcher les premiers, ou s'ils cherchaient à se soustraire, ils étaient ruinés par des amendes exorbitantes. Ainsi tourmentés, vexés, ruinés, ils finissaient par se lasser d'une liberté de laquelle découlaient tous leurs malheurs... Ils tendaient leurs bras aux chaînes de l'esclavage, espérant obtenir ainsi quelque repos. Vaine espérance! à peine avaient-ils revêtu les livrées de la servitude, que leur condition différait peu de celle des animaux domestiques. Un seigneur n'établissait aucune différence entre ses serfs et ses chiens : le même fouet servait à châtier les uns et les autres. Pour une faute légère, l'infortuné serf recevait cent cinquante coups. Un délit plus grave, ou simplement estimé tel par la capricieuse judiciaire du maître, était suivi d'exécutions dont le récit fait frémir : on coupait à l'accusé les oreilles, le nez, un pied, une main; souvent on lui arrachait les yeux. (*Baluzii, capit., lib. I, col.* 485, 486.)

il y avait des esclaves domestiques; mais les hommes appelés communément *serfs*, étaient attachés à la glèbe : ils ne pouvaient ni quitter les domaines de leur maître, ni se marier sans sa permission, ni exercer aucun droit civique. La patrie n'existait pas pour ces infortunés; ce mot sacré frappait leur oreille d'un vain son; le patriotisme ne pouvait naître dans ces cœurs abrutis par l'esclavage. En un mot, il n'y avait point en France de peuple proprement dit.

Et comment l'esprit national eut-il pu renaître au sein de l'ignorance stupide des neuvième et dixième siècles: on ne savait plus ni lire, ni écrire; et si les nobles n'avaient pas besoin d'éducation pour dominer arbitrairement, les simples particuliers manquaient d'instruction pour connaître les droits dont on les privait. De là, cette autre domination que les prêtres exerçaient: eux seuls avaient quelque teinture grossière des lettres, et cette connaissance exclusive leur soumettait le reste de la nation, y compris même les barons. Ils réglaient les mariages, les actes publics, surtout les testamens; et le testateur qui oubliait l'église dans ses legs était privé de la sépulture. Ainsi le clergé pouvait s'affranchir impunément de la juridiction séculière, braver toute jurisprudence civile, et se rendre l'arbitre de toutes les affaires importantes.

La nation ne se composait donc que de deux classes: les seigneurs et le sacerdoce. Tout le reste formait un troupeau, froissé, battu, égorgé au

caprice des innombrables bergers éperonnés, mitrés ou tonsurés qui les dirigeaient.

A Paris, nous remarquons, au dixième siècle, une circonstance particulière, qui mérite d'être citée. Hugues-le-Grand, doué de cette perspicacité innée chez les hommes supérieurs, ne voulut souffrir ni dans le comté parisien, ni dans le duché de France une autorité égale à la sienne: en conséquence, il s'empara des abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Martin, et s'en déclara l'abbé. Hugues-Capet, avant d'avoir ceint la couronne, et, à l'exemple de son père, s'appliqua ces dignités ecclésiastiques. Or ce qui pouvait échapper au pouvoir séculier de ces princes, retombait dans le ressort de leur domination sacrée. Sous les deux Hugues, les prérogatives des évêques furent notablement restreintes. Jusqu'alors eux et les abbés s'étaient faits souverains dans leurs arrondissemens respectifs: ils y avaient leurs palais, leurs troupes, leurs bannières, leurs officiers. On levait les impôts en leur nom. Ces actes de souveraineté temporelle, et conséquemment usurpée, ne pouvaient se concilier avec les vues exclusivement dominatrices des ducs de France, Hugues-le-Grand et Hugues-Capet: ils repoussèrent l'évêque de Paris dans ses attributions spirituelles, et se substituèrent aux abbés.

Du reste, comme l'administration minutieuse d'une ville paraissait peu conforme à la grandeur

de ces hauts seigneurs, ils en investirent des vicômtes, qui leur rendaient compte de leur gestion. Cependant le duc Hugues, en l'année 945, ne voulut remettre à personne le soin de soulager les Parisiens, frappés d'une épidémie terrible, appelée la *maladie des ardens*. Il ouvrit son palais aux infortunés qui en étaient atteints; et, comme le mal résultait d'une mauvaise nourriture dans les temps de disette, ce prince leur faisait distribuer, à ses frais, des alimens plus sains. D'autres malades, prosternés au pied des autels, demandaient à Dieu un soulagement qu'ils croyaient obtenir ; et c'est sans doute d'après leur foi pieuse que Flodoard a consigné dans sa Chronique, qu'un grand nombre d'entre eux avaient été guéris miraculeusement.

Depuis Robert-le-Fort, la cour des comtes de Paris était plus brillante que celle des rois : on y voyait donc beaucoup de luxe, de faste et de libertinage.... Car tels furent toujours les résultats des réunions où l'opulence, les passions et l'oisiveté se trouvèrent en contact. Abbon, dans son poëme sur le siége de Paris, signale amèrement les vices qu'il a remarqués parmi les Parisiens : leur parure lui semble immodeste et peu compatible avec le malheur du temps. Combinant ses dé-

* On appelait aussi cette maladie le *feu sacré*, ou *le mal d'enfer*, selon les idées superstitieuses qui la faisaient regarder, soit comme une punition céleste, soit comme un don satanique.

clamations poétiques avec une description que nous avons sous les yeux, nous essayerons de donner une idée du costume adopté par les Français au commencement du neuvième siècle, et qui varia peu durant le dixième. L'habit long, venu de Rome et que les Gaulois avaient adopté, ne se portait plus; on y avait substitué l'habit court*, c'est-à-dire une sorte de casaque serrée autour de la taille par un ceinturon luisant, qu'on appelait baudrier. A ce baudrier pendait une épée, toujours large, courte, à double tranchant. Un manteau d'étoffe blanche ou bleue s'attachait carrément sur les épaules, et tombait beaucoup au-dessous de la casaque. Les jambes et les cuisses étaient couvertes de larges culottes, autour desquelles se contournaient, en se croisant, d'assez larges bandelettes, d'une couleur pareille à celle du tissu qu'elles couvraient, mais d'un travail plus recherché. La chaussure, dont la forme approchait de celle des souliers modernes, était faite d'un cuir doré en dehors : de fortes courroies l'attachaient solidement. Au neuvième siècle, les

* Il est probable que ce changement se fit sous le règne de Charlemagne. Ce prince se montrait toujours vêtu à la française, c'est-à-dire avec un habit court, qui lui serrait la taille. Il se mettait en colère quand il rencontrait des Français habillés à la mode gauloise : « Voilà nos Francs, s'écriait-il, voilà nos hommes libres, qui prennent l'habit du peuple qu'ils ont soumis: quelle honte! quel mauvais augure! » (*Eginhard, de vitâ Caroli magni; Avetin., lib. IV, nota Saminckii.*).

[redacted]

guerres continuelles avaient fait adopter généralement la mode des cheveux courts ; et les souverains eux-mêmes renoncèrent à cette longue chevelure qui, sous la première race, était le signe de la royauté. Les Français portaient, à la main droite, un gros bâton noueux, orné d'une pomme d'or ou d'argent ciselée *. Il est entendu que cet habillement était celui des riches, qui, d'après Abbon, ne laissaient pas d'y ajouter des ornemens proportionnés à leur opulence. « Une agraffe « d'or, s'écrie-t-il, fixe la partie supérieure de « votre manteau ; vous opposez aux frimas la « pourpre de Tyr ; votre clamyde est chargée « d'or ; et la ceinture qui presse vos reins est étin- « celante de pierreries. »

Mais c'est particulièrement contre la luxure de ses contemporains, que l'Homère enfroqué se déchaîne : il leur reproche de souiller sans pudeur la couche de leurs parens, d'attenter aux virginités cloîtrées, et de porter la débauche jusqu'à outrager la nature... « Pourtant, ajoute-t-il, « vous rencontrez assez de femmes disposées à « vous satisfaire **. »

On trouve, dans les capitulaires réunis par Baluze, de nombreux témoignages des déborde-

* Cette description, que l'on trouve dans le *Recueil des Historiens de France, t. V, page* 121, est due à un moine de Saint-Gall, contemporain de Charlemagne.

** *Abbonis de Lutetiâ à Normannis obsessâ, lib. II, vers.* 596 *et seq.*

mens scandaleux auxquels se livraient alors les femmes; et, nous devons le dire, ces témoignages ne prouvent pas que les religieuses se bornassent toujours à subir l'outrage qu'on faisait à leur chasteté. La répression de ces déréglemens était pourtant aussi rude qu'humiliante: les pécheresses étaient promenées dans les campagnes pendant quarante jours, nues de la tête à la ceinture (acte de justice assez peu édifiant), et le front couvert d'un écriteau, énonçant le délit qu'on punissait *. Cependant une femme accusée d'adultère pouvait échapper à l'ignominie d'un tel châtiment, en se justifiant par la *preuve du duel*. Alors elle devait présenter au juge un homme de condition noble, qui offrît de forcer en champ clos l'accusateur à se dédire. Après le combat, le vaincu, mort ou vif, était traîné sur la claie, et pendu par les pieds : si c'était le défenseur de la femme, elle subissait sa punition; si, au contraire, son champion triomphait, sa justification paraissait évidente.... son mari n'avait plus rien à dire.

Mais ce que le moine Abbon ne dit pas, dans ses virulentes déclamations contre les travers de son siècle, c'est que les évêques, les abbés, les moines, ainsi que la haute noblesse, en étaient les premiers propagateurs. Charlemagne lui-même le prouve dans ses Capitulaires, lorsqu'il défend aux prélats d'avoir des femmes étrangères, de

* *Baluzii*, *capital.*, *t. II*, *col.* 1198 et 1563.

fréquenter les tavernes, et d'entraîner les clercs dans les orgies où ils se plongent eux-mêmes*. Mais l'empereur, en intimant ces défenses, ne donnait pas l'exemple de la continence qu'il recommandait*: non-seulement ce galant monarque recherchait les dames faillibles; mais il ne respectait guère la chasteté des femmes vertueuses. Sainte-Amalberge lui résistait; il la poursuivit; elle tomba, en fuyant de chambre en chambre, et se cassa un bras.

Sous le règne de Charles-le-Chauve, et lorsque ce prince eut ordonné de bâtir partout des châteaux pour arrêter les brigands du Nord, l'immoralité et la rapine s'élancèrent ensemble de ces repaires féodaux. Les hauts barons pillaient les marchands, rançonnaient les voyageurs, enlevaient les femmes, si elles étaient jolies, ou se contentaient de les violer en présence de leurs maris, quand ils ne voulaient pas s'en embarrasser. Le même danger menaçait les femmes ou les filles en passant auprès des abbayes. Les moines les entraînaient, quelquefois sans beaucoup de violence, au fond de leurs cellules, et souvent ils soutenaient un assaut, derrière leur enceinte crenelée, plutôt que de lâcher cette proie... S'ils craignaient de succomber, ils apportaient sur la brèche des reliques qui ne manquaient point dans leurs monastères; alors les assaillans, quels que fussent leurs droits conjugaux, paternels, ou fra-

* *Baluzii, capital.*, *t. I*, *col.* 360.

ternels, se retiraient saisis de respect et de vénération, et attendaient que les reclus voulussent bien d'eux-mêmes renvoyer leurs belles prisonnières. . . . .

Croira-t-on que les reines mêmes n'étaient pas exemptes des violences d'une noblesse effrénée : Adélaïde, veuve de Lothaire, roi d'Italie, était une des plus belles femmes de son temps. Bérenger, qui veut la forcer d'épouser son fils, l'assiége dans Pavie, où elle s'est réfugiée, prend la ville, viole cette princesse, et la jette en prison. Échappée à cette captivité, elle s'achemine vers le palais de l'archevêque de Reggio, qui lui a offert un asile. En route, Adélaïde rencontre un prêtre; il lui fait des propositions déshonnêtes, qu'elle repousse avec indignation. . . . . « Eh bien! « reprend l'ecclésiastique, abandonnez-moi au « moins votre servante; sinon j'irai vous décou- « vrir à Bérenger. La reine, dit Mézeray, obéit « à la nécessité, et la suivante à sa maîtresse *. »

Ces excès hideux se commettaient rarement dans

* *Histoire de France, par Mézeray, t. I, p.* 668. Les opprimés n'étaient pas précisément sans vengeurs, dit ce même historien : du sein même de la noblesse, généralement livrée au brigandage, il sortit des gentilshommes assez généreux pour faire des lois et des statuts, par lesquels ils s'obligeaient à courir les provinces pour attaquer et détruire ces petits tyranneaux; et c'est sur cela, ajoute l'estimable écrivain, que les romanciers ont forgé leurs chevaliers errans ou de la table ronde.

les villes, mal peuplées sous la seconde race, parce que les grands habitaient presque toujours leurs terres, et que la cour était en quelque sorte nomade. En effet, l'apanage de la couronne se composait de cent cinquante domaines au moins, dispersés dans toutes les provinces, et qui formaient à peu près tout le revenu des rois. Ces possessions ne se composaient point de fastueuses habitations, avec des jardins embellis par l'art; mais de bonnes métairies, situées pour la plupart au milieu des forêts : le monarque était le premier fermier du royaume. On nourrissait sur ses terres des bœufs, des vaches, des moutons, de la volaille; on y entretenait des haras : il est présumable que les premiers chevaux réunis pour la cavalerie française, formée sous les Carlovingiens seulement, furent pris dans ces haras royaux.

Le souverain ne paraissait que rarement dans les deux ou trois villes où il possédait des palais; et ces apparitions étaient déterminées ou par de grandes assemblées, ou par les solennités des cours plénières, ou par la célébration des fêtes annuelles.

Sur la fin de la seconde race, les rois étaient devenus fort pauvres par le sacrifice des immenses domaines qu'ils avaient détachés de la couronne pour en former des fiefs aux seigneurs, et dans ces espèces d'alliances * le monarque faisait un

* Le mot *fief* vient du mot latin *fœdus* (alliance). En effet, le seigneur et le simple vassal, ou le monarque et le grand vassal, se liaient l'un à l'autre par un acte, dit d'*inféodation*.

triste marché. Car, pour obtenir un stérile hommage de paroles, il abandonnait des biens effectifs. Par exemple Charles-le-Chauve, en donnant le duché de France à Robert-le-Fort, lui avait abandonné plusieurs terres considérables dans les comtés de Paris, d'Orléans, de Blois et de Tours. Les rois carlovingiens firent souvent de tels abandons, dans l'espoir d'obtenir des vassaux dévoués, qu'ils obtinrent rarement. Or, lorsqu'ils eurent à soutenir des guerres contre les seigneurs, guerres pour lesquelles ils ne pouvaient lever de troupes que dans leurs propres seigneuries, on les vit, affaiblis par ces largesses infructueuses, lutter souvent des années entières contre un simple vassal. Nous devons dire à cet égard des Carlovingiens ce que nous avons dit ailleurs des Mérovingiens : ils n'étaient puissans qu'à la tête des armées nationales : c'est-à-dire quand la patrie était menacée ou se faisait conquérante. Alors tel souverain qui n'avait pu lever naguère dix mille lances, en commandait soudain deux cent mille.

Dans ce système déplorable où tout Français titré régnait dans sa sphère, la paix générale était impossible ; car il y avait toujours des intérêts litigieux : une province s'armait contre une province, une ville contre une ville, une paroisse contre une paroisse, une abbaye contre une abbaye, une famille contre une famille. L'autorité religieuse avait pu seule faire admettre quelques trêves annuelles à ces démêlés sanglans : on ne pouvait se

battre aux époques de l'Avant, de Noël, du Carême, de Pâques, de la Pentecôte; il était défendu, sous peine d'excommunication, d'attaquer son ennemi en allant à la messe, ou de l'attendre auprès des églises, chapelles ou oratoires; enfin tout acte d'hostilité devait cesser du samedi au soir au lundi à la pointe du jour. Pendant tout le reste de l'année on pouvait, très chrétiennement, s'entre-égorger; le clergé bénissait la terre et inhumait pompeusement les victimes, si elles avaient testé en faveur de l'église.

Qu'auraient pu, d'ailleurs, contre cette soif de sang, des lois qui pour rendre la justice ordonnaient le meurtre. Cette réflexion nous conduit naturellement à parler de cette étrange judiciaire, fille de l'ignorance et du fanatisme, qu'on osait appeler *Jugement de Dieu.*

Indépendamment du jugement de Dieu *par le duel,* qui consistait à remettre la condamnation ou le salut d'un accusé aux chances d'un combat, il y avait l'épreuve *de la croix,* qu'on subissait, comme nous l'avons dit ailleurs, en tenant le bras étendu devant l'autel. Venait ensuite l'épreuve *par l'eau froide :* on jetait l'accusé dans une cuve pleine d'eau, après lui avoir lié la main droite au pied gauche, et la main gauche au pied droit. S'il enfonçait, on le déclarait innocent; s'il surnageait, il demeurait constant, pour les juges stupides du temps, que l'élément, béni d'avance, et trop pur pour recevoir un criminel, le repoussait

de son sein *. Le patient qui avait à subir l'épreuve *par le feu* devait porter à dix ou douze pas une barre de fer rouge, du poids de trois livres; ou bien engager une de ses mains dans un gantelet de fer sortant d'une fournaise. Quelquefois cette même épreuve consistait à plonger le bras dans l'eau bouillante pour saisir un anneau béni. Après l'opération, la main de l'accusé était enveloppée dans un linge, que l'on cousait, et sur lequel le juge et la partie adverse apposaient leur sceau. Au bout de trois jours, cet appareil était levé; si la peau n'offrait aucune trace de brûlure, le prévenu demeurait absous **.

On conçoit qu'avec ces épreuves, les jugemens de Dieu s'annonçaient rarement par la clémence.

Voilà plus de preuves qu'il n'en faut pour dé-

* Les Gaulois pensaient précisément le contraire, lorsqu'ils faisaient exposer leurs enfans sur le Rhin, pour éprouver s'ils étaient légitimes ou adultérins. Selon leur superstitieuse croyance, les premiers surnageaient; les derniers disparaissaient dans le sein du fleuve.

** Au rapport de plusieurs écrivains, les épreuves par le feu étaient en usage chez les anciens. Dans une des pièces de Sophocle (*Antigone*), des gardes offrent de prouver leur innocence en maniant le fer chaud, ou bien en traversant les flammes. (*P. Brumoy, t. III, p.* 403) Les prêtresses de Diane, dit Strabon, marchaient sur des charbons ardens. (*Strab.*, *lib. XII*). Enfin, selon les écrits de saint Epiphane, les prêtres égyptiens se frottaient le visage avec certaines drogues, puis se plongeaient impunément la tête dans des chaudières d'eau bouillante.

montrer que loin de s'être civilisée sous les Carlovingiens, la France avait été enveloppée de ténèbres plus épaisses encore qu'elles n'étaient sous la race précédente. Un examen rapide des lettres expliquera cette déplorable situation.

Au milieu du huitième siècle, il ne restait pas la moindre étincelle des lumières qui s'étaient de plus en plus affaiblies dans les Gaules depuis le commencement du sixième : sciences, arts, éloquence, dogmes religieux, tout avait été étouffé par les guerres et les discordes civiles. A la mort de Pépin-le-Bref, l'ignorance planait en souveraine sur le pays. Les prêtres eux-mêmes ignoraient la parole sainte; le christianisme se réduisait à une aveugle et menaçante superstition. Nous avons montré sous son vrai jour, en parlant du règne de Charlemagne, le mouvement *prodigieux* que, selon les écrivains ecclésiastiques, ce prince imprima à la pensée : on a pu voir que ses efforts, grands et nobles sans doute, n'ayant pu agir que sur des intelligences ingrates, étaient demeurés sans résultats marquans; l'on doit ajouter que la direction elle-même manqua de portée. L'illustre Carlovingien avait réuni une multitude de savans : il en couvrit l'empire, et dépensa des sommes incalculables pour leurs voyages, leur établissement, leurs honoraires. Mais, nonobstant les hautes prétentions d'Alcuin, fondateur de cette école, sa nouvelle Athènes, supérieure à l'ancienne, autant, disait-il, que la doctrine de Jésus-Christ est supérieure à

celle de Platon, n'était pourtant qu'une triste république des lettres. Toutes les études se rapportaient à la religion : on apprenait la grammaire pour mieux lire l'écriture sainte et la transcrire plus correctement. La rhétorique ne s'appliquait qu'à commenter les écrivains sacrés et à réfuter les hérétiques. Le surplus de l'instruction se composait d'une arithmétique diffuse, d'une géométrie peu fixée, d'une astronomie hypothétique et d'un plain-chant qui n'exerçait que le gosier.

Tant de sons qui venaient de résonner vainement à des oreilles inhabiles, tant de lueurs qui n'avaient fait qu'éblouir une nation trop peu préparée à l'instruction, s'éteignirent subitement à la mort de l'empereur : la barbarie reprit son funeste ascendant.

Terminons cet aperçu des mœurs françaises, sous les Carlovingiens, par une rapide mention des funérailles. Le pauvre, le *serf*, celui qui comptait comme une tête de bétail dans le troupeau nommé peuple, était enterré obscurément; nulle tombe ne marquait la place où sa dépouille, en dissolution, se mêlait à la terre. Sous ce rapport la destinée de l'homme dédaigné de la fortune n'a pas changé : il vit encore et meurt obscurément. Mais aux funérailles des grands brillait le faste qu'ils avaient déployé pendant leur vie; et même ce faste, ensevelissant avec eux ses pompeux ornemens, offrait, comme leur cadavre illustre, un aliment au ver rongeur. Tous les seigneurs et les dames, en

[redacted]

habits de deuil, les cheveux poudrés avec de la cendre, suivaient le convoi d'un haut baron jusqu'à l'église, où il était inhumé, après des offices d'autant plus solennels qu'il avait fait de plus riches présens au clergé. On déposait dans sa bière ses attributs souverains, son baudrier, l'épée dont il s'était servi dans les combats, l'agrafe de son manteau, quelques pièces d'or frappées à son effigie, enfin un vase de cristal renfermant des parfums. Sous la seconde, race on commença à mettre des épitaphes sur les tombeaux des rois : la noblesse imita presque aussitôt cet usage.

On lit dans les grandes chroniques les détails suivans sur les obsèques du fameux Roland, tué à Roncevaux : « Charlemagne fit ouvrir et embau-
« mer de baume, de myrrhe et d'aloès le corps de
« son neveu. Les obsèques et services des morts
« furent chantés, par ministres de sainte église,
« avec grand luminaire.... Fut porté le corps sur
« deux mules jusqu'à la cité de Blaye, en bière
« dorée, couverte de riches draps de soie, et fut
« ensépulturé moult honorablement, et fut mise
« son épée, DURANDAL, à sa tête, et son olifaut *
« à ses pieds, en l'honneur de notre seigneur et en
« signe de sa haute princesse **.

Les funérailles des rois se faisaient avec magnificence : nous citerons celles de Charlemagne.

* Petit cor dont sonnaient les paladins, pour appeler et défier l'ennemi.

** *Recueil des Historiens, par don Bouquet*, t. V, p. 307.

Son corps, après avoir été embaumé, fut descendu dans un caveau, pratiqué pendant la vie de ce prince, par son ordre, et, selon quelques écrivains, d'après un plan tracé de sa main. On mit le cadavre impérial sur un trône d'or; il était vêtu de ses habits impériaux, recouvrant un cilice : à son côté pendait JOYEUSE, cette redoutable épée, qui avait soumis l'Europe. Ses yeux s'élevaient vers le ciel. Une chaîne d'or, en forme de diadême, ceignait sa tête; dans une de ses mains on avait mis un globe d'or; l'autre s'appuyait sur l'évangile ouvert, déposé sur ses genoux. Le sceptre d'or et le bouclier de l'empereur étaient appendus devant lui à la muraille. Ces dispositions faites, on remplit le caveau d'aromates et de parfums; puis on y déposa beaucoup de richesses, et l'on en scella l'entrée.

On peut dire que ces fastueuses obsèques étaient celles de la gloire du trône; car nous ne l'avons plus retrouvée pendant le surplus du règne des Carlovingiens.... Renaîtra-t-elle promptement sous une troisième dynastie? C'est ce que nous examinerons dans la période suivante.



[redacted]

QUATRIÈME ÉPOQUE.

PARIS SOUS LES CAPÉTIENS.

CHAPITRE Ier.

ORIGINE DE LA TROISIÈME RACE, LA COUR A PARIS, ÉVÉNEMENS ET FONDATIONS.

Les écrivains stipendiés se sont fortement escrimés, durant les dix-septième et dix-huitième siècles, pour démentir l'origine saxonne des rois capétiens; ils ont gagné le mieux qu'ils ont pu l'argent qu'on leur donnait; mais des arguties ne peuvent rien contre des preuves : il demeure positif que ces rois descendent du germain *Witikind.* Cet illustre chef, après sa soumission et son baptême, fut aussi fidèle au serment qu'il avait fait de ne plus reprendre les armes contre Charlemagne, qu'il s'était montré constant à les porter précédemment, pour soutenir l'indépendance de sa patrie. Il mourut, comme nous l'avons dit, dans l'amitié de son vainqueur *. Ajou-

* Witikind fut tué en 807, par Geral, duc de Souabe, dans une guerre, qu'il soutenait contre lui, comme gouverneur de la Saxe.

tons que sa dévotion avait été si fervente, et sans doute si généreuse, que le clergé n'hésita pas à placer cet ancien idolâtre parmi les saints. Après une telle fin, la postérité du brave Saxon ne pouvait qu'être bien accueillie en France. Il laissait deux fils, Thiéry, qui succéda à son père dans le gouvernement de Saxe, et Witikind le jeune, qui s'établit en France, y fut connu sous le nom de Robert, et donna le jour à Robert-le-Fort, bisaïeul de *Hugues-Capet* *.

Cette descendance nous paraît donc trop claire, elle est d'ailleurs trop fortement appuyée par les témoignages que nous rapportons dans la note placée au bas de cette page, pour que nous puissions ajouter foi aux subtilités rétribuées des historiographes de cour. Leurs prétendues décou-

* Voici des preuves : On voit, par une ancienne charte de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, qu'en 863 Charles-le-Chauve, donna cette abbaye à *Robert*, comte d'Anjou, *de race saxonne*. De plus, l'abbé d'Aspery, et une ancienne chronique, cite que Fauchet, écrivain connu par son exactitude, disent que Robert-le-Fort était fils de Witikind le jeune. Aimoin, de son côté, affirme que ce même Robert était de race saxonne : *Robertus Andegavensis comes, saxonici generis vir*. Un écrivain, contemporain de Louis VIII, (*Anonym. de Gest., Ludovici VIII*) dit textuellement : La royauté passa de la famille carlienne dans celle des comtes de Paris, qui étaient d'origine saxonne. Enfin Alberic, historien du treizième siècle, connu pour ses laborieuses investigations généalogiques, fait aussi descendre Robert-le-Fort du Saxon Witikind.

vertes, les généalogies qu'ils prétendent avoir tirées de la poussière des chartriers, sont autant de chimères sans vraisemblance, sans appuis historiques, qu'il faut reléguer parmi les mensonges officieux que l'on imaginera toujours à l'usage des cours. La dynastie qui régna sans interruption sur la France depuis l'année 987 jusqu'en 1793, et qui reprit son règne après une absence de vingt-un an, n'est ni gauloise, ni française : elle est incontestablement allemande. Les Saxons, vaincus par Charlemagne, ont élevé un trône sur le trône écroulé de leur illustre vainqueur ; ils ont donné des maîtres au peuple qui leur avait donné des lois.... Joug pour joug, chaînes pour chaînes, la servitude a nivelé les destinées des Saxons et des Français *.... Parlons de Hugues-Capet.

Ce premier roi capétien continua d'habiter le palais de la Cité, dont il avait fait sa résidence habituelle lorsqu'il n'était encore que simple comte. Cette maison, ou plutôt cette forteresse, était devenue un édifice important, par les additions qu'on y avait faites depuis Robert-le-Fort : elle offrait à la vue un assemblage de grosses tours, communiquant les unes aux autres

* Nous éprouvons les besoins d'affirmer ici qu'il est loin de notre pensée de jeter aucune défaveur sur la dynastie régnante, à cause de son origine saxonne. Les souverains se naturalisent par des bienfaits, et nos rois saxons n'ont pas manqué d'occasion de se montrer bons Français... L'histoire nous dit s'ils l'ont toujours été : elle sera notre guide.

par des galeries. Des croisées étroites, multipliées et garnies de grilles, on découvrait, au-delà du faubourg Locutitius, alors presque détruit, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, déja fortifiée, et dans un lointain bleuâtre, les coteaux d'Issy, de Meudon et de Saint-Cloud. Un jardin assez petit s'étendait, au bas de la façade, sur l'emplacement où se trouvent maintenant les cours *Neuve* et de *Lamoignon*. Il était baigné, à l'endroit où l'on a bâti la rue de Harlay, par un petit bras de la Seine, qui le fermait de ce côté *.

Au moment où Hugues-Capet saisit le sceptre, la France représentait à peine le tiers des États de Charlemagne : elle avait pour limites le golfe de Gascogne, la Manche, le Rhin, les Alpes et la Méditerranée; mais, dans le territoire qu'elle comprenait, régnaient une foule de grands vassaux, indépendans, à quelques vaines paroles près. Les ducs et comtes de Flandre possédaient les Pays-Bas et la Hollande. Les comtes de Vermandois soumettaient la Champagne et la Picardie. Les ducs régnant en Bourgogne et en Lorraine, y joignaient l'Alsace. Ceux auxquels obéissaient la Gascogne et l'Aquitaine, dominaient encore dans l'Auvergne, la Guyenne, le Poitou, la Saintonge.

* Nous avons déja dit qu'au-delà de ce lieu se trouvaient deux petites îles, qui ont ensuite été réunies entre elles et avec celle de la Cité. Il y avait des vignes dans ces petites îles, et même le vin qu'on y récoltait passait pour être d'une bonne qualité. Nous en reparlerons.

Enfin sur les côtes du nord, s'étendaient les ducs de Bretagne et de Normandie, et nous avons vu ailleurs que les derniers pouvaient, de la limite de leur duché, jeter une pierre dans Paris.... Ainsi l'Etat sur lequel Hugues-Capet se disposait à régner, en pleine et vraie souveraineté, se réduisait au duché de France, comprenant le Blaisois, l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, le Perche, le Maine; plus les forteresses que les rois avaient pu conserver en Artois, en Picardie, en Champagne et en Bourgogne; forteresses où leurs troupes étaient presque toujours en hostilités ouvertes avec les seigneurs du pays.

Cependant l'élu de Noyon ne fut pas paisible possesseur de la couronne: Charles de Lorraine, enfin fixé sur ce qu'il prétendait faire, fit publier que les seigneurs qui avaient pris part à l'élection de son compétiteur, étaient tous ses vassaux ou ceux de ses partisans; qu'ils n'avaient pu se considérer comme représentant toute la nation française, et qu'en conséquence l'acte qui avait investi le comte de Paris, se trouvant entaché d'une telle illégalité, devait être considéré comme nul. Cette proclamation, fondée en principes, trouva un grand nombre d'adhérens; Charles, à la tête d'une armée imposante, entra en France et s'empara de Laon, non de vive force, mais par la trahison d'Arnoul archevêque de Reims, qui lui livra une porte de la ville. Hugues-Capet accourt pour délivrer cette place forte; mais le Lorrain, dans une

fougueuse sortie, bat et met en fuite les troupes françaises. Le roi, craignant que la fortune des combats ne continuât à le trahir à une époque où il se sentait encore peu affermi sur son trône, eut recours à la ruse: au printemps de l'année 991, pendant une nuit sombre, Hugues-Capet, secondé à son tour par la félonie de l'évêque Ascelin, favori de Charles, entre dans la ville de Laon, surprend Charles au lit avec sa femme, et les fait tous deux prisonniers. Les rigueurs que ce couple royal subit dans la tour d'Orléans, où l'usurpateur le fit enfermer, ajoutèrent à l'indignation qu'inspirait l'infâme moyen qu'il avait employé pour s'en rendre maître; et la prompte mort des deux captifs mit le comble à cette indignation. L'amour avait consolé du moins ces infortunés dans leur cachot: peu de jours avant d'expirer, l'épouse de Charles donna le jour à deux fils jumeaux, qui, plus tard, se réfugièrent auprès de l'empereur.

La mort du Lorrain ne rendit pas la paix au premier roi Capétien. Il voulut mettre la police entre plusieurs vassaux, en guerre les uns contre les autres; il essaya aussi d'en soumettre quelques-uns, qui refusaient de le reconnaître: particulièrement le duc de Normandie, celui d'Aquitaine, et le comte de Flandres. L'histoire a consigné un mot attestant que beaucoup de seigneurs, indépendamment même des partisans de Charles, regardaient comme illégale l'élection de Hugues-Capet: ce prince ayant fait demander au comte de Péri-

[redacted]

gueux qui l'avait fait comte, celui-ci répondit par cette autre question : *Qui t'a fait roi?* L'usurpateur était bon politique: il ne tarda pas à sentir qu'il perdrait son temps, son or et ses troupes à vouloir obtenir de force un hommage dont il pouvait se passer; et que, relativement aux hostilités permanentes entre les barons, il aurait plus à gagner qu'à perdre en les laissant se combattre et s'affaiblir mutuellement. Ce dernier moyen lui réussit au-delà de ses espérances: il y eut des parties belligérantes qui remirent leurs différends à son arbitrage, qu'il leur accorda volontiers. Alors il gagnait leur estime par la sagesse de ses décisions, et tout en rétablissant la bonne intelligence parmi ces dissidens, il les ralliait à sa couronne.

Cependant le traître Arnoul, archevêque de Reims, avait été déposé par un concile; on lui donna pour successeur Gerbert, moine d'Aurillac, homme sans naissance, mais distingué par son esprit et son savoir. Ni l'un ni l'autre ne purent le maintenir à l'épiscopat : le pape Jean XV déclara le traître Arnoul innocent, lui rendit sa mitre, et déposa Gerbert *, tout vertueux et éclairé qu'il était.

* Gerbert se retira auprès de l'empereur, Othon III, qui l'aida plus tard à monter sur le saint-siège. On prétend que nous lui devons l'usage des chiffres arabes et les horloges à balancier. Il s'était instruit à l'école des arabes, pendant un voyage qu'il avait fait en Espagne, lorsqu'il était encore

Le règne de Hugues-Capet ne fut pas légitime, et certes! il fut moins pur encore. Mais ce prince était pourvu d'une habileté incontestable; autre légitimité qui, lorsqu'elle fait valoir des vues droites, devrait être uniquement invoquée, si l'inquiète turbulence des peuples ne rendait pas nécessaire le pacte le plus absurde, le plus niais : L'hérédité... l'hérédité qui fait succéder nécessairement l'idiotisme au génie, les fureurs à la bonté, le délire aux sages méditations, le crime à la vertu, le meurtre aux bienfaits... Pauvres nations! Hugues-Capet n'était pas aimé; mais on rendait justice à sa haute capacité, ce qui valait peut-être mieux. Après avoir gouverné neuf ans, il mourut à Paris, en 996, laissant le trône à Robert, son fils, âgé de vingt-six ans, et qui s'était montré assez indocile à l'autorité paternelle. Hugues-Capet fut inhumé à l'abbaye de Saint-Denis, où plus de soixante rois de sa race devaient venir se ranger.

Robert II avait été proclamé roi presque aussitôt que son père: c'était un acte de sage politique à une époque où les héritiers du trône devaient se hâter de faire valoir leurs droits, s'ils voulaient éviter d'être devancés. Cependant l'éducation de ce prince, déja couronné, avait été celle d'un clerc: il devait commander les armées, améliorer la législation, administrer avec sagesse; on s'était borné à lui apprendre à faire glisser dextrement

moine à Aurillac. Le peuple regardait Gesbert comme sorcier parce qu'il savait les mathématiques.

entre ses doigts les grains d'un chapelet, à composer des hymnes sacrées, et à chanter publiquement au lutrin. Lorsqu'il monta sur le trône, Robert était incontestablement le meilleur chantre du royaume; aussi, dès les premières années de son règne, mérita-t-il ce singulier éloge. « Il avait « coutume de se rendre chaque année, toute af- « faire cessante, au monastère de Saint-Denis, le « jour de la saint Hippolyte. Là, dans le chœur, « parmi les chantres et autres officians, il figurait, « revêtu d'une précieuse châpe de soie, faite ex- « près pour lui, et, tenant en main son sceptre « d'or, il chantait avec tant d'ardeur que sa voix « faisait retentir les voûtes de l'église; psalmodiant « d'un ton solennel avec ceux qui psalmodiaient. « Si l'on entamait des airs gais et allègres, alors « on le voyait, transporté de joie, chanter très « gaîment, et exciter les chanteurs à la gaîté. »

Tant de zèle pour le service divin, eut-dû mériter à ce roi l'affection du saint siège. Dailleurs, il comblait les prêtres de bienfaits; il s'était même déclaré leur confrère, en se faisant qualifier, par préférence, d'abbé de Saint-Aignan d'Orléans. Néanmoins le pape lui fit, comme on va le voir, un bien mauvais parti.

Robert avait épousé *Berthe*, fille de *Conrad*, duc de Bourgogne, princesse qui n'était ni jeune, ni belle, mais qui promettait la Bourgogne à son époux. Dans ce mariage l'intérêt avait parlé plus haut que le scrupule: la reine était parente du roi

au quatrième degré, et les lois religieuses interdisaient alors le mariage entre parens jusqu'au septième. Les évêques de France, consultés, s'étaient déclarés pour la conclusion ; pensant que la Bourgogne valait bien le sacrifice d'un cas de conscience. Grégoire V n'en jugea pas ainsi : il ordonna aux époux de se séparer, et voici le libellé de la bulle qu'il fulmina dans cette circonstance : « Que le roi Ro-
« bert et sa parente, qui se sont mariés contre les
« lois de l'église, aient à se séparer et à faire une
« pénitence de sept ans ; et qu'Archambauld, ar-
« chevêque de Tours, qui leur a donné la béné-
« diction nuptiale, et les autres évêques qui ont
« assisté à ce mariage soient interdits de la com-
« munion, jusqu'à ce qu'ils soient venus à Rome
« faire satisfaction au saint siège. » Robert aimait sa femme, elle était grosse ; il lui sembla infâme de déshonorer la mère et l'enfant.... Il refusa d'obéir. Tout aussitôt une nouvelle bulle excommunia le roi de France, et mit son royaume en interdit. On cessa de célébrer à Paris l'office divin, d'administrer les sacremens aux adultes, d'enterrer les morts en terre sainte.... Les cloches se turent, les tableaux des églises furent couverts de voiles funèbres ; les statues des saints, descendues de leurs niches, revêtues de robes noires, furent couchées sur les épines ou sur la cendre. La plus morne tristesse régnait partout : les Parisiens parcouraient les rues en poussant de sinistres exclamations, en levant les bras au ciel, en maudissant

le roi, qui attirait sur la France un si grand malheur.

Cependant Robert avait été abandonné par ses officiers, ses courtisans, ses domestiques: deux valets seulement, plus fidèles encore que superstitieux, étaient restés dans le palais. Mais lorsqu'ils enlevaient de la table du roi les plats qu'il avait touchés *, ils les faisaient passer par le feu, et jetaient la desserte aux chiens. Dans la campagne, dans les rues, aux portes de l'église Saint-Barthélemy, où Robert l'excommunié, s'arrêtait pour prier, ne pouvant entrer dedans; en un mot partout où ce malheureux prince paraissait, on le fuyait comme un lépreux **. On le voyait errer

* *Epistolæ Petri Damiani; Recueil des Historiens de France, t. X, p.* 492, 493.

** Voici une formule d'excommunication de l'époque qui nous occupe; c'est un document historique à conserver: « Qu'ils soient maudits (les excommuniés) à la ville, à la campagne; que leurs enfans, leurs troupeaux soient maudits « avec eux; que leurs intestins se répandent comme ceux de « l'impie Arius; que toutes les malédictions prononcées par « Moïse contre les prévaricateurs tombent sur leurs têtes; « qu'ils soient accablés de toutes les horreurs de la mort éternelle! Qu'aucun chrétien ne les salue en les rencontrant; « qu'aucun prêtre ne dise la messe devant eux, ne les confesse, et ne leur donne la communion, même à l'article de « la mort, s'ils ne viennent à récipiscence; qu'ils n'aient « d'autre sépulture que celle des ânes; enfin qu'ils soient « aux générations présentes et futures un exemple d'opprobre et de malédiction. » (*Elémens de l'Histoire de France, par Millot, t. I, p.* 216.

dans les lieux déserts, s'agenouiller devant toutes les églises, en baiser les pierres verdâtres et prier avec ferveur. Toutefois, il ne céda point : soit obstination, soit effet de ce sentiment inné qui se révolte contre toute tyrannie opposée au vœu de la nature, Berthe, en dépit des foudres redoublés du saint siège, resta trois ans encore avec Robert. Cependant tout ce qui peut frapper une ame superstitieuse fut mis en œuvre, pendant cet espace de temps, pour amener le roi à récipiscence : voici un des moyens qu'on employa. Un matin que le monarque-Paria était allé, selon sa coutume, dire ses prières à la porte de sa chapelle, Abbon *, abbé de Fleuri, se présente tout à coup à lui, suivi de deux femmes, portant un plat d'or recouvert d'un linge. « Berthe, s'écrie le moine, vient d'accoucher ; « voyez l'enfant qu'elle vous a donné. » Et découvrant brusquement le plat, il montre à Robert une créature monstrueuse, ayant la tête et le cou d'un canard. « Voilà, prince rebelle, reprend le « religieux d'une voix tonnante, voilà les effets « de votre désobéissance aux décrets de l'église, « et le sceau de l'anathème sur ce fruit de vos « amours *. » A quel genre de charlatanisme cette exhibition étrange était-elle due, on l'ignore ; mais

* Il est probable que cet Abbon est l'auteur du poème sur le Siège de Paris, dont nous avons parlé précédemment. Voyez le chapitre III de la troisième époque, page 303 de ce volume.

* *Duchesne, tome IV, page* 85.



Château de Vauvert



le roi lui-même présuma la fraude; car ce que le clergé appelait sa rébellion dura plus de deux années encore après la comédie grossière que nous venons de rapporter, et qui fut sans doute favorisée par la mort immédiate de l'enfant que Berthe avait mis au monde.

On peut, avec beaucoup de probabilité, faire rapporter à cette époque la construction du château de *Vauvert*, maison de plaisance royale qui fut bâtie durant ce règne, sur l'emplacement que traverse aujourd'hui la *rue d'Enfer*. En effet, Robert devait peut goûter le concert de malédictions qui, chaque jour, s'élevait sous les fenêtres de son palais; il est naturel de penser qu'il ait cherché à s'y soustraire, sans trop s'éloigner de sa capitale, dont quelque seigneur audacieux aurait fort bien pu s'emparer, par esprit d'orthodoxie. D'un autre côté le renom populaire qu'eut long-temps l'hôtel Vauvert vient appuyer notre hypothèse: cette habitation avait été le séjour d'un excommunié; les diables et les esprits devaient s'en emparer, comme on se plut à le répéter, surtout lorsque, sous le règne suivant, l'édifice fut abandonné *.

* Plusieurs ballades et légendes ont célébré ce vieux palais, dans lequel on voyait, chaque nuit, arriver Satan monté sur un char de feu, et traversant les airs, avec une suite nombreuse de démons. Dès que le cortège infernal était entré, l'on entendait dans le bâtiment un tintamarre épouvantable, qui se prolongeait jusqu'aux premiers rayons du jour. Plusieurs chroniqueurs ont consacré gravement ces billevesées; elles étaient si ré-

Enfin la patience de Robert se lassa : il se décida à répudier Berthe, princesse vertueuse et sage, pour épouser Constance, fille du comte de Provence, la plus méchante femme du royaume : le saint père fut satisfait. Voici un trait qui fait connaître le caractère de cette nouvelle reine. Une secte, qui s'était assez répandue dans le royaume, rejetait tous les mystères du christianisme comme autant de fables : « Plusieurs personnes du peuple, plusieurs ecclésiastiques des plus savans, dit Millot, avaient embrassé cette hérésie, que répandait une femme italienne, dont l'histoire n'a pas conservé le nom. » Un seigneur normand dénonça les

pandues, à la fin du onzième siècle, que d'épais buissons de ronces avaient cru autour du château de Vauvert, et qu'aucun sentier n'y conduisait plus. Tous les pâtres se tenaient soigneusement éloignés de ce monument maudit. De là, dit-on, vient le nom de la rue d'Enfer. Mais des écrivains dignes de foi donnent une autre origine à cette désignation. Germain Brice, par exemple, fondant son opinion sur d'anciens titres, dit que la rue d'Enfer était appelée, au temps de la domination romaine, *via Inferior*, rue Basse, par rapport à la rue Saint-Jacques, qu'on appelait *via Superior*. Dans cette hypothèse, ce serait par corruption qu'on aurait nommé cette voie rue d'Enfer. (*Germain Brice*, *tome III*, *p.* 165.)

Quoi qu'il en soit, nous verrons le château de Vauvert abandonné aux Chartreux, en l'année 1259. On dit qu'à l'époque où les disciples de saint Bruno sollicitaient du pieux roi Louis IX, la cession de cet édifice, les diables n'y venaient plus depuis long-temps, et que ces moines les firent reparaître. Nous parlerons plus tard du couvent des Chartreux.

sectaires, parmi lesquels ils s'étaient fait agréger pour découvrir leurs secrets, par ordre du roi.... On voit que l'origine des mouchards n'est pas aussi moderne qu'on le pensait. Les hérétiques furent arrêtés, jugés par un concile réuni à Orléans, et condamnés au feu *. Constance, placée sur le passage des patiens lorsqu'on les conduisit au supplice, reconnut parmi eux son ancien confesseur. La reine s'élança au-devant de lui... il se croyait sauvé, lorsque, saisissant une épingle d'or servant à sa parure, elle s'en servit tout à coup pour crever un œil à cet infortuné. « Un bienfait de plus, s'ecria-t-il : achevez de me rendre aveugle pour que je cesse de « voir un monstre tel que vous. »

Cette mégère, que la nature s'était plue à parer de toutes ses séductions, fit de Robert le plus malheureux des époux : fière, capricieuse, opiniâtre, elle ne lui laissait pas un instant de repos. De plus elle voulait gouverner, et parvient à arracher le sceptre des mains de son trop faible époux.

Robert, quoique descendant d'une famille héroïque, avait l'humeur peu belliqueuse : il prit pourtant les armes, et ce fut l'ambition qui les lui fit prendre. Se croyant un droit acquis sur la Bourgogne, qu'avait possédée son oncle *Henri*, le fils de Hugues-Capet entra dans ce duché et s'en empara, quoiqu'il eut été vivement défendu par le

* On n'avait point encore vu en France de ces exécutions ardentes, au moins environnées de formes judiciaires. Nous les verrons se multiplier sous la troisième race.

comte de Champagne, qui songeait à le joindre à ses États. Robert, troisième fils du roi, fut reconnu duc de Bourgogne. Le monarque capétien avait été secondé dans cette guerre par *Robert*, duc de Normandie, surnommé *le Diable* à cause de la férocité qu'il montrait dans les combats. Ce redoutable auxiliaire soutint encore le roi de France dans une guerre contre l'empereur Henri II, qui lui disputait le droit de suzeraineté sur la Flandre. La paix se rétablit par une transaction, qui assura le Hainaut à deux princesses, filles du malheureux Charles de Lorraine, mort prisonnier à Orléans. Robert, naturellement bon et généreux, se félicita d'avoir pu réparer, au moins en cela, le grand crime qui entachait la mémoire de son père. Il espérait jouir enfin d'une existence tranquille, et retourner paisiblement au lutrin, lorsque la reine lui suscita de nouveaux embarras, en même temps que d'amers chagrins.

Décidement cette acariâtre princesse gouvernait despotiquement sont trop débonnaire époux : l'empire qu'elle exerçait sur lui s'était fondé par la terreur. Robert n'osait accorder une faveur ou une grace, quoiqu'il fût porté à la bienfaisance; ou s'il se déterminait à le faire, il avait soin de dire à l'obligé : *Surtout, n'en parlez point à la reine.* Un jour, oubliant sa dépendance conjugale, le roi éleva *Hugues de Beaumont* à la dignité de comte du palais... Furieuse, Constance fit massacrer ce seigneur sous les yeux du roi. On retrouvait dans

cette femme les inclinations de Frédégonde et Brunehaut. Voici des traits dignes de ces furies.

Robert, à l'exemple du premier Capet, avait fait couronner Hugues, son fils aîné : Constance trouva dans cette sage disposition un nouveau sujet d'intrigue, qu'elle se hâta d'exploiter. Charmée d'avoir un rival à opposer au roi, s'il lui arrive de résister à sa volonté, elle s'applique à s'emparer de l'esprit du jeune prince, et l'excite à s'emparer de la puissance, certaine de l'en dépouiller ensuite. Hugues révolté, se refuse à commettre ces perfidies ; alors, accablé de mauvais traitemens, il quitte la cour et se révolte. Robert, au lieu de prendre les armes contre lui, va le trouver, en père clément, et le ramène. Malheureusement Hugues meurt. Nouvelles intrigues de Constance pour faire sacrer *Robert*, au préjudice de *Henri*, devenu l'aîné ; le roi persiste pourtant, et le droit d'aînesse triomphe *. Soudain la reine songe à armer les frères l'un contre l'autre ; mais elle échoue dans cet infâme dessein, et devient l'ennemie implacable de tous deux... Forcés de quitter à leur tour Paris, ainsi que l'avait fait le prince défunt,

* Ce droit d'aînesse, relativement à l'héritage de la couronne, n'eut long-temps pour règle que l'exemple des deux ou trois premiers rois capétiens. Jusqu'à eux, le choix du souverain, parmi les fils des rois, s'était fait par mode d'élection. Cela pouvait au moins diminuer les chances déplorables de l'hérédité. La routine qui fit renoncer à cet usage ne fut pas un progrès.

ils sont, comme lui, ramenés par le pacifique Robert. En un mot, la longanimité de ce monarque ne pouvait être lassée par les noirceurs de tous les jours, de toutes les heures auxquelles se livrait sa méchante épouse. Jamais patience maritale ne se produisit plus complète, plus impassible. Aussi dit-on quelquefois encore d'un mari complaisant à l'excès : *C'est un vrai Robert.*

Ce martyr de l'hymen ne fut roi qu'en une seule chose : Constance, satisfaite de gouverner, laissa son époux s'occuper de bâtisses et de fondations religieuses. Nous avons déjà parlé du château de Vauvert ; voici d'autres constructions qui lui sont dues. Il paraîtrait qu'il reprit, pour ainsi dire jusque dans ses fondemens, le palais de la Cité, et qu'il l'agrandit considérablement ; car un écrivain du temps qualifie le nouvel édifice de palais magnifique (*palatium insigne*). Lorsque cette somptueuse demeure fut achevée, Robert choisit le jour de Pâques pour en faire l'inauguration, et des tables splendidement servies y furent dressées pour lui et sa cour. Tandis que le roi se lavait les mains pour se mettre à table, dit l'auteur d'une vie de Robert, une foule de pauvres l'environnait : un aveugle s'étant approché de lui pour lui demander l'aumône, ce prince, en badinant, lui jeta de l'eau au visage.... Soudain il recouvra la vue. Ce miracle n'est pas le seul que les légendaires attribuent au pieux Robert. Dans le temps qu'il assiégeait une place de Bourgogne, il

lui prit envie un jour de chanter au lutrin pour se récréer un peu. Alors, dans son zèle pacifique, il entonna trois fois : *Agnus Dei, dona nobis pacem*.... A l'instant les murs assiégés s'écroulèrent : fable qui n'est qu'une réminiscence assez niaise du prodige de Josué, renversant, au moyen d'une fanfare, les remparts de Jéricho.

Dans le palais même qu'il venait d'achever, Robert fit bâtir l'église de *Saint-Nicolas* *, ainsi que nous l'apprend le moine Hugues dans son *Traité sur les rois de France*. Cette église fut donc la seconde que renferma l'enceinte du monument; car nous retrouvons Saint-Barthélemy debout long-temps après ce règne **.

On doit également au roi Robert la reconstruction de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, saccagée, à la fin du neuvième siècle, par les bandes normandes. Au rapport d'Aimoin, ce fut l'abbé Morard qui dirigea ces travaux de reconstruction. Nous n'admettons pas qu'à cette époque l'église ait été entièrement reconstruite; d'après l'avis

* L'église de Saint-Nicolas, dit M. Dulaure, fut reconstruite en 1160, et démolie dans la suite.

** Nous lisons, dans une Description de Paris, par Thiéry, que Robert fit encore bâtir dans l'intérieur du palais une chapelle de *Notre-Dame de l'Etoile*, érigée depuis en sainte chapelle par saint Louis, l'an 1245. Cette chapelle n'est mentionnée que par cet auteur; et, jusqu'à ce jour, il est resté établi que la Sainte-Chapelle fut bâtie sur les fondemens de l'église de Saint-Nicolas, dont nous venons de mentionner la construction.

des plus savans antiquaires, il existe encore aujourd'hui d'importantes parties du monument primitif. Morard put, ainsi que l'affirme l'historien du onzième siècle, bâtir la tour et y placer une cloche; mais assurément l'édifice ne fut pas refait de fond en comble.

Robert rebâtit aussi l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, que les Normands avaient incendiée : ce fait est indiqué par Helgoldus; mais ce que cet écrivain ne dit pas, c'est que ce même prince établit dans cette basilique un chapitre de chanoines, pour y célébrer le service divin.

Telles furent les fondations du second roi capétien; la justice, l'administration ne lui durent aucun progrès; nul abus ne disparut sous son règne, et la superstition, à l'aide des miracles qu'elle lui prêtait, put étendre davantage ses affligeantes erreurs : c'est sans doute ce que les auteurs ecclésiastiques appellent les encouragemens donnés aux lettres par ce souverain. Robert, doué d'une bonté d'ame incontestable, voulut toute sa vie gouverner avec sagesse; mais sa femme voulut avec plus de succès opprimer. Ce prince était d'ailleurs petit dans ses plus nobles inspirations. Nous le voyons recevoir le serment de fidélité sur un phylactère (reliquaire) vide, de peur qu'une sainte relique ne soit polluée par un parjure; comme si la honte du parjure ne retombait pas tout entière sur celui qui s'en rend coupable.

Sous le règne de Robert, une famine affreuse



désola le royaume : les Parisiens seuls eurent, en cette circonstance, des preuves de la sollicitude du roi : placé près d'eux, il leur prodigua des secours; mais, irrésolu et dépourvu de ces grandes ressources morales que les souverains peuvent opposer aux calamités nationales, il laissa souffrir le reste de la France. On vit des cadavres déterrés servir d'alimens aux populations affamées; les hommes allèrent à la chasse de leurs semblables pour les dévorer.... Un boucher de Tournus exposa sur son étal des membres humains palpitans... Le sang reflue vers le cœur en songeant à ces horribles fastes d'une génération que la faim a dénaturée.

Robert mourut à Melun en 1031, vénéré comme prince dévot; mais peu estimé, peu regretté surtout comme roi; il s'était efforcé vainement de faire le bien, et avait laissé accomplir largement le mal par son infâme compagne. Ce prince ne sera cité, par les historiens dignes de leur mission, que pour avoir été le premier, parmi nos rois, qui ait lavé les pieds de douze pauvres représentant les apôtres. Le premier, aussi il passa pour guérir les écrouelles par un simple attouchement. Robert refusa la couronne impériale; il eut raison : sa tête était trop faible pour la porter. Elle eût paru terne sur son front : ce n'est que sous l'empire du génie qu'un tel diadème peut briller d'un vif éclat. Henri I succéda à Robert II.

Sous ce nouveau règne, les intrigues de Constance font éclater la guerre civile : Henri I et son frère Robert restent cinq ans armés l'un contre l'autre. Durant cette période, la France est dépeuplée, ruinée, affamée.... Le roi, forcé d'abandonner Paris, lui douzième, se réfugie à Fécamp, où *Robert-le-Diable* le reçoit et le protège. Tout plie sous la terrible épée de ce duc : tout fuit devant les Normands, qui, conduits par lui, ressemblent aux légions de l'enfer. Robert et sa mère furent vaincus ; et, nonobstant l'opposition de cette princesse, la bonne intelligence entre les deux princes se rétablit. Cette pacification tarissait en elle les sources de la vie : n'ayant plus de mal à faire, elle mourut, et fut enterrée à Saint-Denis, auprès de son mari, qui, pour la première fois, ne fut pas tourmenté par ce voisinage. *Henri* eut bientôt à soutenir une nouvelle guerre contre *Eudes*, son deuxième frère. Ce prince, voyant que le duché de Bourgogne, accordé à Robert par la transaction ci-dessus, était, en quelque sorte, le prix de la rébellion, se révolta à son tour ; mais il fut vaincu, fait prisonnier, puis relâché après une captivité de deux ans.... Eudes, fils et frère de roi, se fit ensuite brigand, et mourut sur les grands chemins *.

* Le dévotieux historien Velly rapporte ainsi la fin du prince Eudes : « Dans une des courses de ce prince, le malheur voulut qu'il pillât quelques serviteurs de saint Benoît. Déja il s'en retournait chargé d'un riche butin, lorsque la mort le sur-



Dans cette guerre, Henri avait encore obtenu le secours du redoutable *Robert* de Normandie : c'est une circonstance digne de remarque que cet appui donné aux rois de France, par ces Normands, naguère dévastateurs de leurs États ; et cela contre des parens, des frères... L'ambition crée d'étranges anomalies dans les penchans ordinaires des hommes.

Mais le Normand Robert allait s'éloigner de son allié : loin de mériter le surnom de *Diable*, autrement que par une métaphore faisant allusion à son ardeur guerrière, ce prince était dévot, et se

prit dans un village qui était encore sous la protection du bienheureux patriarche. Le cimetière, fermé d'un bon mur, lui avait paru un asile assuré pour faire camper sa troupe. On faisait un *repas* de ce qui avait été pris sur les élus de Dieu (qui apparemment étaient aussi les élus de la bombance). Cependant on n'avait point de *luminaire* ; c'est l'expression de l'anonyme, qui semble indiquer qu'on ne se servait alors que de lampions. Le prince se fit ouvrir l'église, et, malgré les remontrances qu'on lui adressa, il s'empara de cierge pascal pour éclairer sa table. La vengeance fut prompte. Le téméraire était à peine au lit qu'il se sentit frappé d'une maladie qui l'enleva en très peu de temps... » « Tant il est vrai, ajoute l'historien, que personne de quelque condition qu'il soit, roturier, gentilhomme ou prince, ne peut toucher impunément aux biens de saint Benoît. » Il est probable que Velly a été bénédictin ; mais on ne peut se dispenser de remarquer qu'il a fait son patron bien irascible. Tuer un prince pour un peu de cire brûlée : c'est aussi trop de sévérité. (*Velly, t. I, p.* 357.)

disposait à faire le pèlerinage de la Terre-Sainte. Ce genre de piété gagnait la noblesse, depuis environ trente ans. Déja d'illustres Normands avaient recueilli beaucoup de gloire et de profit d'un voyage au saint sépulcre, par les exploits qui avaient accompagné leur retour. Quarante chevaliers du duché de Normandie s'étaient constitués les défenseurs de Salerne, près de tomber au pouvoir des Sarrasins. Plus tard, d'autres preux de la même nation, fils de Tancrède de Hauteville, devenus conquérans en Italie, y fondèrent le royaume de Naples et de Sicile. Peut-être une semblable ambition animait-elle secrètement Robert. Quoi qu'il en soit les seigneurs normands s'efforcèrent de le faire renoncer à ce dangereux pèlerinage; ils ne purent y réussir : il partit, fit heureusement le voyage de Jérusalem, mais mourut en regagnant ses États.

Robert avait laissé le pouvoir à *Guillaume*, son fils naturel, déja proclamé héritier du duché. *Henri* s'était engagé à protéger ce prince, en reconnaissance des services signalés rendus par Robert à la couronne : on va voir comment le roi accomplit cette promesse. A peine le duc était-il parti que des rebelles s'armèrent contre Guillaume, prétextant, pour tenter de le dépouiller, l'illégitimité de sa naissance. Le roi de France parut d'abord disposé à le soutenir; mais bientôt il l'abandonna et se joignit à ses ennemis. Les Français et les révoltés furent battus; on fit la paix. Toutefois le reste du

règne de Henri s'écoula dans une alternative continuelle de ruptures et de réconciliations avec le Normand.

Henri I connut le bonheur conjugal qui n'avait pu être le partage de son père : il avait épousé *Anne*, fille d'un de ces princes russes connus déjà sous le nom de *tzars*. Cette princesse, douce et sage, lui donna trois fils : *Philippe, Robert et Hugues* ; selon l'usage consacré dans sa famille, le roi fit couronner l'aîné de son vivant.

Les guerres sans cesse renaissantes, les famines qui désolèrent le royaume pendant toute la durée de ce règne, et les épidémies qui en furent la suite, ne permirent pas à Henri I de songer à des fondations civiles ou religieuses. En 1060 seulement, c'est-à-dire l'année même de sa mort, ce prince fit rebâtir l'église de *Saint-Martin des Champs*, qui avait été détruite par les Normands. Le diplôme qu'il publia à cet effet donne une idée de la recherche, ou plutôt de l'emphase que le moine Alcuin avait introduite dans le style. « Je l'ai fait « reconstruire (l'abbaye), dit le monarque, et j'ai « donné à son église plus d'étendue que n'en avait « la première.. : Long-temps stérile, elle pleurait « la perte de sa famille, et demandait que l'é- « poux céleste vînt lui rendre sa fécondité *. »

* *Diplomata Henrici I; Recueil des Historiens de France*, *t. XI*, *p.* 605.

Cette église ne fut terminée qu'en 1067 : alors des chanoines réguliers y furent établis. Mais il paraît qu'ils s'occu-

Les monumens historiques révèlent pour la première fois en 1036, une paroisse de *Sainte-Marine*, en la Cité, qui devait exister depuis longtemps, au moins sous le nom de chapelle. Il paraît que son ressort ne comprenait qu'une douzaine de ménages, et cette circonscription n'a pas dû augmenter beaucoup dans la suite. On unissait à Sainte-Marine les personnes que la juridiction ecclésiastique, appelée *l'official*, condamnait à se marier.

On ne connaît pas d'autres édifices élevés à Paris par Henri I. Ce prince, dévot comme tous les rois de son temps, méditait, dit-on, d'autres fondations pieuses, lorsque son médecin le tua par un purgatif administré mal à propos. Philippe Ier n'avait encore que sept ans; il régna sous la régence de *Baudoin* comte de Flandres, beau-frère du feu roi.

La marche générale des évènemens, pendant le règne des trois premiers monarques capétiens, nous a forcés d'esquisser trop rapidement quelques traits, quelques malheurs surtout qui leur furent communs; nous y revenons à la fin de ce chapitre.

pèrent fort peu *de lui rendre sa fécondité*, et prirent plus particulièrement ce soin auprès des femmes du voisinage. On lit dans les grandes chroniques de France : « Ils se conduisaient « déshonnêtement, faisaient mauvaisement le service, vi-« vaient en luxure et *fourtrayaient* (enlevaient) les femmes de « leurs voisins. » On substitua plus tard à ces chânoines, si peu réguliers, en dépit de leur titre, des moines de Clugny.



La féodalité et le brigandage des seigneurs, qui en était le caractère distinctif, fut encore le ver rongeur de cette époque, et la première cause des calamités publiques. Malgré la proximité du trône, les campagnes voisines de Paris succombaient sous le poids de ce fléau. Au commencement du siècle, *Burchard**, dit le Barbu, avait fait bâtir un fort dans une île, située vis-à-vis l'abbaye de Saint-Denis, et qui depuis a reçu son nom. Défendu par la Seine, ce château ne pouvait qu'être difficilement surpris : c'était l'aire du vautour, inaccessible aux chasseurs, et d'où le redoutable oiseau s'élance avec sécurité sur sa proie. Burchard inspirait une véritable terreur aux habitans de la contrée, car son avidité ne pouvait être assouvie. Le monastère de Saint-Denis était particulièrement le but de ses expéditions. Il l'avait assujéti et presque accoutumé à un tribut, pour ainsi dire périodique, de rapine. Mais bientôt ce brigandage se renouvela si souvent, que la ruine totale du couvent devait être prochaine ; Vivien, alors abbé, se plaignit au roi Robert. Ce prince, ayant fait de vaines remontrances à Burchard, envoya un corps armé contre lui, et sa forteresse fut rasée.

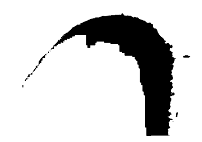
Le haut baron n'en devint que plus acharné : les domaines appartenant à l'abbaye furent saccagés, les paysans emmenés, leurs habitations incendiées.

* Ce *Burchard* paraît être un des premiers seigneurs de la maison de Montmorenci ; et tout porte à croire que son nom était primitivement celui de cette famille.

Il fallut composer avec ce pillard : le roi lui-même conseilla cette transaction. Il demeura donc convenu que Burchard pourrait construire un château au lieu appelé *Montmorenci*, et qu'il tiendrait en fief de l'abbé de Saint-Denis les terres qu'il possédait dans l'île. On stipula en outre que deux fois par an, à Pâques et à la fête de Saint-Denis, les chevaliers du contractant se rendraient à l'abbaye, pour y rester en otages jusqu'à ce que leur patron eut restitué tout ce qu'il aurait pu prendre d'une date à l'autre, et réparé tous les dommages que, dans le même intervalle, il aurait causés à ce monastère. Il ne paraît pas que ce lien ait réprimé complètement les spoliations de Burchard.

Les couvens, qui pour la plupart étaient riches, excitaient particulièrement la cupidité des barons. Ils essayèrent, par divers moyens, d'opposer une digue à ce torrent dévastateur : entre autres, ils s'avisèrent de stipendier plusieurs chevaliers, qui s'obligèrent à les protéger. Mais il arriva que ces défenseurs, auxquels on donnait le nom d'*avoués*, entachés eux-mêmes de l'esprit de brigandage qu'ils devaient réprimer, abusèrent du pouvoir qu'on leur avait déféré, et dépouillèrent souvent les monastères, qu'ils devaient défendre. On peut citer un comte *Drogon**, *avoué* de Saint-Germain-des-Prés, comme un des exacteurs les plus intrépides qui aient affligé cette abbaye, en même temps que

* *Recueil des Historiens de France*, *t. X*, *p.* 303-312, 595.



tous les environs de Paris. Robert, en 1031, fulmina une sentence contre ce pillard; mais Robert ne savait pas se faire obéir : Drogon continua. Douze ans plus tard, Henri I réprimanda tout aussi vainement un chevalier Nivard, défenseur de l'abbaye de Saint-Maur, et qualifié dans la sentence de *très inique voleur* (*iniquissimus prædo*)*.

Trompés dans leur confiance envers les avoués, les monastères cherchèrent d'autres expédiens, et les évêques les secondèrent. L'excommunication fut un des premiers; mais cette arme commençait à s'émousser : les excommuniés reconnaissaient que cette terrible formule n'enlevait pas un cheveu de la tête, n'émoussait aucune jouissance, n'entravait aucun dessein ; ils la bravèrent. On essaya ensuite de la vertu des reliques : les plus vénérées, celles dont les prouesses miraculeuses avaient le plus de renom, furent exposées avec magnificence dans plusieurs églises, particulièrement à Paris. Les seigneurs, qui aimaient à étaler le faste que leur brigandage alimentait, accoururent à ces

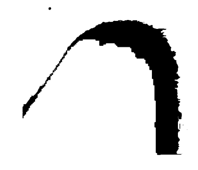
* Un seigneur, *avoué* de l'église d'Arvincourt, au lieu de s'en montrer le défenseur, en pillait tous les biens, suivant l'usage de ses semblables. Une femme, indignée du silence que saint Benoît, patron du lieu, gardait en cette extrémité, entre dans l'église, s'approche de l'effigie du saint, et la frappant vigoureusement, l'apostrophe ainsi : « Benoît, vieux paresseux, es-tu tombé en léthargie? Que fais-tu là? Tu dors? Pourquoi souffres-tu que ceux qui te servent soient accablés d'outrages. » *Ex miraculis Sancti Benedicti.* (*Recueil des Historiens de France, t. XI, p.* 484.)

pieuses exhibitions : ils firent plus, il jurèrent, la main étendue sur les reliquaires, de renoncer au pillage, et, s'ils en trouvèrent l'occasion, ils pillèrent en regagnant leurs châteaux.

Alduin, évêque de Limoges, tenta un moyen plus hardi, et dont l'effet pouvait imprimer une terreur salutaire : il fit cesser tout à coup le service divin dans son diocèse. Les seigneurs enlevèrent alors des moines, en firent des chapelains, qui, le poignard sur la gorge, officièrent dans les châteaux. Puis, ayant extorqué ainsi les secours religieux qu'on leur refusait, ils continuèrent leur affreux brigandage. L'interdiction n'atteignit que les innocentes populations ; ce qui, en raison de la dévotion fervente du temps, ne fit qu'ajouter à leurs calamités. En effet, les mariages étaient suspendus, on repoussait les morts de la terre sainte, les églises, dépouillées de leurs images, semblaient avoir été dévastées, et les prêtres officiaient dans des souterrains où les fidèles ne pouvaient parvenir. Il fut défendu aux hommes de se couper la barbe ; on ne devait pas se saluer lorsqu'on se rencontrait ; les plus intimes amis, les plus proches parens ne pouvaient se donner le baiser de paix *.... Il fallut renoncer à cet appareil, aussi affligeant pour le peuple que insuffisant contre les vexations féodales.

Depuis le début de la dynastie capétienne, on avait essayé vainement d'arrêter ce fléau ; huit

* *L'Abbei concilia*, *t. IX*, *colon.* 93, 894, 902.



conciles en avaient cherché les remèdes dans l'espace de quarante ans *; leurs efforts étaient demeurés aussi infructueux que le furent depuis l'excommunication et l'interdiction des saints offices.

En 1034, les évêques firent parler Dieu lui-même : une lettre, tombée du ciel, fut publiée dans toute l'étendue de la France. L'éternel ordonnait aux barons de cesser leurs brigandages; aux Français spoliés de renoncer à toutes poursuites; aux parens d'oublier les outrages faits à leurs proches; à tout le monde de jeûner le vendredi et de faire maigre le samedi **. Ce prétendu message céleste, habilement produit, parut faire quelque sensation : on en profita pour convoquer de nouveaux conciles; partout le peuple entourait ces assemblées, et criait en levant les mains au ciel : *la paix! la paix! la paix!* Les seigneurs jurèrent itérativement de remettre l'épée dans le four-

* Ces conciles furent tenus à Charroux en 988; à Narbonne en 990; à Reims en 993; à Limoges en 994; à Poitiers en 1000; à Airy en 1020; à Reims en 1027; à Bourges en 1031. Ce dernier fut accompagné de circonstances imposantes, propres à frapper les esprits : les prélats, après avoir prononcé d'une voix formidable anathème contre les ravisseurs des biens (surtout des biens ecclésiastiques), qui troublaient la France par leurs brigandages continuels, renversèrent les cierges allumés qu'ils tenaient; puis les jetèrent violemment à terre, en s'écriant : « Que Dieu éteigne ainsi la lumière de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix. »

** *Recueil des Historiens de France, t. XI, p.* 122.

reau, et tous, à quelque temps de là, devinrent encore parjures.

Enfin, en 1041 *, fut proclamée la *trève de Dieu*, monument d'insigne barbarie offrant une véritable transaction entre la loi et le crime, et où l'on semblait reconnaître des droits à ce dernier. Jusqu'alors il avait été toléré ; la trève de Dieu l'autorisa. Dans ce concile, mi-parti civil, mi-parti ecclésiastique, on décida que, pendant trois jours et deux nuits de chaque semaine, les nobles pourraient se donner carrière de combats, de pillage, de viol, d'incendie; mais que, durant le reste de la semaine, ils devraient s'abstenir de tout acte hostile. Il faut ajouter que la raison publique, faisant justice d'une si étrange législation, la repoussa dans plusieurs diocèses : celui de Paris fut du nombre. Hélas! les malheureuses provinces qui l'avaient acceptée ne jouirent pas d'un bénéfice si honteusement acheté : presque partout les seigneurs acquirent, par des libéralités, la possibilité, même le droit d'être dispensés de la *trève de Dieu*; et ceux-là mêmes qui l'avaient provoquée, vendirent des privilèges pour s'y soustraire.

Ainsi, bravant les lois civiles et religieuses, confians dans l'inertie de la foudre, dont on les

* Ce concile se réunit près de Perpignan, dans la prairie de Talujes.



[redacted]

avait menacés et qui ne les atteignait pas, les barons continuèrent à couvrir la terre de cadavres, de débris et de cendres... On n'eut plus qu'un seul espoir, ce fut de les voir se détruire les uns par les autres dans leurs cupides débats. En effet le vol des voyageurs et des marchands sur les grands chemins, entraînait souvent des guerres acharnées entre les spoliateurs, soit parce que les particuliers dépouillés étaient vassaux des nobles qui les vengeaient, soit parce qu'en qualité de commerçans, ils leur payaient un droit de foire ou de marché : droit qui s'anéantissait quand les marchandises avaient été volées.

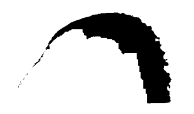
Ce remède devait être lent, et la misère, la famine, les épidémies, suites inévitables d'un abandon général de l'agriculture et de l'industrie, moissonnaient amplement la population. Nous avons déja mentionné les horribles résultats que la faim produisit; nous ne reviendrons pas sur d'aussi lugubres détails. Ajoutons seulement que, durant les trois règnes que nous venons de parcourir, et dont la durée fut de soixante-treize ans, on compte en frémissant quarante-huit années de famine, de contagion*, et d'une mortalité que suivit la dépopulation entière de plusieurs contrées.

* Cette contagion était le *mal des ardens*, que nous avons signalé ailleurs. Cette maladie, dont le caractère principal consistait en une chaleur dévorante d'entrailles, produisait la désorganisation rapide de l'économie physiologique. Le visage

Que faisait cependant le clergé dans ces grands et longs désastres? Sans doute, par ses prières ferventes, par son redoublement de piété, il s'efforçait d'obtenir du ciel qu'il retirât le fléau répandu sur la France... Voyons d'abord l'exemple qu'il recevait de Rome. Au milieu du 11e siècle les dignités ecclésiastiques se vendaient comme des marchandises étalées au marché : il y eut à la fois trois papes, qui devaient ce titre à leur argent. Toutefois l'empereur Henri III ayant apporté quelque réforme dans cette anarchie apostolique, Léon IX, prélat doué de quelque vertu, fut élevé au saint siège par un concile allemand, que confirma le suffrage des Romains.

Etourdi bientôt des désordres de l'église des Gaules, ce pape annonça qu'il viendrait tenir un concile à Reims, sans se mettre en peine d'obtenir l'agrément du roi Henri Ier. Ce prince, excité par quelques seigneurs contre le pontife audacieux, marcha rapidement sur Reims avec une armée; mais, arrivé aux portes de la ville, il s'arrêta,

du malade devenait pâle, décharné, bouffi; la peau contractait une couleur livide; l'haleine était brûlante et infecte. La voix s'altérait à tel point qu'elle ressemblait au cri des oiseaux expirans. Et quel traitement administrait-on aux malades? Le voici : On faisait tremper les reliques d'un saint dans de l'eau bénite et dans du vin; à ce mélange on ajoutait de la raclure d'une pierre du saint sépulcre; puis, après avoir laissé infuser le tout, on l'offrait pour boisson aux malades. (Voyez *le tome XI des Historiens de France, de la page 9 à la page* 648.)



visita seul le saint-père, et ne lui demanda que sa bénédiction. Il demeura donc établi sous la troisième race, comme sous la seconde, que les rois de France ne seraient plus les maîtres chez eux quand il plairait aux papes d'y venir ou de s'y faire représenter par leurs légats.

Le sacerdoce, que Léon IX venait réformer, ne se montra pas aussi docile; cependant ses licences étaient portées loin. Les évêques avaient presque tous des femmes, qui prenaient ouvertement le titre d'*évêquesses*. Segendfrid, évêque du Mans et mari d'Hidelburge, ne se fit nul scrupule de doter ses filles avec les biens de l'église; tandis qu'un archevêque de Rouen pourvoyait tous ses fils de comtés, par les moyens ordinaires du temps, c'est-à-dire l'usurpation armée. Fidèles imitateurs de leurs chefs, les ecclésiastiques inférieurs, non contens de vivre dans l'état de mariage qui leur était interdit, entretenaient publiquement des concubines, et se glorifiaient du nombre d'enfans qu'ils leur avaient faits.

Léon tonna dans la chaire de Reims contre les vices du clergé, qu'il énuméra tous avec indignation: c'était d'abord l'usage, si souvent proscrit et toujours persistant, que les prélats avaient de porter les armes, et même de s'associer au brigandage des seigneurs laïcs *. Passant ensuite à la simonie,

* Guifred, archevêque de Narbonne, présida le concile de Tulujes, où fut établie *la trève de Dieu*, en 1041; en 1043 il présida encore le concile de Narbonne, où cette trève, qu'il

le pape en accusa évêques, moines et curés; le pieux abbé de Saint-Vaast l'avait dit en effet : « Ceux qui se font appeler les pasteurs du peuple « ne sont point de vrais pasteurs; ils sont des « loups; ils vivent des péchés du troupeau; l'impôt « quotidien qu'ils perçoivent forme un des reve- « nus de l'église; ils ne s'occupent ni de prier avec « zèle, ni de prêcher; ils ne se donnent aucune « peine.... Le monde est rempli de prêtres; mais « lors de la moisson du seigneur, il ne s'en trou- « vera qu'un petit nombre *. »

Enfin, après s'être étendu longuement sur le mariage illicite des ecclésiastiques, après avoir crié anathème sur leur concubinage, Léon IX finit par les accuser en plein concile du crime de sodomie. Puis terminant son homélie par une injonction apostolique impérieuse, il défendit aux évêques, comme à tout le clergé, de se marier, de porter les armes, et de s'emparer des biens d'autrui; le tout à peine d'excommunication. Les prêtres présens au concile promirent tout ce que le pape voulut; ils jurèrent même; mais le parjure était déja dans leur pensée, et l'on put s'en convaincre après le départ du saint père, en les voyant

avait violée lui-même, fut maintenue. Dans cette dernière réunion il parut en habit militaire, et, pour offrir un témoignage du repentir que lui inspirait sa dernière violation, il se dépouilla en pleine assemblée de son harnais, et prononça anathème contre lui-même, s'il le reprenait... Il le reprit.

* *Recueil des Historiens de France*, *t. X*, *p.* 511.

suivre, sans le moindre changement, le plan de conduite qu'ils avaient adopté précédemment*.

Cependant une réforme naquit de ce défaut de réforme : les moines en général devinrent moins dissolus, moins cupides que le reste du clergé; leur crédit s'accrut, et bientôt ils l'exploitèrent.

Il ne manquait plus à cette époque, comble de calamités, que d'être livrée aux disputes théologiques : ce complément lui advint dans les derniers temps. L'esprit humain, éclairé par la plus triste, mais aussi la plus féconde expérience, celle du malheur, commençait à secouer les langes de l'ignorance : il essaya de marcher; il s'égara. L'église gallicane se livra à une dialectique subtile, à des sophismes ardus qui enveloppèrent les vérités religieuses d'un réseau inextricable. On négligeait les faits pour ergoter sur les mots. De là les hérésies, les querelles de l'école, toujours contraires aux véritables progrès de la science, et funestes au repos des peuples.

Achevons ce tableau par un aperçu de la cour sous les trois premiers princes capétiens. La reine Constance, seconde femme de Robert, avait amené

* Sous le pape Grégoire VII, le clergé réuni, dans un concile tenu à Rome, montra plus de franchise. Le saint-père avait déclaré que les clercs mariés ou concubinaires ne pourraient plus dire la messe; ils répondirent : « S'il persiste, « nous aimons mieux renoncer à la prêtrise qu'à nos femmes; « il pourra chercher des anges pour gouverner les églises. » (*Millot, Elémens de l'Histoire de France, t. 1, p. 229.*)

avec elle des Auvergnats et des Aquitains dont la manière de vivre, le costume et les habitudes parurent bizarres et ridicules. Ces étrangers, les Aquitains surtout *, furent d'abord un objet de dérision, dit Glaber-Raoul. On se moqua des vêtemens, des armures, des harnais de chevaux qu'ils avaient apportés. On livra à la risée publique leur tête à moitié tondue, leur menton râsé comme celui des histrions, leurs hauts-de-chausses bouffans, leurs souliers difformes, et surtout les paroles, à moitié chantées, qu'ils débitaient avec volubilité. Mais après en avoir beaucoup ri, l'on s'aperçut que, vains et prétentieux, ils étaient habiles à persuader; on vit que la légèreté qu'ils affectaient les rendait amusans; bientôt on reconnut que leurs ruses, leurs fourberies, pouvaient tenir lieu de sagesse, et quelquefois de force. D'ailleurs, les railleries et les sarcasmes qu'on avait essayé de leur prodiguer, avaient été fort mal reçus: la main des Aquitains était aussi leste à manier l'épée que leur langue à aiguiser des plaisanteries. Ils ne tardèrent point à se faire des amis à la cour, puis des imitateurs; ils finirent par y donner le ton.

Il faut tirer de tout ce que nous venons d'exposer, une déplorable conséquence: c'est que la situation du royaume, loin de s'être améliorée sous les trois premiers règnes de la race capétienne, s'était grossie d'une somme accablante de maux.

* Il faut remarquer ici que ces Aquitains n'étaient autres que les peuples appelés depuis Gascons.

CHAPITRE II.

PRÉVOTÉ DE PARIS; COMMENCEMENT DES CROISADES.

Plusieurs historiens ont écrit à tort que la reine Anne, veuve de Henri Ier, avait d'abord eu la tutelle du jeune roi Philippe Ier. Il n'en fut point ainsi : la régence de *Baudoin*, comte de Flandres, commença immédiatement après la mort de Henri. Soit que cette princesse eut déja entretenu quelque intrigue d'amour avec *Raoul, comte de Grépy*, qu'elle épousa bientôt, soit que son mari l'eut jugée incapable de faire tête aux orages qu'il prévoyait, elle n'eut aucune part à la confiance du monarque mourant. Le second mariage de cette veuve donna lieu à une bulle d'excommunication fulminée contre Raoul, qui avait déja une femme. Il ne continua pas moins de vivre avec la reine; mais le comte étant mort peu d'années après cet acte de bigamie, Anne retourna en Russie, et l'on n'entendit plus parler d'elle.

Nous entrons dans une période féconde en évènemens mémorables, dont plusieurs s'accomplirent sous le règne de Philippe Ier. Par malheur, ce prince qui, doué du caractère d'un Charlemagne, aurait pu diriger les grandes choses que nous

signalerons, se borna à en être le témoin couronné... Le règne du quatrième roi capétien fut un calendrier sur lequel il ne sut pas inscrire une seule de ses actions.... du moins au rang des faits honorables.

Baudoin gouverna sagement jusqu'en 1067, époque à laquelle il mourut. Le roi n'avait pas encore atteint sa quinzième année; cependant la régence finit, quoique, selon l'opinion commune, la majorité des rois fût alors fixée à vingt-un ans. Mais plusieurs circonstances avaient déja fait varier cette fixation; et dans les conjonctures où l'on se trouvait, le choix d'un second régent pouvait entraîner plus de troubles que le règne d'un trop jeune souverain. Philippe Ier saisit donc le sceptre.

Ce sceptre dut paraître lourd à l'inexpérimenté monarque; car, dans un très beau corps, Philippe ne possédait qu'une ame vulgaire, et c'est de l'ame que les rois doivent régner. Élevé au milieu d'une cour où les Aquitains venaient, comme nous l'avons dit, d'opérer une sorte de révolution morale, le fils de Henri I s'était imbu de l'esprit subtil qu'ils y avaient introduit; il leur devait une habitude de plaisanterie qui lui coûta cher dans la suite. Le caractère où de semblables qualités dominent admet rarement l'aptitude et le goût du travail; aussi Baudoin s'était-il vainement efforcé de faire naître chez son élève l'esprit d'ordre et d'application qui convient aux affaires.

Le premier pas que Philippe fit, à sa majorité,

fut coupable et honteux. Il venait de créer la charge de *prévôt de Paris*, fonctionnaire dont les attributions devaient correspondre à celles de vicomte, qui furent supprimées. Le titulaire de cette nouvelle dignité se nommait *Etienne*, homme de mœurs équivoques avant son investiture, et qui en montra de mauvaises après. Depuis le règne de Childebert, la magnifique croix apportée d'Espagne par ce prince, ce signe auquel il avait donné une basilique pour enveloppe, reposait dans le trésor de Saint-Germain-des-Prés; et, soustrait au brigandage des Normands, il faillit être enlevé par Philippe I et son prévôt, avec ce que cette église renfermait de richesses. Le père Félibien, dans son Histoire de Paris, raconte candidement qu'au moment où Étienne portait la main sur la croix, il fut tout à coup frappé de cécité; évènement miraculeux, qui empêcha le roi d'achever l'enlèvement des objets sacrés. Admettons, avec plus de vraisemblance, que, mieux conseillé par la réflexion que par un premier élan de cupidité, le monarque renonça de lui-même à son indigne projet, et pensa, au moins dans ce moment, qu'un roi de France pouvait s'illustrer autrement que par le pillage des temples.

Tandis que Philippe I se signalait ainsi, *Guillaume*, duc de Normandie, maintenant appelé *le Conquérant*, achevait d'établir sa domination dans la Grande-Bretagne, qu'il avait conquise

pendant la minorité du roi de France. Ce grand évènement fut déterminé par un singulier motif: Édouard (*le Saint*), roi d'Angleterre, avait épousé Édithe, l'une des plus belles femmes de son temps; mais, jaloux sans doute de conserver une virginité peu compatible avec l'hérédité souveraine, il n'usa point du mariage; et, satisfaite ou non, la reine dut se contenter en ménage d'un bonheur contemplatif. La nation anglaise, moins résignée, se révolta. Édouard, réfugié en Normandie, mourut pendant les troubles occasionés par sa chasteté inopportune, et peu de temps après, Guillaume produisit un testament, vrai ou supposé, qui l'instituait héritier de la couronne d'Angleterre. *Harold*, descendant des anciens rois, éleva alors des prétentions sur cet héritage; mais le duc de Normandie, soit par des flatteries, soit par des promesses, attacha à sa cause un grand nombre de seigneurs; *Baudoin*, régent de France, le seconda puissamment. Une expédition au-delà du détroit souriait à la valeur française : la foule des preux attendait avec impatience qu'une flotte, construite à force d'emprunts, fût achevée. Enfin les ancres sont levées, le vent souffle dans les voiles; sur le tillac des vaisseaux expéditionnaires brillent les riches armures des comtes d'Anjou, de Ponthieu, de Poitou, de Bourgogne et de leurs chevaliers. On arrive; les rivaux se rencontrent à Hastings; *Harold* est tué dans la mêlée, et Guillaume reste maître du trône d'An-

gleterre. La noblesse française vient d'assurer au duc de Normandie une puissance qui, bientôt, se déchaînera contre leur patrie. Revenons à Philippe I.

Dans les premières années de son règne, il se brouilla avec Guillaume; voici à quelle occasion. Le conquérant avait donné la Normandie à Robert, l'un de ses fils, mais pour en jouir après sa mort. Le jeune prince, ayant sollicité une jouissance immédiate, son père lui répondit que *sa coutume n'était pas de se déshabiller avant de vouloir se coucher*. De là mésintelligence entre les deux Normands, et Robert se réfugia dans les États de Philippe, qui lui donna pour asile la forteresse de Gerberoi en Picardie.

Le roi d'Angleterre marche vers cette place; le père et le fils s'attaquent en combat singulier sans se reconnaître : Guillaume est désarçonné et blessé... La paix se rétablit entre ces deux princes; mais le roi d'Angleterre conserva un vil ressentiment contre Philippe, qui avait favorisé la rébellion de Robert.

Guillaume était affligé d'un embonpoint extrême; il s'en trouvait souvent incommodé au point de garder le lit. Dans une semblable circonstance, la garnison de Mantes, s'étant permis quelques exactions chez des vassaux de Guillaume, ceux-ci, plus près de Paris que de Rouen, où se trouvait alors leur souverain, vinrent demander justice à Philippe, qui pouvait la leur rendre en

qualité de suzerain. Le roi, au lieu de les satisfaire, prend le ton goguenard qui lui est familier, et leur répond qu'*il est bien marri pour eux que leur maître reste en couches si longtemps*. On répète ce mot piquant à Guillaume : *Eh bien! s'écrie-t-il, j'irai faire mes relevailles à la cathédrale de Paris, avec dix mille lances en guise de cierges.*

En effet, le roi d'Angleterre se mit en campagne aussitôt, et forma le siége de Mantes, qu'il incendia avec une fureur dont il fut promptement puni. Ce monarque apportait tant d'empressement à consommer cet acte de vengeance, que lui-même allait chercher du bois afin d'alimenter le feu. Heureusement pour Philippe, qui pouvait payer cher une plaisanterie imprudente, Guillaume s'échauffa à cet exercice destructeur, la fièvre le prit, et l'on dut le transporter à Rouen, où il mourut. Mais il laissait le germe d'une âcre rivalité entre les deux cours : nous la verrons éclater dans une foule d'occasions.

Philippe, quoique brave, ambitionna peu la gloire des armes; heureux s'il eut consacré le repos d'un long règne à des actions honorables : il n'en fut point ainsi. Nous le voyons d'abord altérer les monnaies, qui jusqu'alors avaient été d'argent pur : il y fit mêler un tiers d'alliage *; fraude par suite

* Les sous et les deniers avaient été d'argent fin jusqu'à cette époque. On y mêla pendant ce règne un tiers de cuivre; moitié sous le règne suivant; les deux tiers sous Philippe-le-Bel;

de laquelle ce signe représentatif resta au-dessous de sa valeur nominale, et rompit ainsi la balance de l'échange. Ce prince aimait les spéculations, le trafic : il continua celui des bénéfices ecclésiastiques, dont Henri I avait donné le scandaleux exemple. Mais Philippe ne s'en tint pas là : on le vit, imitateur coupable des hauts barons, se livrer aux expéditions des grands chemins : c'est du moins ce qu'on doit inférer des virulentes déclamations de Grégoire VII. « Voilà une nouvelle « que vous devez recevoir avec précaution, écri« vait-il en 1074, à Manassès, archevêque de « Reims. Philippe, roi de France, ce loup rapace, « ce tyran inique, cet ennemi de Dieu, de la re« ligion et de la sainte église, vient, à la honte de « sa couronne, de commettre contre les mar« chands d'Italie et d'autres provinces, un crime « inoui, un crime détestable.... » Si le saint père, mécontent des contributions exorbitantes que le roi avait en effet frappées sur des marchands venant de Rome, outrait la vérité dans ses plaintes, voici du moins un fait d'une exactitude scrupuleuse : Philippe, dégoûté de *Berthe*, sa première femme, voulut la répudier, vers l'année 1090, quoiqu'elle lui eut donné deux enfans. Un évêque découvrit entre les époux le degré de parenté in-

les trois quarts sous Philippe de Valois. Enfin, d'encore en encore, vingt sous, qui faisaient primitivement une livre d'argent, n'en représentent pas aujourd'hui le tiers d'une once.

terdit, qu'il était toujours aisé de trouver avec un peu d'adresse; le divorce fut prononcé, et la reine reléguée à Montreuil-sur-Mer.

Un prince de trente-trois ans, beau, bien fait et maître d'un royaume ne pouvait manquer de partis. Bientôt Roger, comte de Sicile, propose à Philippe sa fille unique, jeune, belle, et qui portera, dit-il, d'immenses trésors à son mari. Le roi accepte; la princesse arrive à Paris avec une cour magnifique. Trois semaines se passent en fêtes charmantes où rien n'est omis, excepté la cérémonie du mariage. Enfin, après ces courtoises solennités, la comtesse, renvoyée à son père, reprend le chemin d'Italie, dépouillée de ses richesses, de ses bijoux et probablement d'un bien plus précieux, qu'elle espérait échanger contre une couronne. Plusieurs historiens ont assuré que Philippe avait médité d'avance cet attentat; en déchargeant sa mémoire de cette infâme préméditation, on le trouve encore assez coupable. Roger, trop faible, trop éloigné du monarque Félon, dut dévorer la honte de cet affront.

L'année suivante, *Bertrade*, fille du comte de Montfort, ayant aperçu le roi, s'éprit pour lui d'un amour d'autant plus vif qu'elle était moins attachée à son mari, *Foulques*, comte d'*Anjou.* Tout porte à croire que la comtesse fit les premières avances au monarque, qui sans doute ne s'y montra pas rebelle; car Bertrade passait pour la plus belle personne de France. Quoi qu'il en soit, Phi-

lippe vint faire une visite d'amitié à Foulques, en fut parfaitement reçu et lui enleva sa femme.

Le roi, dont tous les goûts étaient des passions impétueuses, eut donné vingt couronnes à Bertrade; mais un double obstacle s'opposait à ce qu'il lui offrît même le partage de la sienne: Rome n'avait point ratifié son divorce avec Berthe; et la maîtresse qu'il adorait était la femme de Foulques. Vainement cette dernière soutint-elle, de l'aveu même du comte d'Anjou, que son mariage n'avait point été consommé par défaillance de ce seigneur; l'irascible Grégoire VII, qui détestait Philippe, maintint la double union, et lança une bulle d'excommunication contre ce prince, contre Bertrade, et contre les évêques qui avaient approuvé leur mariage.

Philippe, livré au plaisir et à la bonne chère, ne se mit point en peine de l'anathème du saint siége; c'est le cas de dire que ce prince se montrait peu superstitieux, circonstance assez remarquable pour le temps. Aussi ne pouvons-nous citer qu'une seule fondation religieuse faite à Paris sous son règne; encore lui fut-elle étrangère.

Il y avait, sur l'emplacement de la rue d'Enfer, un oratoire bâti au milieu d'un cimetière antique, dont nous avons parlé dans la première époque. Cette chapelle, appelée *Notre-Dame-des-Champs*, appartenait à deux particuliers (Adam-Payen et Guy-Lombard); en 1084 ils la cédèrent à des religieux de l'abbaye de Marmoutier. Ces moines

bâtirent en ce lieu un monastère, qui conserva l'ancien nom de l'Oratoire.

Le retentissement de la première croisade qui, durant l'année 1074, enflamma tant d'imaginations, laissa Philippe impassible et froid. Peut-être cette indifférence arma-t-elle le pape d'une nouvelle rigueur, lorsqu'il vint présider le concile de Clermont, où la guerre sainte fut décidée. Toujours est-il constant que l'excommunication du roi et de Bertrade fut confirmée dans cette réunion ecclésiastique.

Urbain II, que nous voyons figurer comme promoteur de la première croisade, était un ancien moine de Clugny, ordre connu par la réforme qu'il avait apportée dans la discipline claustrale. Ce pontife possédait les mêmes qualités que son prédécesseur : c'est-à-dire une ame ardente, des vues entreprenantes et un esprit de domination envahisseur. *Pierre l'Hermite*, enthousiaste aux pensées ascétiques, qui dès long-temps méditait la délivrance du saint sépulcre, avait fait le voyage de Jérusalem en observateur : il s'était appliqué à reconnaître les ports où une armée expéditionnaire débarquerait aisément, les chemins qu'elle pourrait suivre en Afrique et en Asie, les ressources que le pays lui procurerait, les forces que les naturels pourraient lui opposer. Après son pèlerinage, il se rendit à Rome, muni d'une lettre du patriarche des chrétiens d'Orient, où leur situation déplorable était décrite pathétiquement, ainsi que

l'abandon où se trouvait le tombeau du sauveur. *Pierre*, hermite de nom seulement ou de profession, car ce point n'est pas encore éclairci; Pierre enveloppé de peaux, ayant les cheveux hérissés, les yeux caves, le regard flamboyant, la barbe démesurément longue, l'accent d'une rudesse extrême, le geste brusque et passionné; Pierre, disons-nous, était d'un aspect plus effrayant que propre à inspirer la confiance. Mais Urbain II, illuminé comme lui, le reçut avec bonté, lut le message qu'il apportait, entendit le récit animé qu'il y ajouta, et se rallia promptement au projet de la sainte invasion... Il fait plus, il s'engage à venir en France présider une assemblée où le plus véhément appel sera fait à toute la noblesse; tandis que Pierre, muni des pleins pouvoirs de la thiare, parcourra le reste de l'Europe pour faire des prosélytes et lever des soldats.

Fidèle à sa promesse, le saint père, sans s'inquiéter de l'assentiment du roi Philippe, sans redouter son opposition, lance une bulle de convocation, qui fixe la ville de Clermont en Auvergne pour lieu d'une réunion où il somme, non-seulement les évêques, mais les seigneurs du royaume d'avoir à se rendre, toute affaire cessante. Lui-même s'achemine vers le point indiqué. Il était impossible d'agir plus despotiquement en pays étranger; ce pape donna, dans cette circonstance, la mesure exacte des envahissemens du pouvoir spirituel sur l'autorité temporelle des princes de la terre,

et même sur leur personne Car, après avoir ordonné en maître dans le royaume de Philippe, il ouvrit le concile par l'excommunication de ce prince*: On conçoit difficilement aujourd'hui un tel excès d'audace, de la part d'un prêtre, inutile à la gloire de la religion, toujours exigeant, toujours avide d'hommages, de terres, de subsides, et qui n'a jamais rien fait, qui ne fera jamais rien pour la prospérité d'aucune nation, pas même de celle qu'il gouverne.

Il afflua au concile de Clermont une multitude innombrable de princes, de seigneurs, de chevaliers; trois cent dix évêques y siégèrent. Prenant la parole avec l'enthousiasme délirant que lui avait communiqué *Pierre l'Hermite*, Urbain II s'écria en inspiré: « Enrôlez-vous sous les enseignes de « Dieu· passez, l'épée à la main, comme de vrais « enfans d'Israël, dans la terre de promission.... « Chargez hardiment, et vous ouvrant un chemin

* Voici un *dictatus* de Grégoire VII, d'après lequel on peut juger jusqu'à quel point l'audace des papes était alors portée : « Le pape seul peut faire de nouvelles lois; il peut seul « porter des ornemens impériaux; il est le seul dont tous les « princes baisent les pieds; *il est le seul nom dans l'univers*; il « peut déposer les empereurs. Son jugement ne doit être « réformé par personne; et il peut réformer les jugemens de « tous les autres. Il devient indubitablement saint par les mé- « rites de saint Pierre. » Si l'opinion a pu consacrer ces maximes, ajoute Millot, à qui nous empruntons cette citation, on n'a pas tort de la nommer la reine du monde. (*Elémens de l'Histoire de France, t. I, p.* 243 et 244).

[redacted]

« à travers les bataillons des infidèles, et les mon-
« ceaux de leurs corps, ne doutez point que la
« croix ne demeure victorieuse du croissant. Ren-
« dez-vous maîtres de ces belles contrées qu'ils
« ont usurpées, extirpez-en l'erreur et l'impiété :
« faites, en un mot, que ce pays ne produise plus
« des palmes que pour vous; et de leurs dépouilles,
« élevez de magnifiques trophées à la gloire de la
« religion et de la nation française. »

Tel fut le discours du successeur de ce saint Pierre, si humble, si pacifique, et qui ne tenta que la conquête des âmes dans ses évangéliques prédications. Ce n'est pas la conversion des infidèles qu'Urbain II prêche à Clermont; c'est leur mort qu'il réclame : le pontife ne recommande point d'asperger d'eau bénite la terre conquise sur les sectateurs de Mahomet; il veut qu'on l'inonde de sang : il parle d'épée, de charges hardies, de cadavres par monceaux, de dépopulation, de dépouilles; puis de trophées offerts à la religion, après une expédition où se sera révélé tout le caractère d'un atroce brigandage.

Mais Urbain s'adressait à des hommes exaltés comme lui, dominés en outre par cette fougue chevaleresque qu'on appelait amour de la gloire, même lorsqu'elle s'appliquait à de mauvaises actions; il persuada.... De toutes parts s'éleva ce cri : *Dieu le veut, marchons....* « Allez donc, reprit le
« saint père, allez braves chevaliers de Jésus-
« Christ; allez venger sa querelle, et puisque tous

« ensemble vous avez crié *Dieu le veut!* que ce mot,
« venu de Dieu, soit le cri de votre entreprise. »

Soudain, le pontife, qui connaissait bien le prix des choses d'apparat sur une nation amie du faste, distribua aux princes et aux seigneurs des croix d'étoffe rouge, qu'on attachait sur l'habit; de là le nom de *Croisades* et de *Croisés*, que tous les échos de l'Europe répétèrent bientôt. Ce signe fut adopté presque généralement: les femmes en firent un objet de parure; elles en décorèrent la poitrine de leurs enfans.

Cependant chacun se disposa pour la croisade: on vendit terres, seigneuries, fiefs, châteaux, mobiliers, afin d'équiper des hommes d'armes et de subvenir aux frais du voyage... Les juifs, sangsues avides, se gorgèrent à loisir dans l'ample saignée que subit en ce moment la fortune publique : nous les verrons plus d'une fois se gonfler ainsi des biens d'autrui, et dégorger ensuite sous l'étreinte d'un despotisme aussi spoliateur qu'eux.

Un assez grand nombre de nobles dames suivirent leurs époux en Palestine, et leur firent, pour la plupart, de vilains tours dont les histoires des croisades sont remplies; d'autres, peu enclines à cette vie aventureuse, s'enfermèrent dans des couvens, où leur conduite ne fut pas toujours exemplaire.

Il n'est pas de notre sujet de suivre au-delà des mers cette cohue, mélangée de tous les vices

comme de toutes les vertus, qui s'élança, dès l'année 1097, vers les contrées orientales : disons seulement qu'elle se composait d'environ un million d'individus des deux sexes, de tout âge et de toute condition. La première bande, conduite par Pierre l'Hermite, périt sur les chemins avant d'avoir atteint le terme de son voyage. Un aventurier, nommé *Gauthier-sans-avoir*, commandait un corps qui eut la même destinée. Mais la grande armée, celle où s'étaient réunis les seigneurs français et allemands, et que dirigeait *Godefroy de Bouillon*, duc de la Basse-Lorraine, toucha la Terre-Sainte, et prit Jérusalem, après des combats, des souffrances et des maladies qui l'avaient réduite à moitié. On y voyait Hugues, frère du roi; Raymond IV, comte de Toulouse; Robert, duc de Normandie; Étienne, comte de Chartres, et une foule d'autres seigneurs souverains. Godefroy fut élu roi de Jérusalem.

Maintenant peut-on condamner raisonnablement Philippe I de ne s'être pas associé à cette pieuse excursion ? Nous ne le pensons pas. Mais il faut ajouter que, s'il y avait prudence à s'en abstenir, ainsi que l'ont dit tous les moralistes sensés, ce prince n'a pas droit à l'éloge qu'une telle réserve, inspirée par la réflexion, eût méritée à son auteur. Le roi n'adopta point la croisade, parce qu'il aimait le plaisir et le repos plus que la gloire; parce que son excommunication le plaçait dans une situation humiliante, qui, hors de

ses États, le serait devenue davantage; enfin parce qu'il ne vit aucune autre tête couronnée partager cette chevaleresque entreprise : ce qui prouvait que, par divers motifs, il ne pouvait être d'une sage politique que les souverains prissent part à une conquête stérile.

Mais si la sagesse défendait à ces princes d'abandonner leur trône pour cette croisade, dont l'unique but était la délivrance d'un monceau de pierres, leur fortune devait gagner à l'émigration des amas de fainéans, de pillards, de brigands, qui pesaient sur tous les États ; écume dangereuse, que l'explosion d'un enthousiasme sacré venait de rejeter au loin. Les rois recouvraient une portion évidente de leur puissance : la plupart des grands fiefs avaient été divisés et vendus pour procurer des ressources aux seigneurs; par suite de ces démembremens, beaucoup de serfs se trouvaient affranchis, et manqueraient aux cohortes des grands qui, plus tard, voudraient s'armer contre la monarchie; enfin l'action générale des lois pourrait, au moins pour les biens relevés des servitudes féodales, pourvoir à la régularité des héritages, à l'équité des partages, et à la sûreté de la propriété. Mais, en France, ces avantages ne devaient être obtenus en partie que sous un autre règne.

Tandis que des flots de sang baignaient la tombe du Christ, Philippe assistait, à Paris, aux Saturnales, appelées la *Fête des Fous.* Cette étrange

solennité mérite une mention détaillée; mais nous éprouvons un singulier embarras pour en parler avec quelque décence : pourtant elle était célébrée par des prêtres, par des hommes de Dieu. Quelquefois cette fête était précédée d'une de ces processions de pénitens qui se renouvelaient alors fréquemment. Des hommes et des femmes, par esprit de pénitence et de mortification, sinon pour subir un châtiment imposé, y paraissaient couverts seulement d'une chemise, ou même entièrement nus. Ceux-ci portaient d'accablantes charges de pierres, attachées les unes aux autres; ceux-là, dépouillés de tout vêtement, étaient flagellés à outrance, ou piqués aux fesses avec des pointes acérées : leur corps se sillonnait incessamment de traces sanglantes, ou des livides meurtrissures se croisant en tout sens *. Ces processions, qui parcouraient toute la ville, présentaient un spectacle fort recherché des Parisiens ; partout où elles passaient, les croisées, ornées de riches tapis, étaient garnies de dames et de gentilshommes, dont l'hilarité se révélait vivement et quelquefois bruyamment.

La Fête des Fous, complètement religieuse, se célébrait dans l'église cathédrale, que, dès cette époque, on appelait Notre-Dame, bien que la magnifique basilique, maintenant existante,

* Voyez *le Glossaire de Ducange*, aux mots *Pœnitentiæ*, *Processiones*, *Villaniæ*, *Lapides catenatos ferre*, *Putagium naticæ*, etc.

ne fût pas encore bâtie. Le 26 décembre, jour de Saint-Étienne, premier patron de la métropole, on préludait à la fête des *Sous-diacres*. Ce jour-là, l'on s'occupait d'élire, parmi les clercs pourvus des deux ordres mineurs, un *évêque des fous*. Cette élection terminée, on procédait à la bénédiction du nouveau prélat; puis il s'avançait processionnellement vers le chœur avec tout le clergé, qui portait devant lui sa crosse et sa mitre. Assis sur le siège épiscopal, l'élu donnait sa bénédiction à l'assistance; et dans cette formule, comme dans les dispositions précédentes, les actions et les paroles les plus grossières, les plus obscènes, signalaient l'intention bouffonne qui présidait à la cérémonie. Après ce prélude, où tout ce que le geste, la décomposition des traits et les altérations de la voix peut offrir de parades, était mis en œuvre, la fête des Fous, proprement dite, commençait le 1er janvier, et durait jusqu'au jour des Rois inclusivement.

Dans cette seconde célébration, le scandale était porté à un degré véritablement inoui, surtout relativement au lieu saint qui lui servait de théâtre. Dès l'aube du jour, le clergé allait chercher l'évêque des fous et l'amenait, toujours en grimaçant, gambadant et hurlant, à l'église cathédrale, où il était reçu au son de toutes les cloches, frappées, sans le secours de leur marteau, d'une manière discorde et étourdissante. Le prétendu prélat reprenait sa place d'honneur; puis



la grand'messe commençait, et avec elle un concours de bouffonneries de la plus extravagante indécence. Par exemple, les prêtres remplissaient leur ministère sacré, les uns bizarrement accoutrés en baladins, les autres en habits de femmes; ceux-ci ayant le visage barbouillé de suie; ceux-là avec des masques horribles, offrant de grandes langues rouges, ou des barbes plus longues encore, qui, dit-on, firent donner à ces saturnales le nom de *Barbatoires* *.

Pendant la célébration de la messe, les ecclésiastiques, groupés au milieu du chœur, exécutaient des danses grotesques et lubriques; d'autres jouaient aux dés sur le coin de l'autel; d'autres y mangeaient, et présentaient au prêtre célébrant, de la soupe, du boudin, des saucisses; tandis que leurs confrères faisaient brûler de vieux souliers dans les encensoirs, et forçaient l'évêque des fous et les prêtres officians à respirer ce singulier encens.

Pendant le cours de ces profanations, le vin coulait à grands flots dans les gosiers ecclésiastiques; bientôt l'ivresse augmentait encore le dé-

* Grégoire de Tours, à propos des désordres commis par les religieuses de Poitiers, que nous avons signalés dans notre seconde époque, cite les *Barbatoires* que ces recluses dévergondées célébraient dans leur couvent. (*Gregor. Tur.*, *Hist.*, *lib. X*, *cap.* 16). Ducange parle aussi de ces fêtes étranges, au mot *Barbatoria;* il croit qu'elles remontent à la période romaine.

sordre : il était porté jusqu'au délire avant la fin de l'office. Les postures lascives, les chansons ordurières, les gestes démonstratifs de luxure, n'étaient pourtant encore que le prélude de scènes que la plume hésite à retracer. Les jeunes diacres et sous-diacres, échauffés par les fumées bachiques, se dépouillaient de leurs vêtemens; et là, sous la voûte sacrée, en présence du tabernacle, se livraient à ce genre de débauche, qui outrage tout à la fois les mœurs et la nature. A ces horribles excès se joignait presque toujours un autre genre de sacrilège : les lazzi d'une joie bruyante et grossière, dégénérant en personnalités piquantes, en injures; des querelles, puis des luttes s'engageaient.... Le sang se mêlait au vin qui ruisselait sur les dalles de l'église. Les coupables avaient alors à subir de grandes expiations; mais elles ne devaient pas interrompre la fête des fous.

Après ces actions désordonnées, commises dans la cathédrale, les ecclésiastiques, imitateurs burlesques des rapsodes de Thespis, parcouraient la ville, montés sur un tombereau, barbouillés de lie, affublés de tout ce qui leur était tombé sous la main; l'œil hagard, le blasphême à la bouche, ces baladins dégoûtans, injuriaient le peuple; et en étaient injuriés; lui jetaient de la boue et en recevaient. Ces courses, fréquemment interrompues par des stations au cabaret, ou dans quelque lieu plus suspect, duraient ordinairement trois ou quatre jours.

[redacted]

Une comédie, jouée en plein air, terminait la fête des Fous. A cet effet, un vaste théâtre était dressé sur une place publique, probablement celle du Commerce; et des séculiers se réunissaient aux prêtres pour donner plus d'importance à la représentation. L'affluence des spectateurs ne manquait jamais à ces sortes de spectacles : la mère ne se faisait aucun scrupule d'y mener sa fille; et l'on pourra juger de la moralité du siècle par le spectacle qu'on représentait, et qu'on venait voir si volontiers. L'intrigue des pièces n'était pas compliquée : des acteurs, habillés en moines, poursuivaient d'autres acteurs déguisés en religieuses, qui finissaient toujours par se laisser atteindre. Un combat, mêlé de danses obscènes et de grimaces hideuses, s'engageait entre les religieux et les nonnes : celles-ci succombaient toujours. Alors commençait le simulacre d'un acte que les sauvages mêmes dérobent à la vue de leurs semblables : le public battait des mains, témoignait sa joie grossière par des acclamations bruyantes; tandis que dans la foule.... Nous devons laisser ce tableau inachevé *.

Telle est la fête à laquelle le roi Philippe assistait, sans croire pour cela déroger aux devoirs d'un fidèle chrétien, puisque les célébrans appartenaient au corps sacré du sacerdoce; mais pour

* Voyez le *Mémoire pour servir à l'histoire de la Fête des Fous, par M. Dutillot, p.* 7, 8 et 9; voyez aussi *le Glossaire* de *Ducange*, au mot *Calendœ festum*.

ie société fût corrompue au point de voir, s(iller, un tel spectacle, il fallait que le nage et l'oubli de toute décence y fût ex- ; et en effet, l'on se fait difficilement aujour- l'idée du dérèglement que l'ignorance entre- dans la société. Aucune morale n'était écrite ces temps barbares : nul guide ne soutenait unesse qui, semblable à l'arbrisseau, con- une courbure vicieuse, par la surabondance sève, lorsqu'un appui ne la maintient pas. Il ait plus, au onzième siècle, que des écrits les ecclésiastiques, et qui tous tendaient à une superstition aveugle. Or, nous ve- voir quelles vertus professaient les mi- es du temple; quels préceptes on pouvait at- d'eux.

ussi quelques hommes sages du temps (car il s'en trouve à toutes les époques) ont - ils peint Paris comme une ville livrée à la débauche et à la luxure : « O Paris, s'écrie Pierre, abbé de Clu- « gny, dans ses lettres, que tu es séduisant et cor- « rupteur ! que de pièges tes propres vices tendent « à la jeunesse imprudente... que de crimes tu fais « commettre ! »

Malheureusement le clergé ne se bornait pas à donner l'exemple de l'immoralité, nous le voyons, au commencement du onzième siècle, s'associer au nom du ciel, à cette jurisprudence brutale où l'é- pée tenait lieu de code, où le sang d'une victime, scellait en coulant, le prétendu jugement de la di-

[redacted]

vinité. Toutes les grandes abbayes avaient dans leur enceinte une arène, *un champ clos* destiné aux combats appelés *judiciaires* : Saint-Denis est le premier monastère qui ait obtenu cette barbare prérogative, en l'année 1008. Le diplôme du roi Robert portait : *Damus Deo et sancto Dionysio legem Duello, quam vulgo dicitur campus.* (Nous donnons à Dieu et à Saint-Denis la loi du duel, dite vulgairement le champ). L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés avait certainement obtenu le même droit en 1027; car un autre diplôme de Robert nous apprend que Garin, vicomte d'Antony et de Verrières, près Paris, s'étant rendu coupable envers les habitans de ces villages d'exactions ou *Maltotes*, l'abbé de Saint-Germain se plaignit au roi, qui ordonna que ce seigneur établirait son droit en se battant contre les serfs réclamans, au champ clos de l'abbaye.

Un peu plus tard, abbayes, chapitres, prieurés, prélats étaient légalement autorisés à faire égorger les hommes dans leurs murs sacrés; à faire vider les querelles de leurs vassaux par le moyen qu'em-

* Cette coutume barbare prit naissance dans la Germanie : à la fin du cinquième siècle les Bourguignons l'introduisirent dans la partie des Gaules qu'ils avaient conquise. *Gondebaud*, oncle de Clotilde, l'autorisa par une loi, en 501. *Les jugemens de Dieu* s'introduisirent successivement dans toutes les parties de la France, sous les Carlovingiens. A l'époque où nous sommes parvenus, ils étaient généralement admis comme loi fondamentale.

ploient les tigres pour se disputer une proie *. Si quelque chose peut ajouter à l'odieux de ce sanglant usage, c'est l'espèce de trafic que les prêtres en faisaient : avant d'entrer en champ clos, les champions, moyennant une rétribution pécuniaire, étaient admis à prêter serment sur l'Evangile et à faire bénir leurs armes; quelques-uns achetaient une messe dont on trouve encore le titre dans nos vieux Missels : on l'appelait *Missa pro Duello.* Du reste les ecclésiastiques, ainsi que les seigneurs hauts-justiciers, touchaient les amendes et autres droits attachés aux combats judiciaires.... Ils grossissaient leurs profits en y ajoutant le prix du meurtre. Laissons ce triste sujet.

Il faut pourtant remarquer que sous ce règne, où le vice recula toutes les limites de l'immoralité, naquirent en France divers ordres religieux justement renommés pour leur austérité. Nous ne citerons pas sous ce rapport les *hospitaliers* ** *de saint Jean et les Templiers*, qu'on vit alors arborer, sous le ciel de l'Orient, des bannières moitié militaires, moitié ecclésiastiques : on sait que ce ne fut pas par la pureté de leur morale que ces chevaliers religieux s'illustrèrent, mais par l'intrépidité qu'ils puisèrent dans une foi âcre et superstitieuse. Les nouveaux ordres qui se con-

* Voyez *Règis Roberti Diplomenta*; *Recueil des Historiens de France*, *t. X*, *p.* 591 et 612.

** Les *Hôpitaliers* furent fondés par Raymond Dupuy, gentilhomme dauphinais; les *Templiers*, par neuf gentilshommes



sacrèrent, sous le règne de Philippe I, à l'exercice d'une piété austère, furent les *Chartreux*, disciples de saint *Bruno*, chanoine de Reims; les *Gramontins*, institués par un seigneur nommé *Étienne*; les *Prémontrés*, dont *Norbert* fut le fondateur; enfin les moines de *Citeaux*, qui durent leur établissement à *Robert*, abbé de Modène.

Les règles établies pour ces différens ordres étaient dures : l'ame et le corps en recevaient le joug d'une autorité inflexible, qui pouvait les châtier, mais non pas les soumettre. On est encore à démontrer l'utilité de ces rudes austérités pour redresser les penchans vicieux; vous ferez d'un homme assujéti au jeûne, à la discipline, aux veilles pieuses, un moine sombre, chagrin, dévot avec acrimonie; vous en ferez même un ennemi du genre humain, dont il ne partagera pas les jouissances; mais ce ne sera pas un prosélyte de la vertu. Les êtres raisonnables ne se façonnent pas sous le marteau comme le fer; il faut que la vérité, la raison, la sagesse éclairent leur esprit; que les bons principes épandent dans leur mémoire une semence féconde : c'est par la persuasion qui les satisfait, non

français. Ces chevaliers se vouèrent à la réception, au service et à la défense des pèlerins de la Terre-Sainte. Un troisième ordre fut fondé sous le nom d'*Antonnins*, par un gentilhomme, nommé Gaston, qui se donna, corps et biens, au soulagement de ceux qui étaient atteints de la peste, ou plutôt du *feu sacré*.

la souffrance physique qui les irrite, qu'on fait hommes vertueux.

bert d'*Arbrissel* porta peut-être cette opi- jusqu'au paradoxe, lorsqu'après avoir fait de nbreux prosélytes dans la Bretagne, le Poitou njou, il confia à la direction d'une femme les x couvens de *Fontevrauld*, qu'il venait de bâ- et se soumit lui-même à une abbesse. La route salut que suit une troupe de moines, sous la luite d'une troupe de nonnes, nous paraît bien ınte. Robert avait, disait-il, agi de la sorte à de saint Jean, soumis aux volontés de ge. A la bonne heure; mais les reli- uses de Fontevrauld ne s'inspiraient pas préci- nent de l'immaculation précieuse que possédait nère du Christ.

Toutes ces pieuses fondations, dans les États et sous le règne d'un prince excommunié, eussent dû racheter un peu, aux yeux de l'irascible Urbin II, la faute qui avait attiré sur Philippe les foudres de l'église. Loin de là, les rigueurs du saint siège s'aggravaient sans cesse: le pontife confirmait périodiquement l'excommunication fulminée jadis contre le roi, et nonobstant son humeur peu chagrine, il commençait à prendre du souci vers l'année 1102. Il faut convenir que ce sentiment amer n'arrivait pas prématurément après huit années d'humiliation.

Car depuis l'an 1095, Philippe vivait isolé dans sa cour, mal servi par des domestiques bi-

gots, qui lui tendaient de loin ce qu'il leur demandait. Les femmes, qu'il affectionnait, bien résignées d'ailleurs au péché d'adultère, se faisaient un énorme cas de conscience d'avoir pour amant un excommunié. Si le roi sortait de son palais, ses sujets, se croyant relevés du respect qu'ils lui devaient, passaient quelquefois devant lui sans le saluer. Les prêtres ne récitaient l'office qu'à voix basse en sa présence. Enfin, il n'osait se montrer revêtu de ses habits royaux et la couronne en tête.

Philippe, craignant qu'un mouvement révolutionnaire ne prît naissance dans la déconsidération dont il était environné, se détermina à partager le trône avec Louis, son fils, qui n'avait pas encore vingt ans. Déja ce jeune prince avait essayé sa valeur contre des vassaux trop indépendans; il continua de les combattre après avoir été sacré. Alors le souverain put s'apercevoir du secours que la croisade procurait à sa puissance: les lances qui étaient en Orient manquèrent aux seigneurs pour soutenir leur rébellion. Ils furent vaincus.

Parmi les seigneurs que Louis fit rentrer dans le devoir; il faut citer Burchard IV, comte de Montmorenci, qui, à l'exemple de son aïeul, dont nous avons parlé précédemment, saccageait sans cesse les domaines de l'abbaye de Saint-Denis. *Adam*, abbé de ce monastère, repoussait, les armes à la main, les attaques de son voisin rapace; et, tout aussi cruel dans sa défense que

itre dans l'attaque, le saint homme brûlait les
ltes, détruisait les villages, égorgeait les ha-
ans du baron agresseur. Burchard IV fut sommé
comparaître à Poissy devant le roi; il s'y re-
a. Alors Louis assiégea Montmorenci, prit
te forteresse, et *gasta tout par feu et par glaive*,
ent les grandes chroniques de France. Le noble
rd se soumit *.

Dans le même temps, la forteresse de Mont-
éry, occupée par Milhau et Gauthier de Trous-
son fils, était le repaire d'une foule de bri-
s titrés, qui répandaient la terreur dans les
npagnes environnantes. Une sentinelle, toujours
acée au sommet de la tour élancée qui sur-
montait le donjon, guettait le passage des voya-
geurs ou des marchands qui se rendaient de Paris à Orléans, et dès qu'il en paraissait, les pillards s'élançaient de leur donjon, et ceux que leur mauvaise fortune amenait en ce lieu étaient pillés, pris ou massacrés. Cet état de choses ne pouvait être toléré aux portes de Paris.

Louis voulait soumettre de vive force le château de Montlhéry; Philippe préféra marier un bâtard qu'il avait eu de la comtesse d'Anjou, avec la fille de Gautier-Troussel, à condition que le redoutable fort lui serait remis.... Ce fut un brigand substitué à un autre: le bâtard royal ne

* *Grandes Chroniques de France, Recueil des Historiens, t. XII, p.* 138.

resta pas au-dessous des brigandages de son beau-père *.

C'était à des expéditions différentes que le seigneur de Gournay s'adonnait particulièrement : il s'emparait des bateaux qui naviguaient sur la Marne, les faisait décharger, et transportait dans sa forteresse les marchandises qu'il avait volées. Toutefois il ne négligeait pas les captures qu'il pouvait faire par terre : ayant enlevé un jour des chevaux sur le *chemin royal*, ancienne voie romaine, conduisant de Paris à Chelles, il fut surpris par le prince Louis, qui le poursuivit jusqu'à son château, qu'il assiéga et prit. Enfin, ce prince montra tant d'activité dans ses diverses guerres, qu'on le surnomma l'*Éveillé* (*non dormiens*), ou le Batailleur.

De tels services rendus à la monarchie, ne mirent pas le fils de Philippe I à l'abri des inimitiés de sa belle-mère *Bertrade*. Elle avait deux fils, qu'elle voulait pourvoir d'apanages importans, et la fermeté de Louis lui faisait craindre d'échouer dans ce projet. Cette princesse, afin d'éloigner le jeune prince, l'abreuva de mauvais traitemens et de dégoûts. Il se réfugia à la cour de Henri, roi d'Angleterre. A peine y était-il, qu'une lettre, revêtue du sceau de Philippe, arriva au monarque anglais. Il l'ouvre en pré-

* *Sugeri, vita Ludovici grossi; Grandes Chroniques de France; Recueil des Historiens de France, tome XII, pages* 16, 17, 142, 143.

sence de son hôte, voit qu'on lui demande de le faire mourir, et lui remet l'écrit entre les mains. Louis repasse à l'instant la mer, et, se présentant à son père, lui dit d'un accent animé : « Je remets « en vos mains un fils que vous avez condamné « sans l'entendre. » Philippe écoute ces paroles avec surprise; il en veut savoir l'explication : on la lui donne. Le roi, qui ignorait toute cette intrigue, en fut indigné.... *Bertrade*, malgré l'empire qu'elle avait pris sur lui, fut amèrement réprimandée.

Cependant Louis, empoisonné peu de temps après son retour d'Angleterre, ne dut la vie qu'à l'habileté d'un médecin dont, par bonheur, le savoir s'était formé parmi les Arabes. Mais ce prince conserva toujours une pâleur livide, qui, au premier aspect, rappelait l'attentat commis sur lui.

Enfin, Urbain II * étant mort, Philippe par-

* L'exaltation religieuse de ce pape était devenue telle, que, souvent, elle approchait de la folie. Dans un concile qu'il tint à Rome, il publia ce *dictatus*. « Quelques insensés, par un zèle amer, prétendent que les moines étant morts au monde pour vivre à Dieu, sont indignes des fonctions sacerdotales, comme de donner la pénitence, l'absolution, le baptême; mais ils se trompent. Saint Benoît a seulement interdit aux moines les affaires temporelles; ce qui est également défendu aux chanoines. *Les uns et les autres sont des anges*, puisqu'ils annoncent les volontés de Dieu; mais l'ordre angélique est plus élevé, selon qu'il contemple Dieu de plus près. *Les moines n'ont-ils pas six ailes, comme les chérubins; deux figurés par le capuce, deux par les manches, et les deux*

vint à faire lever son excommunication et celle de Bertrade, en l'année 1106, par le pape Pascal II. Le roi et la comtesse d'Anjou promirent de cesser toute fréquentation ; promesse qui fut violée ; mais que le souverain pontife n'eut pas le temps de rappeler au couple adultère. Car Philippe mourut à Melun, deux ans après sa réhabilitation. Il entrait dans sa soixantième année. Quelques historiens ont avancé qu'à la sollicitation de l'abbé de Clugny, ce prince avait pris l'habit monastique pendant les derniers jours de sa vie. Ce fait nous semble incertain, et serait d'ailleurs peu conforme au caractère de Philippe. Quoi qu'il en soit, Berthe, qui lui survécut, conserva le titre de reine, que *Bertrade* n'avait jamais pris.

A la fin du règne de Philippe, on vit reparaître plusieurs seigneurs croisés : ils avaient adopté à la cour de Godefroi divers usages qu'on adopta en France : tel fut celui des armoiries. Pendant la guerre sainte, d'innombrables phalanges appartenant à une foule de seigneurs, étaient confondues dans les camps, sous les armures de fer qui couvraient toute l'armée. Il fallut imaginer des signes distinctifs. Les bannières existaient déja ; mais de cette époque seulement, on y repré-

autres par le reste de l'habit... Voilà bien certainement les six ailes. Il fallait être en délire pour dire de semblables billevesées, même à des hommes ignorans. (*Elémens de l'Histoire de France, par Millot, p.* 255 *et* 256).

senta des symboles, des devises propres à chaque seigneur, à chaque chevalier. Les guerriers firent peindre ou graver ces allégories sur leurs écus; les dames en ornèrent l'écharpe de leurs époux; les demoiselles les brodèrent sur celle des chevaliers. Les hauts barons chamarrèrent d'une multitude d'emblèmes les gens de leur suite; et, comme ces signes faisaient allusion aux coutumes, aux animaux, aux plantes de l'orient, on voyait des valets portant un minaret, une mosquée sur la poitrine, des croissans sur les bras, un lion ou un chameau sur le dos, un palmier ou un dattier sur le ventre. Les étendards offraient, en broderie, le pont que le chevalier *banneret* * avait défendu, la tour qui s'était rendue à lui, l'armure enlevée au Sarrasin vaincu par ses armes.

Les nobles croisés, revenus de la Terre-Sainte avec ces insignes nouveaux, produisirent une vive sensation à la cour de Paris : les dames surtout furent charmées des innovations d'orient : les unes, en qualité de châtelaines, les autres, à titre d'amantes des chevaliers, chargèrent leurs habits de ces représentations commémoratives : bientôt on les peignit sur les meubles, on les sculpta à la façade des châteaux; et les couleurs de chaque noble croisé, flottant au sommet de son donjon,

* On appelait seigneur ou chevalier *banneret* celui qui, en sa qualité de possesseur d'une souveraineté quelconque, fût seulement celle d'un simple village, avait le droit de faire porter une bannière à la guerre.

apprenaient que là vivait un preux qui avait concouru à la conquête du saint sépulcre.

Telle fut l'origine des armoiries : les familles, en s'alliant, se communiquèrent mutuellement ces gages d'illustration, qui se combinaient, se fondaient ensemble selon les conventions arrêtées par les contractans *. De là le blason. Souvent, les armes devinrent bizarres par la nécessité d'abréger les devises ou de restreindre l'importance des objets qu'on voulait comprendre dans un écusson : une arche représenta un pont, un créneau, rappela une tour, un heaume tint lieu d'une armure.

On doit faire rapporter aussi à la même époque l'usage des sceaux dans les grandes seigneuries. Avant l'année 1000, les rois eux-mêmes ne s'en servaient pas au moins ordinairement ; et les seigneurs n'assuraient leurs actes que par leur souscription* et l'apposition de leur anneau. Charlemagne scellait ses traités avec une empreinte qui se trouvait au pommeau de son épée. « Je le « scelle avec la poignée, avait-il coutume de « dire, je le ferai tenir avec la pointe. » Nous parlerons bientôt de l'usage des sceaux dans les seigneuries du second ordre.

La croisade de 1097 fit éclore les premiers essais

* La science héraldique se compliqua bientôt par la multiplicité des armoiries, légitimes ou usurpées, des alliances et des adoptions. Cette multiplication est devenue dans la suite si prodigieuse que le P. Menestrier, malgré son habileté dans la

de la poésie française, ou plutôt romane; et ce fut encore sous le règne de Philippe I que ces compositions commencèrent à se répandre. Des croisés, revenus de la Terre-Sainte, parcouraient les châteaux pour raconter les prouesses de l'Orient, toujours augmentées, dans leurs récits, d'une foule de traits merveilleux, que les narrateurs croyaient eux-mêmes. Parmi ces derniers, on distinguait les *trouvères*, Français méridionaux, pour la plupart, qui s'étaient efforcés de rimer leurs narrations. Comme ils les chantaient, on voyait à leur suite des *ménestrels*, qui, munis d'une espèce de harpe, accompagnaient ces poètes historiens. Les *trouvères* et les *ménestrels* recevaient partout un bon accueil : plusieurs châtelains les retenaient des mois entiers pour charmer leurs loisirs. Quelquefois ces poètes guerriers firent entendre aux jeunes châtelaines de suaves discours, qui n'étaient pas consacrés à exalter les prouesses de la Palestine.

On voit que le règne passif de Philippe I, plus que tous les précédens, offrit des choses remarquables, de grandes entreprises, d'importantes institutions. L'esprit humain commençait à se tourmenter dans les voiles ténébreux qui l'enveloppaient; il sentait sa puissance, sans pouvoir s'en rendre compte; une étincelle de lumière pouvait détruire ses langes, et lui donner essor... Elle brilla durant le règne suivant.

connaissance du blason, avouait de bonne foi que trente ans suffisaient à peine pour donner la clef de ce labyrinthe.

[redacted]

CHAPITRE III.

PREMIERS DROITS DES COMMUNES, ECOLE D'ABAILARD A PARIS, FONDATIONS.

Louis VI, qu'on appela *le Gros*, à cause de sa forte corpulence, ne se laissa point accabler par cette exubérance physique. L'activité de son ame donnait du ressort au système physique qu'elle dirigeait. Le règne de ce prince fut une suite non interrompue d'expéditions militaires, qui profitèrent à sa puissance, quelquefois à sa gloire, souvent au pays. Le fils de Philippe I, infidèle à la métropole de Reims, où régnait un schisme tumultueux, se fit sacrer à Orléans; il avait alors vingt-huit ans.

Lors qu'il posséda seul le trône qu'il avait partagé plusieurs années avec son père, Louis poursuivit la carrière martiale qu'il s'était ouverte sous le règne précédent : il continua de réprimer les grands vassaux. Cette tâche devenait plus difficile que jamais : une ligue circulaire de rébellions le resserrait dans sa capitale. *Henri*, roi d'Angleterre, celui-là même auprès duquel le jeune roi avait trouvé un asile, s'était déclaré son ennemi dès les premiers temps de son règne. Animant

cette foule de vassaux inquiets et turbulens toujours prêts à se révolter contre leur souverain, l'Anglais se fit l'ame et l'appui de leurs projets hostiles. Usurpateur lui-même du trône de Robert, son frère, qui combattait en Palestine, ce prince songeait à joindre au besoin à ses partisans, les seigneurs français qu'il soutenait en ce moment. Cette ligue, déja redoutable par les secours du roi d'Angleterre, le devint davantage lorsqu'il lui eut donné pour chef *Philippe*, fils de Bertrade, qui ne prétendait à rien moins qu'à détrôner Louis-le-Gros. Les principaux conjurés, après Henri, Philippe et sa mère, étaient les seigneurs de Corbeil, de Puiset, de Montlhéri, et surtout *Guy de Rochefort*, châtelain de Gournay; tous animés contre leur suzerain, qui précédemment les avait châtiés tour à tour.

Le dernier de ces seigneurs nourrissait surtout un vif ressentiment contre le roi, qui, avant de porter la couronne, avait épousé sa fille, et s'en était séparé par un divorce, dont le motif demeura secret. La guerre que Louis eut à soutenir contre cette confédération, dura six ans. On conçoit aisément la gêne d'un monarque environné de tant d'ennemis, dont les forteresses étaient toutes si près de Paris, qu'il pouvait les apercevoir du sommet de son palais. Il avait à peine vaincu l'un de ces incommodes voisins, qu'un autre, et quelquefois plusieurs autres à la fois entraient en lice: il parvint pourtant à les lasser. Guy étant mort, ses fils,

moins sensibles que lui à l'affront de leur sœur, traitèrent avec le roi; et Philippe lui-même, devenu libre par la mort de son intrigante mère; Philippe, que deux fois son frère avait traité avec clémence, finit par accepter les domaines qu'il lui offrait. Il y mourut plus tard, tranquille et sans postérité mâle.

Débarrassé ainsi de la ligue dite de Montlhéri, Louis avait, dans le fougueux Henri, un ennemi plus tenace, et moins facile à dompter. Trompé dans ses espérances par la soumission des vassaux qu'il secondait, il cherchait toutes les occasions d'inquiéter le roi de France. Une nouvelle cause de rupture survint entre eux : *Guillaume*, fils de Robert, dépouillé par Henri, vint, au nom de son père, réclamer la Normandie auprès du monarque suzerain. Louis somme aussitôt Henri de comparaître devant la cour des Pairs; l'Anglais vient, mais à la tête d'une armée. Le roi marche, de son côté, avec son jeune allié : après quelques combats peu importans, les ennemis se rencontrent aux Andelis. Le choc fut terrible et prolongé. *Louis-le-Gros*, impatienté d'une fortune trop égale, se jette, tête baissée, au milieu des rangs de Henri. En ce moment, un soldat anglais saisit la bride de son cheval et s'écrie : *Le roi est pris*. *Ne sais-tu pas*, répond le monarque français d'une voix tonnante, *qu'au jeu d'échecs on ne prend jamais le roi?*... Et l'étranger tombe frappé de la hache royale, qui lui a fendu la tête jusqu'à la nuque.

Mais tant de valeur ne fixa pas la victoire :
:mée française, taillée en pièces, se mit en dé-
ite. Louis lui-même, entraîné parmi les
ards, s'égara dans les bois, où il erra seul
lant toute la nuit. Au point du jour, une
le femme rencontra le roi, harassé, marchant
ed, et s'appuyant sur son épée, encore sanglante
ı massacre de la veille. Ce prince rejoignit ses
troupes, qui s'étaient ralliées aux Andelis.

Profondément blessé de sa défaite, Louis en-
ı défier Henri en combat singulier; celui-ci
t répondre qu'il n'avait garde de remettre au
rd d'une lutte un avantage que Dieu lui avait
nné. La guerre continua avec des chances di-
rses; mais enfin le roi d'Angleterre, pressé par
s troubles qui s'élevaient dans son royaume,
romit de rendre la Normandie à Guillaume, après
avoir fait quelques dispositions préalables. Il s'embarqua à Harfleur, en 1119.

Mais l'Éternel, qui s'était plu à protéger les armes de Henri, lui réservait un malheur plus grand qu'une défaite sur le champ de bataille. Il était seul sur son vaisseau; un second navire, marchant de conserve avec le sien, portait ses deux fils, *Guillaume* et *Richard*, ses quatre bâtards, ses quatre filles naturelles, et plus de cent soixante personnes appartenant aux premières familles de l'Angleterre. La mer était calme; un vent favorable poussait doucement les vaisseaux vers la côte anglaise.... Tout à coup le bâtiment monté

[redacted]

par tant d'illustres passagers, touche un roc sous-marin, que n'avaient pas su éviter des matelots ivres; il s'enfonce.... le gouffre se referme.... tout a disparu, même la trace passagère qui a ridé la surface plane de l'Océan.... Pas un seul être vivant ne fut sauvé.

Henri qui, de son bord, avait vu ce rapide désastre, se tordait les bras.... « Voilà ma puni-« tion, s'écriait-t-il; je fus injuste, spoliateur, cri-« minel de tous les attentats; en un seul instant, « la justice céleste venge tous mes forfaits, en « prenant toute ma famille.... malheur à moi! » Nous verrons bientôt que ce grand acte de vindicte divine ne corrigea pas le roi d'Angleterre.

Il ne restait à Henri qu'une fille, nommée *Mathilde*, mariée à l'empereur d'Allemagne, Henri V. Après la perte des deux princes que la mer avait engloutis, les enfans de ce monarque allemand devaient donc hériter des États de leur aïeul maternel. Aussi le Henri d'Angleterre trouva-t-il son gendre disposé à le seconder, lorsque, oublieux de l'insigne leçon que la Providence lui avait donnée, il songea à violer la promesse faite à son neveu de lui restituer l'État normand.

Le roi de France demandait avec instance, en 1120, que cette promesse fut accomplie; l'Anglais et l'Allemand temporisèrent tant que leurs dispositions hostiles ne furent pas combinées. Enfin, tout étant préparé, en 1124, pour une invasion en France, à savoir des troupes allemandes

la Lorraine, et d'une armée anglaise par la
rdie, Henri V força la frontière française,
prétexte que Louis s'était associé aux trames
concile de Reims, qui l'avait excommunié *.
ılait, disait-il, détruire, raser, effacer de dessus
rre la ville où son déshonneur avait été pro-
cé.

is le roi de France, instruit à temps de l'al-
ce conclue entre les deux Henri, et de son double
t, avertit les grands vassaux du danger commun,
convoqua, suivant le droit de la couronne, et leur
a un rendez-vous sous les murs de Reims.
cent mille hommes se réunirent dans les plai-
de la Champagne.... Pendant cette campagne,

Voilà ce qui était arrivé : la guerre entre le sacerdoce et
pire remontait au pape Grégoire VII, qui même était
mort en exil. Le ressentiment dans les corps religieux s'éteint difficilement : Urbain II et Pascal II avaient épousé les haines de leur fougueux prédécesseur; ces pontifes persistèrent à refuser aux empereurs l'investiture des évêchés. Plus irascible encore, Calixte II vint à Reims excommunier Henri V, dans un concile convoqué sans l'assentiment de Louis VI. Ce monarque voulut du moins profiter de cette assemblée pour attirer les foudres de l'église sur Henri d'Angleterre, son infatigable ennemi. Ce dernier prince, mieux inspiré, avait défendu aux évêques normands qui se rendaient à Reims de porter plainte contre qui que ce fût, assurant qu'il saurait bien rendre la justice lui-même dans ses Etats : « *Saluez le pape de ma part*, leur avait-il dit, *mais ne me rapportez ici aucune ordonnance du concile.* »

Pourtant le roi de France ne put faire excommunier Henri d'Angleterre, et ne s'occupa nullement de Henri l'empereur.

[redacted]

les abbesses, encore peu corrigées des habitudes martiales qu'on avait voulu plusieurs fois réformer en elles, se trouvèrent, à la tête de leurs cohortes, au rendez-vous général.... Quelques ballades du temps ont insinué que ces belliqueuses nonnes, qui ne perdirent pas un homme dans une guerre que Henri V n'osa soutenir, retournèrent, au contraire, dans leurs couvens, avec un supplément, encore secret, de vassaux.

Quoi qu'il en soit l'empereur, effrayé à l'aspect d'une masse d'ennemis aussi considérable, prétendit que des affaires pressantes le rappelaient en Allemagne. Henri d'Angleterre, furieux d'une telle déception, voulait tenter seul la chance des combats; ses vassaux lui firent craindre une défection. Il traita donc, mais avec lenteur. *Guillaume*, dans l'intervalle avait été pourvu du duché de Flandre, après la mort du dernier duc, tombé sous un fer assassin. Peu de temps après, lui-même fut blessé mortellement dans un combat contre un compétiteur de l'état dont il était mis en possession.

Henri d'Angleterre demeura donc, par une fortune providentielle, paisible possesseur de la Normandie; toute cause de dissention entre lui et le roi de France disparut; mais la bonne intelligence ne se rétablit point.

La grande armée que Louis-le-Gros avait montrée dans les plaines de Champagne, offrit, pour la première fois depuis le règne des Capétiens, une de cesimposantes démonstrations qui font respecter

les monarchies ; car la force militaire représente à elle seule toute la puissance des souverains. Celle du roi fut dès-lors respectée. Examinons maintenant ce règne sous d'autres points de vue.

Nous avons vu jusqu'ici le peuple entièrement absorbé par le pouvoir féodal et l'autorité ecclésiastique; il n'y avait point en France d'autre nation que les classes privilégiées : chaîne hiérarchique de conditions, dont les anneaux étaient les fiefs, et qui enlaçait, dans ses contours redoublés, quinze ou seize millions d'esclaves sans droits, sans pouvoir possible, sans la moindre allure nationale. Cet état de choses va changer : il va changer; car un monarque, inspiré par une sage politique, a senti peut-être que la force du trône, est dans la multitude, non dans une noblesse intéressée à laisser la cou ronne débile, pour n'avoir pas à redouter son poids.

Les guerres avaient rendu les campagnes désertes; leurs habitans s'étaient réfugiés dans les villes; mais là se produisirent pour eux d'autres froissemens, d'autres calamités. Chaque cité avait son seigneur, qui, par des exactions journalières, faisait payer cher l'hospitalité donnée aux campagnards : les droits arbitraires, les impôts toujours croissans, des corvées rendues exorbitantes pour qu'on les rachetât, des entraves fiscales imposées despotiquement au commerce, des amendes frappées sous mille formes, tout fit repentir les pauvres transfuges d'avoir cherché une protection si oné-

reuse. Il y avait des tribunaux auxquels les citadins pouvaient porter leurs plaintes; mais les juges, nommés par le seigneur, étaient hélas! à sa religion; toujours les plaignans étaient condamnés.

Dans cette extrémité (et ce fut d'abord à Paris que ceci arriva) les bourgeois s'avisèrent de recourir à la justice directe de *Louis-le-Gros*. Ce prince, alors conseillé par le vertueux *Suger*, abbé de Saint-Denis et premier ministre, écouta les appelans avec bonté. Ayant reconnu l'iniquité de la plupart des jugemens contre lesquels ils réclamaient, il établit dans les villes des *juges* appelés *royaux*, qui relevaient directement de la couronne. C'était avoir fait en même temps une grande concession au peuple, et s'être ménagé une action directe sur lui dans toute l'étendue du royaume; il y avait avantage réciproque pour les sujets et pour le roi. Cette institution primitive était généreuse; mais bientôt une étroite fiscalité en altéra le mérite. Louis-le-Gros venait de reconnaître ouvertement des droits à la nation; il eut été beau d'achever dignement son ouvrage en formant le système municipal, sans faire acheter aux citoyens une franchise qu'ils tenaient de la nature, et dont ils n'avaient été dessaisis que par violation. Les habitans des villes obtinrent l'autorisation d'élire des magistrats appelés *majores* (maires), *scabini* ou *eschevini* (assesseurs, échevins), *jurati* (jurés, jurats), *consultores* (consulteurs, consuls.) L'ensemble de cette magistra-

, prit le nom de *Communes*; celles-ci purent
r un sceau, une cloche, un *beffroy* *.
nsi administrées, les villes furent presque
ichies de la domination des seigneurs : elles
ent fournir au roi un certain nombre de gens
ierre, marchant sous la bannière du saint pa-

Il faut distinguer deux espèces de *beffroy* : le premier, le
ancien, était une machine de guerre. Elle était construite
ois, et avait la forme d'une tour à plusieurs étages, mon-
quatre roues, et qui excédait ordinairement la hau-
la muraille des villes. Le beffroy servait pour les
soldats se logeaient dans les étages ou chambres de
machine, dont les côtés découverts étaient bouchés
c des claies, recouvertes de cuir cru, de bœuf ou de che-
pour les garantir du feu. De là, les soldats combattaient
ori des traits de l'ennemi.

beffroy dont il s'agit ici était un clocher, assez bas, ren-
...nant une cloche, qui ne devait être sonnée que dans certaines circonstances. Ducange et Moreri font dériver, avec quelque vraisemblance, le mot *beffroy*, appliqué à ce clocher, et quelquefois à la cloche seule, du mot anglo-saxon *bell*, qui signifie guerre, et du mot allemand *fried*, c'est-à-dire paix. Dans plusieurs villes, ajoutent-ils, on sonne le beffroy, non-seulement dans les temps de guerre, mais aussi pendant la paix, afin d'assembler les communes pour le bien public.

On comptait autrefois à Paris trois *beffroys* : celui de l'Hôtel-de-Ville, celui du Palais, trop fameux par le tocsin de la saint Barthélemy, et celui de la Samaritaine, dont nous parlerons dans la suite. On tintait le beffroy quand le roi venait tenir son lit de justice, à son avènement au trône, à la naissance d'un fils de France, et aux publications de la paix.

roissial. Un grand nombre de barons craignant de voir anéantir le peu de privilèges qu'on leur reconnaissait encore dans ce nouvel état de choses, le vendirent à leurs sujets, afin de tirer au moins quelque profit de la liberté des hommes, ce bien inaliénable qu'ils avaient usurpé. Certaines villes, sans attendre ce marché, secouèrent le joug des seigneurs ; leurs habitans changèrent librement de domicile, disposèrent de leurs biens, et soutinrent à main armée ces droits reconquis, lorsqu'on voulut les attaquer. Dans la suite, nous verrons les communes former un troisième ordre politique, et obtenir une grande prépondérance dans les assemblées nationales; mais cette importante et juste réforme ne s'accomplira que lentement : il y aura des serfs en France jusqu'au quatorzième siècle.

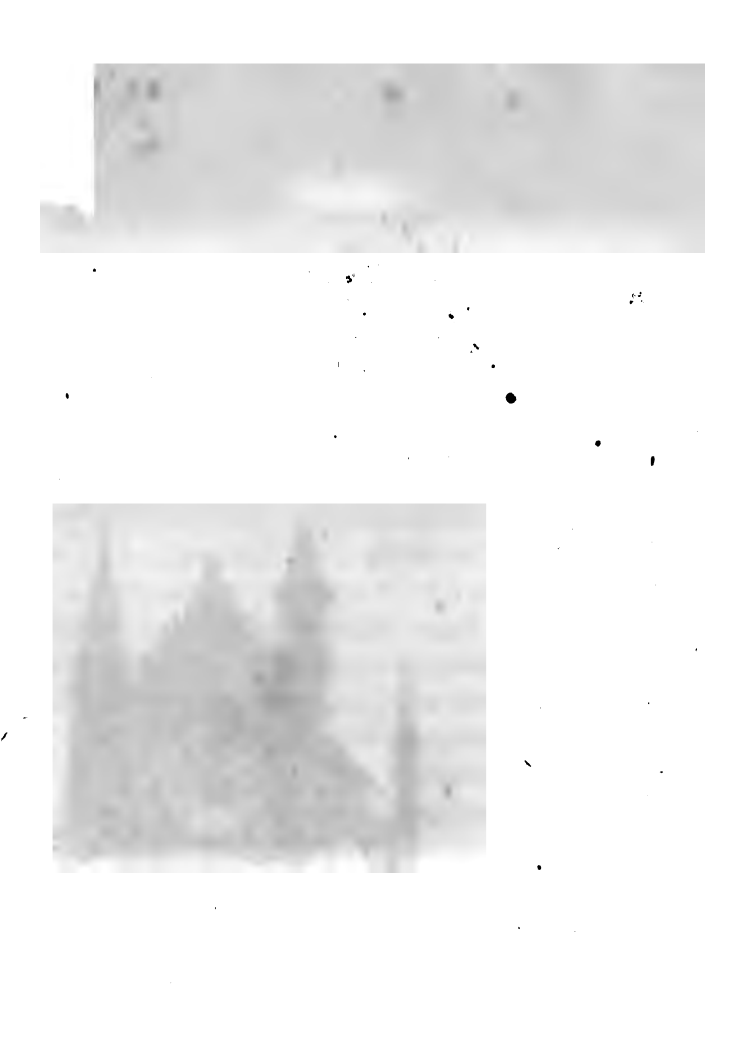
Louis, après avoir perçu le prix de la liberté qu'il revendit aux citoyens, garantissait solidement les droits qu'il avait reconnus. Il se montra fort attentif à leur faire rendre la justice : des officiers d'une probité éprouvée parcoururent les provinces comme les *missi dominici* de la seconde race; mais en y exerçant sur les tribunaux un contrôle plus sévère, plus fructueux, parce qu'il était plus pur. Nous le répétons, l'abbé Suger, du fond de son cloître, fut pour beaucoup dans ce que les nouvelles institutions eurent de noble; ce qu'elles offrirent d'intéressé ne vint pas de lui. Suger avait l'intendance de la justice du royaume; il dirigeait aussi, avec une haute sagacité, les affaires

rangères et celles de la guerre : son esprit actif et laborieux suffisait à tout. En un mot, ce moine ertueux fut un de ces hommes d'État sous les- ıels les rois sont devenus illustres, sans faire une ınde émission de gloire. Saint Bernard repro- it pourtant à ce vénérable abbé de Saint- d'aimer le faste, et de marcher escorté de de six cents cavaliers. Nous ne trouvons ail- urs aucun document historique d'accord avec ce reproche; et l'on pourrait peut-être répondre au e abbé de irvaux que, dans un chemin ssi n i de Paris à Saint-Denis, Su- ıt en se faisant escorter.

So ıis-le-Gros, Paris s'enrichit de plusie autres, inconnus jus- qu'alo ont s chartes et autres actes publics. Par exemple, l'église *de Saint-Jacques-la-Boucherie,* est mentionnée pour la première fois en 1119, dans une bulle de Calixte II; laquelle bulle confirme une vérité contestée par divers auteurs, c'est qu'il n'existait pas encore à cette époque d'autre enceinte que celle de la Cité. En parlant de Saint-Jacques, le pape dit : *in suburbio Parisiacœ urbis ecclesiam sancti Jacobi cum parochiâ* (l'église de Saint-Jacques, avec paroisse dans le faubourg de la ville de Paris). On doit penser que cette basilique, dont l'origine est inconnue, avait acquis déja une certaine prépondérance au commencement du douzième siècle, puisque son curé comptait parmi les *treize prêtres*



Eglise de St Jacques la Boucherie.



cardinaux de l'église cathédrale. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de revenir sur l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie. Mais nous devons dire dès ce moment qu'il ne faut pas se la représenter, sour Louis-le-Gros, avec la haute tour qui existe aujourd'hui : cette construction est du seizième siècle ; elle fut le complément des augmentations successives qu'on fit à l'édifice, pendant le cours des deux siècles précédens.

En l'année 1130, on commença à bâtir, sur l'emplacement de la rue Neuve-Notre-Dame, une chapelle qui fut appelée *Sainte-Geneviève-des-Ardens* ou *la Petite :* voici à quelle occasion. Les nombreuses famines qui désolèrent la France pendant un si long espace de temps, et le mal dit *des ardens* qui s'ensuivit, n'inspirèrent aux gouvernans de cette époque que des expédiens dévots : l'art des médecins, si obscur alors, n'alla pas jusqu'à découvrir que l'absence des alimens d'abord, ensuite la mauvaise qualité de ceux qu'on prenait, déterminaient seules cette ardeur dévorante d'entrailles, et qu'on eut adouci le mal par des boissons rafraîchissantes. Les prières, les processions, les générosités aux églises, telles furent les prescriptions qu'on opposa à l'épidémie. Dans cette extrémité, la sainte patrone de Paris ne pouvait être oubliée : sa châsse fut primitivement visitée et implorée, dans l'église de Sainte-Geneviève ; puis on l'apporta en grande pompe à Notre-Dame... Les pèlerinages y affluèrent de toutes les parties du

raume... Bientôt le fléau cessa, disent les légendes :lésiastiques, contrairement au témoignage de toire. Mais sur la foi du miracle opéré par la te, on lui érigea la chapelle dont il s'agit *. Elle é abattue au milieu du dix-huitième siècle, faire place à la maison des Enfans-Trouvés.

:s l'année 1122, Étienne Garlande, chancelier France, avait fondé plus authentiquement une ipelle dite de *Saint-Aignan*, au lieu où se trouve intenant la rue Chanoinesse, en la Cité : sans ite c'était une fondation pieuse faite spontané- , ou peut-être inspirée à ce magistrat par :cteur de conscience intéressé.

ʼ e paroissiale de *Saint-Pierre-aux-Bœufs* aît être beaucoup plus ancienne; mais elle ne nd rang parmi les monumens historiques qu'en nnée 1136, et de la même manière que Saint-Jacques-la-Boucherie, c'est-à-dire par une bulle du pape Innocent II, où on lui donne le nom de *Capella Sancti Petri Bobus*. Cette dénomination pourrait être due à la présence de deux bœufs sculptés sur la porte de cette église, qui, du temps d'Innocent II, paraissait n'être qu'une chapelle.

La même bulle signale l'église de *Sainte-Croix* en la Cité, comme une dépendance de l'abbaye de

* L'abbé Lebœuf attaque cette assertion, émise dans l'Histoire de Paris des P. Félibien et Lobineau : il affirme que la chapelle existait long-temps avant les prétendus miracles ; qu'elle portait et qu'elle a porté depuis le nom de *Sainte-Ge-*

Saint-Maur, qui jouissait de tous les droits et revenus de l'ancienne abbaye de *Saint-Eloi*. Nous avons dit ailleurs que cette dernière avait été construite, par le pieux ministre de Dagobert, sur l'ancien emplacement du monastère de Saint-Martial, et que trois cents religieuses y avaient été placées. Mais au commencement du douzième siècle ces nonnes se donnèrent de si amples licences qu'elles contraignirent l'évêque *Galois* à les chasser de leur couvent. Voici la charte que Philippe Ier rendit à cette occasion ; elle caractérise bien la morale aisée de ce prince : « Les religieuses de cette abbaye se « livrent *sans précaution*, sans pudeur, aux *excès* « de la fornication : méprisant tous les conseils, « toutes les corrections, elles persistent *publique-* « *ment* dans leur désordre, et profanent le temple « du seigneur par leur libertinage accoutumé *. » Ainsi l'on voit clairement que si les religieuses dénoncées par l'évêque eussent apporté plus de précaution dans leurs galanteries, le monarque, prenant sans doute son cœur par autrui, se fût montré indulgent, surtout si ces religieuses trop égrillardes eussent usé de la fornication sans excès, et s'étaient mieux cachées pour s'y livrer. La même année (1107) ces béguines furent renvoyées, et douze

neviève en la Cité ou la petite ; et qu'en 1518 seulement elle prit le nom de Sainte-Geneviève des Ardens, d'après une fable imaginée par un docteur, nommé Geoffroi Baussar. (*Histoire de la ville et du diocèse de Paris.*)

* *Histoire de Paris, par Félibien ; Preuves, t. III, p.* 55.

moines de Saint-Maur vinrent les remplacer.

Ce changement de maîtres du monastère de Saint-Eloi, qui dès-lors prit le nom de prieuré, ne dispensa point ses habitans de fournir aux chanoines de Notre-Dame deux repas par an : il est bon d'en examiner le menu, afin d'obtenir une déduction sur la tempérance des ecclésiastiques de l'époque. Pour le premier repas la maison de Saint-Eloi devait donc fournir : six cochons gras, deux muids et demi de vin et trois setiers de froment; pour le second elle avait à livrer : huit moutons, deux muids et demi de vin; plus en numéraire six écus et une obole.

Malgré l'exactitude que les moines de Saint-Maur avaient mise à payer ce tribut, dont les chanoines devaient, en vérité, dîner deux fois copieusement, l'évêque de Paris, par un motif ou un prétexte qui n'est pas connu, parvint bientôt à se faire céder le prieuré de Saint-Eloi. Il fallut deux bulles d'Innocent II pour faire retourner cette maison, apparemment usurpée, à ses légitimes possesseurs : la première était de 1134; la seconde, à laquelle l'évêque obéit, fut celle de 1136, précédemment mentionnée *.

L'église de *Saint Nicolas-des-Champs*, devenue plus tard paroisse, rue Saint-Martin, apparaît

* Le monastère de Saint-Martial ou de Saint-Eloi n'existe plus depuis long-temps. On a percé la rue Saint-Eloi sur une partie de son emplacement, et sur le surplus a été bâtie l'église du couvent des Barnabites.

authentiquement en l'année 1119, sous le nom de chapelle, dans une bulle de Calixte II. Dans l'énumération des dépendances, de l'abbaye de Saint-Maur, Innocent II désigne encore, en 1136, une chapelle de *Saint-Bon* en la Cité, qui avait appartenu au monastère de Saint-Eloi. Son existence remontait donc au septième siècle, et sa construction offrait en effet le caractère de cette époque. Le patron de cet oratoire, dit le savant abbé Lebœuf, avait tué son père et sa mère : il faut que les trésors de la miséricorde divine lui aient été prodigués ensuite, pour avoir mérité une place dans le ciel et dans la légende. Cet édifice est devenu un corps-de-garde en l'année 1792.

Nous avons mentionné jusqu'ici des édifices religieux, ou fondés ou signalés pour la première fois sous le règne de Louis-le-Gros, mais sans aucune participation de ce prince; voici maintenant une fondation qui lui est propre. Il existait une église au village de Montmartre, dès les premiers temps de la monarchie; à la fin du onzième siècle le nommé Payen tenait cette église en fief d'un Barchard de Montmorenci; mais il la vendit en 1096, avec ses divers produits *, aux moines de Saint-Martin-des-Champs. Trente-sept ans après, Louis-le-Gros, voulant fonder un monastère de filles à Montmartre, échangea avec ces religieux l'église de Saint-Denis de la Chastre, en la Cité, contre celle de Montmartre; et presque aussitôt la fon-

* Ces produits ne se composaient pas seulement du prix des

ion projetée par le roi et Adélaïde, sa femme, fut a nplie. Telle est l'origine de l'abbaye Montmartre, que nous trouverons mentionnée dans les es de la galanterie et du scandale, plus souvent ie dans celles de la piété.

La disette presque absolue des documens historiques, pendant les siècles que nous avons exorés, rend fort obscure l'origine de presque tous monumens parisiens : au milieu de ces ténèes, l'historien doit se cramponner à toutes les babilités, et les développer souvent par des othèses. Telle sera encore notre ressource pour ortifications de Paris, exécutées sous le règne de Louis-le-Gros.

Nous avons donné un aperçu des guerres que monarque eut à soutenir; on l'a vu resserré, menacé même dans sa capitale par une foule de vassaux rebelles, qu'il subjugua avec peine, et dont les courses spoliatrices s'étendaient jusqu'aux portes de la Cité. Il est donc impossible qu'un prince aussi prévoyant, aussi actif, et qui pouvait être accablé dans Paris par de nombreux ennemis, n'ait pas songé à fortifier cette ville. Aussi demeure-t-il démontré, et par la connaissance de

enterremens, des baptêmes, des messes, etc., ils provenaient aussi d'une active exploitation de la crédulité publique : il y avait dans presque toutes les églises des statues qui pleuraient, parlaient, baissaient la tête, levaient les bras, et, si le clergé était bien payé, faisaient des miracles à peu près à commandement.

son caractère, et par l'évidence d'une nécessité qu'un tel homme dût vivement sentir, qu'il fit au moins commencer un mur d'enceinte autour des faubourgs de Paris. Ceci posé, quant à l'époque de cette construction, essayons de reconnaître les terrains sur lesquels s'étendait, dans son développement, la muraille nouvelle, en nous aidant du nom des rues et des édifices actuels, pour faire reconnaître la ligne qu'elle parcourait. Sur la rive septentrionale, le mur devait commencer dans le voisinage de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont il renfermait les constructions, laissant en-dehors l'emplacement où s'éleva bientôt le Louvre. Puis, traversant les rues Saint-Honoré et des Deux-Écus, le lieu où se trouve la halle au Blé, les rues Coquillère, Montmartre, Montorgueil, Mauconseil, Française, Saint-Denis, Bourg-l'Abbé et Saint-Martin, il longeait ensuite la rue Grenier-Saint-Lazare, traversait les rues Beaubourg et Saint-Avoie, passait sur le terrain des Blancs-Manteaux, pour filer ensuite entre les rues des Francs-Bourgeois et des Rosiers; enfin il allait aboutir au fleuve, à travers la rue Saint-Antoine et la caserne appelée l'*Ave Maria*, où l'on voit encore des débris de maçonnerie dépendant de cette enceinte. Elle présentait huit portes principales : 1° près de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois; 2° à l'Oratoire; 3° vis-à-vis Saint-Eustache, entre la rue J.-J. Rousseau et celle du Jour; 4° la Porte aux Peintres, rue Saint-Denis,

vis celle du Petit-Lion; 5° rue Saint-Martin, .oin de celle Grenier-Saint-Lazare; 6° la Porte te, entre le couvent des Blancs-Manteaux rue des Francs-Bourgeois; 7° rue Saint-An- près du collège Charlemagne; 8° au bord de . ière, entre le port Saint-Paul et le pont Marie.

la rive méridionale, la dénomination de urs rues et leur direction indiquent assez sément où passait le mur. Sa situation est, quelque sorte, tracée par les rues des Fossés -Bernard, des Fossés Saint-Victor, des Fos- Saint-Michel, des Fossés de Monsieur-le- , des Fossés Saint-Germain et des Fossés ..sle (rue Mazarine). Sept portes seulement aient à cette partie d'enceinte : les portes Bernard, Saint-Victor, Saint-Marcel, Saint- .es, dont les positions sont bien indiquées; la porte d'Enfer ou Saint-Michel, au sommet de la rue de la Harpe; la porte de Bucy, rue Saint-André-des-Arcs, près de la rue Contrescarpe; et la porte de Nesle, sur l'emplacement actuel de l'Institut.

Telle était la seconde enceinte de Paris, commencée sans doute sous Louis-le-Gros; mais qui ne fut terminée qu'en l'année 1211 *. Nous devons signaler ici de petites enceintes particulières qui existaient sur les deux rives de la Seine, et qu'on nommait *bourgs*. En voici l'origine : Autour des

* *Voyez* l'atlas de cette *Histoire de Paris*, qui sera publié à la fin de l'ouvrage.

églises, assez nombreuses, bâties hors des murs de la Cité, vinrent s'établir des artisans, des négocians et quelques bourgeois, sur des terrains qu'ils acquirent à cens ou à rente. Bientôt les courses continuelles des brigands titrés obligèrent ces particuliers à élever des murs autour des groupes d'habitations qu'ils avaient construits; et c'est ainsi que ce formèrent les *bourgs*. A l'époque où nous sommes parvenus, on en comptait déja six dans le faubourg du nord *: *Le Beau-*

* Tous ces bourgs conservèrent leurs noms, après avoir été compris dans le mur d'enceinte, soit à titre de rues, soit à titre de places ou de fauxbourgs. Ils les conservent encore. Nous n'avons indiqué ici que les bourgs qu'enceignait la muraille commencée sous Louis-le-Gros; mais il existait en outre une multitude de *clos*, dont une partie seulement fut enfermée dans l'enceinte. Tels étaient, sur la rive méridionale, les enclos Saint-Médard ou Saint-Marcel, le clos Sainte-Geneviève, le clos des Vignes, voisin de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés; le clos Saint-Sulpice, sur une partie du Luxembourg; le clos Vignerai, partie Luxembourg, partie terrain des Chartreux; le clos Saint-Etienne-des-Grés, contigu au clos Sainte-Geneviève; les clos de Mauvoisin et de Garlande, près la place Maubert; le clos l'Evêque, situé près de là; le clos du Chardonnet, sur lequel a été bâti depuis l'église; deux clos Bruneau, l'un sur l'emplacement de la rue des Noyers, l'autre sur les terrains qu'occupent les rues de Tournon et de l'Odéon; le clos de Saint-Symphorien, couvert aujourd'hui par les rues des Cholets, de Reims, des Sept-Voies et de Saint-Etienne-des-Grès; le clos Tyron, entre les rues des Fossés Saint-Victor et des Boulangers; le clos Saint-Victor, sur les rues de ce nom et circonvoisines; le clos des Arènes, entre les rues Copeau, des Fossés Saint-Victor et

bourg, *le Bourg-Thibourt*, *le Bourg-l'Abbé*, *le bourg Saint-Martin*, *le bourg Saint-Germain l'Auxerrois et le bourg Saint-Éloi*; le faubourg du midi n'en offrait que quatre: les bourgs *Saint-Germain-des-Prés*, *Saint-Marcel*, *Saint-Vic-*

Saint-Victor; le clos du Roi, emplacement de l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; le clos des Mureaux, rue Saint-Jacques, avoisinant la Bourbe; le clos des Bourgeois, entre les rues d'Enfer et Saint-Jacques; le clos des Jacobins, au nord du clos Bourgeois; le clos des Poteries ou des Métairies, près de la rue des Postes.

La rive septentrionale avait aussi ses clos : savoir, les clos Saint-Gervais, au lieu des rues Saint-Gervais et Culture Saint-Gervais; le clos Saint-Eloi, sur l'emplacement où s'élevèrent depuis l'hôtel Saint-Paul et l'Arsenal; le clos Margot, sur le terrain de la rue Saint-Claude; les enclos du temple, de l'abbaye Saint-Martin, de Saint-Merry et de Saint-Magloire, dont la situation est indiquée par leurs noms; les Champeaux, vaste terrain compris, entre la rue Saint-Denis et le Palais-Royal; les grands marais, situés entre Paris et Montmartre, de Chaillot à la rue Saint-Antoine; la Ville-l'Evêque, sur l'emplacement de la rue ainsi nommée : c'était une ferme de l'Evêque, qui devint un village; le clos Malvart, depuis la Courtille; le clos Georgeau, au bas de la butte Saint-Roch; le clos Gauthier, rue Saint-Pierre-Montmartre; enfin, le clos du Hallier, sur lequel s'étend aujourd'hui la rue du Faubourg-Poissonnière.

Tous ces clos ou terrains soit plantés en vignes, soit cultivés en terres labourables, jardins ou vergers, exposés aux brigandages des seigneurs, ainsi que les bourgs, avaient été environnés ou de murs, ou de haies vives; en sorte que les dehors de Paris se composaient d'une foule d'enceintes qui donnaient au pays l'aspect le plus singulier.





Petit Châtelet.

tor et Saint-Michel. Tous ces bourgs furent enserrés dans l'enceinte que nous venons de décrire; et l'on doit présumer que la plupart de leurs clôtures particulières furent alors démolies. Mais il n'en fut point ainsi de la vieille muraille de la Cité : elle ne disparut que sous le règne de saint Louis.

Il nous reste à signaler les deux plus importantes constructions qu'on doive ce nous semble attribuer à Louis-le-Gros, après celle du mur d'enceinte : nous voulons parler des forteresses bâties aux extrémités du Grand et du Petit Ponts.

Il est vrai que la première preuve de l'existence du *Grand-Châtelet* ne nous est donnée qu'en 1147, sous le règne de Louis-le-Jeune. Dans une charte de cette année, ce prince abandonne à l'abbaye de Montmartre un terrain situé près du *Châtelet du roi.* Or cet édifice était nécessairement un monument beaucoup plus important que la tour moitié en pierre, moitié en bois, dont nous avons parlé précédemment, et qui défendait l'extrémité septentrionale du Grand-Pont; car nous voyons qu'il était la demeure du prévôt de Paris. Or si l'on considère que Louis-le-Jeune ne possédait ni la prudence ; ni l'activité de son père, on ne sera pas tenté de lui faire les honneurs d'une construction que la situation de Louis VI avait d'ailleurs rendu plus nécessaire que la sienne.

Le *Petit-Châtelet* *, bâti à l'extrémité du pont méridional, ne peut appartenir qu'à la même

* *Voyez* la gravure ci-contre, où nous avons dû représen-

oque et au même système de fortifications: si, mme tout porte à le croire, Louis-le-Gros fit nstruire la seconde enceinte de Paris et le Grand-âtelet, c'est à son règne qu'on doit faire rap-ter la construction de la forteresse du Petit-nt. Il dut s'en occuper d'autant plus évidemment, ıe le pont avait été emporté par les eaux, pen-nt le siège de Paris en 885; et que sa tour en ıis, ainsi isolée, avait été incendiée par les Nor-ands.

Le roi ordonna-t-il de construire les deux Châ-ts, mi-partie charpente, mi-partie pierre? us ne le croyons pas. Il est probable que ce prince qui, après avoir vaincu ses derniers ennemis en 1125 ou 1126, put s'occuper à loisir de nstructions, donna plus de solidité à celles qu'il rigea. On peut donc penser que les deux têtes de ponts furent commencées entièrement en pierre, mais qu'elles ne purent être terminées sous le même règne non plus que la muraille d'enceinte; ce qui, comme cela arrive toujours, fit attribuer ces monumens aux rois qui ne firent que de les finir. Il faut ajouter que le Grand-Châtelet devait être bien près de son achèvement à la mort de Louis-le-Gros, puisque son fils, dans une charte de 1147, c'est-à-dire la dixième année de son règne, désigne le *Châtelet du roi*, comme un édifice dont la dénomination ne doit pas paraître nouvelle;

ter le Petit-Châtelet terminé, bien qu'il ne l'ait été qu'après le règne de Louis-le-Gros.

et que, d'ailleurs, le prevôt de Paris l'habitait dès cette époque. On peut encore inférer de cette dernière circonstance que ce fort était en pierre : un seigneur pourvu d'une charge importante n'eut pas fait sa demeure d'un assemblage de madriers, lorsqu'il possédait assurément un hôtel dans la ville.

L'existence des deux Châtelets sous Louis-le-Gros, est encore appuyée par un écrivain du temps; on lit dans une notice rapportée au tome XIV des Historiens de France : « Le roi résolut (en « 1122), pour se garantir des dangers futurs, « de construire, au lieu nommé *Karoli vana*, « un château destiné à protéger le pays pari- « sien contre les attaques de ses ennemis. » Ce lieu paraît être l'emplacement sur lequel fut ensuite bâti le château de Saint-Germain-en-Laye; or, puisque Louis-le-Gros étendait son système de fortifications jusqu'à cinq lieues de Paris, il est logique de penser qu'il songea en même temps à pourvoir la capitale elle-même de bonnes forteresses.

On ne peut disputer au règne de Louis-le-Gros d'importantes améliorations politiques, dont l'examen approfondi ne révèle pas toujours des motifs honorables, mais qui, par leurs effets, préparèrent l'initiative du tiers-état. Telle fut la création des justices royales, et la *vente* du droit de *commune*. Ce mot vente * restreint singulièrement le

* Il est bien démontré que cette concession d'un droit pré-

;rite de ces concessions ; toutefois, en s'attachant ıs à l'avantage du résultat qu'à l'impureté de cause, la nation eut à se féliciter de ce change- ent qui, par malheur, ne fut pas général. Paris ne ne put obtenir alors le droit de commune : continua d'être administré despotiquement par son prevôt.

Mais les lumières commençaient à poindre de tes parts. Bernard, la gloire de l'ordre de eaux, acquit, par sa réputation et ses talens, on-seulement une grande influence morale, is un immense pouvoir : il gouverna les rois, pontifes et les peuples, sans quitter sa cel- le. Bien plus, il fit pape Innocent II, à qui naclet disputait le saint siège. Bernard eut un al digne de lui dans le célèbre Pierre, abbé Clugny ; le monde se partagea entre ces deux athlètes théologiens, pendant leur longue dispute sur la prééminence à laquelle chacun prétendait pour l'ordre qu'il dirigeait. Cette controverse n'eut qu'un seul résultat : ce fut d'élever

cieux fût déterminé par une pénurie financière : Louis-le-Gros exigea de quelques villes des sommes fort considérables pour le prix de cette liberté, que tout homme tient de Dieu. Souvent ce prince annulait ensuite l'affranchissement qu'il avait donné, moyennant une somme plus forte que lui offrait un seigneur ou un évêque, pour ressaisir un privilège féodal. Cette infidélité eut lieu pour les habitans de Sens et d'Auxerre. (*Recueil des Historiens de France, t. XII, p.* 128, 384.)

entre les moines de Citeaux et ceux de Clugny, une rivalité acrimonieuse, qui se perpétua au mépris de l'esprit évangélique.

Abailard, esprit plus méthodique, plus sage, surtout mieux inspiré par la vraie philosophie, vint féconder les premiers germes de la civilisation, que ces deux enthousiastes étouffaient sous des amas de dogmes incompréhensibles et de sophismes sans bases raisonnables. Abailard fut autant au-dessus de ses deux rivaux que le génie est au-dessus de l'esprit étroit de l'école. Cet homme supérieur, disciple de Guillaume Champeaux, aspira très jeune encore à l'honneur du professorat. Il commença sa carrière à Melun, où bientôt il se vit environné d'une jeunesse avide de l'entendre... Accusé d'hérésie par le clergé de cette ville, il dut la quitter et transféra à Corbeil son école, qu'il appelait *son camp*, parce que l'affluence de ses auditeurs devint telle qu'il devait professer en rase campagne. Cependant la réputation d'Abailard était parvenue jusqu'à Paris; le talent a son ambition : le jeune savant vint enseigner la dialectique dans la capitale. Mais le succès qu'il obtint fut mêlé de persécutions; elles le suivirent à Melun, où il voulut retourner. Ce fut alors, c'est-à-dire en l'année 1118, que décidé à braver ses ennemis, Abailard revint à Paris et s'y fixa. Sa réputation ne tarda pas d'être immense: on accourut à ses leçons de toutes les parties de la France et de l'Allemagne; pour la première fois on entendit décerner à un Franc le beau nom de

philosophe; il est vrai que, le premier, parmi tous les rhéteurs du temps, il avait fait comprendre Aristote. La gloire est une dangereuse séductrice pour la beauté: Héloïse, nièce du chanoine Fulbert, voulut être enseignée par l'illustre professeur; il paraît qu'elle le fut trop et trop ostensiblement.... L'opinion la plus généralement répandue est qu'Héloïse devint amante faible et Abailard amant heureux. La tradition ecclésiastique arrange différemment cette aventure : dans son thème, le professeur épousa la nièce de Fubert, qui ne lui livra que légitimement ses charmes. Seulement, de peur que ce mariage ne nuisît à sa réputation de dialecticien sacré, il tint son hymen secret, et sa femme se retira même au couvent d'Argenteuil*. Alors *la famille* de celle-ci, disent toujours les historiens religieux, outrée de l'abandon d'Héloïse, fit subir une horrible mutilation à l'infortuné philosophe. Ceci n'est qu'une fable : la catastrophe eut au moins pour prétexte le déshonneur de la tendre écolière d'Abailard : il semble beaucoup plus probable qu'une telle vengeance ait été exercée sur un amant coupable que sur un mari indifférent. Quoi qu'il en soit, on pense que le chanoine Fulbert fut excité

* Ce scrupule, de la part d'un homme aussi éclairé, est sans la moindre vraisemblance : à une époque où les prêtres de toutes les classes avaient non-seulement des femmes légitimes, mais des concubines, il ne tombe pas sous le sens qu'Abailard, qui n'était pas engagé dans les ordres, ait pu se faire un cas de conscience de son mariage.



[redacted]



Figure de la Trinité, au moyen âge.

par la jalousie que lui causait la grande renommée d'Abailard, plutôt que par l'honneur froissé de sa famille.

Après cette dégradation vengeresse, Abailard, n'osant plus se montrer en public, se retira à l'abbaye de Saint-Denis, où il prit les ordres. Mais les nombreux écoliers accourus aux leçons de ce savant, et dont le nombre s'élevait, dit-on, à trois mille, réclamèrent à grands cris leur patron. Contraint de céder à leurs obsessions, il promit de rouvrir son école; mais non pas dans ce Paris, témoin de ses malheurs. Ce fut à Provins qu'il reprit l'enseignement de la dialectique et de la théologie.

A cette époque les idées des théologiens étaient peu fixées sur la Trinité; chacun la définissait à sa manière: les plus orthodoxes s'étaient fixés à l'opinion rendue sensible par la gravure ci-contre, faite d'après une très ancienne effigie, qu'on voyait dans l'église de Saint-Benoît, dont nous parlerons bientôt. Le père Éternel est représenté sous le costume d'un pape; la tiare en tête. A ses pieds, et soutenu par lui dans son agonie, Jésus-Christ descendu de la croix rend le dernier soupir. Le Saint-Esprit, sortant de la bouche de Dieu le père, est encore étendu sur sa barbe, après laquelle ses pates divines semblent s'accrocher. On voit que, dans cette image, l'artiste s'est efforcé de combiner les trois personnes, afin de faire mieux comprendre leur unité *. Abailard, qui peut-être unissait

* Un curé de campagne, en prêchant sur la Trinité, expli-

moins bien la triple essence dans ses discours éloquens, fut véhémentement prévenu d'hérésie; il dut aller se justifier devant le concile de Soissons, où Bernard, abbé de Clairvaux, avait porté une fougueuse accusation contre l'illustre professeur. Intimidés par la supériorité de ce dialecticien, ses accusateurs balbutièrent et se contredirent : les uns prétendaient qu'il reconnaissait trois dieux, les autres se bornaient à soutenir qu'il ne distinguait pas assez les trois personnes. Nonobstant l'obscurité de cette accusation, Abailard fut amèrement admonesté, et Bernard se donna tout l'apparat d'un triomphe, que malgré sa haute réputation, cet abbé n'était point en état d'obtenir sur un tel adversaire.

Abailard, enfin dégoûté d'une carrière où sa gloire était achetée par trop de persécutions, se retira dans un désert près de Nogent-sur-Seine; il y fonda l'abbaye du Paraclet. Devenu abbé de Saint-Gildas en Bretagne, il resta peu de temps parmi les moines, presque sauvages, dont on lui

qua sa nature d'une manière plus précise. Il tenait en réserve dans sa chaire un morceau de petit salé : c'était un argument. Lorsque le mouvement oratoire où cet argument devait lui servir eut été amené, le bon ecclésiastique saisit le morceau préparé, le montra à son assistance, et s'écria : « Mes frères, la Trinité, la voici. Vous voyez que cette pièce de viande présente trois parties distinctes : le maigre, le gras et la couenne; pourtant ce n'est qu'un seul et même morceau de porc... Vous concevez maintenant le mystère sacré que nous célébrons aujourd'hui. »



[redacted]

avait donné la direction, et se retira bientôt à Clugny. Là, dans une solitude profonde, cet homme aussi malheureux que célèbre, oublia le monde, les disputes de l'école et les honneurs, si chèrement payés, que sa célébrité lui avait acquis. Mais il n'oublia point Héloïse: on a conservé la correspondance, mêlée de tendresse et de piété, qu'il entretint avec elle. Le lien qui les avait unis, un peu tardivement, était rompu depuis long-temps par l'église; Abailard parvint à faire nommer Héloïse abbesse du Paraclet qu'il avait fondé.

Ce fut à peu près dans le même temps que Pierre, abbé de Clugny, parvint à reconcilier ce savant avec Bernard de Clairvaux *, et avec le pape Innocent II.

Abailard fut incontestablement l'homme le plus éclairé du douzième siècle, et les trois siècles suivans ne montrèrent même pas son égal. Le caractère de son talent était une profondeur et une variété de connaissances qu'on n'avait point encore

* Abailard mourut au prieuré de Saint-Marcel, près Châlons, le 21 avril 1142. Il était âgé de soixante-trois ans. Après sa mort, Héloïse demanda son corps, et le fit inhumer au Paraclet. Depuis, les restes de ces époux furent réunis dans un tombeau élégant, construit avec les débris de l'abbaye du Paraclet, et qu'on a transporté au cimetière du P. Lachaise, à Paris. On montrait, il y a quelques années encore, sur le port Saint-Landry, une maison qui fut, dit-on, le théâtre des premiers amours de ce couple malheureux. Il n'est pas authentique qu'ils aient en effet habité cette maison, dont le caractère n'était pas celui du douzième siècle.

marquées dans les savans, depuis la chute de
ole romaine; son style avait du charme, de
lat; son érudition paraissait immense, et toutes
citations en étaient fleuries.

Beaucoup de disciples d'Abailard parvinrent
: plus hautes dignités de l'église : cinquante
ent archevêques ou évêques, vingt cardinaux;
n d'eux parvint à la papauté, sous le nom de
estin II*. D'autres professèrent après lui la dia-
ique et la théologie avec gloire : tels furent
celin et Albéric, tous deux évêques, qui ensei-
ent dans la capitale; mais ils ne maintinrent
la splendeur de l'école parisienne à la hauteur
ou leur maître l'avait élevée. Néanmoins, toujours attirés par la renommée de cet illustre professeur, et confians dans les méthodes qu'il avait laissées, les étrangers continuèrent d'affluer à Paris. Cette ville, dit un auteur contemporain, vit bientôt le nombre des étudians surpasser celui de ses habitans, et la population, plus que doublée, avait peine à s'y loger. En un mot, Abailard peut être considéré comme le fondateur primitif de ce corps enseignant, que l'on connut plus tard sous le nom d'*Université*.

Après avoir parlé d'un tel homme, la mention qui nous reste à faire touchant les écoles de Paris sera pâle; mais c'est un devoir à remplir. L'évêque et les abbés de Saint-Germain-des-Prés et de Sainte-Geneviève, entretenaient toujours l'ensei-

* *Histoire littéraire de France*, *t. IX*, *p.* 78.

gnement fondé par Charlemagne près des cathédrales et des abbayes, pour l'instruction de la jeunesse qui se destinait à l'état ecclésiastique. Dans l'école épiscopale, on compta, à la fin du onzième siècle et au commencement du douzième, des professeurs dont les noms eussent brillé d'un plus vif éclat, s'il n'eut pas été éclipsé par celui d'Abailard : au premier rang, il faut citer Pierre Champeaux, maître de ce savant illustre ; Adam de Petit-Pont, Pierre-le-Mangeur et Michel de Corbeil. Tous enseignaient la grammaire, la rhétorique, la dialectique et la théologie. L'école épiscopale se tenait dans le cloître de Notre-Dame : les rois y envoyaient leurs enfans.

A propos de l'enseignement, nous ne devons pas oublier une double fondation que Louis-le-Gros autorisa dès les premières années de son règne : ce fut *l'abbaye et l'école de Saint-Victor.* En l'année 1108, Saint-Victor n'était qu'une simple chapelle, dédiée à ce bienheureux. Guillaume de Champeaux s'y retira, après avoir obtenu du roi une charte de fondation pour un chapitre de chanoines réguliers, institué en 1112. Le premier abbé de cette maison fut Gilduin. Champeaux continua ses leçons dans ce prieuré, et ce fut là qu'Abailard devint son disciple.

Ces écoles accréditèrent beaucoup d'erreurs ; mais au moins elles exercèrent la plus précieuse faculté de l'homme, son jugement. Une expérience nouvelle, vint, dans le même temps, seconder

or imprimé à l'esprit humain. Les seigneurs abandonnant leurs châteaux et leurs habi- outinières, s'élancèrent en Palestine, virent nature nouvelle pour eux; ils se trouvèrent ntact avec d'autres hommes et d'autres mœurs: ce parallèle qui naît dans l'esprit du rappro- ent des choses différentes; de là l'agrandisse- t que toute comparaison procure à la sphère tuelle. Ces nobles avaient vu les besoins, les irs, l'industrie de l'homme mieux servis dans ent que parmi nous; ceux qui revinrent en e, au commencement du douzième siècle, y tèrent et les usages d'une civilisation plus cée que la nôtre, et une aptitude augmentée l'application qu'ils en avaient faite à des ob- qui ne s'étaient point encore offerts à eux.

superstition diminua naturellement en même temps que l'ignorance : les aurores boréales, les éclipses, les comètes cessèrent d'être prises pour des évènemens en rapport avec les destinées humaines; les éruptions du Vésuve et de l'Etna, le mirage du désert, le trombes de sable, enfin tous les phénomènes observés sous un ciel étranger, firent comprendre que d'autres climats en pouvaient offrir de différens; on vérifia les pluies d'étoiles, de sang, de pierres, de blé, de poissons, de miel, auxquelles on avait cru jusqu'alors avec une foi robuste *; et cet examen ne prouva que

* *Recueil des Historiens de France*, *t. X*, *p.* 22, 161, 271, 470, 496, 497, *et t. XII*, *p.* 3.

l'imposture des prêtres, qui s'étaient servis de ces ruses grossières pour stupéfier et pour soumettre.

Le diable, tant de fois inculpé dans ces temps superstitieux, commença à devenir innocent d'une foule de crimes qu'on avait coutume de lui imputer *: l'expérience apprenait enfin à juger tout ce que la méchanceté de l'homme pouvait imaginer sans le secours de l'enfer. Les enchantemens, la magie, les pratiques cabalistiques, dont Satan était l'instigateur, perdirent un peu de leur crédit : les *Croisés* avaient rencontré en Asie des hommes supérieurs par leur savoir et leurs talens.

Cependant les lumières, encore bien faibles de cette époque, ne triomphèrent pas de toutes les superstitions : nous verrons, par exemple, subsister jusqu'au dix-septième siècle une croyance insensée et souvent funeste, qui prit naissance au onzième. On pensait qu'une image représentant

* Hugues de Crecy, brigand fameux, saisit son parent Milon de Montlhéri, et, après l'avoir promené de prison en prison, l'étrangle lui-même, et jette son corps enchaîné par la fenêtre d'une tour; le tout par l'inspiration du diable. — Les chanoines d'Etampes et les moines de Marigny se querellent, se battent et se dénoncent mutuellement au pape : c'est le diable qui les pousse les uns contre les autres. — Le diable souffle à l'oreille de Philippe Ier, qu'il doit répudier Berthe, et enlever Bertrade au comte d'Anjou, qui le comble d'honneurs. — Ermenolde sème la division entre les seigneurs normands et les seigneurs bretons, parce qu'il s'est donné au diable, etc. (*Recueil des Historiens de France*, *t. XI*, *p.* 143, *et t. XII*, *p.* 72, 77, 78 *et* 122.)

une personne quelconque, pouvait, par certaines conjurations, attirer sur cette personne elle-même tout le mal qu'on lui souhaitait. Ainsi, vers l'année 1066, un juif, voulant se venger d'Eberhard, évêque de Trèves, qui persécutait ses co-religionnaires, moula en cire l'effigie de ce prélat, puis, à l'aide d'une mèche, la fit brûler secrètement dans une lampe de l'église: le narrateur du temps raconte qu'au moment où cette figure achevait de se consumer, Eberhard, qui s'était senti défaillir depuis que ce singulier cierge brûlait, expira au moment où il s'éteignit. Guillaume, comte d'Angoulême, à son retour de la Terre-Sainte, en 1128, maltraita une de ses vassales, qui passait pour sorcière, et tomba presque aussitôt malade. Soudain cette femme est accusée d'avoir fabriqué, par maléfice, plusieurs images de ce seigneur, et de les avoir cachées dans des fontaines, dans des lieux bas et marécageux, dans le gosier d'un cadavre humain. On ne put convaincre l'accusée du prétendu crime qu'on lui imputait; les juges ordonnèrent le jugement de Dieu: le comte malade arma son champion d'un fort bâton; la sorcière fit avaler en outre au sien un breuvage magique, qui ne l'empêcha pas d'être vaincu et roué de coups. Mais la magicienne, mieux servie par ses jambes que par son art, échappa grace à elles au châtiment d'un attentat si bien prouvé *.

La civilisation, qui commençait à poindre vers

* *Recueil des Historiens de France*, t. *XII*, 407.



le tiers du douzième siècle, tempéra peu la férocité qu'on avait vu régner jusqu'alors : nous en citerons de nouveaux traits. Quelques Flamands, qui faisaient le monopole des grains, pendant la disette de 1128, furent contraints par *Charles-le-Bon*, leur prince, de conduire au marché le blé qu'ils accaparaient; peu de temps après ils assassinèrent ce seigneur, le plus vertueux des vassaux de Louis-le-Gros. Ces hommes méritaient la mort; mais le raffinement de cruauté auquel le roi se livra devait imprimer une tache à sa vie. Il ordonna qu'un chien fut attaché sur la tête d'un des condamnés, lié lui-même au pilori : cette disposition faite, on se prit à frapper sans discontinuité l'animal, qui, furieux, déchira et mit en lambeaux le visage du patient. A peu près dans le même temps, *Amaury de Montfort*, commandant une armée royale envoyée contre des révoltés d'Auvergne, fit une centaine de prisonniers, sortis de Clermont. Il les fait amener devant lui, ordonne qu'on leur coupe la main droite, la leur place dans la gauche, et les renvoie pour montrer cette ingénieuse barbarie aux assiégés. Il était digne d'Abailard, qui avait entrevu la saine philosophie, d'attaquer ces mœurs féroces, plutôt que les dogmes scolastiques de ses rivaux : les sciences morales et religieuses sont vaines, tant qu'elles ne profitent pas à l'humanité.

Louis-le-Gros, après avoir fait sacrer *Louis-le-Jeune* *, son fils, vers l'année 1131, le maria,

* Louis-le-Gros avait fait couronner d'abord son fils aîné;

avec quelque apparence de sagesse, à Éléonore de Guienne. Cette princesse apportait en dot au roi ouvellement couronné, la Guienne, le Poitou, Gascogne, la Biscaye et d'autres provinces; mais on verra bientôt que ce ne fut pas sans d'amères compensations.

En récapitulant les fastes de ce règne, on y trouve plus de faits dignes d'éloges que d'actions à blâmer: les grands vassaux enfin dominés par couronne, la création des justices royales, celle s précieuse des communes, un mode de recrunent direct, l' sement d'une solde réguе pour les troupes. quelques encouragemens accordés à l ient; tels sont les résultats obtenus pa uis-le Gros. Mais, pour être te, il faut ajoute t beaucoup au concours airé de Suger: ce ince fut le bras de sa puissance; l'abbé de Saint-Denis en fut la tête.*

Louis mourut en 1137, après un règne de vingt-

mais il mourut, dans l'année, des suites d'un singulier accident. Ce prince passant à cheval près de l'église Saint-Gervais, un des nombreux pourceaux qui parcouraient librement la voie publique, s'embarrassa dans les jambes du cheval, qui s'abattit. La chute du jeune roi fut si violente qu'il en mourut le lendemain. Il intervint alors une ordonnance pour défendre de laisser vaguer les cochons dans les rues; mais cette mesure tardive ne rendit pas la vie au pauvre Philippe. Dans la suite, dit Saint-Foix, les pourceaux de l'abbaye Saint-Antoine furent exceptés: les religieuses de ce couvent ayant représenté que ce serait manquer à leur patron que d'envelopper ses cochons dans la disgrace générale.

neuf ans, et dans la soixantième année de son âge. On lui attribue de belles paroles, dites au jeune roi, quelques instans avant d'expirer; les voici : *Mon fils, souvenez-vous que la royauté n'est qu'une charge publique, dont vous rendrez, dans l'autre vie, un compte très rigoureux.*



CHAPITRE IV.

SECONDE CROISADE, PARIS SOUS LOUIS VII.

Louis-le-Jeune régnait en Guienne, dans les possessions d'Éléonore, lorsque, prévenu de l'état désespéré de son père, il accourut à Paris, afin de prévenir tous les désordres qui pouvaient suivre la mort du vieux roi.

Ce nouveau monarque ne possédait pas ces lités, si nécessaires aux rois, qui avaient rendu uis-le-Gros supérieur à tous les embarras d'un règne orageux : la constance, la fermeté. Quelques historiens ont même refusé à Louis VII le courage physique; mais c'était le calomnier : il prouva du moins, pendant sa déplorable croisade, qu'il savait exécuter avec bravoure une entreprise conçue sans utilité. Cette folle expédition, les suites scandaleuses qu'elle eut, et quelques démêlés avec l'Angleterre, que Louis pouvait éviter, composent à peu près toute l'histoire de son règne : nous mentionnerons rapidement ces évènemens généraux, pour nous occuper ensuite de ceux dont Paris fut le théâtre.

Le début de Louis fut sanglant. Quoique ce

prince montrât de la dévotion, et qu'il eût pour les ecclésiastiques un respect poussé jusqu'à la servilité, il s'opposa à l'élection d'un archevêque de Bourges, faite sans son consentement, et jura, *par les saints de Béthléhem*, que ce prélat n'occuperait pas le siège. Innocent II se disposa à passer outre, prétendant que « le roi de France était un jeune « homme, qu'il fallait instruire à ne pas se mêler « des affaires de l'église. » Il faut ajouter que ce pape devait la tiare à Louis VII; mais les principes apostoliques et les vertus sociales n'ont rien de commun : c'est un point arrêté par l'église, pour sa plus grande commodité. Le roi, outré néanmoins de l'ingratitude du saint père, maintint son opposition, et fut excommunié.

Thibaud, comte de Champagne, avait intrigué dans cette affaire contre le roi, son suzerain. Louis, irrité, fond sur les États de ce vassal, saccage Vitri, et fait mettre le feu à l'église, où treize cents personnes se sont réfugiées.... Les cris de tant de victimes, dévorées par les flammes, sous les yeux d'un souverain, qui semble jouir de leur martyre, retentiront dans la postérité la plus reculée.

La réflexion vint montrer au roi toute l'horreur du crime que la colère lui avait fait commettre; mais les gémissemens de l'église de Vitri avaient cessé : treize cents cadavres étaient engloutis sous les débris fumans de l'édifice.... Un remords dévorant rongea le cœur de ce monarque.... Bientôt

il songea à expier un forfait par une erreur, dont la suite devait être plus funeste encore : Louis fit vœu d'aller en personne soutenir les chrétiens d'Orient; pour racheter le sang de quelques centaines de victimes, il promit des milliers de cadavres aux champs de la Palestine. Deux hommes partageaient alors la confiance du roi : Suger, qui l'avait élevé à Saint-Denis, et Bernard, abbé de Clairvaux, dont la vaste renommée imposait à toute l'Europe. Ces deux moines, à peu près égaux par le talent, différaient essentiellement par le caractère : Suger pensait et agissait en homme d'État; il conseillait Louis, comme il avait conseillé son père, dans l'intérêt du peuple. Bernard, enthousiaste ascétique, ne pensait et n'agissait que pour ce qu'il appelait la gloire de Dieu et le bien de l'Église. Le sage ministre combattit tant qu'il put, au nom de l'intérêt public, le projet insensé d'une croisade; le religieux exalté poussa violemment Louis dans cette expédition, au nom du ciel, et pour le rachat de son salut. Le fanatisme triompha : la croisade fut décidée. Louis en reçut le signe des mains de Bernard, sur un échafaud dressé dans la plaine de Vezelay en Bourgogne, où les populations étaient accourues de toutes parts, pour jouir d'un spectacle saint. L'abbé de Clairvaux, après une fougueuse prédication, déchira ses habits, dont il distribua les parcelles, taillées en croix, aux évêques et aux seigneurs. La reine Eléonore, elle-même, attacha ce pieux

[redacted]

insigne sur son sein, où brûlait la flamme d'un autre culte que celui des chrétiens. Elle avait déclaré qu'elle se croisait avec son époux. On partit. Bernard put, dans son délire, écrire au pape : « Les villes et les châteaux deviennent déserts : « on voit partout des veuves dont les époux sont « vivans. »

Nous ne suivrons pas, à travers les contrées brûlantes de l'Orient, une armée forte de deux cent mille hommes à son départ, effectué au mois d'août 1147 ; réduite à un quart, après une année de souffrances et de désastres, justes réciprocités du brigandage auquel on l'avait vue se livrer partout sur son passage. Ce fut en cet état que Louis dut combattre, sur les bords du Méandre, un corps redoutable qui l'y attendait. Vainqueur dans un premier combat, le roi fut défait dans un second; lui-même, forcé de fuir, poursuivi par des soldats, obligé de défendre sa personne royale contre une multitude d'ennemis, ne put échapper à la mort, qu'en s'élançant, comme un écureuil, sur un arbre, qu'il atteignit à travers une grêle de traits. Assailli de nouveau par les poursuivans, qui tentent d'escalader cet étrange donjon, il fait voler du tranchant de sa bonne épée, les mains, les bras, les têtes des acharnés assaillans. Las enfin de la résistance d'un guerrier dont ils ne connaissent pas le rang, les Sarrasins s'éloignent. Louis descend alors, saute sur un cheval abandonné, et rejoint les siens. Ce

trait, rapporté par des historiens d'une impartialité connue, consacre l'intrépidité de Louis-le-Jeune; d'autres faits vont constater sa honte.

Enfin l'armée, réduite à des débris, arriva sous les murs d'Antioche, où régnait *Raymond*, comte *de Poitiers*, oncle d'Éléonore. Ce prince exprima vivement sa gratitude au monarque qui venait de si loin secourir les chrétiens d'Orient; voyons comment il la lui prouva. Des fêtes brillantes marquèrent le séjour du roi à la cour d'un allié si reconnaissant : on y déploya tout ce que l'amitié cordiale et la galanterie du temps purent imaginer de démonstrations flatteuses; Louis, préoccupé du triste résultat de sa croisade, se livra peu à ces distractions; la reine s'y livra trop. Bientôt il devint évident pour le roi que sa femme brûlait d'une flamme adultère pour Raymond, seigneur spirituel, bien fait et jeune encore. Ce ne fut pas tout; l'adroite Éléonore donna bientôt à son époux et à son amant un rival heureux dans la personne d'un jeune Sarrasin, nommé *Saladin* *, qui, tout infidèle qu'il était, inspira à cette princesse une violente passion.

Abreuvé de dégoûts et d'humiliations, Louis, qui, d'ailleurs, craignait la trahison de Raymond, peut-être celle de sa propre femme, attira celle-ci par ruse, hors de la ville d'Antioche, et la ramena

* Celui qui, devenu sultan d'Egypte et de Syrie, s'acquit une grande renommée par sa valeur, et la magnanimité de son caractère.

bientôt en France, après avoir accompli, pour unique résultat, un pèlerinage à Jérusalem. Cet acte de dévotion coûtait au roi de France cent cinquante mille sujets et l'honneur.

Revenu dans ses États, après une stérile absence d'environ deux ans, Louis y retrouva quelque prospérité, fruit du sage gouvernement de Suger, que son zèle populaire avait fait surnommer le père de la patrie. Le scandale d'un divorce vengea tristement le roi des galanteries d'Éléonore; tandis qu'elle-même, peu honteuse de ses désordres, attendait impatiemment cette rupture pour former un nouveau lien avec *Henri*, duc de Normandie, favorisé jadis des prémices de son adultère.... *Louis*, disait cette impudique gasconne, *est plus moine que roi*. Le prudent abbé de Saint-Denis, pressentant qu'il faudrait, en renvoyant Éléonore, renoncer aux provinces qu'elle avait apportées à la couronne, s'opposa de tout son pouvoir à ce renvoi. Mais il mourut; et Louis, écoutant son ressentiment plutôt que sa politique, repoussa l'épouse coupable, qui, six semaines après, donna ses nombreuses possessions à *Henri*. Ce prince, devenu plus tard roi d'Angleterre, et excité par cette princesse, se montra l'ennemi constant de la France, dans une longue suite de démêlés qui n'appartiennent pas à notre sujet. Éléonore avait donné deux filles à Louis-le-Jeune; peu soucieuse de leur destinée, elle les abandonna au roi, et ne s'en inquiéta jamais.... Henri ne reconnut que trop tôt qu'il avait

payé chèrement les belles provinces d'Eléonore de Guienne : elle devint, sous tous les rapports, le fléau de son second mari; arma ses enfans contre leur père, et remplit l'Angleterre de désordres et de confusion.

Le vertueux Suger, pendant sa régence, qu'il partageait avec le comte de Vermandois, s'était efforcé de rappeler à Paris un peu d'activité. Cette capitale dut à ce ministre plusieurs fondations utiles : nous citerons d'abord *le collège des Danois*, établi, en 1147, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève : ce fut la première institution de ce genre qu'on vit en France *.

Dans cette même année 1147, nous voyons apparaître à Paris une maison, ou, si l'on veut, un couvent de Templiers : cet établissement était voisin de Saint-Gervais **; il s'y tint à cette époque un chapitre où se trouvèrent cent trente chevaliers du Temple. Ainsi, l'on put juger, par cette désignation pompeuse de *chapitre*, qu'un ordre institué pour protéger, pour servir même les pèlerins de Jérusalem, songait à former un corps dans l'Etat, et

* Ce collège, par suite de l'agrandissement du monastère des Carmes de la place Maubert, fut transféré, en 1380, dans une autre partie de la même rue; en 1430, le *collège des Danois ou de Dace* fut transporté rue Galande, près du Petit-Pont.

** Ce ne fut que vers l'année 1182 que les Templiers fondèrent un établissement sur l'emplacement appelé le Temple, auquel nous aurons souvent l'occasion de revenir.

nous le verrons réaliser ce projet. Le monarque lui-même devra redouter le grand-maître des Templiers, dont la puissance s'élèvera à la hauteur de la sienne.

Ce ne fut qu'en l'année 1171 qu'un autre ordre, né aussi durant la première croisade, les *Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem* *, fondèrent un établissement sur la rive gauche de la Seine, dans le clos *Bruneau*. Plus vaniteux encore que les Templiers, les Hospitaliers de Saint-Jean donnèrent à cette institution, le nom de *Commanderie*. On y voyait, dit-on, une tour destinée à recevoir les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem, et une église desservie par trois prêtres, appartenant à cet ordre à la fois militaire et religieux. Telle est l'origine de l'Église de *Saint-Jean-de-Latran*, située sur l'emplacement appelé aujourd'hui place Cambray; ses dépendances s'étendaient, en profondeur, jusqu'à la rue des Noyers, et, par l'un des côtés, communiquaient à la rue Saint-Jean-de-Beauvais. Nous parlerons ailleurs de ce monastère.

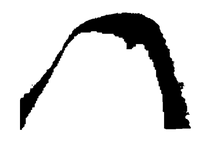
Sous le même règne, et vers l'année 1163, la

* On appellait encore ces hospitaliers chevaliers *de Rhodes*, *chevaliers de Malte;* ces humbles fervens du Temple devinrent, sous ce dernier nom, les plus orgueilleux nobles de la chrétienté. Ils exigèrent seize quartiers de noblesse pour être admis dans leur ordre, qui, à l'origine, était destiné à procurer des infirmiers aux malades des hôpitaux de la Terre-Sainte... Ils suivaient les erremens de l'humilité apostolique :

chapelle *Saint-Médard*, située dans un bourg composé de dix à douze maisons, et qu'on nommait *Saint-Mard*, devint église paroissiale. Peut-être cette chapelle, qui dépendait de Sainte-Geneviève, en fut-elle détachée par suite de la réforme que subit l'abbaye elle-même. En effet, les dérèglemens des chanoines de cette maison étaient devenus tellement scandaleux, qu'il fallut reviser leur règle, et faire peser sur eux une discipline plus sévère.

L'abbaye de Sainte-Geneviève, favorisée sous tous les règnes, à cause de son origine royale, et surtout parce qu'elle renfermait les reliques de sa sainte patrone, avait obtenu des priviléges et des bienfaits de plusieurs rois capétiens. Hugues-Capet vint restituer sur l'autel divers biens, divers droits que cette maison avait perdus. Robert fit bâtir le cloître, décorer l'autel d'une table d'or et d'argent, et commencer peut-être le portail, qui paraît être du onzième siècle (voyez la planche ci-contre.) Le même souverain déféra aux chanoines la faculté de disposer de leur prébende, et d'élire un doyen. Henri Ier, à la demande de ces religieux, les releva de l'autorité épiscopale, et leur accorda de vivre sous la dépendance directe du souverain. Aussi voyons-nous que Galo, évêque de Paris, dans une charte de l'année 1088,

le premier pape se *disait le serviteur des serviteurs de Dieu*; dès le huitième siècle, ses successeurs se déclaraient les maîtres des rois.





Eglise de Ste Geneviève.

[redacted]

excepte de sa juridiction tout ce qui tient à l'abbaye de Sainte-Geneviève; faisant toutefois réserve des femmes : réserve où l'on peut voir des vues au moins équivoques.

Il paraît que les chanoines de Sainte-Geneviève avaient aussi des prétentions sur le sexe : quelque temps avant leur réforme, l'un d'eux jouissait, à titre de prébende, de la terre d'Auteuil. Or une de ses prérogatives était désignée ainsi : *capitalia virorum et mulierum* : l'auteur de l'histoire de Sainte-Geneviève explique pudiquement ce droit par le titre *de chaperons et couvre-chefs des nouveaux mariés* *. Les vassaux de ce seigneur ecclésiastique étaient obligés de fournir à l'abbaye *de la paille pour mettre aux pieds des femmes pendant la nuit de Noël.* Parlons de la réforme, effectuée en l'année 1148.

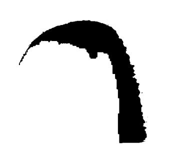
L'année précédente, le pape Eugène III, étant venu à Paris, se rendit à l'abbaye de Sainte-Geneviève pour y célébrer la messe. Les chanoines, voulant faire honneur au saint père, firent étendre devant l'autel un riche tapis, que le roi leur avait envoyé. Mais à peine le souverain pontife fut-il rentré dans la sacristie, que ses officiers voulurent, selon l'usage, s'emparer du tapis comme d'une chose leur appartenant; les servans de l'abbaye prétendirent de leur côté qu'il leur revenait. La discussion s'échauffa ; on se disputa au pied de l'autel. Bientôt des injures on en

* *Histoire manuscrite de sainte Geneviève*, *liv. XI*, *p.* 800.

vint aux coups. La proximité du vicaire de Jésus-Christ n'eut pas arrêté ce désordre; Louis VII, qui se trouvait dans l'église, ne put qu'avec peine mettre fin au tumulte, pendant lequel il fut frappé par les domestiques de l'abbaye.

Cet évènement, qui ajouta au mécontentement que les chanoines séculiers de Sainte-Geneviève causaient, par leurs dérèglemens, au roi et au ministre, les détermina à réformer enfin cette maison. En conséquence douze religieux furent tirés de l'abbaye de Saint-Victor, puis placés à Sainte-Geneviève, sous la direction de *Eudes*, abbé de Saint-Victor. En conséquence, le jour de saint Barthélemi, Suger, avec tout le clergé, conduisit le nouvel abbé et les douze religieux victorins à Sainte-Geneviève, où ils furent assez mal accueillis. Les jours suivans l'insolence des anciens chanoines devint intolérable; les nouveaux venus portèrent plainte à l'abbé de Saint-Denis; celui-ci arriva, suivi d'une imposante escorte. Il manda les récalcitrans, auxquels il déclara que s'ils persistaient dans leur rébellion, il leur ferait couper les pieds et les mains et crever les yeux. L'ordre se rétablit.

Pour réunir sous un seul point de vue tout ce que ce règne nous présente, touchant l'abbaye de Sainte-Geneviève, nous ajouterons qu'en 1163, Eudes, après avoir fait élire un autre abbé, nommé *Aubert*, retourna à Saint-Victor, dont il avait toujours regretté le séjour. Eudes était déja rentré



[redacted]



Baptistère de S.t Louis.

[redacted]

dans son ancienne retraite, lorsqu'en l'année 1165, il tint sur les fonds baptismaux, conjointement avec les abbés de Saint-Denis et de Saint-Germain, un fils que Louis-le-Jeune avait vivement desiré, et qui fut nommé par ce motif *Philippe-Dieudonné*. *Alix*, fille de Thibaut, comte de Champagne, et troisième femme du roi, lui avait fait attendre long-temps cet héritier; sa naissance fut saluée par les acclamations de toute la France *.

A propos de ce baptême, nous devons parler d'un vase précieux par la délicatesse du travail, et qui, selon Saint-Foix, fut fait pour cette cérémonie. C'est une cuve en cuivre rouge, ayant la forme d'un bassin antique (voyez la planche ci-contre). Ce vase est damasquiné en argent, à la manière de Damas, qui consiste à ciseler le cuivre, et à remplir tous les creux avec de l'argent ou de l'or artistement coulé ou enchassé **.

* Louis-le-Jeune avait épousé en secondes noces Constance, fille d'Alphonse, roi de Castille; mais cette princesse, douce et vertueuse, ne vécut qu'une année après ce mariage. Elle donna au roi une troisième fille.

** Pigagniol de la Force pense, comme Saint-Foix, que ce vase fut fait pour le baptême de Philippe-Auguste; Godefroy (*Cérémonial Français*, *t. II*, *p.* 176) affirme qu'il fut fabriqué en 897 chez les Sarrazins. Cette opinion nous paraît la plus vraisemblable : aucun artiste européen, aux onzième et douzième siècles, n'eût été capable de produire un semblable travail. On doit présumer que quelque croisé rapporta ce vase de l'Orient, après la première ou la seconde expédition. Quoi qu'il en soit, il a long-temps servi à baptiser les enfans

La reconstruction de l'église de *Saint-Germain-*
-Prés, commencée par le roi Robert, ne fut
rminée que sous le règne de Louis-le-Jeune. En
53, le pape Alexandre III en fit la consécration.
puis cette époque, l'ordonnance générale du
onument n'a pas changé. Il n'en a point été ainsi
es bâtimens de l'abbaye : non-seulement plu-
rs abbés y ont fait diverses additions ou chan-
gemens intérieurs et extérieurs; mais en l'année
1368, Charles V, craignant une invasion des an-
ais, fit entourer le monastère d'une forte mu-
et d'un fossé. Nous parlerons, en son lieu,
cette construction, qui dut succéder aux forti-
ications, sans doute trop vulnérables, que l'empe-
eur Charles-le-Chauve avait ordonné d'élever
tour des diverses abbayes du bassin de la Seine.
Ainsi l'église de Saint-Germain-des-Prés, avant les grandes réparations que sa dégradation a nécessitées tout récemment, présentait le caractère du sixième siècle, dans sa partie la plus ancienne; et celui des onzième et douzième dans le surplus de l'édifice. La forme de cette basilique, d'abord circulaire, comme presque toutes celles construites d'après les inspirations de l'ar-

des rois; il était conservé, pour cet usage, dans la chapelle de Vincennes, et désigné sous le nom, assez impropre, de *baptistère de saint Louis*. Cet objet curieux doit avoir été transporté à la Bibliothèque royale. Voyez, pour de plus amples détails, les *Antiquités Nationales, par Millin, tome II*, article *Vincennes, p. 62, pl. X.*

chitecture romaine, fut, après la reconstruction, celle d'une croix latine, conformément à l'usage qui prévalut plus tard. La vieille tour primitive, surmontée d'une flèche bâtie au onzième siècle, semble peser avec effort sur le portail. Au-dessus du chœur s'élèvaient parallèlement deux autres tours, plus sveltes, et que surmontaient des flèches d'inégale hauteur. Ces tours, qui surchargeaient la toiture, ont été démolies en 1823 *. Revenons à la consécration de l'église de Saint-Germain-des-Prés par le pape Alexandre III.

L'évêque de Paris, Maurice de Sully, voulant faire honneur au souverain pontife, l'avait accompagné à l'abbaye. Mais l'entrée en fut refusée à ce prélat, sous le prétexte, au moins incivil, que le monastère de Saint-Germain-des-Prés ne relevait point des évêques. Sur ce les moines, toujours en mesure de soutenir leurs prérogatives, produisirent une charte de l'an 566, par laquelle saint Germain, évêque de Paris, déclarait que ces mêmes religieux n'avaient à recevoir la loi que

* Nous nous abstenons, ainsi que nous le ferons toujours, d'une description minutieuse des ornemens intérieurs de l'église de Saint-Germain-des-Prés. Les monumens, signalés dans leur ensemble ou dans tout ce qu'ils offrent de commémoratif, appartiennent à l'histoire du pays ; ce qui n'est pas chef-d'œuvre dans leurs détails appartient tout au plus à l'histoire de l'art ; et rien n'embarrasse les narrations, rien ne fatigue le lecteur comme les développemens techniques lorsqu'ils sont inopportuns.

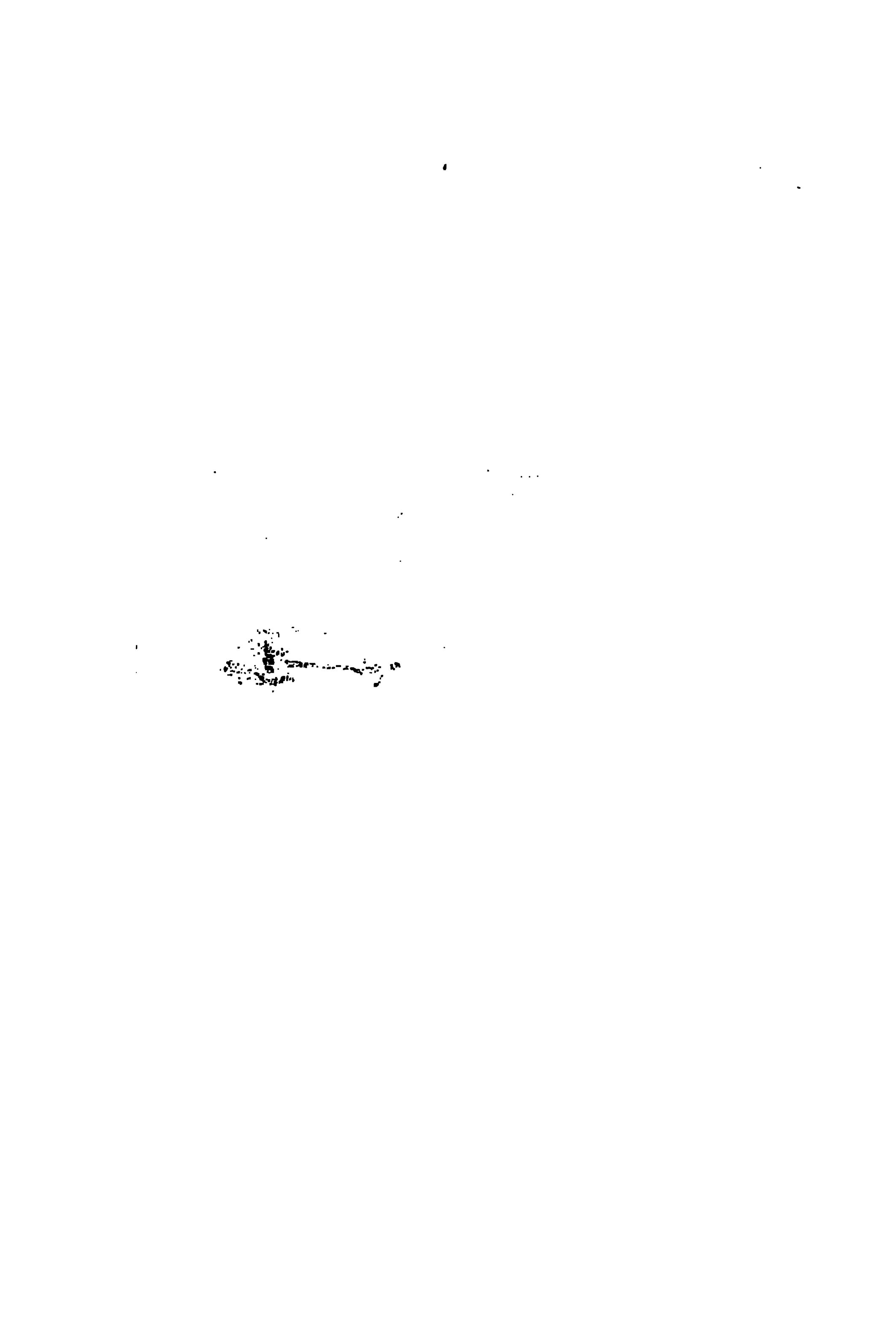
du monarque seul; et que, jouissant de la juridiction spirituelle et temporelle, ils ne devaient pas souffrir qu'aucun ecclésiastique métropolitain ou suffragant mitré pénétrât dans l'enceinte du couvent. Maurice, qui n'avait rien à répliquer à l'ordonnance de son saint prédécesseur, dut saluer le pape à la porte du monastère, et retourner chez lui; car les moines, peu soucieux d'une politesse qui eut attenté à leurs droits, refusèrent au prélat même *la permission* d'assister à la cérémonie. Alexandre III, quoiqu'assez brutalement privé d'un compagnon que sa présence semblait devoir protéger, abonda dans le sens des religieux; il fit un sermon fort pathétique tendant à soutenir les droits de l'abbaye; ce qui prouve que les redevances dues par elle au saint siège étaient régulièrement et sans doute largement acquittées.

Pendant le règne de Louis-le-Jeune, *l'église de Saint-Benoit* commence à paraître authentiquement sur la scène historique. Nous n'avons encore mentionné l'emplacement où elle s'élève que comme un clos de vignes, sur lequel les païens avaient construit un autel à Bacchus, dont les chrétiens firent, plus tard, une chapelle dédiée à saint Bacchus. Mais une charte de Louis VII, rendue en 1138, nous apprend que ce prince donna une obole de cens à l'aumônerie de *Saint-Benoît* (*Elemosyna Sancti-Benedicti*), située au faubourg de Paris, près le palais des Thermes. Malgré cette donation l'aumônerie resta fort pauvre ; et





Eglise St Benoit.



[redacted]

l'on présume que, dans le but d'ajouter à ses ressources, on y joignit, vers l'année 1155, la chapelle de Saint-Bacchus. Celle-ci perdit alors sa désignation, toujours païenne, malgré la béatification de son patron, et les deux institutions réunies prirent le nom de Saint-Benoît. Elles furent desservies par un chapelain et quelques chanoines : ceux-ci vécurent apparemment en assez mauvaise intelligence avec lui; car dans une lettre écrite au pape Luce III par Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, il est fait mention des querelles qui s'élevaient souvent entre ces ecclésiastiques et leur supérieur. Nous reparlerons de cette maison où l'on remarquera, en diverses circonstances, un oubli scandaleux des règles de la modération, et qui conservera toujours un peu des allures propres au culte de Bacchus. Il paraît que l'église, reconstruite en partie au quatorzième siècle (voyez la planche), était primitivement tournée de manière à ce que le prêtre, en officiant à l'autel, regardait le soleil levant, ce qui était contraire à l'usage général. Cette inconvénance disparut lors de la reconstruction; et l'édifice, qu'on avait surnommé *malè versus* (mal tourné), fut qualifié : *église Saint-Benoît, bien tournée.*

Sous le règne de Louis-le-jeune, et selon les plus fidèles traditions, en l'année 1163, furent jetées les premières fondations de l'église *Notre-Dame* que nous voyons aujourd'hui. La construc-

* La nouvelle église de Notre-Dame fut construite au lien

tion de cet édifice dura plus de deux siècles ; il importe donc de fixer l'époque où elle commenca, et de nommer celui qui en conçut le projet. Ce fut *urice de Sully*, évêque de Paris, qui, né dans : classe obscure, parvint par son mérite à l'épiscopat. La première pierre de ce beau monument, l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture sarrasine, fut posée par Alexandre III, sans doute à la même époque où ce pape consacra la nouvelle église de Saint-Germain-des-Prés.

Le style sarrasin qui se développe avec richesse dans la cathédrale de Paris, fut apporté de l'Orient, non par des chevaliers ignares, comme l'étaient tous ceux du douzième siècle; mais assurément par des hommes capables de comprendre et d'appliquer l'art grandiose et poétique des Arabes. Ce fut, n'en doutons pas, un de ces esprits supérieurs qui conçut le plan de Notre-Dame, après avoir admiré en Asie des monumens semblables. Mais l'évêque Maurice de Sully eut du moins le mérite d'apprécier ces beautés nouvelles, si supérieures, malgré leurs défauts, aux lourdes masses sous lesquelles s'était anéanti le dernier degré de

même où s'élevait l'ancienne cathédrale; aussi voilà les principales époques de cette église métropolitaine. Saint-Etienne est bâti en 375, sous le règne de l'empereur Valentinien I[er]. —En 522, Childebert fait réparer cette église, et y fait ajouter une nouvelle basilique, qu'il dédie à *Notre-Dame*.—Enfin, en 1163, l'église actuelle est commencée, et sa construction dure 200 ans.

dégénérescence de l'architecture grecque, apportée dans la Gaule par les Romains.

L'édifice présente, dans œuvre, les proportions suivantes : soixante-cinq toises (390 pieds) de long, vingt-quatre toises (144 pieds) de large ; sa hauteur est de dix-sept toises un tiers ou 104 pieds. Il est soutenu par cent vingt piliers formant un double rang d'arcades, qui règne dans toute l'étendue de son pourtour, sans comprendre l'espace de quarante-cinq chapelles. Le chœur et la nef ne sont pas sur le même alignement ; ce qui pourrait faire penser que, lorsqu'on en jeta les premiers fondemens, on conserva les anciens pour asseoir le chœur actuel.

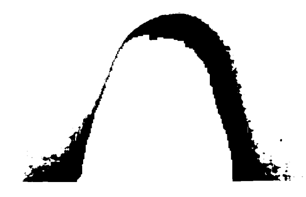
Une inscription en vers barbares, gravée sur une planche de cuivre appliquée contre un pilier, porte que l'église est bâtie sur pilotis. Néanmoins toutes les fouilles faites à diverses époques, soit dans l'intérieur de l'église, soit à l'extérieur, ont démenti cette assertion. Pour construire la porte du cloître, en 1748, on a creusé dix-huit pieds plus bas que les fondations de l'une des tours, sans rencontrer la moindre trace de ces prétendus pilotis.

La façade de Notre-Dame, dont le développement est de 120 pieds, présentait, antérieurement à la révolution de 1789, les statues de vingt-huit rois : cette galerie commençait à Childebert, et finissait à Philippe Auguste *. Ces figures, d'une

* On voyait encore gravés sur le portail de Notre-Dame les

sculpture moins que médiocre, avaient quatorze pieds de haut. Maintenant les niches où ces effigies étaient placées, sont vides. Au-dessous de leur rangée, s'ouvrent trois portiques en ogive, c'est-à-dire qui se forment par la rencontre de deux lignes courbes, se rapprochant, à leur extrémité supérieure, dans un angle presque aigu; le portail du milieu est plus grand que les deux autres. Dans les renfoncemens profonds de ces trois ouvertures, on remarque des figures d'anges ou de saints et diverses figures symboliques, qu'un académicien du dernier siècle, M. *Gentil*, fait rapporter aux travaux champêtres. Le portique placé sous la tour septentrionale offre un zodiaque : le même savant ajoute que les architectes *goths* faisaient ordinairement sculpter des zodiaques sur la façade des églises; usage qu'ils tenaient, dit-il, des Indiens. Ces derniers peuples ornaient en effet leurs temples et pagodes de ce genre de sculpture : ce qui fait présumer que le zodiaque a été considéré chez tous les peuples comme un calendrier rural; mais ce n'est point assurément aux Goths que les Indiens communiquèrent cette coutume : nous doutons qu'ils aient été jamais en rapport avec eux; tandis que leurs relations avec les Arabes sont authentiques. M. *Gentil* a donc, comme tant d'autres, pris l'architecture sarrasine de Notre-Dame pour de l'architecture gothique.

noms de trente-sept rois francs, depuis Clovis jusqu'à saint Louis. Ces noms ont été effacés par le temps.





Notre - Dame (ancienne).

l'année 1178, comme une chapelle du bourg Saint-Marcel, on aura l'idée à peu près exacte des fondations religieuses faites à Paris sous le règne de Louis-le-Jeune. Passons à d'autres institutions.

Sur la fin de sa vie, Louis-le-Gros avait accordé aux habitans de Paris qui relevaient de sa justice royale *, le droit de poursuivre leurs débiteurs et de saisir leurs meubles, sans être tenus de prouver la créance qu'ils avaient sur eux : ces créanciers pouvaient, en vertu du même privilège, demander main-forte au prévôt de Paris, afin d'effectuer ses poursuites. Jusqu'alors ces moyens violens n'avaient été employés que pour la perception des deniers royaux; et tout débiteur qui réclamait indûment une somme devait payer une amende au roi.... Singulière justice qui enrichissait le souverain du produit d'une iniquité, commise au préjudice d'un sujet. Louis-le-Jeune confirma la charte de son père qui faisait des Parisiens autant de recors, saisissant, au gré de leur cupidité et sans jugement préalable, les biens de leurs concitoyens. Mais ce souverain parut avoir une inspiration plus équitable, lorsque en 1165 et probablement à l'occasion de la naissance de son fils, il rendit une ordonnance restreignant le *droit de prise;* droit qui consistait à faire prendre partout,

* Il y avait toujours à Paris des justiciables du pouvoir ecclésiastique : n'oublions pas que cette capitale n'avait point o[illegible]t de commune.

pour le service du roi et de sa cour, meubles, denrées, provisions, et cela sans aucun paiement. Ce brigandage royal était exercé par des officiers appelés *chevaucheurs et preneurs*, pillards à titre d'office qui joignaient aux exactions dont ils étaient les instrumens, des vols commis pour leur propre compte. L'ordonnance dont il s'agit qualifiait ces prestations forcées de *mauvaise coutume*, et pourtant l'on continua d'arracher aux citoyens leurs matelas et leurs lits de plumes pour coucher le roi, la reine, les princes royaux et leurs officiers, chaque fois qu'ils revenaient d'un voyage *.

Cependant au moment où la justice était si outrageusement violée, on avait découvert à Amalfi un manuscrit des *Pandectes de Justinien* : la jurisprudence italienne se ressentait de cette heureuse découverte ; quelques villes de France allaient même en profiter par l'assistance des moines, qui s'étaient faits avocats, lorsqu'en 1161, Alexandre III, à la sollicitation de saint Bernard, défendit aux religieux d'étudier le droit.

Durant la période qui nous occupe, les seigneurs du second rang, et même les simples châtelains, ont adopté l'usage des sceaux. On voit encore dans le cabinet d'un riche amateur de Meulan le sceau de Galleran II, comte de cette ville, remarquable par sa grandeur et par la bizarrerie de la figure équestre qui s'y trouve représentée (voyez la

* *Ordonnances du Louvre*, *t. II*, *p.* 414, *et t. IV*, *p.* 268.

planche ci-contre); autour du médaillon, en lettres onciales et majuscules: *Sigillum Gualeranni comitis Mellenti*. Nous avons fait graver aussi, comme un témoignage caractéristique, le sceau de la prévôté de Meulan; il peut servir à l'histoire morale de ces malheureux temps de féodalité: c'était à genoux qu'un pauvre vassal devait présenter au prévôt la requête qu'il voulait lui remettre.

Les sceaux étaient gravés sur toute sorte de substances: métaux, pierres précieuses, verre, ivoire, etc. Les matières qui recevaient l'empreinte variaient également: on employait la craie; plus souvent la malthe, ou bien un mélange de poix, de cire, de plâtre et de graisse *.

Sous le règne de Louis-le-Jeune, paraissent pour la première fois les fleurs de lis; aucune charte, aucun monument historique n'en fait mention jusque-là. Mais vers l'année 1147, c'est-à-dire à l'époque où ce roi partit pour la seconde croisade, l'écu de France fut semé de fleurs de lis sans nombre **. Alors aussi les armoiries commencèrent à devenir fixes et héréditaires; les sei-

* L'usage de la cire, dite *d'Espagne*, est venu beaucoup plus tard. Il y a environ 180 ans, un marchand de Paris, nommé Rousseau, qui avait voyagé dans l'Inde, où il avait vu préparer cette composition, essaya de l'imiter et réussit. La cire d'Espagne se forme d'un mélange de gomme-laque, de poix résine, de craie et de cinabre.

** Sous Charles V seulement, les fleurs de lis furent réduits à trois sur l'écu de France, en l'honneur de la Sainte-Trinité.



[redacted]



Sceaux du comte de Meulan et de la prévôté de Meulent.

gneurs en firent des marques distinctives de leurs familles. Pendant la seconde expédition en Palestine, on admit un ordre régulier dans ces distinctions. Les princes, les barons, les chevaliers ne se bornèrent pas à porter des armoiries sur leur cotte-d'armes et leur bouclier, ils adoptèrent des écharpes de diverses couleurs, qui firent reconnaître la province à laquelle ils appartenaient. Ainsi les ducs de Bourgogne prirent le rouge; les ducs de Lorraine, le jaune; les ducs de Bretagne, le noir et blanc; les comtes de Flandres, le vert foncé; les comtes d'Anjou, le vert naissant; les comtes de Blois, l'aurore; ceux de Champagne, le bleu.

Le monarque et les seigneurs de sa cour avaient une écharpe blanche : dès les premiers siècles de la monarchie cette couleur fut celle des rois francs... La cotte-d'armes de Louis-le-Jeune était bleue, semée de fleurs de lis d'or; long-temps ses successeurs en portèrent une semblable.

Au moment où ce prince prit la croix dans l'assemblée de Vézelay, il parut couvert d'une longue soutane rouge, sur laquelle était attachée un manteau bleu, semé de fleurs de lis d'or. Depuis lors les souverains adoptèrent ce costume pour tenir leurs cours plénières.

La livrée que durent revêtir les écuyers et les valets fut de la même couleur que l'écharpe de leur maître : telle est l'origine des distinctions que certaines familles illustres offraient encore il y a

cinquante ans dans leurs maisons : l'ancienne noblesse avait conservé ses nuances du moyen âge ; seulement, au lieu de porter les armoiries en grand sur l'habit, les laquais étaient chamarrés de galons sur lesquels on les avait tissées.

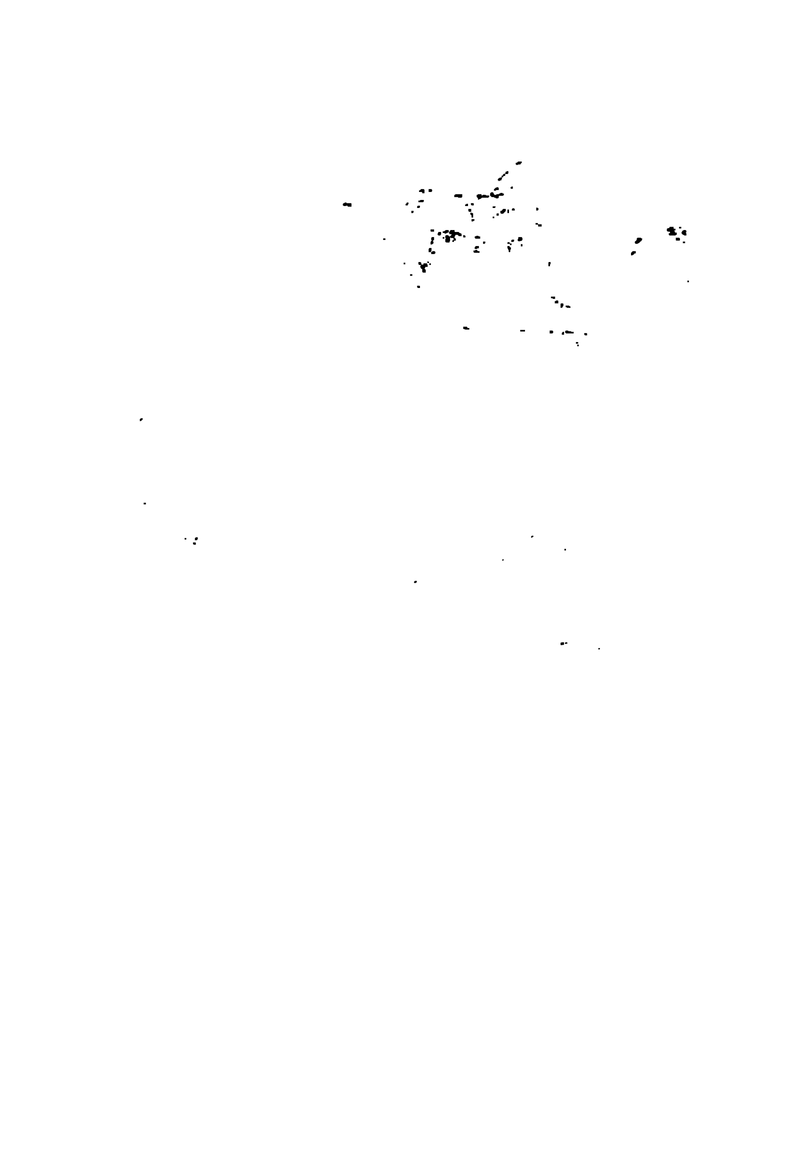
Avec le douzième siècle revint la mode des habits longs, qui ne varia guères pendant les deux siècles suivans. Les hommes étaient couverts d'une sorte de soutane descendant jusqu'aux pieds; quelques seigneurs s'avisèrent de la faire terminer par une longue queue, pour avoir l'occasion d'employer un serf à la porter : on se montrait ingénieux alors à multiplier les servitudes; et c'était en avilissant les vassaux que l'on croyait se donner du relief sur eux. Les chevaliers seuls pouvaient recouvrir leur soutane d'une casaque, dont les manches, très amples et attachées seulement sur le plis du bras, retombaient en arrière jusqu'au-dessous du jarret... Cette casaque, faite ordinairement d'une étoffe précieuse, avait une doublure de menu-vair *. Il est bien entendu que ce costume tout pacifique, et avec lequel on ne portait point d'épée, disparaissait dès que la guerre éclatait : le fer des armures remplaçait la moire lamée d'or. A l'armée, les écuyers étaient singulièrement équipés : on peut en juger par celui représenté sur la planche ci-contre.

* Le menu-vair, qui jouait un grand rôle dans les habits du moyen âge, était formé de deux peaux, l'une blanche, l'autre grise.





Costumes français au XIIIme siècle.



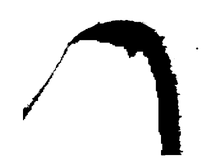
L'habit des femmes, aux douzième, treizième et quatorzième siècles, ne changea guère : une dame de Paris, durant cette longue période, était vêtue à peu près comme nous l'avons fait graver d'après des sculptures du temps. Les personnes nobles ne sortaient jamais sans avoir une longue bourse pendue à la ceinture : c'était une marque de haute distinction.... Au moyen âge, comme dans les temps modernes, un signe matériel, l'argent, déterminait donc le classement des hommes : à toutes les époques la considération fut évaluée au marc.

Lorsque Louis-le-Jeune entreprit la seconde croisade, il s'opéra une révolution dans la chevelure française. Dès la fin du siècle précédent, un concile s'était réuni à Rouen pour délibérer sur cet objet, jugé sans doute très important, à cause du rôle majeur que les cheveux avaient joué jusqu'alors dans les fastes de la couronne. Cette assemblée décida que « ceux qui portaient de longs « cheveux seraient exclus de l'église pendant leur « vie, et qu'on ne prierait point pour eux après leur « mort... » Samson se fut trouvé en pareille occurrence fort embarrassé ; car il eut été forcé d'opter entre le sacrifice de sa chevelure, dont il tenait toute sa puissance, et celui de son salut dans ce monde et dans l'autre. Louis-le-Jeune, qui n'était pas dans cette alternative, fit raccoursir ses cheveux et raser sa barbe. Éléonore de Guienne l'en plaisenta ; il lui répondit, en citant l'arrêt du

concile, qu'il ne fallait pas railler sur de telles matières.... On sait que la reine reporta son hilarité sur d'autres objets.

Un nouvel usage, admis à la cour de Louis-le-Jeune, consista à nommer l'héritier présomptif de la couronne *prince du royaume*; les filles de France eurent toutes le titre de *reines*; celui de *madame* ne leur fut donné que sous le règne suivant.

Il nous reste à signaler quelques évènemens, quelques traits appartenant au règne de Louis VII, et que l'histoire doit recueillir, parce qu'ils caractérisent les hommes et les temps. Nous avons parlé de la soumission de ce prince au sacerdoce: voici un témoignage qui fait déplorer un tel oubli de la dignité souveraine, en même temps qu'il peut faire apprécier la cupidité d'un corps dont la première vertu devrait être l'humilité. Le roi, se rendant d'un de ses domaines à Paris, fut surpris par la nuit à Creteil. Les chemins étaient impraticables, infestés de brigands; la cour dut souper et coucher dans ce village, aux frais des habitans, selon l'usage consacré. Or, Creteil relevait du chapitre de Notre-Dame; ses habitans étaient vassaux des *humbles* serviteurs de Dieu. Les chanoines, informés de la dépense que la couchée du souverain avait occasionée en ce lieu, se montrèrent fort irrités, et trouvèrent tout-à-fait irréligieux que Louis eût osé souper à leurs dépens.



Cependant le roi s'étant rendu le lendemain à Notre-Dame pour y faire ses dévotions, trouva les portes de l'église fermées; ayant demandé la cause de cette mesure insultante, les chanoines lui répondirent, sans doute à travers un guichet: « Quoique tu sois roi, tu n'en es pas moins cet « homme qui, contre les prérogatives et les cou- « tumes sacrées de la sainte église, a eu l'audace « de souper à Creteil, non à tes dépens, mais à « ceux des habitans de ce village: voilà pourquoi « l'église a suspendu les offices, et t'a fermé sa « porte. Tous les chanoines ont pris la résolution « de se soustraire à ton autorité; et plutôt que de « souffrir la moindre atteinte aux droits de leur « église, ils sont prêts, s'il est nécessaire, d'en- « durer toute sorte de tourmens. » A ces mots, Louis VII, au lieu de faire lire devant ces prêtres hautains, cet évangile qui leur recommande la charité et l'humilité, se prit à soupirer, à gémir, à verser des larmes; puis, à travers ses piteux sanglots, il fit des excuses au clergé de Notre-Dame. « Je ne l'ai point fait exprès, dit-il dans « cette amende honorable; la nuit m'a surpris « en chemin; il était trop tard pour que je pusse « continuer ma route jusqu'à Paris; les habitans « de Creteil se sont empressés de fournir à mes « dépenses. Je ne les ai point forcés, mais je n'ai « pas voulu repousser leur accueil obligeant. « Qu'on fasse venir l'évêque Thibaut, le doyen « Clément, tout le chapitre et même le chanoine

« prévôt de ce village; si je suis déclaré coupable,
« je ferai satisfaction; je m'en rapporte à leur
« décision sur mon innocence. »

La négociation, accueillie peu volontiers, se prolongea une partie du jour : elle donna lieu à de vives discussions dans le chapitre, malgré l'intervention de Thibaut qui, en sollicitant la *grâce* du roi, se rendit caution de la fidèle exécution de ses promesses. Pendant ce débat, le monarque, agenouillé devant la porte de l'église, récitait ses prières en grelotant. L'évêque, nonobstant toutes ses sollicitations, ne put obtenir aucun relâchement à l'intraitable cupidité des chanoines : ils ne s'humanisèrent qu'à la vue de deux chandeliers d'argent, que Thibaut leur remit en nantissement, jusqu'à ce que le roi eut restitué les frais du souper de Creteil.

Un pareil trait révèle d'une part le déplorable idiotisme d'un prince dominé par la superstition; il est digne, d'un autre côté, de ces ecclésiastiques qui avaient un champ clos dans leur enceinte sacrée, et qui *vendaient* une messe *pro duello*. Enfin ce complet oubli de tout sentiment humain peint bien le temps de turpitude où l'on consacrait, comme *un bon usage du royaume de Jérusalem*, l'atrocité appelée judiciaire dont voici la teneur. « Celui qui veaut la cour fausser (recu-
« ser ses juges), il convient qu'il se deffende et
« qu'il se combatte à tous ceaux de la cour; ou
« que il ait teste coupée se il ne s'en veaut à tous



« combattre l'un après l'autre ; et, se il s'en com-
« bat et que il ne les vainque tous, il sera pendu
« par la goule *. »

La vanité des évêques, encouragée par la vénération que Louis-le-Jeune témoignait à tout ce qui tenait au sacerdoce, était portée, dans les dernières années de son règne, jusqu'aux plus scandaleuses démonstrations ; un concile de Latran, tenu en 1179, fut consacré à en réprimer l'excès. Il prescrivit aux archevêques d'avoir, durant leurs tournées, au plus cinquante chevaux ; les évêques ne purent en avoir que trente, les archidiacres que sept. On défendit en outre à ces magnifiques ecclésiastiques de mener avec eux des chiens et des oiseaux pour la chasse, et d'imposer des contributions au clergé inférieur, pour subvenir aux frais de ces somptuosités. Cette réforme fut-elle respectée? Il est permis d'en douter. Mais on avait vu jusque-là de pauvres curés campagnards privés, par une courte visite de leur évêque, des ressources qui auraient suffi pour subvenir à leurs besoins d'une année entière.

Les moines, moins adonnés aux plaisirs mondains, se livraient dès-lors à des travaux utiles : ils copiaient de vieux manuscrits long-temps délaissés par l'ignorance : ils exhumaient des liasses rongées aux vers les trésors littéraires de l'antiquité, que nous aurions peut-être perdus sans eux. Mais, par

* *Annales ordinis Sancti Benedicti*, tome *VI*, *appendix*, *page* 700.

malheur, ils ne s'occupaient pas que de ces utiles travaux : les arguties théologiques remplissaient une partie de leur temps, et se propageant au dehors, excitaient d'interminables disputes.... Paris retentissait des vaines discussions de l'école. L'esprit humain, à peine éclairé par une faible lueur, se perdait dans un inextricable labyrinthe de péripatétisme. Jamais Aristote, commenté *in baroco*, n'avait rendu un plus triste service à l'humanité. Cette manie de sophistiquer, appliquée aux dogmes religieux, les rendait tellement subtils, tellement incompréhensibles, qu'il devenait impossible de reconnaître leur morale majestueuse. Ainsi la raison, en sortant de sa longue enfance, se voyait enveloppée de nouvelles entraves, qui ralentissaient son essor. Saint Bernard, ce dialecticien furibond, s'élevait avec emportement contre toute doctrine contraire à la sienne: il accusa devant le pape Eugène III, Gibert, évêque de Poitiers: ce prétendu hérésiarque soutenait « que *l'essence divine* n'était pas Dieu; que les *propriétés* « des personnes divines n'étaient pas les *personnes*; « et que les *personnes divines* ne pouvaient être « *attribut* dans aucune proposition. » Comprenne qui pourra... Rien de plus funeste que cette tendance de l'esprit humain vers des raisonnemens vides de sens, à une époque où il n'avait encore aucune idée des connaissances solides... La métaphysique était une maladie mortelle à la raison, chez un peuple qui abordait à peine l'examen de la nature.



Toutes ces subtilités, qui eussent mérité le cabanon aux discoureurs ecclésiastiques, étaient surtout ce qui mettait le comble à l'admiration de la foule stupide et d'une noblesse ignorante. Le pape, chef suprême de cette église savante, devait, dans les opinions d'une génération superstitieuse, être beaucoup plus qu'un homme, puisque ses subordonnés se montraient déja supérieurs à l'humanité. Aussi le décret de Gratien, publié en 1151, déclarait-il tout simplement le souverain pontife monarque du monde entier. Véritablement Louis VII, et Henri II, roi d'Angleterre, semblaient avoir reconnu cette souveraineté universelle, lorsqu'ils allèrent au-devant d'Alexandre III. « Tous deux, dit Millot, marchaient à « pied, aux côtés de son cheval, dont ils tenaient « les rênes. » Il faut ajouter que cette suprématie papale n'empêchait pas qu'Alexandre III ne fût, en ce moment, fugitif, après une émeute survenue à Rome, où l'on eût peut-être pendu le maître des rois, s'il fût tombé aux mains d'une populace irrévérente.

Le clergé, dont nous venons de peindre les mœurs, en reproduisant ses actions, devint pourtant, dans cette même période, le confident de toutes les consciences; car ce fut sous le règne de Louis-le-Jeune que la confession, jusqu'alors imposée aux ecclésiatiques seulement, s'établit généralement en France. Dans le même temps, l'hommage rendu aux images des saints, repoussé par Char-

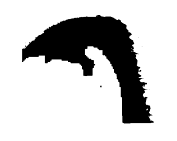
lemagne, se reproduisit à l'instigation du sacerdoce qui, depuis long-temps, essayait de rétablir cette branche importante d'exploitation *.

Il faut noter, comme un fait digne de remarque, que l'année 1148 offrit, pour la première fois depuis la chute de l'empire romain, une armée soumise à un ordre de bataille méthodique, et exécutant des évolutions militaires. Par une singularité non moins remarquable, ce corps discipliné le fut par Alberon, archevêque de Trèves, dans une guerre qu'en dépit de toutes les censures du saint siège, ce prince de l'église soutenait contre Heriman, comte palatin **. Durant cette même année, un seigneur, nommé Geoffroy-Plantagenest, de la maison illustrée quarante ans plus tard par le fameux *Richard-cœur-de-Lion*, fit usage, dans un siège, du redoutable *feu grégeois*, apporté de la Palestine.... Ce moyen de destruction se perdit bientôt; mais, après trois siècles, la poudre à canon devait assurer d'innombrables recrues à la mort.

Les guerres entre la France et l'Angleterre, qui remplirent la plus grande partie de ce règne, se terminèrent enfin, en 1177, par un traité où l'on

* Deux conciles, réunis à Toulouse en 1128 et 1129, imposèrent aux laïcs la confession auriculaire et sacramentelle; mais ce ne fut qu'en 1207 que Eudes, évêque de Paris, exhorta les habitans de cette ville à se confesser.

** *Vita Alberonis*, *Recueil des Historiens de France*, *tome XX*, *p.* 359.



trouvait cette conclusion remarquable : « Telle est « et telle sera désormais notre amitié, que chacun « défendra la vie de l'autre, ses membres, sa di- « gnité, ses biens. Je secourrai de toutes mes for- « ces, moi *Henri*, le roi de France, *Louis*; et « moi, roi de France, je soutiendrai de tout mon « pouvoir le roi d'Angleterre, mon homme et mon « vassal. »

Deux ans après cette conclusion, le jeune prince du royaume, *Philippe Dieudonné*, éprouva une frayeur qui faillit lui faire perdre la vie; frayeur peu héroïque dans un prince qui devait s'appeler *Auguste*, mais bien excusable chez un enfant de quatorze ans. Philippe, égaré dans la forêt de Compiègne, ne put retrouver son chemin avant la nuit. Il errait à l'aventure, et criait de temps en temps pour appeler à son secours. Tout à coup un homme noir se présenta devant l'héritier du trône. Cet homme, qui lui parut gigantesque, avait une hache sur l'épaule; et, soufflant du charbon enflammé dans un vase de fer qu'il tenait, il éclairait d'une teinte rougeâtre son visage effrayant.. Le royal adolescent fut glacé de frayeur. Ce démon ou ce spectre n'était pourtant qu'un pauvre charbonnier, qui s'efforça de rassurer le prince, et le reconduisit au château. Mais une forte fièvre saisit Philippe le soir même; le lendemain on désespérait de sa vie. Il guérit pourtant; et, dès que sa convalescence le permit, son père le fit sacrer à Reims. On assure qu'alors seu-

lement et en considération de ce que l'archevêque de cette ville était le frère de la reine, Reims fut déclaré le lieu exclusif du sacre des rois de France.

Peu de temps après son couronnement, le jeune Philippe épousa *Isabelle*, fille de Henri IV, comte de Hainaut. Elle descendait en droite ligne d'Émengarde, fille du malheureux Charles de Lorraine, mort dans la tour d'Orléans, prisonnier de Hugues-Capet. Ainsi l'on vit, après deux cents ans, s'unir aux Capétiens, un rejeton de la race de Charlemagne. Louis VII ne put assister au mariage de son fils : frappé d'une paralysie qui le privait progressivement de ses membres, il languissait, souffrant et alité, à l'abbaye des *Barbeaux*, près Melun, qu'il avait fondée en 1147. Enfin, il y mourut, au mois de septembre 1180, à l'âge de cinquante-neuf ans; il en avait régné quarante-trois *.

Pendant les trois mois qui précédèrent la mort du roi, le jeune Philippe avait été chargé presque seul des soins du gouvernement : plusieurs édits, lois et règlemens portent sa signature à un époque

* On rapporte que Charles IX, quatre cents ans après, passant par l'abbaye des *Barbeaux*, fit ouvrir le tombeau de Louis-le-Jeune. Le corps fut trouvé entier. Le roi détacha lui-même une crosse d'or, que le cadavre avait au cou, et la garda. Puis il distribua aux seigneurs qui l'accompagnaient des bagues que Louis VII avait aux doigts. (*Histoire de France*, *par Velly*, *t. III*, *p.* 208.)

où son père vivait encore. Néanmoins le feu roi laissa, par testament, la régence du royaume à *Philippe d'Alsace*, comte de Flandres, au préjudice d'*Alix de Champagne*, qui, mécontente d'être privée d'une charge qu'elle desirait ardemment, se retira en Normandie, à la cour du roi d'Angleterre. Mais peu de temps après, le régent alla trouver cette reine, et lui abandonna la tutelle de son fils, dont elle se contenta.

Louis-le-Jeune n'eut à se reprocher qu'un seul crime : l'incendie de Vitri ; mais sa vie fut remplie d'erreurs funestes, parmi lesquelles il faut citer, au premier rang, cette superstition aveugle, qui lui fit sacrifier une belle armée dans de prétendus exploits sacrés, que Dieu favorisa si peu, que ce roi n'y trouva que le déshonneur. Ce fut aussi la superstition qui tacha son règne d'une nouvelle consécration du duel judiciaire, qu'une de ses ordonnances permet pour six sous. A quoi servit donc que Louis VII fût brave, puisqu'il ne fit pas tourner sa valeur à la gloire de son pays ; qu'il eût de la prudence, puisqu'il laissa imprudemment grandir l'autorité du clergé ; qu'il se montrât généreux, puisqu'il ne donnait qu'à cette église, dont les richesses ne profitent jamais au bien public ; enfin, qu'il eût de la franchise et de la bonté, puisque ces qualités le rendaient dupe du premier intrigant qui lui montrait une croix ? Il faut le répéter, les vertus stériles des gouvernans sont quelquefois plus nuisibles aux

que leurs vices, car ils doivent être res-
ables de tout le mal qu'ils laissent faire.
ns l'époque suivante, nous verrons Paris
r sous un nouvel aspect : il acquerra cette
cette grandeur que les villes tiennent des édi-
somptueux; et plusieurs de nos souverains
rechercher, par une adroite ambition, la
ie renommée qu'on obtient en gravant *son*
n, peu illustre d'ailleurs, sur la face des mo-
nens.

FIN DU TOME PREMIER.



TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.


Stanford University Libraries
3 6105 012 111 469
DC
707
.T67
v.1
DATE DUE
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305